

LA FAMILLE ROUGEMONT

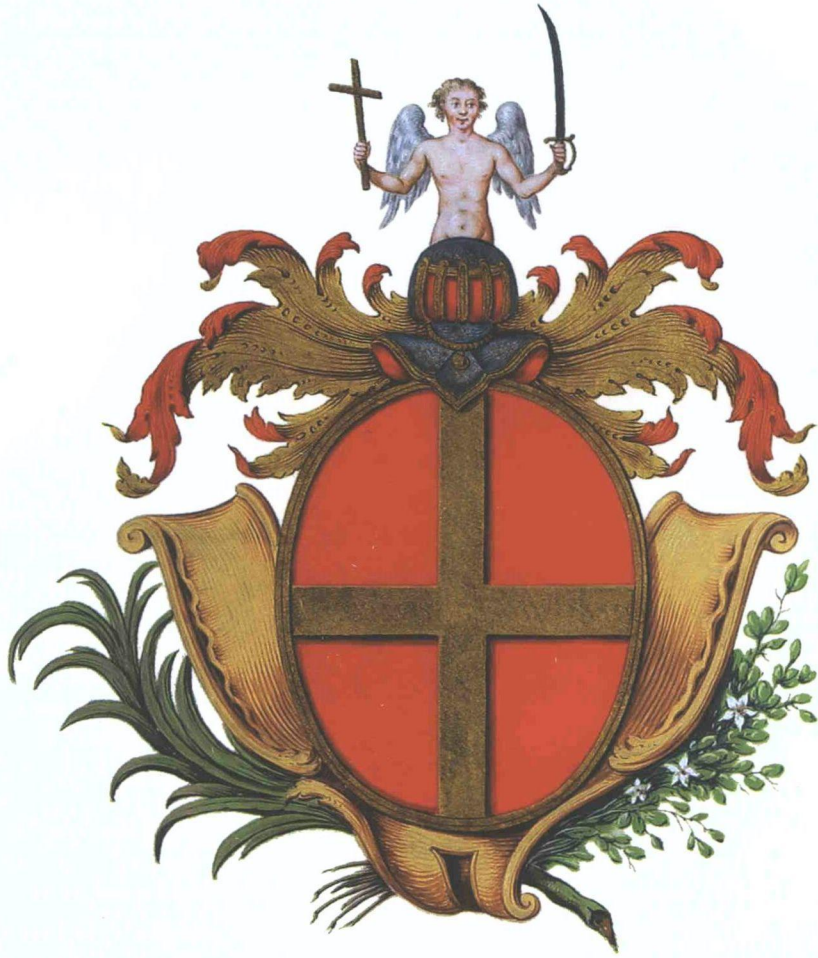
LA FAMILLE ROUGEMONT

à Georges, président des Hauts-de-France,
cousin et ami !

21 4 12

Yves.

LA FAMILLE ROUGEMONT



Yves et Denise de Rougemont

LA FAMILLE ROUGEMONT DE ST-AUBIN ET NEUCHÂTEL

Publié par la Caisse de famille



Editions Attinger, Hauterive

Légende page 2:

Armes de la lettre de noblesse de 1784.

De gueules à la croix d'or. Cimier: ange issant au naturel, les ailes d'argent, vêtu de gueules, tenant une épée et une croix d'or.

© 2012 Editions Attinger SA à Hauterive – Suisse

ISBN 978-2-940418-37-4

Droits de reproduction pour le texte et pour l'illustration strictement réservés.
Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement, sous quelque forme que ce soit (photocopie, décalque, microfilm, duplicateur ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'éditeur.

Imprimé en Suisse

PRÉFACE

A l'instar de nombreuses familles notables du Pays de Neuchâtel, la famille Rougemont publie dans ce livre sa généalogie, qui intéresse surtout ses membres et ses alliés, mais le but principal de l'ouvrage est de présenter les riches archives familiales¹. Remises au fil des années aux responsables successifs de la Caisse de famille, ces documents nous éclairent sur les Rougemont qui ont joué un rôle religieux, politique, scientifique, littéraire ou économique, ou sur ceux qui ont raconté leur vie dans un journal.

Les recherches dans les archives publiées ici et dans les archives publiques font remonter cette famille jusqu'à des sujets des comtes de Neuchâtel, cités à Provence (VD) dès 1345, puis à St-Aubin (NE) dès 1412. On n'a trouvé ni preuve ni indice d'un lien quelconque, sauf la similitude de nom², avec la localité de Rougemont en Haute-Gruyère, actuellement Pays-d'Enhaut, et celle de Rougemont, siège d'une seigneurie du comté de Bourgogne, actuellement chef-lieu d'un canton du département du Doubs. Quelques publications successives³ ont attribué une lointaine origine franc-comtoise au banquier Denis 1759 et à ses descendants, alors que, paradoxalement, celle de son frère et de ses cousins germains a toujours été reconnue autochtone, comme aussi celle de leur lointain parent, Frédéric 1647, anobli en 1683⁴! Il serait temps que prenne fin cette légende généalogique née tardivement, apparemment de la vanité de Denis 1759 qui rêva d'une ascendance comtoise et noble⁵.

v. tab. 7 O, p. 71

v. tab. 6 L, p. 37

Je tiens à manifester ici ma reconnaissance à Jean Courvoisier et Alfred Schnegg, archivistes de l'Etat de Neuchâtel. Ils ont aidé le juriste en début de carrière que j'étais à déchiffrer tant de vieux registres, en français ou en latin, ainsi qu'à les interpréter correctement. Si, alors, j'ai déjà pu présenter aux membres de la Caisse de famille un tableau généalogique remontant au XIV^e siècle, je m'en veux de n'avoir pu finaliser et publier le résultat de ces recherches qu'après ma retraite. Je remercie également tous ceux qui nous ont aidés dans la réalisation du livre, plus particulièrement le professeur Jean-Daniel Morerod qui a réussi à déchiffrer notre plus vieux manuscrit, par endroits presque effacé, et nous a délégué les deux étudiants en histoire, Grégoire Oguey et Arnaud Besson, qui ont revu des textes, vérifié et modernisé des références aux actes d'archives publiques et profité d'un passage à Berlin pour nous copier le dossier de la confirmation de noblesse de 1784, le conservateur Matthias Borer qui nous a ouvert ses collections et a suppléé à notre méconnaissance de l'entomologie, les institutions qui

¹ Archives Rougemont (ci-après: AR), conservées dans l'immeuble propriété de la Caisse de famille, en attendant leur dépôt aux Archives de l'Etat de Neuchâtel (ci-après: AEN).

² C'est d'ailleurs un nom de famille assez répandu: en sus des Rougemont roturiers, on ne compte pas moins de six familles nobles de ce nom, dont deux subsistent, la neuchâteloise et une normande, les du Temple de Rougemont. Les quatre éteintes sont deux comtoises successives, une bourguignonne et une savoyarde des confins du Bugey.

³ *Biographies neuchâteloises*, t. 2, p. 275, pour ne citer que la publication la plus récente.

⁴ Voir Ed. Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel...*, p. 211 ss et la rubrique du *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel* le concernant, p. 46.

⁵ Voir notamment sa lettre à son cousin Georges 1758 lui demandant de faire des recherches en ce sens, AR 198, lettre 54.

ont permis la reproduction d'illustrations, les membres et alliés de la famille qui ont ouvert leurs portes au photographe, Gilles et Marie-Claire Attinger qui surent être amis et initiateurs patients autant qu'éditeurs compétents. Je me dois surtout de saluer les années de travail de classement, lecture et mise sur ordinateur de nos archives, effectuées par ma femme, Denise de Rougemont, préalable indispensable aux textes qui les présentent ici et dont elle est l'auteur principal.

v. tab. 7 N, p. 71

Cet ouvrage est publié par la Caisse de famille Rougemont⁶, fondée en 1765 par Abram 1717 (prénom biblique qui se prononçait alors «Abran»). Soyons-lui reconnaissant de la généreuse prévoyance familiale qui permet cette publication près de deux cent cinquante ans plus tard, en plus de tous les subsides et bourses qu'elle a financés et finance encore.

Le président de la Caisse de famille
YVES DE ROUGEMONT⁷

⁶ Voir chapitre «La Caisse de famille», p. 13.

⁷ Yves 1930.

PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Les sources consultées sont principalement celles des archives familiales, mais également des archives publiques¹ et du registre des familles de l'état civil. On utilise aussi les publications analogues, relatives aux familles alliées, ainsi que les notices concernant les Rougemont, membres de la Société du Jardin de Neuchâtel (SJ), de la société d'étudiants de Belles-Lettres de Neuchâtel (BL), etc.

L'ouvrage retrace l'évolution de cette famille, depuis les hommes taillables du comte de Neuchâtel cités à Provence (VD) dès 1345, puis les hommes libres cités à St-Aubin (NE) dès 1412, jusqu'à l'accession aux magistratures et à la noblesse de la principauté de Neuchâtel, enfin jusqu'aux temps modernes et à ceux qui composent actuellement la Caisse de famille Rougemont.

On a renoncé à étendre les recherches à tous les Rougemont descendant de cette souche; on s'arrête au début du XVI^e siècle pour ceux de Provence, au début du XVII^e siècle pour ceux de St-Aubin. Dès lors, on se limite aux deux branches anoblies, les seules sur lesquelles les archives de famille sont documentées: celle qui s'est éteinte en 1705 avec Frédéric 1647, maire de La Chaux-de-Fonds, et la branche qui subsiste aujourd'hui, après avoir donné cinq conseillers d'Etat à la principauté de Neuchâtel, des banquiers à Paris et à Londres, des pasteurs, des écrivains², des savants, des médecins, des militaires, etc.

Tous ces Rougemont se trouvent dans les tableaux généalogiques. Si on ne parle pas de chacun d'eux dans les textes, c'est non seulement pour éviter l'énumération fastidieuse si fréquente en généalogie, mais aussi parce que l'objet de cet ouvrage est de présenter l'essentiel des archives familiales plutôt que la famille elle-même. En revanche, dans la mesure où l'on est documenté, on indique, dans les tableaux généalogiques, la profession et la résidence principales des membres de la famille décédés, retraités ou proches de la fin de la vie active ou, pour les plus jeunes, une mention plus brève.

v. tableau général, p. 9

L'orthographe des noms est uniformément en français moderne. Ainsi, le «Perrod Rogemont de Provencyt» des comptes, en français du XIV^e siècle, du comte Louis de Neuchâtel, comme la «recognicio Perrodi Rogemont de Provencyt» de la reconnaissance, en latin de notaire, de son petit-fils, sont transcrits: «Perroud Rougemont, de Provence»; «Petrus Rogemont alias Gascon» et «Pierre Rogimont autrement Gascon» deviennent: «Pierre Rougemont alias Gaccond»; on relate aussi de préférence en français moderne les expressions latines ou vieilles peu familières au lecteur non spécialiste. En revanche, les documents publiés et les citations sont en principe dans leur langue originale, car, même si la lecture en est parfois un peu ardue, cela leur donne un accent de vérité et une saveur pittoresque inégalables, comme le dit si bien Olivier Clottu dans sa *Chronique de la famille Clottu*³. A son instar également, désirant faire œuvre

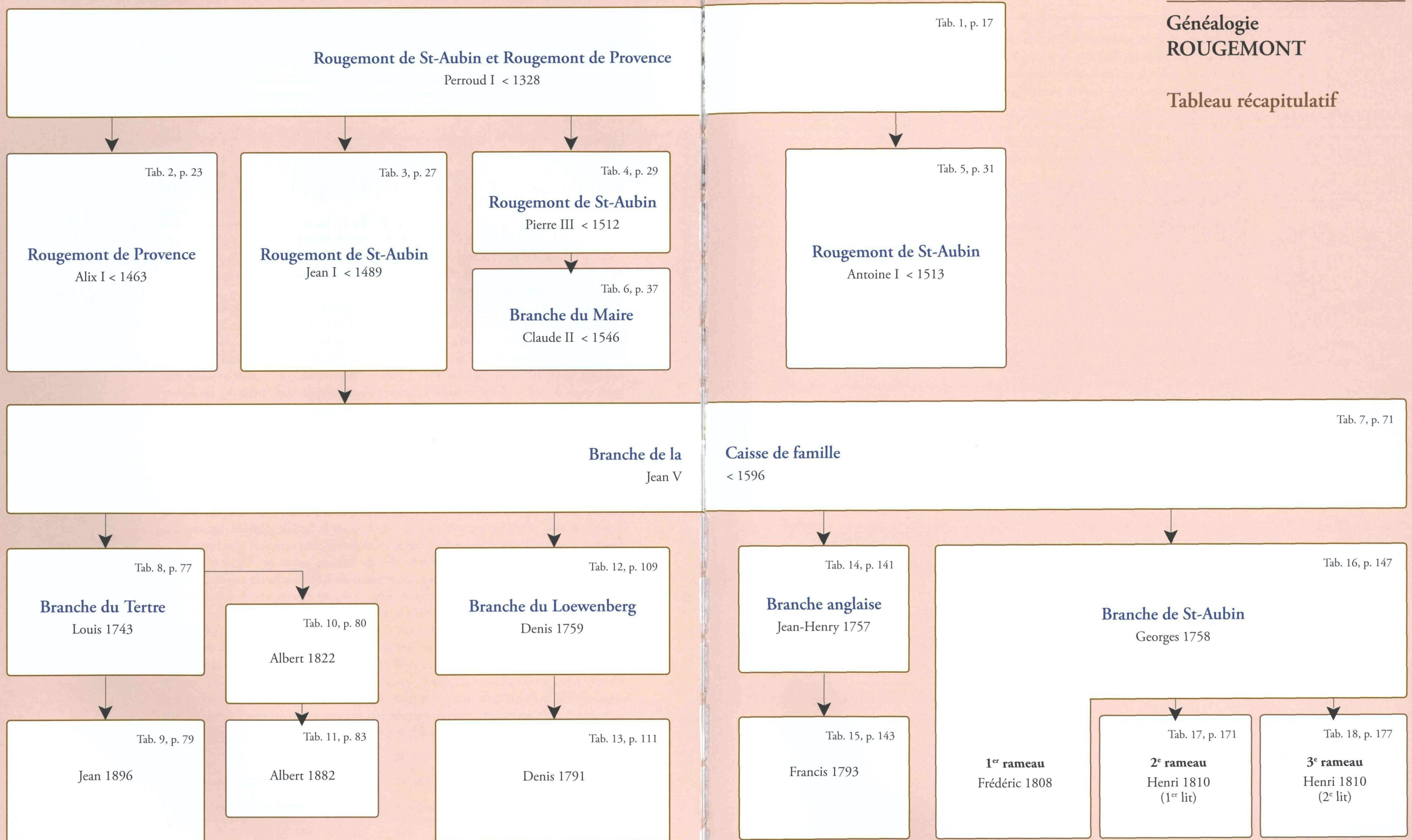
¹ Principalement les Archives de l'Etat (AEN) et de la Ville de Neuchâtel (AVN), ainsi que les Archives du département du Doubs (ADD).

² L'écrivain Denis 1906 (*Suite neuchâteloise*, chapitre IV) compte «septante-six ouvrages publiés par des Rougemont en Suisse, en France et en Allemagne entre 1830 et 1900», auxquels il faut ajouter, après 1900, tous les siens et quelques autres.

³ Olivier Clottu, *Chronique de la famille Clottu*, p. 9.

**Généalogie
ROUGEMONT**

Tableau récapitulatif



scientifique pour les périodes reculées, on cite ou résume les documents concernant un individu, en indiquant leur lieu de dépôt, leur cote et leur date. Pour les périodes plus récentes, on se fonde sur les listes des membres de la Caisse de famille, les registres d'état civil et les renseignements fournis par les membres de la famille.

Les lecteurs peu familiers de l'histoire du petit Pays de Neuchâtel qui souhaitent se documenter plus à fond sur l'histoire de la région liront l'ouvrage collectif très complet, publié en 1998 pour le 150^e anniversaire de la République neuchâteloise, *Histoire du Pays de Neuchâtel*, en trois volumes, aux Editions G. Attinger, Hauterive (NE).

Les homonymes et les prénoms usuels

Dans cette famille, on se nomme souvent François-Antoine, Denis, Frédéric, Henri, etc., de père en fils ou d'oncle à neveu, sur plusieurs générations. De plus, au XIX^e siècle surtout, comme c'est fréquemment le cas dans les familles neuchâteloises, si l'on a généralement plusieurs prénoms, le prénom usuel n'est souvent pas le premier. Dans cet ouvrage, chaque individu est désigné par son seul prénom usuel suivi de son année de naissance, tant pour le distinguer de ses homonymes que pour le situer dans le temps. Dans l'index, les Rougemont dont le prénom usuel n'est pas le premier sont cités deux fois: sous le prénom usuel et sous l'ensemble des prénoms.

Le prénom usuel est connu par l'usage familial relaté par le généalogiste Colin, auteur, peu après 1900, d'un tableau généalogique commençant dès la fin du XVI^e siècle, ou encore par la correspondance familiale conservée, qui nous apprend par exemple que François-Antoine II 1675 et ses descendants homonymes signaient de leurs deux prénoms. Quand l'année de naissance n'est pas connue, en particulier avant la fin du XVI^e siècle, faute de conservation de registres de baptême ou d'état civil, on numérote les homonymes, par exemple: Pierre II, fils de Pierre I et père de Pierre III. Dans la généalogie, on utilise parfois une approximation. Ainsi, Mermier est noté né < 1345, car il commence en 1361 à payer la taille au comte à côté de son père, Perroud I, qui la payait seul jusque-là; il a donc alors son propre « feu », ce qui implique qu'il est marié, soit qu'il a au moins 16 ans, âge de la majorité matrimoniale. On a préféré numéroter les homonymes des temps les plus anciens au vu de leur ordre d'apparition dans la généalogie, plutôt que de les distinguer par une telle date de naissance, souvent trop approximative, bien des individus n'étant attestés qu'après leur mort!



«Carte de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin», 1707, par David François de Merveilleux (BPUN).



Abram 1717.
Fondateur de la Caisse de famille.

LA CAISSE DE FAMILLE

A tout seigneur, tout honneur, la Caisse de famille Rougemont, grâce à laquelle le présent livre de famille voit le jour, mérite d'être présentée en premier lieu au lecteur.

Elle a été créée le 28 novembre 1765 à Neuchâtel par Abram 1717, banquier à Paris, sous la forme d'un «établissement» du droit neuchâtelois d'alors, devenu une fondation de famille du droit suisse actuel. Le fondateur se réfère aux *avantages qui résultent de l'établissement des caisses destinées au soulagement des pauvres d'une famille, vu que ceux qui se trouvent dans ce cas ont lieu d'en attendre des secours tant pour leur entretien que pour les mettre en état de donner à leurs enfants une éducation convenable*.

v. tab. 7, p. 71

Il voue à ce but 7000 francs de Neuchâtel, seuls les trois quarts au maximum des intérêts annuels pouvant être versés comme secours dans l'un de ces deux cas statutaires. Il désigne comme bénéficiaires les descendants, nés *en légitime mariage, par les mâles*, de ses parents, François-Antoine II 1675 et Béatrix Ostervald, et confie la gestion à l'assemblée annuelle des bénéficiaires «mâles» de plus de 25 ans.

Après la mort du fondateur, son neveu Denis 1759 prend le relais et verse 400 louis, donation qui, en ne tenant pas compte de petites différences de change¹, égale celle d'Abram en francs de Neuchâtel. De plus, il aide de ses propres deniers, en diverses occurrences, plusieurs des nombreux fils de son frère Louis 1743.

Malgré de cuisantes pertes, notamment celles des fonds russes et allemands après la Première Guerre mondiale, le capital a crû de façon remarquable grâce à une saine gestion et à d'opportuns placements. La Caisse de famille a ainsi bien pu remplir son rôle en faveur des générations qui ont suivi, versant des aides financières aux parents ayant plus d'enfants que de ressources et aux Rougemont des deux sexes «dans le besoin», ainsi que des bourses d'étude.

Les réunions annuelles de la Caisse, suivies d'un repas de famille avec conjoints et enfants, ont maintenu des liens de parenté souvent fort ténus, puisque l'on en est déjà à la dixième génération des descendants de François-Antoine II 1675.

Les mœurs et la vie ont évolué depuis le XVIII^e siècle, ce qui fait tout naturellement naître l'idée d'adapter les règles régissant la Caisse de famille. Mais une telle fondation n'est pas une association que la volonté de la majorité dirige: c'est un capital lié à la volonté du fondateur, laquelle constitue la loi de la fondation et ne peut être modifiée valablement² que dans la mesure où elle-même le permet, ou encore dans les cas rarissimes d'un but de fondation devenu irréalisable ou illégal³.

¹ Le louis vaut à Neuchâtel 168 batz, 10 batz équivalent à 1 livre forte ou franc de Neuchâtel, 400 louis font 67 200 batz, soit 6720 francs.

² Une décision prise contrairement aux statuts n'est pas nulle de plein droit; elle est annulable par le juge du siège de la Caisse, s'il est saisi par un ou plusieurs bénéficiaires soucieux de faire respecter la volonté du fondateur.

³ Art. 87 ss CC. Le Tribunal fédéral a donné tort en 2006 au fils d'une mère bénéficiaire qui agissait en admission dans une caisse de famille, créée au XX^e siècle avec des statuts analogues aux nôtres, en invoquant le principe constitutionnel de l'égalité des sexes: le respect de la volonté du fondateur d'une institution familiale traditionnelle de ce genre l'emporte sur les autres impératifs juridiques (ATF 133 III 167). Selon ce principe, l'admission d'un enfant né hors mariage devrait, elle aussi, être rejetée.

En ce qui nous concerne, le fondateur a clairement prescrit: *Les articles ci devant seront constamment observés par les intéressés et réputés lois essentielles de cet établissement auxquelles il ne sera pas permis de changer.*

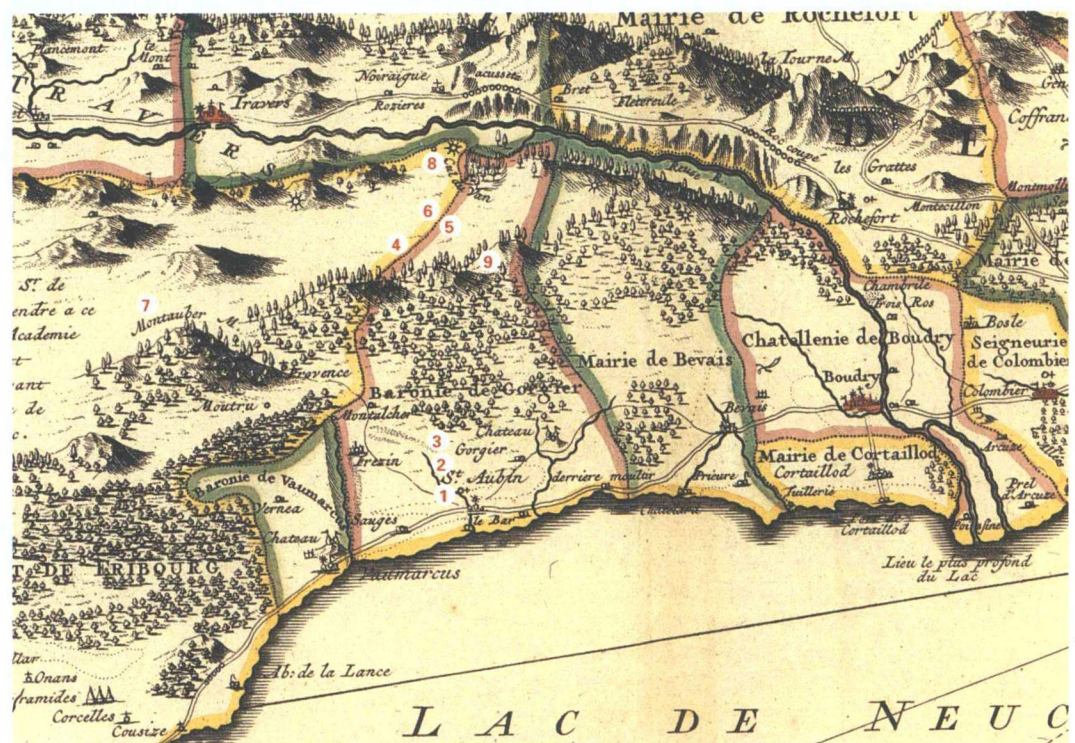
Il a admis une seule modification aux statuts, dans un cas extrême, en disant sagement: *Le siège de cette Caisse devra rester en la Principauté de Neuchâtel, aussi longtemps que les peuples y conserveront leurs libertés. Venant à les perdre, les intéressés à cet établissement pourront le transporter en tel autre pays libre qu'ils jugeront à propos et à la pluralité des voix.*

Les bénéficiaires ont été recensés de génération en génération, à partir de la liste établie par le fondateur dans l'acte de fondation et ensuite en suivant ses prescriptions. Ils figurent dans les tableaux généalogiques, complétés par le rameau américain (voir chapitre «Louis 1743», p. 75) avec lequel le contact s'était perdu au milieu du XIX^e siècle et dont la généalogie n'a pu être reconstituée qu'à la fin du XX^e siècle, selon les indications d'un Charles Rougemont né en 1934, retrouvé au Tennessee où Frédéric 1818 et Albert 1822 s'étaient installés en 1846. Cette reconstitution, effectuée non point de génération en génération selon les prescriptions du fondateur, mais après coup et sans pièces aptes à prouver l'ensemble des mariages et naissances intervenus depuis le milieu du XIX^e siècle, n'est donc mentionnée que sous toutes réserves dans la généalogie publiée dans cet ouvrage.

La Caisse de famille, gérée au début par François-Antoine III 1713 selon la volonté du fondateur, parce que *seul domicilié dans cet Etat* (principauté de Neuchâtel), l'a été ensuite par Georges 1758, Denis 1759, Denis 1791 et Henri 1810. Depuis 1890, la gestion est assurée par un comité de trois membres, présidé successivement par Henri 1810, Alphonse 1816, Albert 1837, Denis 1851, Fritz 1878, Jean 1909, Guy 1902 et Yves 1930.

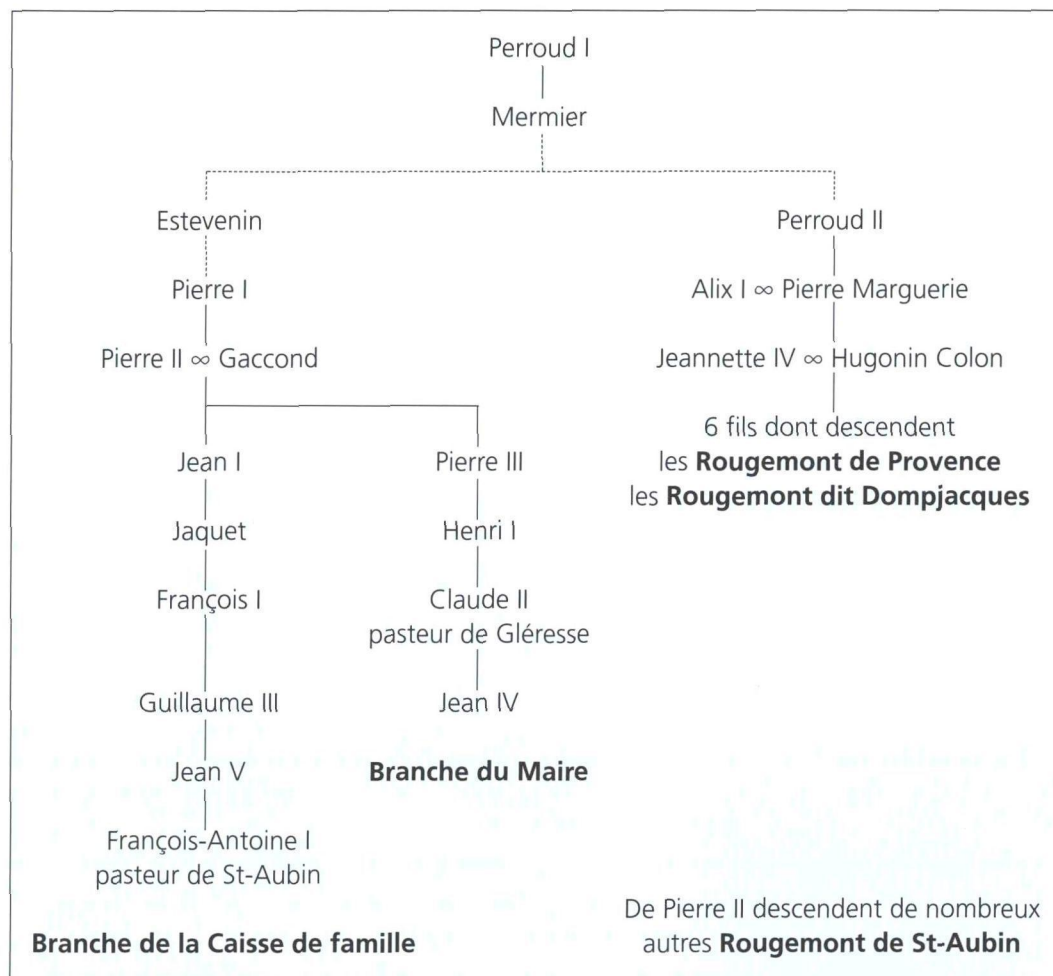
Modernisation des noms de lieux:

- Moutru → Mutrux
- Vernea → Vernéaz
- Frezin → Fresens
- Le Cul du Van → Le Creux du Van
- Rozieres → Rosières
- Fletereule → Fretereules
- Bevais → Bevaix



«La Béroche», détail de la carte de 1717 (voir p. 11), avec indication des lieux cités dans cet ouvrage: ① La Scie, ② La Nalière, ③ Le Devens, ④ La Rougemonne, ⑤ La Baronne, ⑥ Les Petites Fauconnières, ⑦ La Combaz, ⑧ Le Soliat, ⑨ En Lagat.

LES ORIGINES



(Pour plus de détails, voir les tableaux 1, p. 17; 2, p. 22; 3, p. 27; 4, p. 29; 5, p. 31; 6, p. 37).

La première mention d'un Rougemont le situe à Provence, commune de l'actuel district vaudois de Grandson, jouxtant la Béroche neuchâteloise. Elle figure dans un acte de juin 1345, dans la liste des hommes taillables cédés par Gérard de Bellevaux à Louis, comte de Neuchâtel, qui échangeait ainsi avec son vassal des terres et des hommes sis à l'ouest de ses possessions contre des cens proches du centre de ses domaines.

Que se passait-il à cette époque?

En Europe, la guerre de Cent Ans avait commencé en 1337 entre les Valois, rois de France, et les Plantagenêt, rois d'Angleterre et prétendants au trône de France. Dans le vaste empire allemand (à l'est de la ligne Marseille-Anvers, à l'ouest de la ligne Trieste-Dantzig), l'autorité centrale continuait à être très faible et les grands vassaux quasi indépendants, comme les Neuchâtel dont les domaines étendus sur une bonne partie de l'ancien comté de Bârgen – du nom d'un site proche d'Aarberg –, au-delà de Soleure

et jusqu'à l'Areuse, avaient été partagés entre plusieurs branches: outre les Neuchâtel proprement dits, les comtes de Neuchâtel-Nidau, les Neuchâtel-Aarberg, les Neuchâtel-Strassberg et les seigneurs de Valangin¹.

Les seigneurs de Neuchâtel, qui relevaient jusqu'alors directement de l'empereur, ont dû prêter hommage aux Chalon en 1311. En expansion vers l'ouest, ils avaient étendu leurs domaines jusqu'à Vaumarcus dès 1285. Ils tenaient la seigneurie de Gorgier (la Béroche) en tout cas depuis 1344, le tiers de Provence – on parlait de la particule de Provence – déjà avant 1345. Leurs possessions à Provence, comme sur les montagnes et pâturages sis au sud du Val-de-Travers, les opposaient aux seigneurs de Grandson.

Cet acte s'inscrit dans une politique comtale d'extension vers l'ouest et de souveraineté directe plutôt que de suzeraineté par vassal interposé dans une zone frontière en mouvement. Matile, qui le mentionne dans ses *Monuments* (p. 577 ss), écrit: «Perod Roginot de provency». L'original, relu attentivement avec les archivistes des AEN, Courvoisier et Schnegg, doit se lire non point «Roginot», mais «Rogemont», dont la graphie d'époque évoque bien Roginot pour un lecteur moderne. Peu après, dès 1361, «Perod Rogemont» de Provence est noté² par le receveur du comte comme homme de Provence lui ayant payé la taille, à côté de son fils Mermier, d'un nommé Lambert et de deux autres débiteurs non nommés. Manifestement, il s'agit du même Perod Rogemont, soit, en graphie plus moderne, Perroud Rougemont, les anciens «o» étant devenu des «ou». En 1361, Perroud Rougemont et son fils Mermier paient la taille, le premier 4 sols, le second 2 sols; en 1363 et 1367, Perroud paie 4 sols et Mermier 3 sols l'an. En 1368 et 1369, chacun d'eux paie 4 sols, en 1371 et 1372, 6 sols.

Les taillables aux XIV^e et XV^e siècles sont à distinguer des hommes libres, les premiers étant encore des serfs, ce qui est socialement ressenti comme un déshonneur, mais dans la réalité les conditions économiques des uns et des autres sont proches, parfois même plus favorables pour certains taillables riches, prêts à payer la forte somme au seigneur pour être affranchis. C'est ce que dit sur ce point Hugues Jéquier³ pour le Val-de-Travers. A la Béroche proche, ce ne doit pas être très différent. Ainsi, comme on le verra plus loin, Estevenin Rougemont, dont on ne sait s'il est encore taillable ou déjà affranchi, peut emprunter en 1412 une forte somme, ce qui implique une solvabilité élevée. Son fils probable, Pierre I, en sa qualité de juré, est sans doute déjà affranchi, alors que son petit-fils probable, Pierre II, se qualifie d'homme libre dans la reconnaissance de 1456.

La convention d'arbitrage du 15 septembre 1367 entre Louis de Neuchâtel et Othon de Grandson, à propos de leurs possessions dans la région de Grandson, précise que dépendent du comte de Neuchâtel un certain Rougemont et sa parenté (*dictum Rogemont et compartionarios suos*), ainsi que d'autres hommes non nommés qui, comme ce Rougemont, dépendaient antérieurement de divers seigneurs non précisés⁴.



Le comte Louis et ses épouses, 1372, fragment du monument des comtes à la Collégiale de Neuchâtel.

¹ Rémy Scheurer, dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 1, p. 117 ss.

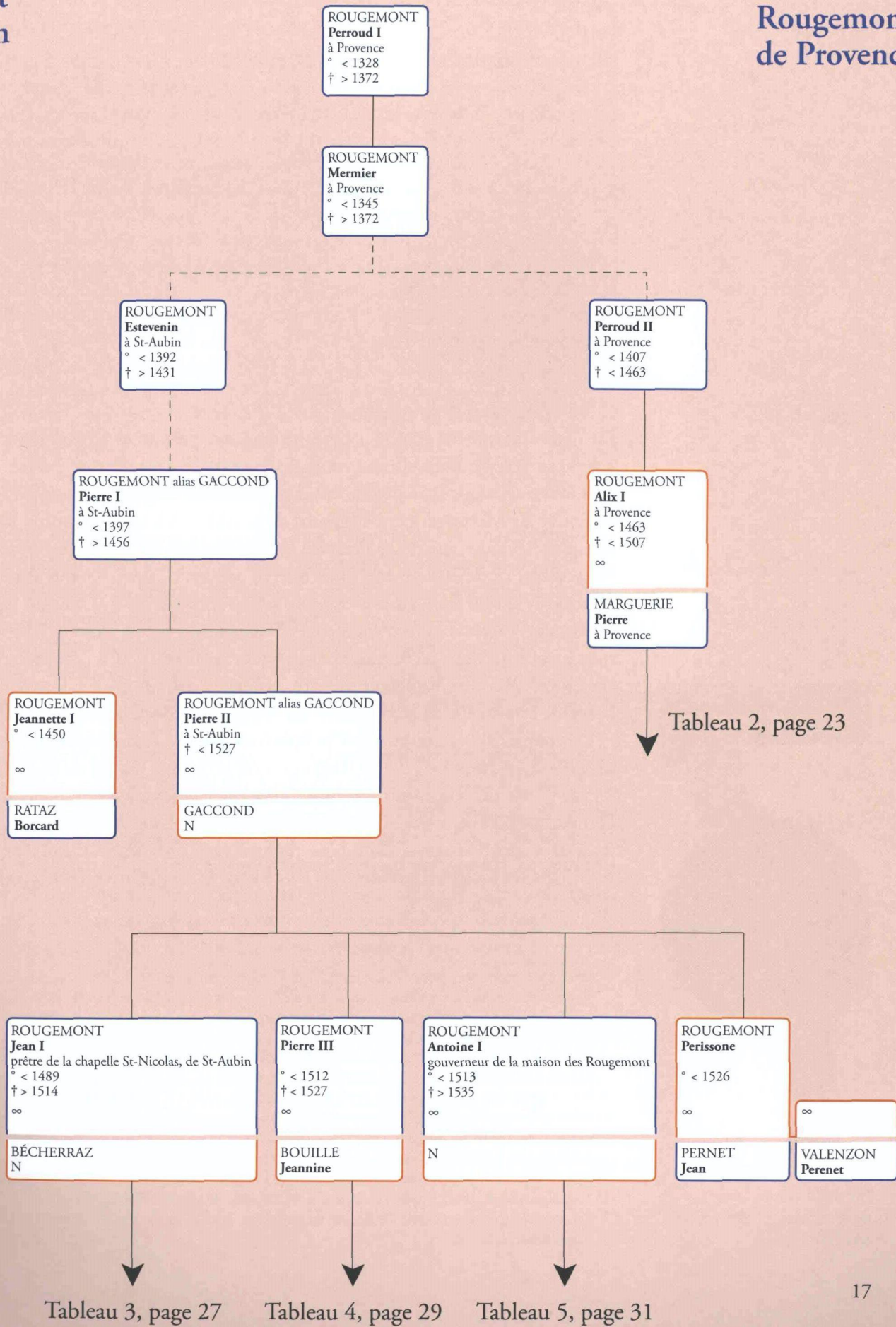
² AEN, recettes diverses, vol. 29, f 92, 117 v; vol. 32 f 8, 16, 27, 37, 45.

³ Hugues Jéquier, *Le Val-de-Travers, comté de Neuchâtel...*, p. 85 ss.

⁴ Georges-Auguste Matile, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, p. 890 ss. Voir aussi Jonas Boyve, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin*, p. 374.

Rougemont de St-Aubin

Rougemont de Provence



A
B
C
D
E
F

Comment les Rougemont sont passés de la mouvance directe du comte de Neuchâtel à celle des Neuchâtel-Vaumarcus, ses vassaux, puis, pour ceux de Provence, à celle du baillage commun de Grandson

Après la mort du comte Louis de Neuchâtel, la comtesse Isabelle, sa fille, fait de Girard, bâtard de son défunt frère Jean, le seigneur de Vaumarcus. Elle lui donne encore en 1376 ses possessions dans le village de Provence, qu'elle annexe à la seigneurie de Vaumarcus. Après les guerres de Bourgogne, ces biens sis à Provence, ainsi que les crêtes jusqu'au Chasseron et au-delà, sont annexés par Berne et Fribourg devenus coseigneurs de Grandson, donc juges et parties au procès pendant entre Neuchâtel et Grandson depuis 1367 et surtout vainqueurs d'une guerre durant laquelle Rodolphe de Hochberg, comte de Neuchâtel, leur combourgeois mais aussi le vassal du Téméraire pour ses fiefs en comté de Bourgogne, n'avait pas clairement pris parti. En 1433, les Neuchâtel-Vaumarcus acquièrent la seigneurie de Gorgier dont relève le village de St-Aubin. Les seigneuries de Gorgier et de Vaumarcus resteront jusqu'en 1848 vassales des comtes puis princes de Neuchâtel.

v. tab. 1, p. 17



Sceau du comte Louis de Neuchâtel (1305-1373) (AEN).

Vu l'évolution du montant de la taille de Mermier, fils de Perroud I, il est probablement déjà majeur en 1361, puisque débiteur personnel de la taille. Ce n'est qu'après 1368 qu'il gagne assez bien sa vie pour être taxé pleinement.

Son père, Perroud, ne peut guère être le « Perrod Rogemont » qui, en 1407, une génération après Mermier, a été affranchi de la taille, soit rendu homme libre, par Jean de Neuchâtel-Vaumarcus⁵. Ce Perroud II Rougemont de Provence est donc, selon toute vraisemblance, le fils de Mermier que ce seigneur taillait et qui était, avec son père Perroud I, le seul Rougemont taillable à Provence en 1372. Dans un registre de reconnaissances, Perroud II reconnaît en 1431 des terres et une maison à Provence⁶. Dans le même volume, deux reconnaissants attestent tenir en 1431 à Provence chacun une terre acquise d'Estevenin Rougemont de St-Aubin⁷. Enfin, toujours dans le même registre et la même année, Pierre Rougemont de St-Aubin reconnaît une terre à Provence⁸.

Le premier Rougemont cité à St-Aubin est, en 1412, Estevenin ou Estevenand Rugemond « de St-Aubin »⁹. Pierre Rugimont est juré en la justice de St-Aubin en 1417. En 1456, Pierre dit Rogemont, homme libre du seigneur Jean de Neuchâtel-Vaumarcus, demeurant près de St-Aubin (*commorante apud Sanctum Albinum*), alors que quasi tous les autres reconnaissants du même registre sont dits de St-Aubin (*de Sancto Albino*), reconnaît ses biens immobiliers sis en ce lieu. Il est précisé qu'il s'agit de la totalité des

⁵ Rec. Gallandat not. pour Vaumarcus, 1504, AEN (Archives de Büren – archives de la seigneurie de Vaumarcus, liasse 12) – Vaumarcus 4b2, f 321ss, de Jean R. l'Ainé et Jean R. le Jeune, frères, de Provence, 1507, des biens précédemment reconnus par leur grand-mère Alix (Alexia) Rougemont; référence (f 323) à cet affranchissement dont le notaire précise qu'il est attesté par un écrit de « Dom Johannes des Challend » (Echallens), curé, daté du 10 mai 1407, pièce sans doute précieusement gardée et produite un siècle plus tard par ses descendants au notaire Gallandat chargé de faire confirmer sous serment les cens dus au seigneur!

⁶ Rec. Vignet not. pour Provence datée du 21.11.1431, ADD, E 1249, f. 96 v.; en 1404, Perrissone, fille de W (Vuillerme) Poncet ou Pontet, est citée comme femme de Perroud Rogemont de Provence (cf. lettre de l'archiviste Thévenaz du 28.1.1921, sans référence à la pièce non retrouvée des AEN d'où ce renseignement est tiré), soit vraisemblablement de Perroud II.

⁷ Rec. Vignet not. pour Provence, datée du 28.11 et 4.12.1431, ADD, E 1249, f. 96 v., 112 v., 113 v.

⁸ Rec. Vignet not. pour Provence, datée du 24.3.1433, ADD, E 1249, f. 123 v.

⁹ Estevenand Rugemond doit 10 florins au curé Jean Berchenet du Val-de-Travers (*MN*, 1978, p. 65, Ant. Rigaud not. I, f. 54b).

biens qui avaient appartenu à un certain Jeannod Pictet¹⁰ et que Pierre les avait accensés au seigneur en 1423¹¹.

Pour être complet, on peut noter qu'un Rougemont est cité entre 1454 et 1461 comme bourgeois de Neuchâtel, résidant en cette ville: Aymonet Rougemont dit Emenod ou Monod¹². On ne lui a trouvé à Neuchâtel ni prédécesseurs ni successeurs. Il n'est pas impossible qu'il s'agisse d'un Rougemont de Provence ou de St-Aubin, sujet du comte venu s'installer en sa bonne ville, mais on n'en a ni preuve ni indice, si ce n'est son nom.

La pièce la plus ancienne des Archives Rougemont est un acte de vente de 1479¹³. Il rappelle l'accensement en 1465 par Jean de Neuchâtel-Vaumarcus des droits sur le ruisseau et la scie (en latin de notaire: Ressia), la Raisse ou la Rincieure, à St-Aubin, au lieu-dit «en Savoie». Cet acte est, à une époque sans cadastre, la preuve de la propriété transmise de vendeur à acheteur et de génération en génération. Il est conservé ainsi depuis le premier Rougemont, acquéreur ultérieur de cette propriété. Probablement très anciennement, mais la preuve ne s'en est pas trouvée, même si en 1735 François-Antoine II 1675 acquiert une vigne au lieu-dit «la Raisse»¹⁴.

A la création du cadastre dans les années 1860, Henri 1839, de qui les AR tiennent cet acte de 1479, est inscrit comme propriétaire de «la Scie» et des immeubles voisins, restés ensuite dans la famille jusqu'à leur vente, par les héritiers de Caroline 1858, aux Burgat, alors fermiers de «la Scie» et actuels propriétaires d'une importante scierie sur ce ruisseau.

On déduit de ces renseignements incomplets, non point la preuve mais la vraisemblance, que Mermier Rougemont a deux fils: Estevenin, père probable de Pierre I, ancêtre des **Rougemont de St-Aubin**, par des filiations prouvées et Perroud II, ancêtre des **Rougemont de Provence** par des filiations avérées.

Ces preuves ressortent essentiellement des «reconnaisances» (en abrégé: «Rec.» dans les notes qui s'y réfèrent) conservées aux archives de l'Etat de Neuchâtel (AEN), du canton de Vaud (ACV) et du département du Doubs (ADD), ainsi que des registres de notaire des AEN.

Le présent chapitre et la généalogie annexée se fondent sur les renseignements, généralement bien maigres, qu'on a trouvés sur les Rougemont précédant la branche du Maire dès 1585, puis à celle de la Caisse de famille à partir de 1636, pour lesquelles les sources d'archives familiales permettent de commencer à écrire une histoire de la famille. Auparavant, on ne peut donner que quelques brèves notations sur les rares éléments qui ressortent de la monotonie des mentions de naissances, mariages, reconnaissances et décès de ces villageois, sujets des comtes de Neuchâtel puis des seigneurs de Vaumarcus et Gorgier, à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance.

v. tab. 1 C, p. 17

¹⁰ Jeannod Pictet était charpentier, selon une reconnaissance de Gorgier de 1543 (AEN, Gorgier, Rec. div. vol. n° 96, 96, f. 76).

¹¹ Rec. pour le mandement de Gorgier (= Sauges, St-Aubin, Fresens, Gorgier, Montalchez) par Gruet not., 24.3.1456, AEN, 16RC1, f. 40 ss.

¹² P. Bergier not. vol. I, f° 3, 4, 8, 17, 36; Porrentru not. f° 21; Richard le Pie not. II f° 34, 42, 76, III f° 30.

¹³ AR 203.

¹⁴ AR 61.

Les reconnaissances

Ce sont des registres où un notaire, mandaté par le seigneur tous les trente ou cinquante ans, prend sous serment les déclarations de ceux qui tiennent des terres seigneuriales et en doivent le cens. L'identité par filiation des déclarants est exactement notée et chaque immeuble y est décrit. Le notaire se réfère toujours, avec de plus en plus de précision, à la reconnaissance précédente en mentionnant les transmissions de biens, par filiation ou plus rarement par vente, dans le but d'arriver à faire confirmer par serment à ses débiteurs, à peu près à chaque génération, la totalité des rentes dues au seigneur. Ces registres, soigneusement conservés, étaient la preuve des cens dus, mais aussi la mémoire généalogique des familles paysannes. Les « Bourlas-papey » (brûle-papiers) vaudois révoltés qui ont fait un feu de joie de ces registres, en croyant bien à tort se libérer des cens (ils ont quand même dû continuer à les payer), ont ainsi surtout détruit leurs archives familiales! A cette époque, on avait déjà commencé à oublier que le cens était à l'origine un loyer, dû en vertu d'un « bail » transmissible de père en fils, avec retour au seigneur, propriétaire initial des terres, en cas d'absence d'héritier direct. L'immeuble pouvait aussi se « vendre », moyennant une redevance de transfert versée au seigneur, origine des impôts actuels sur les mutations immobilières. Ce titre de « bail » est peu à peu devenu la propriété immobilière moderne et le cens a été ressenti comme une redevance toujours plus injuste, malgré son poids de plus en plus réduit, du fait de la lente dévaluation de la monnaie. On notera qu'après le remplacement de la principauté et canton de Neuchâtel par l'actuelle République et canton en 1848, les débiteurs de cens sont devenus propriétaires purs et simples de leurs fonds, en vertu de la loi cantonale du 22 mars 1849 sur le rachat des dîmes, cens et autres redevances féodales. Il en avait été de même en France un demi-siècle plus tôt pour tous les débiteurs de cens foncier, lors de la fameuse nuit du 4 août, mais à Neuchâtel ce ne fut point gratuitement comme en France, mais moyennant paiement par les débiteurs de la valeur capitalisée des cens. Cela n'a pas été sans grincements de dents. Ainsi, la commune française des Allemands (aujourd'hui : les Alliés), payait, pour sa vaste parcelle sise au nord des Verrières au lieu-dit « pâturage des Alliés », un cens annuel de trois quartiers de fromage au poids du Vautravers, deux grands blancs (pièces d'argent, probablement de Savoie), plus un sol faible de Neuchâtel. Elle en a été libérée, mais a beaucoup traîné avant de payer les 25 louis dus en contrepartie à la nouvelle République, successeur du ci-devant souverain de la principauté!¹⁵

v. tab. 2, p. 23

Les Rougemont de Provence¹⁶

Perroud II, fils probable de Mermier comme on l'a vu, marié sans doute avant 1404¹⁷, affranchi de la taille en 1407, est mort avant le 24 mai 1463, jour où sa fille Alix I, femme de Pierre Marguerie, a reconnu les biens¹⁸ qu'elle avait hérités de son père. Alix

¹⁵ Rentier sommaire, AEN, cote VT R82 f. 64.

¹⁶ Comme annoncé dans l'avant-propos, cet ouvrage ne parle pas des Rougemont de Provence au-delà du début du XVI^e siècle. Il a pourtant bien fallu établir, dans la mesure du possible, leur généalogie ultérieure, car plusieurs d'entre eux sont descendus au cours du temps à St-Aubin. Comme des Rougemont des deux souches ont été nombreux à porter les mêmes prénoms dans ce village, c'était là le seul moyen de les distinguer et d'éviter des confusions.

¹⁷ Mentionné en 1404 comme mari de Perrissone, fille de W (Vuillerme) Poncet (ou Pontet), selon une lettre de l'archiviste des AEN Thévenaz, du 28.1.1921, ne mentionnant malheureusement pas sa source qui n'a pu être retrouvée.

¹⁸ Rec. Estana et Ponczula not., Provence 1462 ss, ACV.

et Pierre ont une fille, Jeannette IV, femme d'Hugonin Colon alias Rougemont; tous trois sont décédés lorsque, vers 1520, trois des fils d'Hugonin et de Jeannette sont notés comme débiteurs de cens par Lucas Dumayne¹⁹ dans un rentier tiré d'un registre, perdu, de reconnaissances de Provence. Il est vraisemblable qu'Alix et Jeannette étaient filles uniques, car sinon le nom Rougemont aurait continué par voie masculine et n'aurait ainsi pas eu de raison de passer au gendre puis à la descendance féminine de Perroud II, en même temps que ses terres. C'est un bel exemple de la transmission d'un nom de famille par une femme, lorsqu'elle est fille unique et héritière des biens paternels, usage répandu dans la région à l'époque²⁰. On en verra d'autres exemples, ci-après celui de la descendance de Françoise, arrière-petite-fille d'Hugonin et de Jeannette et, plus loin, sous «Les Rougemont de St-Aubin», celui de Pierre II «Rogemont alias Gascon».

Hugonin et Jeannette Colon alias Rougemont ont eu six fils dont le nom de famille Colon alias Rougemont redevient peu à peu Rougemont, du moins pour cinq d'entre eux et leurs descendants domiciliés à Provence. Seul Jacques I porte tantôt l'un, tantôt l'autre nom²¹ et ses descendants, installés à St-Aubin où il fut curé et où on l'appelait Dom²² Jacques, sont mentionnés comme Rougemont dit Dompjacques (plus tard seulement Dom Jacques), sans doute pour les distinguer des Rougemont de St-Aubin, descendant de Pierre I (voir page 25). Les six fils d'Hugonin et de Jeannette sont :

- Pierre VII, que les actes ne signalent qu'après sa mort, survenue avant 1519. Par les mentions de ses enfants – dont Pierre VIII, demeurant à Concise, qui vend un immeuble en 1519 et dont les cadets Claude et Jacques sont encore mineurs en 1528 –, on doit admettre qu'il est né avant 1486²³.
- Jean VII, parfois dit Jean l'Aîné²⁴ pour le distinguer de son frère Jean le Jeune, qu'on a assez vite pris l'habitude d'appeler Jeannet pour le différencier de son frère et homonyme²⁵.

¹⁹ Datant d'environ 1520, selon une lettre de l'archiviste des ACV Aymon de Crousaz du 10.2.1898: «Perronetus Colon alias Rogemont, filius quondam Hugonini Colon alias Rogemont, et quondam Johannete, filie quondam Petri Margueriez de Provencyt, debet...» Les mentions de ses frères Jean l'Aîné et Jean le Jeune sont semblables. Feu Hugonin Colon alias Rogemont est probablement l'Hugonin Colon qui a reconnu le 5 mars 1463 dans le même registre (ACV, rec.Estana et Ponczula not. Provence 1462 ss) que sa belle-mère Alix; il est cité fils d'Etienne, frère d'Aymonet et neveu de Perroud Colon.

²⁰ Hugues Jéquier, *Le Val-de-Travers, comté de Neuchâtel...*, p. 68.

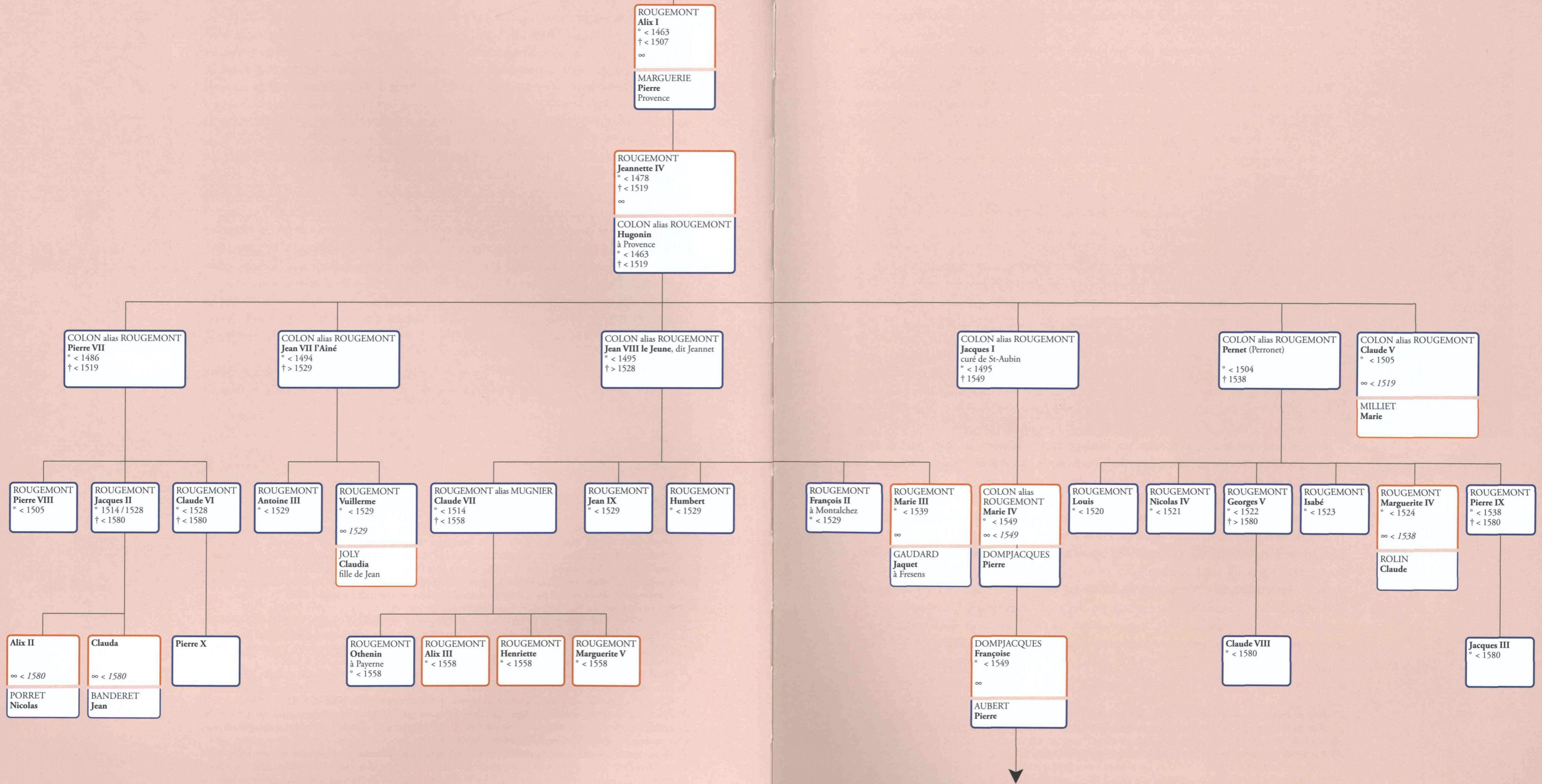
²¹ «Rogemont», dans Rec. pour le mandement de Gorgier (= Montalchez, Sauges, Fresens, Provence) par Lando not. AEN, 16RC3, f. 350; «Collomb», dans Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not. AEN, 16RC2, f. 36 v. et dans N. Bullet not. I f.115 v. en 1514, «Collon» dans son testament de 1549, «testament de Domp Jacque Collon, prestre, ... de Provence», N. Bullet not. IV f. 100.

²² Dom, abréviation de *dominus*, seigneur, titre donné couramment aux ecclésiastiques avant la Réforme.

²³ Rec. pour Grandson de Williding et Dumaine not. 1519 ss, ACV, f. 194 v.; Rec. pour le mandement de Gorgier (= Montalchez, Sauges, Fresens, Provence) par Lando not. AEN, 16RC3, f. 89 v., f. 351 v. et 352.

²⁴ Rec. pour le mandement de Gorgier (= Montalchez, Sauges, Fresens, Provence) par Lando not., AEN, 16RC3, f. 351 ss; voir aussi p. 362 ss, où il est dit «ff Hugonin C. alias R.» et où il a comme frères cités Jacques (chapelain), Pernet, feu Pierre, feu Jeannet.

²⁵ Homonymie insolite, mais clairement attestée: cf. Rec. de Vaumarcus par Gallandat not. en 1504, AEN Archives de Büren – archives de la seigneurie de Vaumarcus, liasse 12 – Vaumarcus 4b2, f. 322, «*recognicio Johannis Rogimont antenati et Johannis Rogimont junioris, fratrum, de Provincyt*» de biens tenus en légitime succession et précédemment reconnus par Alix (Alexie, graphie simplifiée du génitif *Alexiae*) Rogimont, leur grand'mère maternelle (*ave nostre maternelle*). Dans la suite de la généalogie des Rougemont de Provence on retrouve d'ailleurs les mêmes prénoms de père en fils, d'oncle à neveu, etc.



NB: La descendance des Rougemont de Provence s'est perpétuée jusqu'à nos jours (généalogie non publiée ici)

Les Rougemont dits Dompjacques de St-Aubin (généalogie non publiée ici)

- Jean VIII le Jeune, dit Jeannet, dont la première mention sûre est la précitée, datée de 1507, et la dernière une reconnaissance de 1519²⁶. Il est mort avant 1528 quand « Claude ff Jeannet (*Johaneti*) Rougemont, ff Hugonin Collon alias Rougemont » reconnaît des biens²⁷.
- Jacques I est cité comme prêtre (*presbyterus*) dès 1514²⁸ ; il est donc né au plus tôt vers 1495. En 1527, il est chapelain de Provence résidant maintenant à St-Aubin²⁹. Rédigeant son testament (où il est encore qualifié de prêtre) le 21.7.1549 et mort avant l'enregistrement de cet acte, le 31 août de la même année, il teste *en faveur de Pierre Dompjacques, de Provence, son gendre, et de Marie sa femme et de Françoise (notée plus haut fille de Pierre Dompjacques) son unique héritière*³⁰. Il avait vendu une terre « avec Pierre son gendre » en 1539³¹. Ce sont là les seules mentions de sa fille. Plus tard, on trouve des reconnaissances Rougemont de St-Aubin dont l'auteur fait remonter la filiation à Françoise, femme de Pierre Aubert alias Rougemont. Elle est vraisemblablement la petite-fille et unique héritière de ce premier Rougemont sorti de la simple condition villageoise, comme le montre clairement la terminologie des très officielles reconnaissances de l'*honorable Jacques Rougemont chapelain*³² ou du *venerabilis viri domini Jacobi Collomb alias Rogemon capellani*³³. Dompjacques est le surnom du prêtre dont ces deux Pierre ont épousé l'un la fille, l'autre la petite-fille, toutes deux héritières de ses biens. Leurs descendants s'appelleront Rougemont dits Dompjacques. Cette seconde transmission du nom Rougemont à travers deux femmes, après celle de la descendance de Perroud II au siècle précédent (voir plus haut) et, à l'inverse, de la transmission, vite avortée, du nom maternel Gaccond à la lignée des Rougemont de St-Aubin (voir plus loin), illustre bien les problèmes qu'ont posés les transmissions occasionnelles de nom par les femmes plutôt que par les hommes aux notaires des XV^e et XVI^e siècles (comme aux généalogistes modernes !) et ceux que poseront à nos après venants les législations récentes qui s'inspirent d'un féminisme plus formel que réel en donnant aux enfants nés d'un mariage parfois le nom du mari, parfois celui de la femme, ce qui ne fait qu'ouvrir à nouveau la porte à une source fâcheuse de confusions d'état civil.
- Pernet reconnaît ses biens en 1519 et 1521. Vu le mariage de Claude, son cadet (*junioris*) avant 1521, donc né avant 1505, puisque la majorité matrimoniale peut être admise vers 16 ans, Pernet est né avant 1504.
- Claude V, né avant 1505, cité en 1519³⁴, puis en 1521 comme mari de Marie Milliet, de Fresens.

Leur descendance à Provence et St-Aubin est nombreuse mais sort du propos de cet ouvrage.

²⁶ Rec. de Provence par Willading et Dumaine not. en 1519, ACV, f. 194 v.

²⁷ Rec. de Provence probablement de Lando not., AEN, Archives de Büren, cahier en rouge 7, f. 127.

²⁸ N. Bullet not I f. 115 v.

²⁹ Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 36 v.

³⁰ N. Bullet not. IV, f. 100.

³¹ N. Bullet not. IV, f. 153.

³² Rec. de Provence à cause de Vaumarcus par Lando not., AEN, Archives de Büren, cahier en rouge 4, f. 112.

³³ Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 36 v.

³⁴ Rec. de Grandson par Williding et Dumaine not. en 1519, ACV, f. 193 et 194.



Les Rougemont de St-Aubin

Comme on l'a vu au début de ce chapitre, l'ancêtre certain le plus lointain est Pierre I, signalé en 1417, 1423, 1434, 1456³⁵, mentionné feu dans la reconnaissance de son petit-fils Antoine I en 1527. Son fils Pierre II (feu en 1527, vraisemblablement déjà mort en 1489) épouse une Gaccond (nom alors orthographié Gascon) de Fresens, héritière dont le mari est ensuite nommé Pierre Rougemont alias Gaccond³⁶. Selon l'usage courant à l'époque dans la région, on donne à un homme et à sa descendance le nom du beau-père dont il a repris les biens, presque plus fréquemment que le nom de son père³⁷. Dans le cas de Pierre II, dès la génération suivante, on en est revenu au seul patronyme Rougemont.

Saint-Aubin vu du lac,
par Léon Berthoud (1822-
1892), huile sur toile avec
la dédicace: à *M^r Henri
de Rougemont de Pierre son
vieil ami / Léon Berthoud /
1866.*

v. tab. 1, p. 17

³⁵ Le Pierre Rougemont, noté en 1417 comme juré, terme désignant le justicier dans la seigneurie de Gorgier, était alors vraisemblablement un homme mûr. Est-ce le même qui vivait encore et a reconnu ses biens en 1456? C'est possible, mais il n'est pas exclu qu'il y ait eu deux Pierre successifs, père et fils. En tout cas, l'ancêtre certain des Rougemont de cette branche est ce Pierre, qu'il soit fils probable d'Estevenin ou fils probable d'un autre Pierre, lui-même fils probable d'Estevenin.

³⁶ Cf. Rec. d'Antoine I (Lando not., St-Aubin, 1528, f. 14), son petit-fils, dont le père Pierre III tenait des biens Gascon, après partage avec les Gascon, biens reconnus en 1456 par un Gascon dit «grand-père» (recte évident: arrière-grand-père) du reconnaissant.

³⁷ Voir, plus haut, les variations analogues du nom chez les Rougemont de Provence.

Pierre II a trois fils, Jean I, Pierre III et Antoine I qui restent en indivision, ainsi que leurs descendants, jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Dans les actes des notaires, cette indivision est nommée «la maison des Rougemont». Elle acquiert des terres et reçoit quittance des filles pour leur héritage paternel, rarement d'un garçon qui quitte la «maison». On n'a pas retrouvé trace de la fin de l'indivision, ni acte de partage ni procès. En fait, les Rougemont se sont sans doute réparti les immeubles entre eux, chacun versant à la «maison» la cotisation ou fermage correspondant, afin de financer le versement des cens dus au seigneur, ainsi que les achats de terres nouvelles, beaucoup plus nombreuses que les ventes d'immeubles familiaux³⁸. Les reconnaissances des redevances seigneuriales ont pendant tout ce temps été faites par l'un des indivis au nom de tous. Ces gens visaient manifestement l'accroissement de leur patrimoine commun et la prospérité de toute la famille. Ce système était aussi un vigoureux frein aux dépenses individuelles, puisqu'il était à l'évidence beaucoup plus difficile de demander sa part d'immeubles au cousin ou à l'oncle qui dirigeait la «maison» que d'hypothéquer ou de vendre ses propres terres, comme tout un chacun pouvait le faire en cas de besoin. A parcourir les reconnaissances de la Béroche, on notera qu'aucun des Rougemont n'a reconnu d'autres terres que celles de la «maison»; il semble aussi que ce soit la seule famille à avoir fait usage d'une telle indivision. Avec une telle impulsion et l'énergique tradition familiale qu'elle implique, on comprend mieux pourquoi deux des branches issues de cette «maison» des Rougemont, peu de générations plus tard, ont passé du rang de notables villageois à celui de membres de l'oligarchie neuchâteloise!

v. tab. 5, p. 31

v. tab. 4, p. 29

v. tab. 3, p. 27; tab. 4, p. 29;
tab. 5, p. 31

v. tab. 4, p. 29

Antoine I, cité de 1513 à 1535, a été le premier «gouverneur» de la «maison des Rougemont», dont il a reconnu les biens en 1527³⁹. Son neveu Claude I, fils de son frère Pierre III, lui a succédé et les a reconnus en 1556, 1557 et 1559⁴⁰. A la reconnaissance suivante, en 1599⁴¹, l'indivision avait pris fin. On n'y lit pas moins de quinze actes de différents Rougemont qui déclarent tenir par héritage paternel des biens précédemment reconnus par ces deux chefs de la famille. Le lecteur trouvera tous ces Rougemont descendant de Pierre II dans les tableaux généalogiques. On ne mentionnera ci-après que les ascendants des deux branches anoblies, celle du Maire (Frédéric 1647) et celle de la Caisse de famille.

La **Branche du Maire** descend de Pierre III, dont on ne sait rien, sinon qu'il est fils de Pierre II et père de deux fils: Claude I dont on vient de parler comme «gouverneur» ou «recteur» de la maison des Rougemont, notable de St-Aubin, cité de 1523 à 1567⁴², resté sans descendance, et Henri I⁴³, représenté dans la reconnaissance de 1527 par son oncle Antoine I. Henri I est veuf d'une femme inconnue et sa fille Marguerite a eu le temps de se marier, d'avoir quatre enfants, de devenir veuve et de se remarier en

³⁸ Ainsi, de 1513 à 1541, Antoine I, au nom des Rougemont, a acquis trente-sept biens immobiliers, surtout à St-Aubin, alors qu'il n'en a vendu que sept (N. Bullet, not., t. I dès f. 112 jusqu'au t. III f. 72 v et 91 v), à notre connaissance, car il y avait peut-être à St-Aubin d'autres notaires dont les registres ont été perdus.

³⁹ Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 1, 26.12.1527.

⁴⁰ Rec. de St-Aubin par Thomasset not., 1557-1558, AEN, 16RC5, f. 1 ss, 18.11.1557.

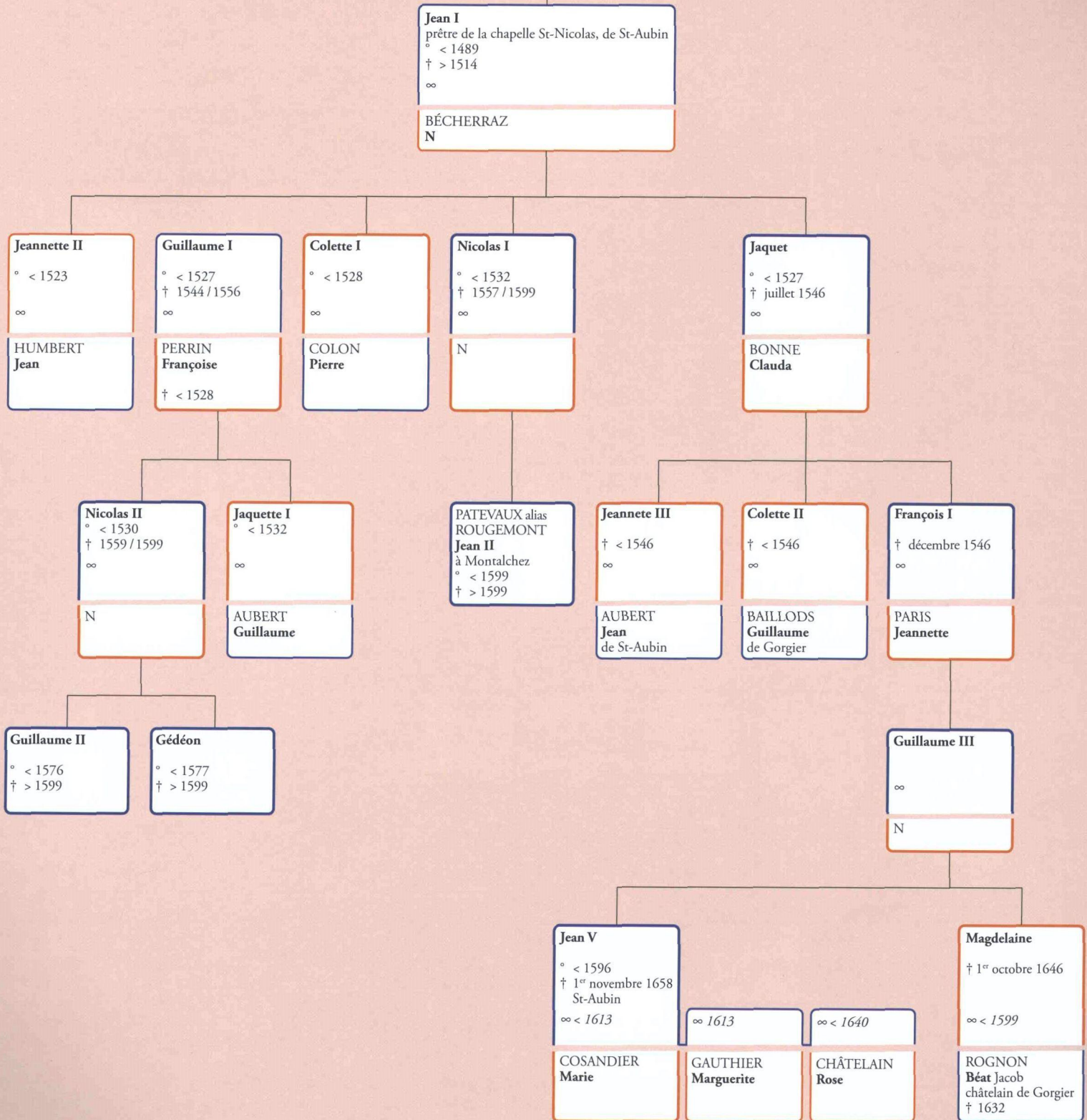
Rec. Gorgier pour Bevaix, 22.10.1556, AEN 96, Gorgier, Reconnaissance div. vol. 96, f. 90 v.

Rec. pour Gorgier/Derrière-Moulin, 1559-1579 par Bart not., AEN, 16RC5, f. 35 v.

⁴¹ Rec. pour St-Aubin par Dumayne not., AEN, 16RC7, dès f. 1.

⁴² AR 553, pp. 6 et 119; Josué Henry not. 11.4.1523, cité dans Rec. pour St-Aubin par Dumayne not., AEN, 16RC7, f. 104 v.

⁴³ Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 1; N. Bullet not. III, f. 65, 67 et 104.



NB: La descendance des Rougemont de St-Aubin s'est perpétuée jusqu'à nos jours. (Généalogie non publiée ici après le XVI^e siècle, sauf pour les descendes de Jean V, tableau 7 ss, et de Claude II, tableau 6).

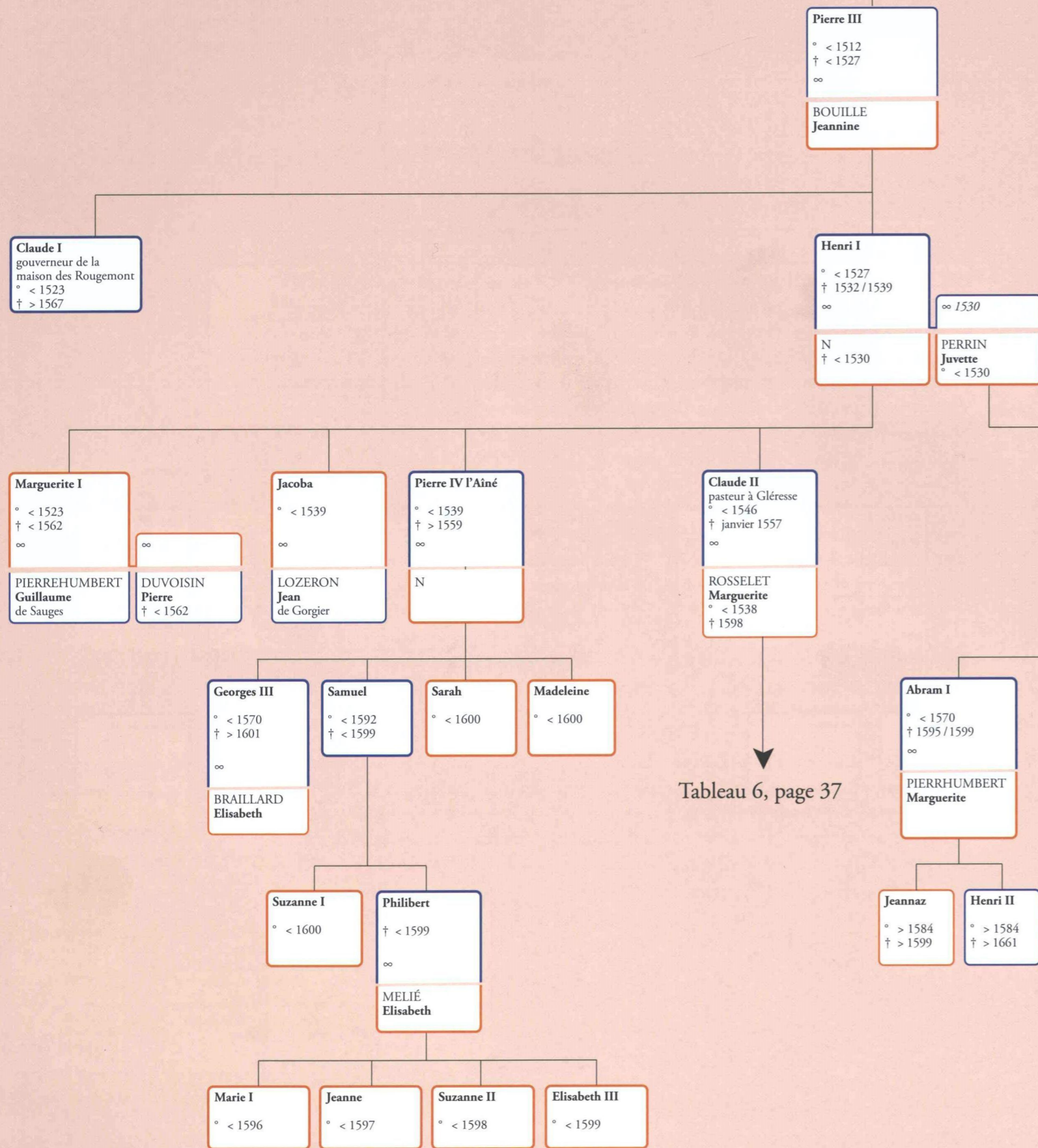
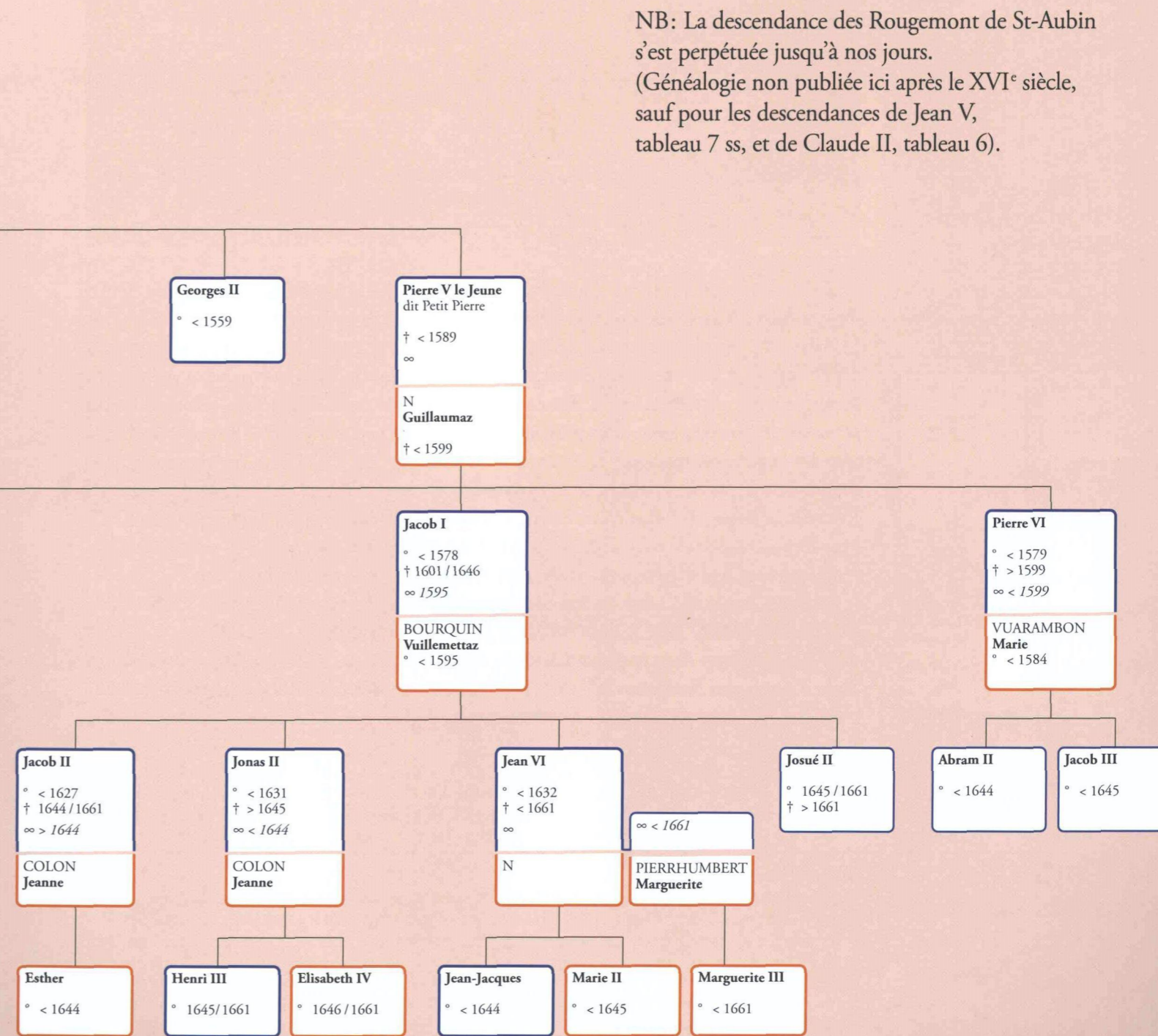


Tableau 6, page 37



NB: La descendance des Rougemont de St-Aubin s'est perpétuée jusqu'à nos jours. (Généalogie non publiée ici après le XVI^e siècle, sauf pour les descendes de Jean V, tableau 7 ss, et de Claude II, tableau 6).



La Nalière vue du nord,
1945, par Louis Haesler,
dessin sur papier.

1523⁴⁴, avant que, en 1530, il n'épouse en secondes noces Juvete, fille de feu Jean Perrin de Provence. Avec le même oncle, Henri I reçoit en 1532 «quittance de succession» de Nicolas ffeu Jean I, qui s'est installé à Montalchez et quitte l'indivision familiale⁴⁵. En 1539, Henri I est mentionné feu. Cet exemple montre bien comme les recherches généalogiques s'apparentent à des enquêtes policières sans conclusion sûre, lorsqu'on tente de déterminer l'âge d'un personnage dans la Béroche du XVI^e siècle, où les registres des baptêmes, mariages et enterrements sont perdus⁴⁶. Henri I, né manifestement bien avant le début du siècle, a eu quatre fils, Pierre IV l'Aîné, Claude II, Georges II, Pierre V le Jeune, dit aussi Petit Pierre, et deux filles, Marguerite I et Jacoba. Claude II, apparemment issu du premier mariage d'Henri I⁴⁷, est nommé en 1546 pasteur de Gléresse, aujourd'hui Ligerz, canton de Berne. Il est l'ancêtre de Frédéric 1647⁴⁸.

v. tab. 6, p. 37

v. tab. 3, p. 27

La **Branche de la Caisse de famille** descend de Jean I, frère de Pierre III souche de la branche du Maire. Jean I, déjà décédé à cette date, est dit «fils de feu Pierre Gaccond alias Rougemont» dans la reconnaissance de 1527, faite par son frère Antoine I au nom de la maison des Rougemont⁴⁹. En 1487, il est l'un des notables de St-Aubin participant aux serments réciproques avec le seigneur de Gorgier, Claude de Neuchâtel⁵⁰. Il a

⁴⁴ Filiation de Marguerite: Rec. pour Gorgier/Derrière-Moulin, 1559-1579 par Bart not., AEN, 16RC5, f. 35 v. et Rec. Gorgier pour Bevaix, 22.10.1556, AEN 96, Gorgier, Rec. div. vol. 96, f. 90 v.

Mariages de Marguerite: Lancelot Bullet not. III f. 88; Rec. pour St-Aubin par Dumayne not., AEN, 16RC7, f. 124.

⁴⁵ N. Bullet not. III, f. 67.

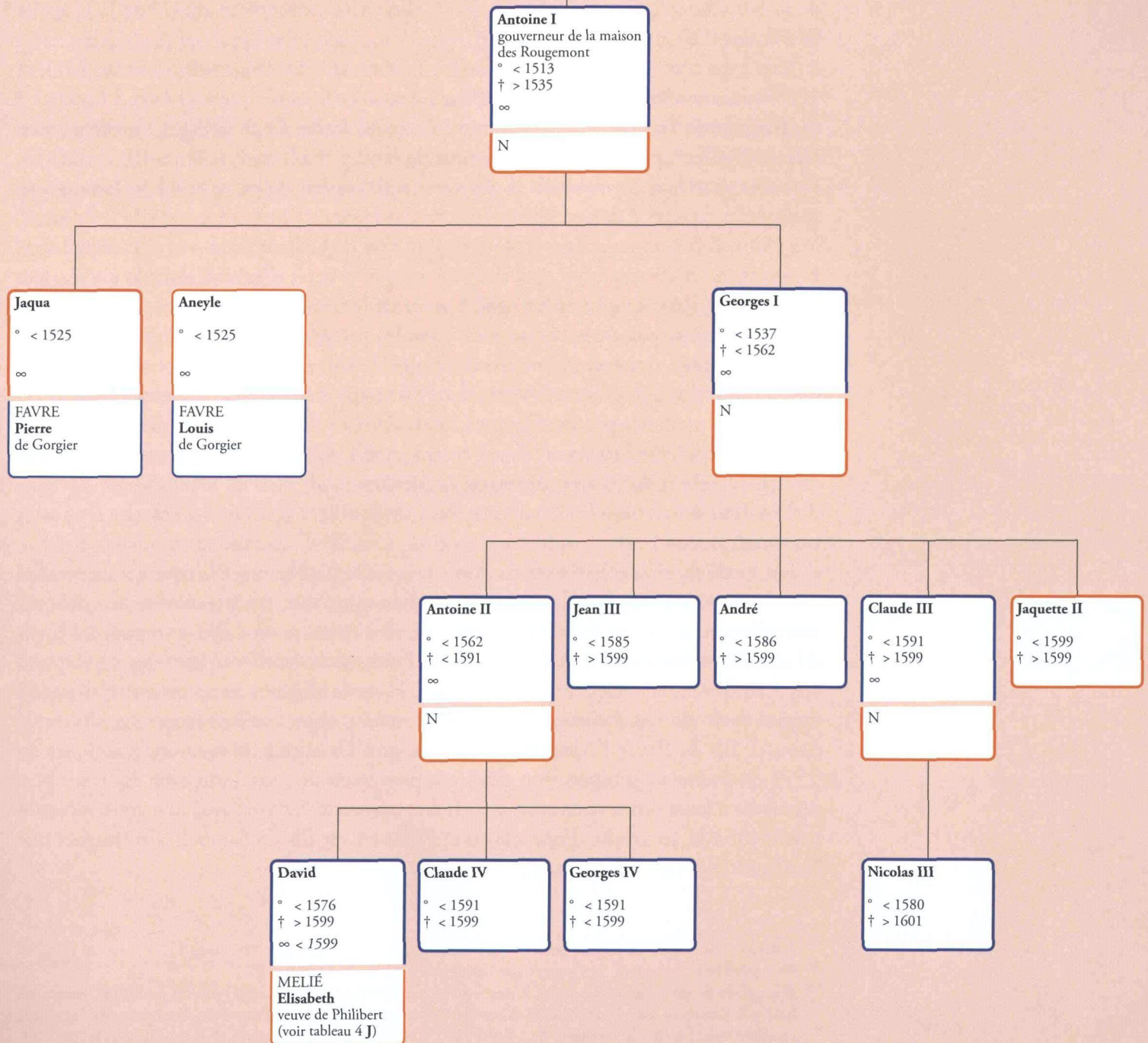
⁴⁶ Voir plus loin la notice de François Antoine I 1613, pasteur de St-Aubin, dont on a la chance de posséder le livre de raison, AR 178, en plus du registre d'état civil de St-Aubin qu'il a tenu et qui est aux AEN.

⁴⁷ Filiation: Rec. pour Gorgier/Derrière-Moulin, 1559-1579 par Bart not., AEN, 16RC5, f. 35 v. «au nom de Pierre R l'aîné ffeu Henry R, les hoirs de feu Claude R en son vivant prédicant à Gléresse, et George R, frères dudit Pierre... et de Pierre R le jeune et Marguerite sa sœur enfants de feu Henry R...».

⁴⁸ Voir la notice de Claude II et la suite de cette généalogie dans le chapitre «Frédéric 1647, maire de La Chaux-de-Fonds», p. 35.

⁴⁹ Rec. Lando not., St-Aubin 1527, f. 1.

⁵⁰ AEN Gorgier R 27, ce notable est cité ici Jean R alias Becherratz, alors que dans la traduction française AR 553, livre de raison de Jonas Rognon, pp. 308, 312, il est dit Jean R dit Gascon.



NB: La descendance des Rougemont de St-Aubin s'est perpétuée jusqu'à nos jours.
(Généalogie non publiée ici après le XVI^e siècle, sauf pour les descendes de Jean V, tableau 7 ss, et de Claude II, tableau 6).

vraisemblablement épousé une Bécherraz au prénom inconnu⁵¹. En 1500, il accense la combe dite « En Lagat », sise au sud du Pré au Favre, à l'ouest de l'actuelle route montant de la Béroche à la Grand Vy⁵². En 1512, il est cité comme « rector »⁵³ de la chapelle St-Nicolas, à St-Aubin⁵⁴.

Jean I est père de Jaquet et Guillaume I, cités dans les reconnaissances de 1527 et 1559 comme seuls restés dans l'indivision familiale⁵⁵, alors que leur frère Nicolas I⁵⁶ et leurs sœurs Jeannette II et Colette I en sont sortis. Le 9 juillet 1546, le notaire Nicolas Bullet⁵⁷ prend acte du testament de Jaquet, « très malade », qui fait de son fils François I son héritier universel et déshérite ainsi ses deux filles, mais il leur fait des legs et rappelle qu'il les a dotées. L'acte suivant, dans le registre notarial, date du 14 décembre 1546. Il concerne Jeannette Rougemont, fille de Claude Paris, veuve (« relicte ») de François, mort entre-temps ; son mari lui a légué le droit d'habiter dans la maison des Rougemont, droit que Claude I, gouverneur de la maison, lui conteste. Cet acte et les suivants ne sont pas de la même main que les précédents. Ils sont signés du notaire Lancelot Bullet, qui continue ainsi la charge de son père, sans doute lui aussi mort dans l'intervalle, apparemment contaminé en temps d'épidémie, de « peste » comme on disait alors, peut-être par son dernier client, François Rougemont. Saluons au passage ce notaire de village, victime de son devoir, d'autant plus que grâce à ses registres heureusement conservés⁵⁸, on a pu reconstituer avec moins de lacunes la vie des Rougemont d'alors dont il était manifestement le notaire de famille, à voir tous les actes qu'il a passés pour eux.

Les biens de François I sont transmis à son fils Guillaume III, sans qu'aucun acte ne mentionne expressément un lien de filiation entre eux, mais Jean V et Magdelaine, alliée Rognon, enfants de feu Guillaume II, ont reconnu en 1599 une part des biens admis antérieurement pour l'ensemble de l'indivision familiale, part qui correspond approximativement aux droits de François I. Hormis les biens reconnus en 1599 par les ayants droit de feu Philibert, qui correspondent approximativement aux droits de Samuel, fils de Pierre l'Aîné, la filiation de tous les autres Rougemont impliqués en 1599 est établie et la répartition des biens provenant de cette indivision équivaut plus ou moins à leurs droits dans celle-ci⁵⁹. Il faut admettre dès lors, avec une vraisemblance confinante à la certitude, d'une part que Philibert est fils de Samuel, d'autre part que Guillaume III l'est de François I.

⁵¹ A moins que Bécherraz ne soit un sobriquet sans rapport avec sa femme ! Voir note 45.

⁵² Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 14.

⁵³ Soit prêtre de cette chapelle ou chef d'une institution, familiale ou autre, qui en est responsable, comme le furent à Cornaux les « Clottu de la Chapelle », fondation familiale encore existante, propriétaire d'une chapelle dans l'église de Cornaux de 1500 à 1895 (Olivier Clottu, *Chronique de la famille Clottu...*, p. 40).

⁵⁴ N. Bullet not. I, f. 14 v., 37 v., qui le cite encore plusieurs fois, la dernière en 1514, f° 117.

⁵⁵ Rec. pour le mandement de Gorgier par Lando not., AEN, 16RC2, f. 1 et Rec. de St-Aubin par Thomasset not., 1557-1558, AEN, 16RC5, f. 2.

⁵⁶ N. Bullet not. III, f. 65.

⁵⁷ N. Bullet not. IV, f. 39. Voir aussi la quittance de dot de sa fille Jeannette, N. Bullet not. III, f. 63.

⁵⁸ Selon Jean Courvoisier, archiviste des AEN, nombre de registres notariaux de cette époque ont disparu. Lors des ventes, les notaires percevaient les lods (impôts sur les transactions immobilières) et les reversaient périodiquement au seigneur créancier qui faisait parfois vérifier, au vu des registres, l'exactitude des décomptes des notaires. Leur formation professionnelle était généralement rudimentaire et leurs revenus minces. La disparition, notamment par le feu, de bien des registres peut s'expliquer dès lors par le besoin d'arrondir ces revenus ou, si l'argent touché pour le compte du seigneur avait été dépensé, d'éviter la faillite, voire le juge pénal pour ce qu'on nommerait aujourd'hui un abus de confiance !

⁵⁹ Les parts de chacun ont été établies approximativement au vu du tableau généalogique, selon les droits successoraux connus, les filles mariées comptant pour une demi-part, par application analogique des rares tes-

En 1599, Magdelaine est la femme de B at Jacob Rognon⁶⁰, cit  mestr al de St-Aubin en 1598, lieutenant de la baronnie de Gorgier en 1605, ch telain de Gorgier en 1629, mort en ao t 1632   St-Aubin⁶¹. Jean V serait n  en 1588, selon la g n alogie manuscrite  tablie vers 1935 par le g n alogiste Colin, mais on n'a pu retrouver la source de cette datation surprenante, puisqu'elle ferait d'un enfant de 11 ans un sujet qui, en 1599, a reconnu personnellement et sous serment, par devant notaire, devoir des cens importants au seigneur de Gorgier! En sus, le m me Jean ff Guillaume Rougemont de St-Aubin ach te une terre le 24.4.1596⁶² et on amodie   Jean Rougemont, le 30 juillet de la m me ann e 1596, des biens d'Eglise acquis de l'abbaye de St-Maurice⁶³, sis   St-Aubin. Mieux vaut admettre simplement qu'il est n  avant 1596, probablement vers 1580.

Jean V a eu trois  pouses :

- Marie Cosandier, m re de Fran ois-Antoine I 1613 (voir chapitre « Un pasteur   St-Aubin au XVII e si cle », p. 57),   qui Jean V « juge en l'honorable justice des assises de la baronnie de Gorgier » et Rose Ch telain, sa femme, remettent en 1655 sa « part du dot et mariage de feu Marie Cosandier, sa m re »⁶⁴;
- Marguerite Gauthier, avec qui Jean V ach te une maison   St-Aubin en 1630⁶⁵;
- Rose Ch telain qui, apr s le d c s de son mari Jean V, survenu le 1 r novembre 1658 selon une apostille au bas de l'acte de 1655, r gle compte de succession paternelle avec Fran ois-Antoine I.

La long vit  et la verdeur de Jean V surprennent. Mais il n'y a aucun doute sur l'identit  du jeune homme agissant sans repr sentant d s 1596 avec le vieillard d c d  en 1658. Sur les actes, il est quasi toujours dit fils de feu Guillaume et ses biens reconnus en 1599 se retrouvent, accrus, dans les reconnaissances ult rieures de ses descendants. Il a bien su g rer le patrimoine h rit  dans sa prime jeunesse. Il a fait  tudier son fils  n , devenu pasteur, et a acquis assez de consid ration pour que la noble famille des Merveilleux accepte ce fils comme gendre. Il a ainsi jou  un r le charni re dans la lente ascension sociale de sa branche des Rougemont de St-Aubin.

taments et quittances de sortie d'indivision, les oncles et tantes sans enfant  tant cens s avoir laiss  leurs parts   leurs fr res ou neveux. Les valeurs des biens immobiliers sont inconnues pour la plupart, mais on a admis que la valeur des biens Rougemont de chaque reconnaissant est   peu pr s proportionnelle aux cens qu'il doit pour eux, puisque le cens est en r alit  un loyer perp tuel fix  lorsque le seigneur d'autrefois a pass  contrat avec un anc tre du reconnaissant, d'un montant plus ou moins haut, selon les lois du march  d'alors.

⁶⁰ Rec. pour St-Aubin par Dumayne not., AEN, 16RC7, f. 118 v. et 112.

⁶¹ Fichier AEN.

⁶² AEN, Cosandier not.

⁶³ Registre de paroisse de St-Aubin, 27.12.1596.

⁶⁴ Selon les notes d'Yves 1930 tir es d'un parchemin notari  du 18.9.1655 disparu des AR.

⁶⁵ AR 122.



FRÉDÉRIC 1647

MAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Les documents qui nous permettent de retracer l'histoire de cette branche éteinte ont été donnés aux archives Rougemont, au début du XX^e siècle, par le dernier Marval, propriétaire du domaine de Voëns. Au XVII^e siècle, ce domaine appartient à Jonas I¹, grand-père de Frédéric 1647 qui en hérite puis meurt sans enfants; Voëns passe dans la famille Marval par les héritiers de ses sœurs. Au début du XIX^e siècle, le propriétaire est Louis de Marval (1798-1883), conseiller d'Etat et commissaire général. Il épouse Rose 1800, fille de Georges 1758. Cette dernière est la tante d'Henri 1839 qui raconte dans ses souvenirs les visites à Voëns (voir chapitre «Henri 1839», p. 163).

Les ancêtres de Frédéric

Claude II, sa femme et leurs enfants

Claude II (voir chapitre «Les origines – La branche du Maire», p. 26), fils d'Henri I, est l'ancêtre direct de Frédéric 1647. Claude II prête serment aux autorités ecclésiastiques de Berne pour la cure de Gléresse le 9 décembre 1546². Il est donc l'un des premiers pasteurs du nouveau culte.

La messe est abolie à Neuchâtel le 4 novembre 1530. Cependant, les deux cultes subsisteront encore quelque temps parallèlement.

La Réforme met plus de temps à s'établir à St-Aubin, les habitants ayant des liens ancestraux avec la ville d'Estavayer; leur seigneur Claude de Vaumarcus a louvoyé, acceptant d'abord le nouveau culte sous la pression de Berne, puis, pensant sauvegarder ses intérêts vis-à-vis de Fribourg, a voulu revenir à la foi catholique, ce que ses sujets n'ont pas accepté. C'est pourquoi à St-Aubin, Jacques I Rougemont dit Dom Jacques est encore qualifié de «prêtre» par le notaire rédacteur de son testament.

On ignore où Claude a étudié la théologie, probablement à Neuchâtel. La formation des pasteurs au début de la Réforme est assurée par des prédicateurs venus de France, puis en l'absence d'une académie, par la Compagnie des pasteurs ou Vénérable Classe. Berne étant un ferme soutien de la Réforme à Neuchâtel, il n'est pas étonnant que Claude soit nommé à Gléresse. Il exerce son ministère dans cette paroisse environ dix ans, jusqu'à sa mort fin 1556 ou tout début 1557, puisque «le 15 janvier 1557, le bailli de Nidau est averti d'avoir à laisser la jouissance de la maison de cure à la veuve du pasteur de Gléresse jusqu'au carême, la cave et la grange jusqu'à fin mars»³ et que son successeur est installé en février 1557.

¹ Selon le partage de ses biens en 1677 (AR 256).

² AEB, Predigkantenrodel 1546-1607, I. S^r A.B. B III, 21 f. 10, n^o 62. Voir aussi Gabrielle Berthoud, «Le marchand Simon Iteret...», pp. 66-79.

³ AEB, Ratsmanual, vol. 339, p. 67.

v. tab. 6 H, p. 37

v. tab. 2 F, p. 23

Légende page 34:

Anciennes armoiries
Rougemont.

D'or au chevron de gueules,
accompagné en pointe
d'un mont de six coupeaux
de sinople, au chef d'azur
chargé de trois étoiles d'or
(variante: le chef est rem-
placé par deux roses).



Plan de la «zone industrielle» de Serrières, 1811, aquarelle (BPUN).

Claude II a épousé Marguerite Rosselet, « fille de Jean, fils de Jean Rosselet, conseiller de Neuchâtel, et de Jeanne Bovard, d'Auvernier »⁴. Le contrat de mariage étant perdu, nous ignorons la date de leur union. Ensemble, ils ont eu trois enfants: Jean IV, Elisabeth I et Josué I.

Veuve, Marguerite se remarie avec le marchand Simon Iteret, de Besançon. On sait qu'il était à Montbéliard en 1557. Il se serait établi à Neuchâtel en 1558 ou 1559, peut-être réfugié pour cause de religion⁵. C'est à cette époque qu'il se serait uni avec Marguerite Rosselet. Il est difficile de savoir si Iteret a épousé Marguerite, veuve avec trois enfants, par amour, vertu protestante, ou parce qu'elle était un parti intéressant. Les Rosselet, notables riches et influents à Neuchâtel, ont peut-être facilité l'établissement d'Iteret à Neuchâtel.

Iteret exploite les Papeteries de Serrières qui, avant lui, appartenaient aux Gourra de Montlebon, en Franche-Comté⁶. Son livre de raison⁷ commence en 1566 et s'arrête en 1590. Sur la page de garde, après le titre *Livre de compte*, on lit: « S'ensuit la marchandise achetée par moi tant à Francfort, Strasbourg, Dijon, Genève et ailleurs comme son état dès la moitié d'avril à ce jour de l'an de grâce 1569 »; en bas de page, Iteret a signé d'un très beau paraphe.

Cette marchandise consiste principalement en chiffons pour faire le papier. Les balles de papier terminées partent chez les imprimeurs genevois, bâlois, lyonnais, par voie d'eau, jusqu'à Yverdon pour Genève, par Soleure et le Rhin pour Bâle, Strasbourg ou Francfort.

Iteret fait aussi le commerce de bien d'autres marchandises: plomb en lingot (pour l'impression), tissus de velours, étamines, passementeries, sucre, blé, vendange, etc. En plus de la papeterie, utilisant son droit d'eau sur la chute de la Serrière, il fait construire une rebatte (moulin composé d'une meule de pierre ou de fonte roulant dans un bassin de pierre, autour d'un axe mu par l'eau, utilisée pour broyer le chanvre ou des fruits), une poudrière et des moulins (pour le blé). Pour les moulins, il est associé avec son beau-fils Pierre Bourgeois, second mari⁸ d'Elisabeth I (fille de Claude II). D'après G. Berthoud⁹, ces moulins furent la cause de démêlés pénibles et interminables entre Iteret et Bourgeois.

Iteret meurt en 1590, lors d'un voyage à l'étranger, peut-être à Dieppe. On sait qu'il vit encore le 1^{er} mars 1590, date à laquelle sa femme et lui vendent une vigne. Marguerite Rosselet est dite «veuve» le 4 décembre¹⁰.

En 1598, une « médiation de partage » entre Marguerite Rosselet et ses enfants¹¹ nous apprend qu'elle a des droits sur les moulins de Serrières et qu'elle les cède à ses enfants, Jean IV et Elisabeth I; Josué I n'est pas cité. Il est sans doute mort avant cette « médiation ».

Jean IV

Dès 1570, on trouve plusieurs mentions de Jean IV, fils aîné de Claude II, dans le carnet de compte d'Iteret¹². Ce dernier a élevé et soutenu les enfants du premier lit de sa

⁴ G. Berthoud, «Le marchand Simon Iteret...», note 9, p. 76.

⁵ G. Berthoud, «Le marchand Simon Iteret...», p. 66.

⁶ Eddy Bauer, *Les Papeteries de Serrières*, p. 25 ss.

⁷ AEN, L RJ 30.

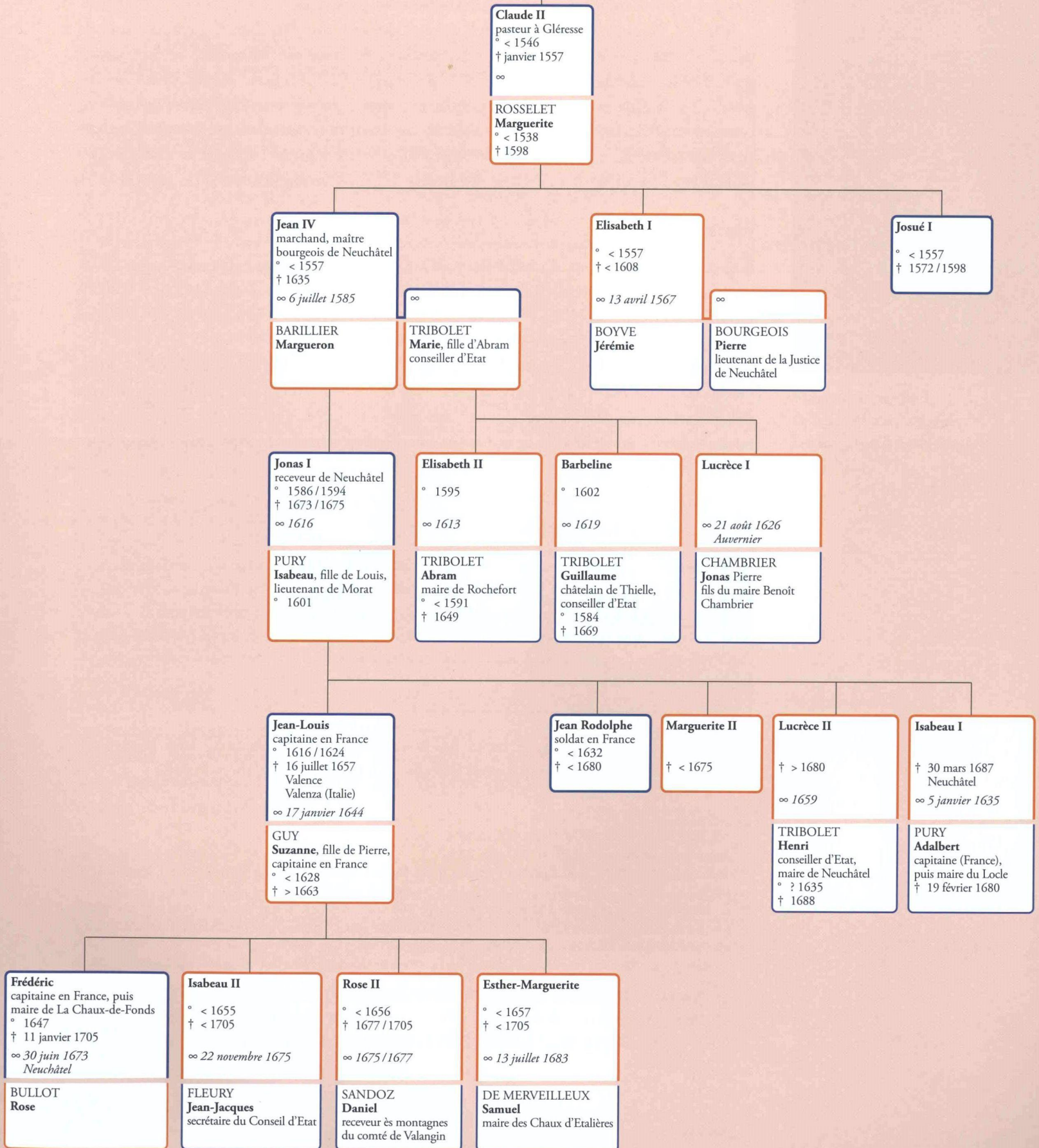
⁸ Elle avait épousé en premières noces Jérémie Boyve, le 13 avril 1567.

⁹ G. Berthoud, «Le marchand Simon Iteret...», p. 68. G. Berthoud a probablement tiré ces renseignements des Manuels de justice ou des appels et sentences des AEN.

¹⁰ G. Berthoud, «Le marchand Simon Iteret...», p. 68 et note 17, p. 77.

¹¹ AEN, notaire David Baillod, vol. 2, f. 84, 6 novembre 1598.

¹² Pp. 17, 1570; 134, 1587; 135, 1588, entre autres.



femme. La réussite de Jean IV, devenu bourgeois de Neuchâtel et très aisé, semble-t-il, doit sans doute beaucoup à l'influence et aux conseils d'Iteret. Cependant, le carnet de compte montre qu'il fait aussi seul des affaires importantes.

Jean IV, bourgeois de Neuchâtel, épouse Margueron Barillier¹³. Leur contrat de mariage « fait » par le beau-père, Louis Barillier « receveur de Colombier et du Conseil privé de SA », est daté du 6 juillet 1585. La dot s'élève à 2500 livres faibles, plus le trousseau. Le coffre de mariage de Marguerite est publié dans l'*Armorial neuchâtelois*¹⁴. Vu l'importance de la dot et la personnalité du beau-père, ce mariage a probablement aussi contribué à l'ascension sociale de Jean IV. Son fils Jonas I naît de ce mariage. Ses trois filles, Elisabeth II, Barbeline et Lucrèce I¹⁵ sont probablement d'un second lit¹⁶.

v. tab. 6 J, p. 37

Jonas I

Il se marie en 1616 avec Isabeau Pury, fille de Louis et d'Isabeau Rosselet¹⁷. En 1673, il est présent à la signature du contrat de mariage de son petit-fils Frédéric 1647¹⁸. Comme il est dit feu en 1675 et que le partage de ses biens se fait en 1677¹⁹, on peut admettre qu'il meurt, âgé de plus de 80 ans, entre 1673 et 1675.

De son mariage avec Isabeau Pury, Jonas a cinq enfants: Jean-Louis, Jean Rodolphe, Marguerite II, Lucrèce II et Isabeau I. Dans le traité de mariage²⁰ de sa fille Isabeau avec Adalbert Pury en 1635, il est dit « ancien receveur de Neuchâtel ». Ce poste lucratif a probablement contribué à la constitution de l'importante fortune qu'il laisse à ses enfants en 1677²¹.

Les acquisitions de Jonas

A Neuchâtel, en 1634²², il rachète une maison à Abraham Bruchaux, que ce dernier tenait de Jean IV, père de Jonas. En 1638, il échange une vigne aux Battieux contre une autre à Neuchâtel²³. En 1653, il achète un « morcel » de vigne à Neuchâtel, à Noé Boyve, bourgeois de cette ville (lequel agit au nom de Gaspard Huc, de Morat)²⁴. En 1665 enfin, il acquiert un champ à Fontaines, à Othenin Murlot des Geneveys-sur-Fontaines, après lettre de gage²⁵.

Cette fortune est partagée entre ses descendants encore vivants, Jean Rodolphe, Lucrèce II (femme d'Henri Tribolet) et Isabeau I (femme d'Adalbert Pury).

¹³ AR 204; *AHS*, 1984, XCVIII, pp. 57-76, n° 1.

¹⁴ *Armorial neuchâtelois*, vol. II, p. 187, fig. 845.

¹⁵ *Bull. SNG*, déc. 2008, p. 4. Lucrèce I épouse Jonas-Pierre Chambrier, fils du maire Benoît Chambrier, en 1626.

¹⁶ G. Berthoud, « Le marchand Simon Iteret... », p. 76, notes 9 et 13. Selon l'auteur, qui tient ces renseignements généalogiques d'Olivier Clottu, ces filles seraient issues d'un mariage avec Marie Tribolet. Aucune source d'époque ne fait allusion à ce second mariage.

¹⁷ La date du mariage est mentionnée dans Hugues Jéquier, Jacques Henriod, Monique de Pury, *La famille Pury*.

¹⁸ AR 190.

¹⁹ AR 256.

²⁰ AEN, Antoine Meuron not., 5.1.1635, à la fin du registre.

²¹ AR 256.

²² AR 217.

²³ AR 218.

²⁴ AR 219.

²⁵ AR 224.

La part de son aîné Jean-Louis, mort en 1657, revient à ses enfants, Frédéric 1647, Isabeau II (femme de J.-J. Fleury), Rose (femme de Daniel Sandoz) et Esther-Marguerite (dont le tuteur est J. de Montmollin).

L'héritage de Jonas revenant aux enfants de Jean-Louis

Les quatre enfants de Jean-Louis reçoivent :

- une maison rue St-Maurice à Neuchâtel, « proche de celle du Ministre Ostervald » ;
- la moitié du « bien et héritage de Voin (Voëns) et de la montagne de Chumont (Chaumont), maisons, prés, closel, jardins, chenevières, bois, cernils, bochéages, et champéages avec la moitié du bestail et des utiles (sic) et arnois servant à la culture » ;
- « 5 hommes un quart, demy-quart & quart de quart de vigne ».

L'autre moitié du bien de Voëns est attribuée à leur tante Isabeau I. On consulte les « grangers » (les fermiers) pour le partage. Le bétail dévolu aux Rougemont est énuméré en détail, il y a « deux paires de bœufs, Collomb & Fiery, Salé & Rougé, un autre nommé Ramelé, une vache appelée Serise, une génisse & un maclot (?), plus un cheval hongre ». Une vieille vache « qu'ils ont audit Voin » est gardée indivise !

Les Rougemont reçoivent 50 livres de leur tante Isabeau en compensation d'une plus-value des bâtiments qui lui sont attribués.

La montagne de Chaumont se partagera par moitié « lors que le temps sera propre » (on est en février), de même les bois de Rondbosson et le champ Cordier.

Frédéric et ses sœurs s'assemblent à la maison de Ville, sur le Mazel (l'actuelle maison des Halles), le dernier jour de janvier 1680, pour faire le partage des obligations.

On acquitte les dettes de l'hoirie de feu Jean-Louis avec une obligation de 1677 en main de Frédéric et une autre de 1679 en main d'Esther-Marguerite. Les autres obligations sont gardées indivises.

Le lundi 16 février 1680, Isabeau II, Rose et Esther-Marguerite cèdent leur part de Voëns et de Chaumont à leur frère Frédéric.

Un calcul approximatif permet d'estimer les parts de chaque enfant de Jean-Louis à 18920 livres faibles (75 680 batz).



Esther-Marguerite de Merveilleux, sœur de Frédéric 1647, huile sur toile.

Jean Rodolphe

Les Archives Rougemont conservent certaines lettres du temps où, comme son frère Jean-Louis, Jean Rodolphe est soldat, mercenaire au service de France. Il semble avoir donné quelques soucis à leur père Jonas I. La lettre qu'il lui écrit de Compiègne²⁶, le 25 mars 1646, est révélatrice.

Monsieur et Père,

Je vous supplie recevoir cette [lettre]-ci pour satisfaction de mes devoirs et posant mes excuses pour vous présenter touchant l'omission des opportunités qui se pourraient rencontrer pour raccourcir mon long silence. (...) Je crois que la promptitude qu'avez toujours eue à me pardonner ne désistera à continuer. (...)

Monsieur et Père, je redoublerai mes supplications devers vous, ne sachant si les accepterez, savoir qu'il vous plaise prendre en patience si j'ai pris Monsieur le capitaine magister d'une pièce d'argent, ayant eu dessein de me jeter dans la cavalerie, m'étant promis que cela ne

²⁶ AR 13.

v. tab. 6 K, p. 37

ferait outre votre volonté, vu que le temps que je désire m'exempter du pays nous donnera le temps (s'il vous plaît de le faire) d'en rendre satisfaction; ce faisant comblera par surcroît mes devoirs et l'obligation que j'ai de demeurer sans feintise à jamais,

*Votre plus humble et obéissant
Fils et serviteur,
Jean Rougemont*

La situation de Jean Rodolphe ne s'améliore pas. Le 19 janvier 1650, Jonas écrit à Jean-Louis²⁷ :

Hans-Ludwig, t'ayant présenté mes salutations, ce mot sera à mon grand marissement et affliction pour te faire savoir des nouvelles de ton frère Jean. Etant arrivé à Nîmes auprès de Monsieur Rossellet, à ce que j'en ai appris, ayant bu du vin de Frontignat avec compagnie, sa frénésie l'ayant repris comme dernièrement, et ayant jeté hors la fenêtre cette pistole que je lui avais donnée et tout ce qu'il avait sur lui, on en a retrouvé une partie que Monsieur Rossellet a en main et est sur sa faute. De sorte que tes oncles et moi sont d'avis, avec l'avis de Monsieur Senallière de le faire à réduction incontinent, ne sachant qui aurait du crédit sur lui, sinon toi qui est le frère, pour le ramener, s'il est de besoin et si l'on trouve à propos de t'adjoindre un homme à pied avec toi pour t'aider, j'en parlerais à Guisant, journalier qui a été auprès de lui un jour et une nuit et qu'il lui est agréable à sa dernière frénésie, de sorte que si tu y peux rendre, tu pourras venir de deçà, afin d'en prendre une bonne résolution non autre sinon que prie Dieu pour ta santé et tous ceux qui te [lacune] en cette 19 journée de 1650.

*Par ton père,
J. Rougemont*

Jean-Louis a probablement ramené son frère au pays. On ne sait rien de plus, si ce n'est que Jean Rodolphe est mort en 1679 ou 1680, année du partage²⁸ de ses biens entre ses sœurs et les enfants de son frère (mort aux armées en 1657). On y retrouve les possessions que Jean Rodolphe 1632 avait héritées de son père Jonas, le bien des Planchis, la petite montagne des Pradières, « la papeterie, la Raisse et rebatte de Serrières & leurs rouages » restées dans la famille depuis leur création par Iteret, qui vont à Lucrèce II, épouse d'Henri Tribolet-Hardy.

v. tab. 6 K, p. 37

Jean-Louis

Du fils aîné de Jonas, Jean-Louis (parfois nommé Hans-Ludwig), nous avons des lettres, souvenirs plus émouvants que des actes de notaire. Il épouse en 1644 Suzanne Clerc dit Guy, fille de Pierre²⁹. La quittance³⁰ pour la dot de Suzanne, 6000 livres faibles (24000 batz) de Neuchâtel, payée en vignes, créances et argent, est signée par Jean-

²⁷ AR 30.

²⁸ AR 255, 258, 257.

²⁹ AEN, AdC, vol. 7, f. 1 (traité de mariage du 17 janvier 1644).

³⁰ AR 11. Le cachet aux anciennes armes Rougemont se trouve encore sur cette quittance.

Louis le 29 décembre 1645. Le coffre de mariage de Suzanne a été fait dans l'atelier de Tissot-dit-Sanfin à Valangin³¹.

C'est dans le préambule du partage des biens de son frère Jean Rodolphe que nous apprenons que Jean-Louis était *en son vivant capitaine pour le service du Roi Très Chrétien d'une compagnie franche de deux cents Suisses*³².

Le mercenariat

A Neuchâtel, au XVII^e siècle, la meilleure façon de se distinguer et de gagner de l'argent est le service mercenaire, un service particulier, qui n'a rien d'officiel, sauf peut-être une autorisation pour recruter les soldats. On équipe, à ses frais, ce qu'on nomme une « compagnie franche », qu'on loue au service d'un prince, le plus souvent le roi de France. C'est pour équiper celle de son mari que Suzanne Guy s'est endettée.

Le père de Suzanne, **Pierre Guy**, est capitaine au service de France. On lit dans les *Annales* de Boyve (vol. IV, pp. 50-51) qu'en 1644, Louis XIV, souhaitant créer un régiment de dix compagnies de Neuchâtelois, ajoute quatre compagnies aux six qui existent déjà et en nomme colonel le capitaine Jacques Guy d'Audanger (1604-1675). Ce frère de Pierre est au service de France de 1643 à 1648. Il sera lieutenant général et maréchal de camp en Hollande de 1672 à 1675.

Boyve cite aussi six anciens capitaines neuchâtelois, dont Adalbert Pury, époux d'Isabeau I, sœur de Jean-Louis.

Le 1^{er} mai 1645, Jean-Louis écrit d'Abbeville à son beau-père, Pierre Guy, à Neuchâtel³³:

Après s'être enquis de la santé de Pierre Guy et s'être excusé de ne pas écrire plus souvent, parce que *l'ordinaire qui est manqué en est cause*, il explique que depuis cinq à six semaines *quatre compagnies du régiment de M. le colonel son oncle* [Jacques Guy d'Audanger] *sont à Hesdin* (actuel Nord-Pas de Calais) et attendent que l'armée se rassemble. Il parle de son capitaine, qui est parti prendre les eaux, et précise: *Pour les gages qu'il me donne je vous ai déjà écrit*. Il semble donc que le capitaine Pierre Guy se préoccupe de la situation financière de son gendre. A la fin de sa lettre, Jean-Louis ajoute: *Pour les nouvelles, on parle fort de la paix*. En effet, en 1644 débutent les longs pourparlers de paix à Munster et à Osnabrück, qui aboutissent en 1648 au traité de Westphalie, ou paix de Munster.

Quand il n'est pas aux armées, Jean-Louis exploite le Logis de l'Aigle à Morat, propriété de son père Jonas³⁴. Dans le brouillon d'une plainte adressée à l'avoyer de ce lieu, Jean-Louis proteste contre l'emprisonnement de ses servantes condamnées « pour avoir dansé avec des clients et payé l'amende en creuzers et demi-creuzers »³⁵. Cette petite monnaie, creuzers et demi-creuzers (1 batz = 4 creuzers), de vil métal, fiduciaire en quelque sorte, n'était pas acceptée pour le paiement des sommes importantes qui devaient être acquittées en pièces d'or ou d'argent, « sonnantes et trébuchantes » (dont

³¹ AHS, 1984, vol. XCVIII, p. 69, fig. 21, et cette citation, p. 68: « Suzanne Guy (Clerc dit Guy), fille de Pierre et de Rose Baillods, épouse en 1644 le capitaine Hans Loudvic Rougemont. Le coffre est aux armes des parents. » Denise de Rougemont a vu ce coffre en 2006 au domicile de l'antiquaire Miéville à Boudry. Miéville, mort depuis, lui a dit vouloir le léguer au Musée du château de Valangin.

³² AR 258.

³³ AR 10.

³⁴ AR 256. L'hôtel de l'Aigle à Morat existe toujours.

³⁵ AR 733. Ce brouillon n'est pas daté.

on pouvait vérifier le poids sur le «trébuchet»). On ne connaît pas le montant de l'amende, mais probablement les serveuses se sont-elles gaussées des encaisseurs en alignant leur petite monnaie; c'est un peu comme si on payait aujourd'hui une amende de quarante francs en pièces de cinq centimes!

Quel genre d'établissement était ce Logis de l'Aigle? On peut tout supposer d'un officier qui doit se procurer des soldats pour sa compagnie... Mais vu la sévérité des mœurs du temps, la condamnation des servantes n'était peut-être qu'une dénonciation due à la malveillance. On se rappelle les interdictions de danses et de parures édictées par la Vénérable Classe des pasteurs de Neuchâtel.

Grief d'appel de Jean-Louis, avant 1657

Magnifiques, puissants, et souverains Seigneurs,

Votre très humble serviteur, Jean-Louis Rougemont de Neuchâtel, jadis hôte dans le logis de l'Aigle de votre ville de Morat, est contraint, à son grand regret, d'importuner V.A. pour un sujet qu'il ne mérite pas d'en seulement parler et pour lequel néanmoins il a été contraint de se rendre appelant d'une sentence rendue contre lui en la Justice dudit Morat en faveur du très honoré Seigneur avoyer et du Vénérable Consistoire dudit lieu.

Et pour faire entendre le tout à V.A., il vous supplie humblement considérer que la veille de certaine foire de Morat, ayant plusieurs étrangers logés en son hostellerie, après souper, quelques uns se mirent à danser et contraignirent ses servantes de danser avec eux. De quoi étant averti le Vénérable Consistoire, il aurait voulu châtier l'appelant.

(...)

Le 8/18 juin 1657, Jean-Louis écrit à sa femme³⁶, de Valence (Valenza sur le Pô):

Très chère et bien aimée,

Je n'ai jamais pu avoir la commodité de vous écrire, à cause que sommes étés trois semaines à l'armée avant que d'avoir pu entrer dans Valence, au sujet de l'armée des ennemis qui occupait tout le passage pour y entrer.

Donc avons pris un fort nommé non et un château qui sa rendu au matin, appelé mont Castel, en sorte que sommes tous entrés dans Valence où sommes en garnison en parfaite et bonne santé, grâce à Dieu et trestous tant officiers que soldats. L'armée des ennemis est en delà la rivière du Pô qui n'est qu'à demi lieue d'ici. Et les voyons facilement dans leur camp depuis ici et se débande tous les jours force gens de leur armée qui se viennent rendre ici. Pour l'état de notre compagnie, elle est fort bonne et sommes cent et nonante hommes effectifs. Vous pourrez vous informer de ma sœur Isabeau quand elle écrira à mon frère, afin de joindre votre lettre à la sienne, afin que je sache de l'état de votre santé à tous. Je suis dans l'impatience d'en apprendre. Nous sommes parfaitement bien logés ici, il y fait fort bon vivre; l'on achète ici le pot de vin (à Neuchâtel, 1,9 litre) à trois ou quatre gros. L'on pensait à néanmoins nous faire faire toute la campagne, si nous n'y eussions bien résisté, mais enfin l'on a fait sortir les compagnies des Gardes Suisses qui partirent hier pour joindre l'armée qui est fort belle, principalement en cavalerie. Et sommes passés fort heureusement contre l'opinion de tous le monde avant un grand convoi qu'on a jeté ici et un autre que nous

³⁶ AR 20.

attendons et qui doit arriver demain et n'y a pas apparence que nous ayons les vivres chères à cause que le passage est présentement libre par les moyens de ces deux places que l'on a prises.

C'est toutes les nouvelles que je vous puis dire pour le présent. Vous en pourrez faire part à mon père et à ceux que jugerez être nécessaire. Et quant au vin qui vous reste encore, je ne vous conseille pas de le vendre que ne fut argent comptant pour le faire tirer, car s'il ne l'est encore, on le vendra bien proche de vendange. Mandez-moi comme il y va des vignes et s'il y a apparence de bonne récolte. Je vous prie de faire mes humbles salutations et baisemains à tous [lacune] et mesdames mes tantes et mes sœurs [lacune] et à tous nos amis, sans oublier le Con [lacune] Gaudot. Si j'avais eu le temps, je lui aurais écrit, mais ce sera à une autre fois. Je finirai la présente en priant le Tout-Puissant vous vouloir avoir en sa divine protection et vous veuille conserver de tout mal avec tous les enfants³⁷ et me faites la faveur de croire que je suis de tout mon cœur,

Très chère,

Votre plus affectionné et fidèle mari et serviteur, H. L. Rougemont

Combien de temps cette lettre mit-elle pour arriver à Neuchâtel? Durant combien de jours Suzanne put-elle se réjouir de ces bonnes nouvelles, avant que ne lui parviennent les mauvaises apportées par une autre lettre³⁸, écrite par son frère, Louis Guy, compagnon d'armes de Jean-Louis:

Ma très chère sœur,

Je n'ai pu me résoudre à vous écrire de si tristes nouvelles sur le champ, et la mort de défunt mon frère que je soie été prévenu de quelques autres personnes. Je ne puis les vous écrire maintenant qu'avec les larmes aux yeux et sans me laisser emporter à de grandes douleurs d'être privé d'un frère qui m'était si cher, qui est incomparablement mieux qu'aucun vivant, puisqu'il jouit de cette béatitude céleste à laquelle il était destiné. Il a été malade l'espace de dix jours d'une fièvre, pendant lequel temps il a été bien traité et servi du médecin le mieux que faire s'est pu pour tâcher par ce moyen qu'il eut pu recouvrer sa santé première, mais son heure était venue, et rendit l'esprit le 16 juillet style nouveau 1657, à la minuit, le dimanche, avec peu d'effort et fort paisiblement; lequel fut enseveli ensuite sur les quatre heures le lundi au soir, fort honorablement. Je ne doute point que son décès ne vous cause de grandes douleurs, lesquelles ce malheur que modérerez, quand vous songerez que la volonté de Dieu était telle, à laquelle nous devons acquiescer, lequel ne vous délaissera point, puisqu'il promet d'être le mari des femmes veuves et père des orphelins.

(...)

Ce décès est une catastrophe financière. Suzanne reste veuve avec trois enfants en bas âge et des dettes. En 1657, elle avait emprunté 2133 livres faibles, avec la sœur de son mari Isabeau I, épouse d'Adalbert Pury, à leur cousin Abraham Bullot, pour équiper la compagnie de leurs maris respectifs³⁹, «la marchandise fournie pour la compagnie de nos maris, soit drapelages, mousquets, bandoulières et autres». Suzanne doit aussi 5000 livres à Samuel Petitpierre, suite à un emprunt contracté par Jean-Louis, et contre-signé par elle le 25 mars 1657⁴⁰. Les intérêts de cette dette seront payés par Suzanne,

³⁷ Frédéric 1647, Isabeau II, Rose et Esther-Marguerite.

³⁸ AR 19.

³⁹ AR 295.

⁴⁰ AR 294.

puis par son fils Frédéric 1647 durant vingt ans, soit jusqu'en 1676, date à laquelle Frédéric 1647, devenu maire de La Chaux-de-Fonds, en rembourse le capital à la petite-fille du prêteur.

Dans le besoin, Suzanne écrit à plusieurs reprises à ses frères pour leur demander de l'aide. Elle reproche à l'un d'eux, Jacques Guy d'Audanger⁴¹, de ne pas répondre à la lettre où elle parle « des grandes sommes d'argent qu'il m'a fallu payer à Basle pour mon fils » et dit « qu'elle mourrait plutôt que d'en appeler à la charité des Quatre-Ministres ».

En 1667⁴², elle réitère ces plaintes à un autre de ses frères (peut-être Louis). Contrairement à celle adressée à son frère Jacques Guy d'Audanger, l'orthographe de cette missive est si mauvaise qu'on se demande si les autres lettres ont été dictées à un écrivain public ou si la santé de Suzanne s'est détériorée au point qu'elle ne puisse plus écrire convenablement (cette pièce est la dernière qui la mentionne vivante).

Les Guy d'Audanger

Le premier représentant de cette famille, originaire de Fenin, et éteinte au XIX^e siècle, est Pierre Clerc alias Audanger. Il était neveu de Guy Clerc, curé de Serrières. C'est probablement la raison pour laquelle, dès le début du XVI^e siècle, le nom se modifie en Clerc dit Guy, Guy dit Clerc, et finalement Guy. On raconte que l'un d'eux, ayant rendu de grands services à Henri IV durant les combats de Normandie contre la Ligue, aurait été anobli par ce monarque qui aurait aussi, à cette occasion, donné aux compagnies de Guy la « Marche des Suisses » avec fifre, pour les distinguer des lansquenets allemands que les Neuchâtelois détestaient... Il doit s'agir d'Abram Guy, anobli en 1603, selon Jonas Boyve (*Annales historiques...*, t. 2, p. 361).

v. tab. 6 L, p. 37

La vie de Frédéric

Fils unique de Jean-Louis, Frédéric naît en 1647⁴³, à Neuchâtel. Il a 10 ans lorsque son père meurt aux armées⁴⁴. Sa mère, Suzanne Guy, malgré ses difficultés financières, l'envoie étudier le droit à Bâle; son nom figure dans le registre de cette université pour l'année 1666⁴⁵.

Frédéric 1647 est qualifié, dans sa notice nécrologique⁴⁶, d'« homme d'épée dans sa jeunesse ». On ne sait rien de plus sur cette époque. Avait-il repris la compagnie de son père? Plus probablement, il a été introduit dans la carrière militaire par ses oncles maternels, les Guy d'Audanger.

En 1673, à 26 ans, Frédéric 1647 épouse Rose Bullot, fille du « maistre Bourgeois Abraham Bullot⁴⁷ et de Dame Marguerite Rosselet ». Le contrat de mariage⁴⁸ (voir ci-dessous) est signé en présence de nombreuses personnalités. Les Bullot promettent « de mondre & entoceler ladite demoiselle épouse leur fille » (elle recevra des meubles et

⁴¹ AR 23, 23.1.1663.

⁴² AR 296, 1667, lettre de Suzanne Guy au capitaine de Guy, son frère.

⁴³ Neuchâtel, B 18 VII 1647.

⁴⁴ Voir « Les ancêtres de Frédéric », p. 35.

⁴⁵ 23.3.1666. Voir H.-G. WACKERNAGEL, *Die Matrikel der Universität Basel*, t. III, p. 595. AR 296.

⁴⁶ Plumitif de La Chaux-de-Fonds.

⁴⁷ Peut-être le cousin Bullot qui prêta de l'argent à Suzanne pour équiper la compagnie de son mari.

⁴⁸ AR 190.

un trousseau), «honorablement selon sa condition et comme ses sœurs». Suzanne assure à son fils la rente de ses moulins de Valangin, qu'elle se réserve de reprendre lorsque Frédéric 1647 héritera de son grand-père, Jonas. Elle lui donne aussi six ouvriers de vignes, «quatre hommes à Fahy & deux hommes à Lisserable»⁴⁹. Frédéric 1647 s'engage à laisser 100 ducats à Rose, s'il vient à décéder dans la première année de leur mariage. Rose promet, dans le même cas, sur «le plus clair de ses biens», 50 ducats d'or à son futur mari. Cette promesse, dite «droit de viderfall», est d'usage à l'époque dans les contrats de mariage. On ne sait si le montant est proportionnel à la fortune respective des deux époux ou purement conventionnel.

Traité de mariage entre Frédéric Rougemont et Rose Bullo

30 juin 1673

*Au nom de Dieu Amen A tous presens et à venir qu'il appartiendra Soit chose notoire évidente et manifeste Que traité et contract de mariage a esté fait passé conclud & arrêté par bon Conseil et meure delibération, entre le Sieur Friderich fils de feu honorable et prudent Sieur Jean Louys Rougemont en son vivant bourgeois de la ville de Neufchastel, Capitaine d'une Compagnie Suisse pour le service de Sa Majesté Très chrétienne, assisté, et du vouloir et consentement de vertueuse Dame Susanne Guy Sa mère & d'autres de ses parens après nommez d'une part, Et honorée Rose fille d'honorable & prudent Sieur Abraham Bullo, marchand, maistre Bourgeois & du Conseil de ladite ville de Neufchastel, assistée et autorisée, et de l'adveu et consentement dudit Sieur Son père, et de Vertueuse Dame Marguerite Rosselet Sa mère, & d'une partie de ses parens après nommez d'autre part: Lequel traité a esté fait Selon les bons us & Coustumes de ladite ville de Neufchastel, & sous les conditions suivantes. **Premièrement** ledit sieur Rougemont, & ladite Demoiselle Rose Bullo ont promis & promettent de se prendre & espouser l'un l'autre en vrays mary & femme, Et pour cet effect de se présenter devant la face de l'Eglise incontinant après les annonces publiées pour y recevoir la bénédiction nuptialle & accomplir ledit mariage. **Secondement** ledit Sieur Rougemont espoux a promis & promet d'habiter & enjoyter ladite Son espouse honorablement selon sa qualité, **En troisième lieu** il a promis veu & entend qu'au cas qu'il plaise à Dieu de le retirer a soy avant l'an & jour expiré à compter des le jour de leurs nopces, que ladite son espouse retire sur le plus clair de ses Biens la somme de Cent Ducats d'or. **En quatrième lieu** ladite Dame Susanne Guy mere dudit Sieur espoux s'est déclarée qu'après le decéz d'honorable & prudent sieur Jonas Rougemont, bourgeois & du Grand Conseil de ladite ville son beaupère qu'elle laissera parvenir à ses enfans tous les effects que pour lors par ladite succession leur en pourra advenir, **De plus** elle a dit & s'est déclarée de sa franche volonté qu'elle donne en don et prérogative audit Sr espoux son fils ses Moulins de Vallangin avec leurs annexe et dépendances, Item quatre hommes de Vigne à Fahy & deux hommes de vignes à Lisserable: Et au reciproque elle veut que les Demoiselles ses filles ayent des trosels honorables selon leur condition. Et afin d'aider à la Subsistance desd. Futurs mariez elle donne et relasche à présent audit Sr. espoux son fils lesdits Moulins pour les posséder et jouir tout ainsi qu'elle pouvoit faire, Mais comme ils meuvent de son propre & particulier heritage il a été convenu dit et arrêté qu'après le decéz dudit Sr. Jonas Rougemont son beaupere elle retirera sur le plus clair des effects que par ladite Succession en adviendra a ses enfans, la valeur desdits moulins pour la jouir sa vie durant. **En cinquième lieu** ladite Demoiselle Rose Bullo espouse veut et*

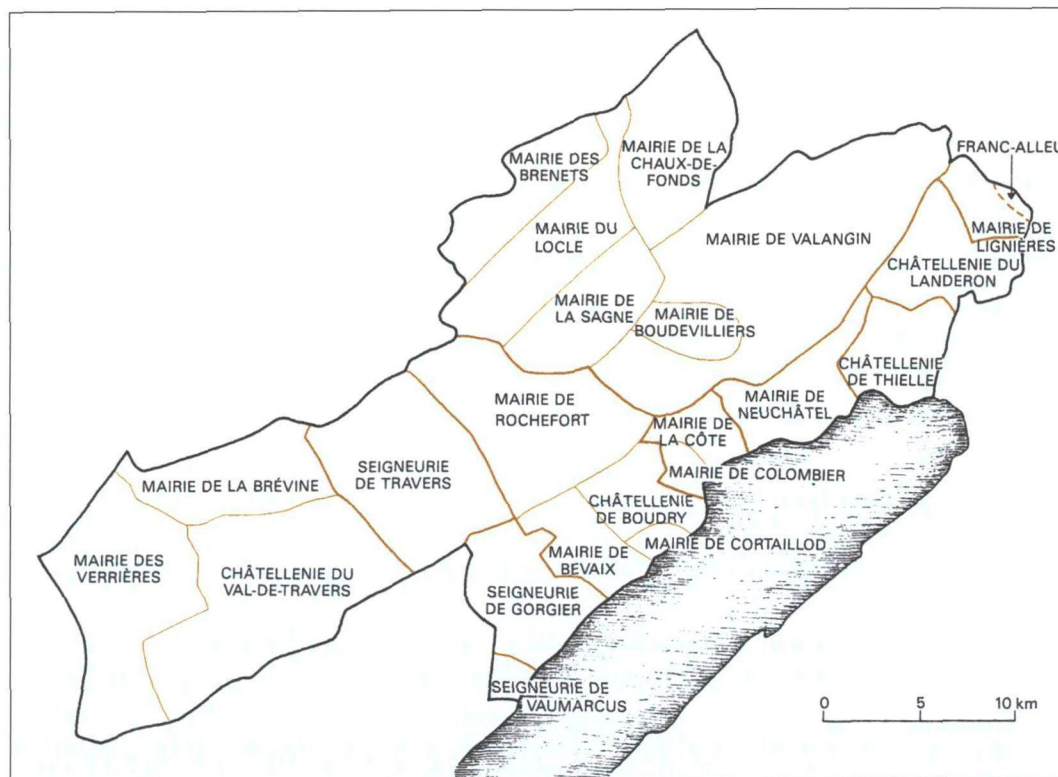
⁴⁹ Les vignes de l'«Isérable» sont situées sur l'emplacement de l'actuel hôtel DuPeyrou. Elles sont très recherchées. Nous devons cette information à l'obligeance de M. Patrice Allanfranchini.

entend que sy elle vient à deceder avant l'an & jour a compter comme dessus que led. Sieur son espoux retire au reciproque sur le plus clair de ses biens la Somme de Cinquante Ducats d'or. En sixième lieu ledit Sieur maistre Bourgeois Abraham Bullot et ladite Dame Marguerite Rosselet sa femme ont promis et promettent de mondrer & entroceler ladite demoiselle espouse leur fille honnorablement selon sa condition. Et de luy donner en jouissance & faire le mesme traitement tout ainsi & pareillement qu'il ont fait & donnés aux Dames Jeanne Marie & Esabeau Bullot leurs filles, mariées aux Sieurs Daniel Petit Pierre, & Daniel Purry. Finalement lesdites parties contractantes une chacune en ce qui l'attouche & concerne ont promis & promettent par leur bone bonne foy & honneur en touchant la main du Notaire Soussigné, d'avoir & tenir le présent Traité de mariage pour agréable ferme stable & indissoluble, & de l'ensuivre & observer en tout son contenu Sans jamais y pouvoir contrevenir directement ou indirectement eux leurs hoirs ny autres personnes que ce soit en façon ny manière quelconque, Sous l'obligation de tout et un chacun leurs Biens meubles & immeubles présents et à venir. Renonçans à tous droits, loix, us, Stile & Coustumes à ces présentes & a leur effect contraires, mesme à ce Droit disant que generale renonciation ne vaut sy la Speciale ne precede. En foy de quoy & pour corroboration des choses que dessus, lesdites parties requierent humblement qu'il soit mis en appendu aux présentes le scel des contracts dudit Neufchastel sauf les droits seigneuriaux & ceux d'autrui. Que furent ainsy faites convenues & passées aud. Neufchastel au logis dudit Sieur maistre Bourgeois Bullot, le lundy dernier jour de juin Mille six cens septante trois: En la presence des Spectable, Nobles & Vertueux Sieur Abraham Perrot fidel Pasteur en l'Eglise de Saint Martin, Henry Tribolet hardy Conseiller d'Estat et Maire de ladite Ville, Louis Guy aussi Conseiller d'Estat & Maire de Rochefort, Adelberg Purry Maire du Locle Simon Chevalier docteur en medecine pour la part dudg.Sr. Espoux: Et des Spectable Vertueux & prudens Srs. Emer Rosselet fidel pasteur en l'Eglise de Serrières, Daniel Purry Receveur en la Baronie du Vautravers, Daniel Petit Pierre, Samuel Barbais, Louys Rosselet le jeune Bourcier & du Conseil, et David Bullot pour la part de ladt. Espouse, tous parents des parties, & bourgeois de cette dit. Ville de Neufchastel tesmoins à ce requis & spécialement demandez

Cautionné par son beau-père Abraham Bullot, Frédéric est nommé en octobre 1675 au poste lucratif de receveur des reliquats⁵⁰. Le receveur est le collecteur des droits féodaux; le receveur des reliquats fait rentrer les droits impayés aux autres receveurs. Frédéric exerce cette fonction pendant de nombreuses années. Curieusement, le 2 mars 1681, il est remplacé par Jean Huguenin et réintégré le 7 mars 1682⁵¹.

⁵⁰ AEN, MCE, 12.10.1675.t (AdC, vol. 13, pp. 22-23).

⁵¹ AEN, MCE, 12.10.1675; 10.7.1678; 19.8.1682; remplacé par Jean Huguenin le 2.3.1681, et réintégré selon MCE, le 7.3.1682; 18.10.1682; 21.9.1682. «Rétabli dans sa charge»: AdC, vol. 15, f. 64 v.



Les 22 juridictions de la Principauté de Neuchâtel en 1656.

Les querelles successorales des Longueville

A la mort d'Henri II de Longueville en 1663, sa veuve, Anne-Geneviève de Bourbon, est régente pour leur fils aîné, Jean-Louis-Charles, débile. En 1668, ce dernier remet la principauté à son frère Charles-Paris, comte de Saint-Paul, et rédige un testament en faveur de ses cousins de la maison de Conti. Charles-Paris, qui guerroye contre les Turcs à Candie, donne la régence à sa mère Anne-Geneviève. En 1672, il rédige un testament en faveur de sa demi-sœur, Marie de Nemours, et de son propre fils Charles-Louis, qui mourra en bas âge. Charles-Paris est tué cette même année, dans une escarmouche sur le Rhin. Femme et fille d'Henri II se disputent alors la régence (pour l'abbé d'Orléans, dont la tutelle est assurée par Marie de Nemours, fille d'un premier mariage d'Henri II). A Neuchâtel, les esprits s'échauffent. Le marquis de Saint-Micaud, envoyé par la duchesse de Longueville, est assassiné au Landeron par les partisans de Marie de Nemours. Louis XIV tranche le différend en faveur d'Anne-Geneviève. La mort de cette dernière en 1679 restitue la régence à Marie de Nemours. Colbert la lui enlève en 1682 pour la confier au prince de Condé et au duc d'Enghien.

A Neuchâtel, les familles sont divisées: partisans de Marie de Nemours et partisans des Condé s'affrontent; ceux-ci gagnent la partie en 1682. Condé reçoit la régence de Neuchâtel. En 1683, il anoblit⁵² Frédéric 1647 qui, cette même année, est nommé maire⁵³ de La Chaux-de-Fonds (mairie créée en 1656)⁵⁴.

Frédéric recevra aussi, en 1689, une rente de 100 livres tournois par an, à prendre sur la recette de Neuchâtel, versée jusque-là à feu Tribolet Hardy, maire de Neuchâtel⁵⁵.

⁵² AR 228, 30.4.1683.

⁵³ Brevet de maire, 10.7.1683. Actes de La Chaux-de-Fonds, vol. 15, f. 74; MCE, 10.7.1683.

⁵⁴ Voir Louis-Edouard Roulet, *L'établissement de la mairie de La Chaux-de-Fonds en 1656*.

⁵⁵ AR 36; la livre tournois vaut à peu près 10 batz.

Ces faveurs, comme l'interruption de la charge de receveur, durant l'année 1681, qui est peut-être une vengeance des partisans de Marie de Nemours, montrent bien que Frédéric était un fervent allié des Condé à Neuchâtel. Comment ce soutien s'est-il fait? Nous l'ignorons. Le maire n'ayant, hélas, pas laissé de journal.

Les partisans triomphant de la duchesse de Nemours se sont vengés, semble-t-il, en effaçant le souvenir du maire de La Chaux-de-Fonds dont l'histoire neuchâteloise ne parle pas. Nous n'avons retrouvé à son sujet que la brève notice nécrologique du Manuel de justice civile de La Chaux-de-Fonds (XI.XIV, janvier 1705), quelques décisions le concernant dans les recueils du Conseil d'Etat et la mention dans le *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel* (p. 46): «(...) d'une famille mentionnée à Provence au XIV^e, établie au XV^e à St-Aubin, bourgeoise de Neuchâtel dès 1578».

La fonction de maire

Le maire est le représentant du prince dans les juridictions du comté. Il défend les privilèges seigneuriaux. Il rend compte au gouverneur de tous les événements et incidents. Il préside la cour de justice de sa juridiction et siège au tribunal des Trois-Etats. Il surveille les autorités judiciaires, justiciers, sautiers, greffiers. Dans le cas de La Chaux-de-Fonds, mairie frontalière, il défend les droits de souveraineté contre les Etats limitrophes, la Bourgogne, l'évêché de Bâle, etc. A cette époque, pouvoirs exécutif, administratif et judiciaire sont très enchevêtrés.

Frédéric est un gentilhomme de son temps, différent des habitués magistrats neuchâtelois, assez casaniers. Il a vu le monde, chevauché dans les armées du roi, en a gardé l'habitude puisqu'il y a dans son écurie un cheval, que ses héritiers comptent à quatorze louis d'or, une belle bête donc... Contemporain de d'Artagnan, il a comme lui manié épées et mousquets, qu'il a conservés dans sa maison des Chavannes. C'est probablement pendant ses années aux armées qu'il a acquis le «Château et la terre de Steinnen dans le marquisat de Baden ou de Rothelin, apellé (sic) le Weisenthall» cité dans son



«Vue de La Chaux-de-Fonds – Comté de Neuchâtel», 1785, B. Stunz del., Hartmann scp., eau-forte (MAHN).

testament. Il est lettré, lit le latin, est curieux de philosophie et de science, comme le montre la liste des ouvrages de sa bibliothèque⁵⁶. Il est aussi musicien, puisqu'il a un orgue, dans le «grand poêle», la chambre principale de sa maison de la rue des Chavannes où il passe certainement l'hiver.

On l'imagine, l'été, établi dans sa campagne de Voëns. Il y contrôle les tâches du fermier, herborise, contemple les étoiles le soir avec sa lunette d'approche, ou surveille, de jour, les éventuels voleurs de raisins dans ses vignes, les travaux de la ferme, à moins qu'il ne lorgne une jolie voisine!

En 1700, Frédéric 1647 passe le cap du changement de siècle et doit s'habituer au nouveau calendrier grégorien: le premier jour de 1700 est le 12 janvier! Si l'histoire l'a négligé, il est resté riche et considéré de son vivant, établi dans ses charges jusqu'à sa mort le dimanche 11 janvier 1705, à Neuchâtel, où on l'enterre le mardi suivant.

Frédéric a servi des princes français dont la dynastie s'éteint avec Marie de Nemours deux ans après lui, en 1707. Il n'a pas de descendants directs, mais les autres Rougemont, ses petits-neveux, serviront Neuchâtel, le roi de Prusse et la République neuchâteloise.

Le partage des biens de Frédéric

Frédéric 1647 est mort en 1705, sans enfants. Le rédacteur de sa notice nécrologique se demande dès lors naïvement où iront les «grands biens de Monsieur le Maire». Ils sont partagés entre sa veuve, Rose Bullo, et ses deux sœurs, Isabeau II, femme de Jean-Jacques Fleury, et Esther-Marguerite, femme de Samuel de Merveilleux. Sa dernière sœur, Rose II, femme de Daniel Sandoz, n'étant pas citée dans le partage, on en déduit qu'elle est décédée sans laisser de descendance.

Les Archives Rougemont possèdent deux exemplaires du partage des biens de Frédéric 1647:

- Un cahier de papier, 21×17 cm, de 33 pages (AR 118), qui porte le titre «Copie du partage des biens de feu Monsieur Rougemont vivant mayre de la Chaux-de-Fonds pr. S.Alt.ss... – Monsieur Merveilleux a Loriginal –».
- Un second cahier relié, en parchemin, 32×22 cm, de 89 pages (AR 259), avec ce titre sur la couverture: «Double pour Mes Dames les Receveuse Fleury & Mairesse Merveilleux en qualité d'héritières de feu Monsieur le Maire de Rougemont leur frère 1705».

Le vieux droit neuchâtelois ressemble partiellement au nôtre. Si, actuellement, on commence par faire l'inventaire des biens, pour ensuite les partager, au temps de Frédéric 1647, les deux opérations sont un peu entremêlées dans les actes notariés, ce qui les raccourcit, mais en complique la lecture!

Rose Bullo, «deüment assistée des Prudens Sieur David Bullo, ci-devant maître bourgeois, & du Conseil étroit, son frère, & Samuel Pury, Docteur es loix son neveu», reprend ses apports en créances (32000 £), en actions (14280 £) sur le domaine du «Maix Rochat, situé en partie sur le Comté & en partie sur celui de Bourgogne, rière le Val de Morteau au Cartier appelé le Mont le bon...», en terres (vignes à la Maladière et aux Rochettes, closel à Villiers), et Cernil à la Combette Vallier sur la montagne de Dombresson, pour 8319 £. Rose Bullo a en propriété deux tiers des acquêts et le tout en jouissance viagère.

⁵⁶ Voir le partage des biens de Frédéric 1647.

Légende pages 50-51:
Lettres de noblesse données
en 1683 par le Grand
Condé à Frédéric 1647.

Lettres de noblesse en faveur
du s^r Frederic de Rougemont

Louis Duc de Bourbon Prince de Condé Prince du Sang Pair et Grand Maistre de France

Duc d'Anguien Chateauroux Montmorency &c. Curateur honnorable de Montmorency le Duc de Longueville nostre Neveu Prince souverain de Neuschastel et de Wallengin &c.
A Tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut Comme il ni a rien qui excite d'avan tage les hommes d'ertueux a bien faire que les marques d'honneur qu'ils peuvient obtenir par leurs bonnes
actions pour leur portite, aussy estimons nous que les personnes generouses ne scauroient estre mieuz recompensees qu'en les honnorant du titre de noblesse qu'ils transmettent a leurs successeurs
affin d'inciter les autres a meriter les mesmes honneurs, Le Desirant donner aux Sujets de nostre d^e Neveu qui se rendent dignes de ces graces les marques d'honneur que leurs services meritent,
scavoir faisons que sur le bon et louable rapport qui nous a este fait de la personne de nostre cher et bien ame Frederic de Rougemont bourgeois de Neuschastel, et ayant egard au Zele et a l'affection
quil a toujours fait paroitre pour le service de nostre d^e Neveu, NOUS pour ces causes et autres bonnes considerations a ce nous mouvans, de nostre grace plene puissance et autorite souveraine
en lad^e qualite, Auons led^e Frederic de Rougemont amobly et annobli pour ces presentes signees de nostre main, et du titre de noblesse l'auons honnore et honnorons, ensemble sa
posterite males et femelles nais et a naistre en legitime mariage, Foulons et il nous plait que luy et ceux qui en derandront soient gars tenus et reputes nobles et amys qualitez
en tous actes, et qu'ils jouissent des mesmes honneurs prerogatives et privileges dont jouissent les autres nobles des Comtez souverains de Neuschastel et de Wallengin, et Don nous
en Mandement a nostre ame et seal gouverneur et nostre lieutenant general ord. Comtez le s^r Daffry, et a tous autres officiers et Justiciers de nostre d^e Neveu chacun en droit
loy amys quil apparcevra, que de cette nostre presente grace et annobliement la fassent souffrent et laissent jouir et user pleinement et paisiblement led^e Frederic et
Rougemont et toute sa posterite nais et a naistre en loyal mariage, Cesans et faisant cesser tous troubles et emoechemens a ce contraires Car telle est nostre Intention
La affin que ce soit chose ferme et stable a toujours, nous auons fait mettre et apposer a ces presentes le Sceau de nos armes et celles fait contresigner par nostre con.
secretaire ordinaire de nos commandemens, Saut en autre chose le droit de nostre d^e Neveu, et celuy d'autrui en toutes. Donne a Chantilly le trentiesme jour
du mois d'Avril mil six cens quatre vingt trois

Louis Bourbon



Isabeau II Fleury et Esther-Marguerite de Merveilleux, sœurs de Frédéric 1647, assistées par leurs maris Samuel de Merveilleux, maire de La Brévine, et Jean-Jacques Fleury, receveur de Valangin, reçoivent la fortune patrimoniale, à savoir la maison de la rue St-Maurice (14 000 £), le bien de Voëns et la montagne de Chaumont (10 400 £), les moulins de la Raisse, sur le ruisseau de la Sauge au-dessus de Valangin (12 500 £), diverses parcelles de vignes (11 979 £ 11 gros), un closel et une maison à Chézard (3 250 £), obligations (5 637 £) et autres créances (2 200 £).

Dans la part de Rose Bulloz figure la maison qu'elle habite à la rue des Chavannes, «à l'exception du poile & de la cuisine qui appartiennent à la veuve Merienne»⁵⁷, pour 2 290 £. Y figurent encore dix-huit hommes de vignes: un à Fontaine-André pour 300 £, trois à Trois-Portes pour 296 £, dix au Plan de Serrières, pour 3 730 £ et quatre à Cormondrèche Cudeaux pour 1 339 £. Rose Bulloz reçoit encore une cave dans la même rue pour 508 £, un «morcel» de pré à Chézard, au Val-de-Ruz, un autre à «Grand Champs rière Boudry (207 £) que feu Monsieur le Maire Rougemont a acquis par proximité de la Seigneurie qui l'avoit fait taxer, au sieur Receveur». Elle reçoit aussi la moitié du «Château & de la terre de Steinnen dans le marquisat de Baden ou de Rothelin, appelé le Weisenthal», soit 8 750 £ faibles. Les sœurs Rougemont ont l'autre moitié de cette terre de Steinnen, ainsi que des vergers, des vignes et des obligations pour 23 787 £.

Le total des terres restant à la veuve fait 17 957 £ 10 gros. Des obligations et cédules⁵⁸ lui sont aussi attribuées pour 5 829 £ 3 gros.

Inventaire des meubles et objets

L'inventaire des meubles est la partie la plus intéressante de ce partage. Elle nous donne un reflet du cadre de vie du maire et de l'équipement d'une maison de notable à Neuchâtel au XVII^e siècle.

Le cadre de vie de Rose n'est pas bouleversé au décès de son mari Frédéric 1647. Elle garde la jouissance des meubles jusqu'à sa mort. Un tiers, dont la répartition est faite de suite, sera alors remis aux sœurs. Par contre, les armes, provenant probablement de l'époque des campagnes au service de France, sont immédiatement données aux sœurs (qui ont des maris pouvant s'en servir), à l'exception d'une vieille épée et d'un mousquet, qui leur seront légués à la mort de Rose.

Cette dernière abandonne deux horloges, déposées entre les mains des «Grüerier orologers et du Justicier Pétremand», à condition de garder deux pendules, la montre de poche et le plus grand des miroirs. Elle reprend, comme il se doit, son trousseau et ses «joyaux».

Des 209 onces⁵⁹ de vaisselle d'argent, on déduit du tiers (69 onces) qui doit revenir aux sœurs, 3 onces «en considération de ce que les armes susdites se sont trouvées de plus grande valeur qu'on ne croiois, par rapport aux épées».

Un tiers des étains fins (187 £ demi) – qui sont distingués des étains communs (180 £ demi) – reviendra aux sœurs, de même des 259 £ de cuivre, des 12 £ de «lotton» (laiton) et des 55 £ de «métal». La veuve en possède deux tiers en propriété et a l'usufruit du tiers revenant à ses belles-sœurs.

⁵⁷ AR 259, p. 29.

⁵⁸ Les noms des créanciers et le pourquoi des créances pourraient faire l'objet d'un article sur les solidarités financières à Neuchâtel au XVII^e siècle.

⁵⁹ 1 £ poids de 17 onces pèse à Neuchâtel 520 g. S.e.o., 209 onces d'argent = 6,4 kg.

La veuve garde tous les meubles en bois, à l'exception « d'un grand garde-robe dans la salle d'en haut » que les héritiers (les sœurs Rougemont) pourront prendre après sa mort, et conserve également la jouissance des « meubles de fer » (s'agit-il des bassines et outils?).

Les sœurs renoncent à prendre de suite leur tiers de « plume », soit « une hosste de futaine beau, une coitre habergée dans de la toile, une autre coitre qui est au lict de la servante, étant de triège, un long coissin de triège, un autre long coussin de triège, une paire d'oreillers de triège à raies bleu, un gros matelas de futaine, toutes lesquelles pièces ont chacune sa toie [taie] mais de différente qualité. Et des unes bonnes et des autres mauvaises (...) »⁶⁰.

Le tapis de lit d'indienne, rouge et blanc, l'indienne blanche et bleue toute ternie, le tapis de tapisserie semblable à la garniture de la chambre, le linceul (drap) teint, la couverture verte qui a des raies noires, le tapis de tapisserie (un peu plus rouge que le susdit), et la couverture en poil de chien sont laissés en jouissance à la veuve. Ils nous aident à imaginer l'ameublement de la maison des Chavannes.

Dans l'écurie, après qu'on a vendu le cheval de feu Monsieur le maire pour 14 louis, il reste à son épouse: une chaise roulante sur quatre roues, garnie de moquette par le dedans, un char à cheval avec sa dépendance, un char à bœuf avec aussi ce qui en dépend, deux colliers ou borels à chevaux avec leurs couvertes qui sont de peau d'ours, un harnais à cheval pour le traîneau et divers harnachements dont on précise l'état (une selle en bon état, une vieille bride).

Dans la cave, il y a du vin, cinq tonneaux de chêne, « chacun le cercle de fer plein de vin ». La veuve consent à ce que le vin soit partagé, et on lui laisse en échange plus de grains (froment et orge). Elle retire pour son année deux muids de froment; il reste dans la maison 53 émines de froment et 40 d'orge, qui devraient être partagées, mais que Merveilleux et Fleury laissent « gracieusement » à la veuve et à ses héritiers.

Rose Bullot préfère aussi conserver « un cabinet de noyer en deux corps, ayant la table qui se tire » plutôt que les fûts à vin. Ce « cabinet de noyer » évoque l'image de Rose « de » Rougemont, surmontant son chagrin, qui doit être grand après quarante-deux ans de mariage, faisant ses comptes sur l'abattant de son secrétaire en noyer et réorganisant sa vie solitaire de propriétaire vigneronne!

Elle meurt à Neuchâtel le 10 octobre 1733. Par son testament de 1727, elle laisse sa fortune aux Bullot⁶¹.

Inventaire des livres

On ne connaît pas l'héritier de ces livres.

In-folio

Le dictionnaire d'Ambroise Callepin. 1 vol.

Le dictionnaire François de l'Académie. 2 vol.

Le dictionnaire Historique de Moreri. 2 vol

Un Thome des paraphrases d'Erasmus sur les 4 Evangiles & les Actes des Apotres. 1 vol relié sur bois en velin

Matthiole. 1 vol.

Le Coutumier manuscrit de Neuchâtel. 1 vol.

⁶⁰ AR 259, p. 72.

⁶¹ AEN, décès, 1706-1737, p. 326; *ibidem*, Justice de Neuchâtel, vol. 64, p. 201 ss (succession Rougemont).

In-quarto

- Le Dictionnaire de Richelet. 1 vol.*
Instruction des Jardiniers par Mr. la Quintinie. 2 vol.
Plaidoyer de Mr. Gaultier. 1 vol.
Plaidoyer de Mr. Patru. 1 vol. rendu à Md de Rougemont au 7 Octobre 1721 (??)
Dictionnaire historique de Juigne. 1 vol.
Les œuvres de Mr. d'Olive. 1 vol.
La Jurisprudence Française par Helo. 2 vol.
Recueil d'Arets par Papon. 1 vol.
Les œuvres de Tacite par Alancourt. 1 vol.
Le Code françois. 1 vol. 1618 relié en parchemin.
Nouveauté du Papisme par Pierre du Moulin. 1. vol.
Le Tableau de la fortune par Chevrau. 1 vol.
Matthai Wesenbecj Commentarijus Juris seu œconomia. 1 vol.

In-octavo

- Les loix Civiles, dans leur ordre naturel. 5 vol.*
Le nouveau Testament en grec & en Latin. 1 vol.
Bible latine de l'impression de 1562. 1 vol.
La Cour Sainte par le Père Nicolas Caussin. 5 vol.
Les œuvres morales de Plutarque vieille Tradition. 2 vol.
Sylva Quinquelinguis wcabulorum (?) par Emmelieus. 1 vol.
Conférence des Edits de pacification, par Pierre de Beloy 1. vol
Petri Dasipodj Dictionnarion. 1 vol.
Sleidan (?) des quatre Empire du monde. 1 vol.
Les œuvres de Platon en Carton. 2 vol.
Prophéties de Nostradamus. 1 vol.
Relations historiques par Charles Patin. 1 vol.
Les voiage du Baron de Lanonthan. 2 vol. en carton
Le Maréchal expert par Beaugrand. 1 vol.
Contes & fables de Mons. Le Noble. 1 vol.
Quelques épîtres familières de Cicéron traduites par Maturin Cordier. 1 vol., sans titre.
1 tome des visites charitables de Mr. Brelincourt.
La voie seure qui conduit à la foy Catholique par Humfrey Lyndre Anglois, Traduis par de la Montagne. 1 vol.
Les Metamorphoses d'Ovyde par du Ryer. 1 vol.
Le combat Chrétien par Pierre Du Moulin. 1 vol.
Discours sur la vie de Catherine de Medicis, livre anonyme 1575
Petit dictionnaire François – Lattin, sans titre. 1 vol.
Reponse à la professsion de foy publiée par les moines de Bourdeaux, par Ant. De Sadeel
Quatre livres de musique
Apocalypse de St. Jean par Du Jon. 1 vol.

In-duodecimo

- Les psaumes en quatre parties. 1 vol.*
Traitté de la paix de l'âme par P. Du Moulin. 1 vol.
Un autre Nostradamus. 1 vol.
La secrette politique des Jansénistes, petit livre relié en papier
Des Psaumes en allemand en 4 parties. 1 vol.

LE GRAND
DICTIONNAIRE
 HISTORIQUE
 OU
 LE MÉLANGE CURIEUX
 DE
L'HISTOIRE SACRÉE
 ET PROFANE,

QUI CONTIENT, EN ABRÉGÉ
 L'HISTOIRE FABULEUSE

Des Dieux & des Héros de l'Antiquité Payenne:

LES VIES ET LES ACTIONS REMARQUABLES

Des Patriarches; des Juges; des Rois des Juifs; des Papes; des Saints Martyrs & Confesseurs; des Pères de l'Eglise & des Docteurs orthodoxes; des Evêques; des Cardinaux, & autres Prélats célèbres; des Hérétiques & des Schismatiques; avec leurs principaux Dogmes;

Des Empereurs; des Rois; des Princes; & des grands Capitaines;

Des Auteurs anciens & modernes; des Philosophes; des Inventeurs des Arts; & de ceux qui se sont rendus recommandables en toute sorte de Professions, par leur Science, par leurs Ouvrages, & par quelque Action éclatante;

L'ÉTABLISSEMENT ET LE PROGRÈS

Des Ordres Religieux & Militaires; & LA VIE de leurs Fondateurs;

LES GÉNÉALOGIES

De plusieurs Familles illustres de France, & d'autres Pays;

LA DESCRIPTION

Des Empires, Royaumes, Républiques, Provinces, Villes, Isles, Montagnes, Fleuves, & autres lieux considérables de l'ancienne & nouvelle Géographie: où l'on remarque la situation, l'étendue, & la qualité du Pays, la Religion, le Gouvernement, les Mœurs, & les Coûtumes des Peuples: Où l'on voit les Dignitez, les Magistratures ou Titres d'honneur: Les Religions & Sectes des Chrétiens, des Juifs & des Payens: Les principaux noms des Arts & des Sciences: Les Actions publiques & solennelles: Les Jeux, les Fêtes, &c. Les Edits & les Loix, dont l'Histoire est curieuse, &c.

L'HISTOIRE DES CONCILES GÉNÉRAUX ET PARTICULIERS,

SOUS LE NOM DES LIEUX OÙ ILS ONT ÉTÉ TENUS.

Le tout enrichi de Remarques, de Dissertations & de Recherches curieuses, pour l'éclaircissement des difficultés de l'Histoire, de la Chronologie & de la Géographie, tirées de différents Auteurs, & surtout du Dictionnaire Critique de Mr. BATTLE.

Commencé en 1674. par **M^{re} LOUIS MORÉRI**, Prêtre, Docteur en Théol.
 Et continué par le même & par plusieurs Auteurs de différents partis.

*Nouvelle Edition de Bâle en François,
 Corrigée & considérablement augmentée.*

T O M E V I.

A B A S L E,

Chez **JEAN LOUIS BRANDMULLER,**
 M D C C X L

Page de titre du *Grand Dictionnaire historique* de Moreri, l'un des ouvrages ayant appartenu à Frédéric 1647.

La Cour de France Turbanise. 1 vol en carton
Lettres choisies de Mr. de Balsac. 1 vol
La Chiromancie Royale par Adrian Sicler. 1 vol.
Nouveaux Dialogues des morts. 1 vol.
Les Déclamations de Quintilien par Du Teil. 1 vol.
Exhortation à la repentance. 1 vol.
Mémoire de la Minorité de Louys XIV par Varillas. 1 vol.
Instituts de Justinien par Du Teil. 2 vol.
La vie du viconte de Turenne par DuBuissonb. 1 vol.
2 tomes du Ministère de Richelieu
Le mépris du monde par Isaac Anauld. 1 vol. vieux
Resolutions de divers cas de consciences par Joseph Hall Evêque de Korwich. 1 vol

In-quarto

Les Etats & Empire du monde par D.F.V.Y. 1 vol.
Exposition de Jean Calvin sur les petits prophètes. 1 vol.
Institutions de Calvin. 1 vol.
Les Consolations contre la mort. 1 vol.

In-octavo

La politique du tems, auteur anonime. 1 vol.
Heraclite ou la vanité du monde, anonime. 1 vol.
République des Suisses, par Simler, sans titre. 1 vol.
Les méditations saintes par Jean Gerhand. 1 vol.
Biblia Latina. 1 vol.

In-duodecimo

Le devoir des Officiers d'Armée. 1 vol.
Histoire de Louys 14. 1 vol.
Vieilles épîtres de Ciron de 1605
La sonde de la conscience par Jean Verneuil. 1 vol.

FRANÇOIS-ANTOINE I 1613

UN PASTEUR À ST-AUBIN AU XVII^E SIÈCLE

*Me jure possidet FRougemont
Neocomensis
Ab Ornatissimo D. Rollvagus
Dono accepi
1636*

«F. Rougemont, Neuchâtelois, me possède de droit;
j'ai été reçu en remarquable cadeau de D. Rollvag.»

Cette dédicace se trouve dans un carnet¹, recouvert de parchemin jauni, appartenant à François-Antoine I, pasteur à St-Aubin du 29 août 1658 au 21 septembre 1694, jour de sa mort. Il y note les événements de sa vie et de sa paroisse. Il y a trois écritures différentes : probablement celle de François-Antoine I jeune, puis vieux, et celle de son successeur et cousin, François-Antoine Rognon. Quelques notes et citations bibliques sont en latin.

v. tab. 7 K, p. 71

On a pu vérifier ou compléter certains des événements relatés dans ce carnet grâce à quatre feuillets intitulés *Extrait des registres baptistères de la paroisse de St. Aubin le Lac, notes faites par F.A. Rougemont qui en a été pasteur*². Le registre original est aujourd'hui perdu.

Ces deux documents nous permettent de découvrir la vie de ce ministre du saint Evangile, qui occupa plusieurs cures avant de se fixer à St-Aubin, paroisse de ses ancêtres.

François-Antoine I naît en 1613, probablement à St-Aubin. Il est le fils aîné de Jean V et de Marie Cosandier (voir chapitre «Les origines», p. 33). D'après le chroniqueur Boyve, si l'année 1612 fut désastreuse (hiver froid, sécheresse et peste, mauvaises récoltes), par contre, 1613 fut une bonne année, abondante en vin et en grains. François-Antoine I commence donc sa vie sous de bons auspices. Son enfance s'est probablement passée à St-Aubin; ensuite, il étudie pour devenir pasteur. Il résume son cursus dans son carnet, ce qui nous apprend comment se déroulaient, à cette époque, les études de théologie :

Suit come par la grâce de Dieu je suis parvenu au St Ministère

En l'année 1627 ie fut mené à Lausanne ou iay demeuré un An & demi chez Mons. mon cousin David Roux & demi an chez Mons. Bornet. Depuis ay étudié demi année Yverdun, et dela fus conduit à Basle par Mons. Hory ou iay demeuré 2 Ans & demi

Finalemment en l'année 1635 ie me suis transporté à Genève ou iay demeuré 18 moi.

Sur le 1 de janvier 1637 me presentay en Classe dont ie fus reçu, avec Mons. Hory, en Proposition ou ayant proposé environ 5 fois nous fusmes admis à l'examen à la Gen. Du mois de juillet & par mesme moyen avons soutenu l'examen, deux fois.

Finallemment nous eusmes en la Generale du mois d'Aoust l'Imposition des mains, de quoy i'en rends graces à mon Dieu & le supplie qu'il luy plaise me combler de ses dons & graces...

¹ AR 178. 10×8×4 cm. Ce carnet, qui ne suit pas un ordre chronologique, est utilisé dans les deux sens; pour faciliter les références, on a établi une pagination débutant par la partie la plus utilisée.

² AR 554.



Carnet du pasteur François-Antoine I 1613.

Page de gauche:

le 12 iours du ... Mois L an 1671 la Consomation du mariage de mon fils avec Mademoiselle A. Marie Merveilleux a esté faite en L'Eglise de St-Aubin par Monsr. H Gonin Ministre à Provence. Dieu les comble de ses plus prestigieuses graces et benediction longueur de iours en la Crainte et amour de Dieu, longueur de iours en toute prospérité et santé

Page de droite:

le 22 de février 1672 est décédée ma chère femme environ les 9 h. du matin. Elle a esté ensevelie le 23 au temple de St-Aubin auprès des os de feu mon père. Dieu luy ayant donné la grace d'avoir vécu 49 ans et 32 ans avec moy avec honneur et en la crainte de Dieu aussi elle est morte très chrestienement et remis son âme au Seigneur

Le 25 du mesme mois 1637 ie fis ma première Action [en l'église de Bevaix] laquelle par la grace de Dieu succéda [se déroula] heureusement. Le S. Dieu veuille continuer ceste volonté envers moy (...).³

(Il note ensuite, en latin, les versets qu'il a commentés.)

François-Antoine I commence son ministère le 7 juin 1638 à Valangin, où il est nommé diacre, nomination confirmée par le gouverneur le même jour. « Monsieur Peter » présente François-Antoine I à son « honoré parrain », François Antoine de Neuchâtel, baron de Gorgier.

En 1638, le jeune diacre semble avoir quelques problèmes pour se faire livrer le froment et « l'orgée » de sa dîme au juste prix, mais semble s'être arrangé pour y parvenir... Ce problème est pour lui beaucoup plus important que ce qui se passe aux frontières du comté, en « Bourgogne », c'est-à-dire dans l'actuelle Franche-Comté.

François-Antoine I sait cependant que le pays voisin est ravagé par la soldatesque et la peste. Il note: *Au mois de décembre 1638, les Suédois, conduits par le prince de Veimar, estoient en la Bourgogne. Au mois de juin 1639, ce prince est mort de peste en la ville de Neubourg.*⁴

³ AR 178, pp. 2-4.

⁴ AR 178, p. 16.



Temple de Saint-Aubin
vu du sud-est, photographie
(OPMS).

Les événements en « Bourgogne » voisine

Les armées impériales et celles du roi de France, Louis XIII, s'y livrent de nombreux combats. Henri II de Longueville, comte de Neuchâtel, qui est aussi maréchal du roi de France, prend des villes et des châteaux et chasse hors de Bourgogne Gallas, le général des impériaux.

En 1637, le duc de Weimar, général des Suédois, avait attaqué l'évêché de Porrentruy (car appartenant à un prince de l'Empire, l'évêque de Bâle). Soleure met des garnisons à Thierstein et Dorneck et les comtés de Neuchâtel et de Valangin font des gardes à la frontière comtoise. Brisach, dans le Brisgau, se rend aux Suédois après un long siège et une épouvantable famine. En 1639, les Suédois brûlent Morteau et Pontarlier.

La peste n'épargne d'ailleurs pas le Pays de Neuchâtel; en 1638, elle est à La Chaux-de-Fonds. Boyve note qu'elle avait *régné sans discontinuer dans les comtés* [de Neuchâtel et Valangin] *depuis l'an 1629, (...) mais [qu'] elle n'y fut pas bien échauffée*⁵. L'épidémie n'épargne ni la famille de François-Antoine I, car *le 3 d'Aoust 1637, la cousine Magdeleine, Relicte (veuve) de feu Rognon, a esté frappée de Peste. Dieu luy soit en aide. Le 28 du mesme mois elle est morte a 2 heures du matin et fut ensevelie a midi*, ni les ministres du saint Evangile: *Le 25 du mois de septembre 1639 Mons. Petter pasteur de l'Eglise de St.Aubin a esté frappé de peste et sur le jeudi 20 à 6 heures du soir est décédé...*

⁵ Jonas Boyve, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, de Jules César à 1722*, t. 4, livre 2, p. 39.

La même année 1639, un feu follet se promène dans la cure de Valangin :

Fait prodigieux remarqué par moy le 24 8bre a 4 du matin 1639: au mesme matin après avoir prié Dieu ie m'assis sur le lit, & ayant regardé, faisant fort obscur, ie vis du feu que les Philosopes & naturalistes appellent, feu volant, feu follet, feu lattrant, qui fut quelques temps sur mon lit, lequel pensant toucher avec les mains, s'évanouit. Dieu soit ma garde & mon protecteur. Amen.

Un siècle plus tôt, le curé aurait pensé qu'il était visité du Saint-Esprit. On est plus rationaliste dans la Vénérable Classe!

Le 9 février 1640, François-Antoine I, toujours diacre à Valangin, est nommé ministre et pasteur de Travers. Il s'y installe *avec son petit train de bagages*⁶. A Travers justement, il rencontre sa future femme, Suzanne Perrinjaquet. D'après le récit qu'il fait dans son carnet, il s'agit peut-être bien d'un mariage d'amour :

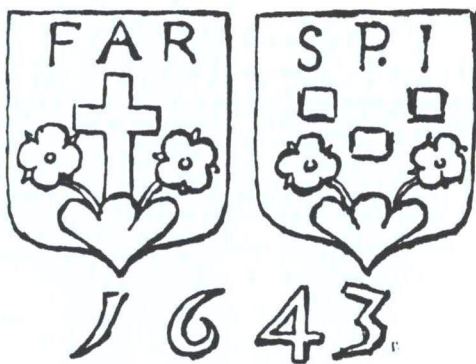
Le 10 du mois de may 1640 iay parlé au sieur François Perrin Jaquet pour Suzanne Perrin Jaquet sa pupille et cousine pour scavoir tant sa volonté que celle de sa mère, désirant l'avoir au St. Estat de mariage. A quoy me répondit ledit qu'il leur en parleroit et scauroit d'eux leur volonté. Le mardy 12 me rendit la responce m'attestant leur volonté estre telle N'estimant repondre pour que ce fut reellement qu'on la demandoye.

Surquoy ie lui respondis que ce que ie luy avoit proposé en privé estoit vrayement et sans moquerie, de quoy aussi il n'est ny loisible ny seant de sy railler; particul. d'un sujet si St. que est le mariage. Ce qu'ayant entendu me remercia grandement: mais encore pour luy faire preuve de ma sincère affection & liens d'amitié entre moy & ladite Suzanne ie luy confiay deux bagues d'or le priant de les luy présenter de ma part en temoignage de mon affection.

Estimant que ladite Suzanne les a receues et acceptées sur ce mesme Effet. Dont l'affaire demeura secret iusque au 6 de juin ou moyennant l'assistance favorable du St. Esprit, duquel implorois la conduite et aide feray selon les voyes [tache d'encre] faire la demande et Ns irons faire en publier les Annonces. Priames humblement Let[ernel] Artisan du mariage vouloir bénir le commencement le milieu et la fin pour sa gloire & notre salut. Amen.

*Le 7 de juillet 1640 Mons. Jaques Gelieu Pasteur de l'Eglise des Verrières m'a espousé avec Suzanne f[ille de] f[eu] P. Perrin Jaquet de Travers. L'Eternel qui nous a conjoints à ce St. Estat nous donne la grace de vivre longuement ensemble en bonne union prospérité et santé pour le servir et le craindre et pour nostre propre salut Amen.*⁷

En février 1642, François-Antoine I revient à Valangin⁸ et c'est là que naît, le 8 février 1643, son fils aîné Jean 1643. Il est baptisé onze jours plus tard par le diacre Richard. Ses parrains et marraines sont Guérard Rognon, châtelain de St-Aubin, et sa femme, Samuel Petitpierre, receveur de Valangin, et Jeanne Noyer, femme du secrétaire Salomon Wuillomier. Jean 1643 est présenté au temple par son grand-père, Jean V. Jean 1643 se mariera en 1671. Son père écrit: *La Consomation [sic] du mariage de mon fils avec Mademoiselle A. Marie Merveilleux a esté faite en l'Eglise de St Aubin par Monsr. H Gonin, Ministre à Provence. Dieu les combles de ses plus prestigieuses grâces (...).*⁹ Comblé de grâces par cette « consommation », Jean 1643 sera le père du premier Rougemont, conseiller d'Etat (voir chapitre « François-Antoine II 1675 », p. 65).



Relevées par Olivier Clottu, les armes ornant le coffre de mariage de François-Antoine Rougemont et Suzanne Perrinjaquet.

⁶ AR 178, p. 11.

⁷ AR 178, pp. 113-116.

⁸ AR 178, p. 317.

⁹ AR 178, p. 126

François-Antoine I note dans son carnet la naissance de ses quatre frères : *Le 25 en juillet 1640 est né un petit fils à mon père, nommé Jehan*¹⁰; le deuxième, dont il ne donne pas le nom, naît le 21 juillet 1642¹¹, le troisième, David, le 18 avril 1644¹² et Daniel le 6 septembre 1647¹³. Le père de François-Antoine I, Jean V, s'est marié trois fois. Il meurt en 1658 : *Le premier jour de novembre 1658 décéda mon père à neuf heures du soir et fut enseveli au temple [de St-Aubin] auprès de sa défunte sœur.*¹⁴

François-Antoine I ne reste que deux ans à Valangin : le 14 janvier 1644, il est nommé à Cornaux¹⁵. Le 16 mai de la même année, sa sœur Anne se fiance à Jean Gaccond : *Il lui fut accordé pour sa dot pour le prix de 600 £.*¹⁶ Anne mourra le 10 juin 1686¹⁷. Son mari l'avait précédée en 1661¹⁸.

Anne-Marie, le deuxième enfant de François-Antoine I et de Suzanne, naît le 20 juillet 1645. Elle est baptisée à Cornaux le 29 juillet. Ses marraines sont Anne-Marie, fille de Guillaume Tribolet, châtelain de Thielle¹⁹, et Esabeau, fille du ministre Favargier. Ses parrains sont le ministre Favargier et Jacques Tissot. Anne-Marie meurt prématurément le 29 mai 1655²⁰.

Magdelaine, née le 16 janvier 1648, vit encore moins longtemps que sa sœur : elle meurt le 21 décembre 1653²¹. Elle avait eu pour parrains le ministre Favargier et Louis Clottu et pour marraines Marguerite, fille de Jean Clottu et femme de Simon Tissot, et Magdeleine, fille d'Esaië Clottu, femme d'Andrey Belperon, de Cornaux.

Esther naît le 25 novembre 1650. Elle est baptisée le 4 décembre. Ses parrains sont J.-F. Rognon et Elie Bugnon, de St-Blaise, receveur de la châtelainie de Thielle, et ses marraines Ester, veuve de David Bonespe, et Magdeleine, fille d'Abraham Clottu (du Nirellet). Esther épousera, en juin 1669, le lieutenant Bugnon de St-Blaise²².

En février 1655, François-Antoine I quitte la cure de Cornaux pour celle de St-Blaise²³. La même année, un scandale émeut la Vénérable Classe : Samuel Perrot, ministre à Lignièrès, est déposé à la « Générale » (assemblée des pasteurs) du mois d'octobre *pour avoir commis adultère avec une femme de Colombier*²⁴. Son remplaçant est nommé par les Bernois, à l'encontre de la proposition de la Vénérable Classe.

François-Antoine I reste trois ans à St-Blaise. Il quitte cette paroisse pour St-Aubin : *Le 26 aoust a esté fait election de moy pour St-Aubin présenté le 29 aoust 1658.*²⁵ Il y restera jusqu'à sa mort.

Suit dans le carnet²⁶ une longue énumération des pasteurs qui se sont succédé dans les différentes cures du comté.

¹⁰ AR 178, p. 346.

¹¹ AR 178, p. 345.

¹² *Ibidem.*

¹³ AR 178, p. 347.

¹⁴ AR 178, p. 15. Cf. p. 348.

¹⁵ AR 178, p. 318.

¹⁶ AR 178, p. 14.

¹⁷ *Ibidem.*

¹⁸ AR 178, p. 349.

¹⁹ Guillaume Tribolet, châtelain de Thielle, mort en 1639, époux de Barbeline Rougemont, fille de Jean IV, dernière relation attestée entre les branches du Maire et de St-Aubin.

²⁰ AR 178, p. 121.

²¹ *Ibidem.*

²² AR 178, p. 120.

²³ AR 178, p. 326.

²⁴ AR 178, p. 330.

²⁵ AR 178, p. 341.

²⁶ AR 178, pp. 288-349.



Henri II de Longueville,
gros écu 1632, argent,
Ø 43 mm (MAHN).

Marie d'Orléans (1625-
1707), duchesse de Nemours,
princesse de Neuchâtel,
huile sur toile (MAHN).



François-Antoine I perd, le 12 février 1672, « sa chère femme » Suzanne Perrinjaquet. Elle est morte à 49 ans, *très chrétiennement, ayant remis son âme au Seigneur*. Ils ont été mariés trente-deux ans²⁷. Mais le veuf ne supporte pas la solitude et la même année, le 15 octobre, il épouse Marguerite du Terraux, veuve de Daniel Sandoz²⁸.

L'Histoire ou heurs et malheurs du temps

Outre les événements de sa vie, le carnet de François-Antoine I, comme les pages du registre²⁹ de St-Aubin, raconte les heurs et malheurs du temps.

*Le 11 d'Aoust 1639 S.A. Nostre S. Prince [Henri II] est arrivé à Neuffchastel a 11 heures avant midi. Dieu veuille que ce soit à un souci favorable pour lui et pour nous ses sujets. Au mois de may 1642 S.A. s'est marié à la fille [Anne-Geneviève] du Prince de Condé. 1644 on a eu une fille morte au mois d'avril 1645. Son A. est allé en Allemagne au mois de May 1645. Au mois de May Monsr. Le Gouverneur d'Affry est mort à Moulin estant allé aux bains du Bourbonois.*³⁰

*Le 2 jour de l'an 1646 Nous est né un jeune prince qui s'appelle Henry. Le S[eigneu]r ait exaucé la prière des Eglises réformées de ces deux comtés lesquels publiquement en ont rendu a Dieu action de grace et fait les feux de joie le 21 janvier 1646. le 14 d'octobre 1645 Mrs. Le gouverneur de Molondens a receu et presté les serments du Gouverneur des mains de Monsr. L'Ambassadeur de Soleure Dieu le benix et accorde longueur de jours. Le 25 avril 1664 mourut à Cressier.*³¹

En 1657, la foudre tombe à deux reprises sur la tour et le temple du Landeron, tuant un homme et en blessant un autre³².

En 1659, la fille de David Porret, *ayant été possédée des esprits (...) fut trouvée quasi noyée en la fontaine de Fresens et décéda peu après.*

La dysenterie sévit à St-Aubin en septembre 1660. Elle tue vingt et une personnes *tant petites que grandes.*

Fin 1660 et début 1661 (et déjà en 1648), à maintes reprises, la terre tremble: *Un tremblement de terre qui a été come une secousse & concusion qui a été fort subite.* Le jeudi 15 à 10 heures du soir, de Boudry jusqu'à Vaumarcus, etc.: *Un grand tremblement le mercredi soir à 9 heures le 9 décembre 1660.* La terre tremble encore plusieurs fois jusqu'en 1665. *Le 5 janvier 1665 a été célébré un jour de jeune & de prières, conjointement avec les cantons évangéliques & Genève à cause d'une grande comète³³ paroissant au ciel en forme de verge, tournée tantôt d'occident tantôt d'orient, qui est apparue depuis la St-Martin de l'an précédent [1664].*

En 1668, le 8 mars, *MM de Longueville & de St. Paul sont entrés à Neuchâtel. Le 13 le susdt. Seign. De Longueville aiant fait remise³⁴ de sa part des comtés de Neufchatel &*

²⁷ AR 178, p. 127.

²⁸ AR 178, p. 131.

²⁹ AR 554, sauf autre référence donnée.

³⁰ AR 178, p. 36.

³¹ AR 178, p. 35; Jacques de Stavay-Mollondin, gouverneur de 1645 à sa mort en 1664.

³² AR 178, p. 78.

³³ Apparue le 17 novembre 1664, visible jusqu'au 20 mars 1665. Observée en Chine, en Corée, au Japon et en Europe. Voir liste « Comets » par D.U. Yeomans (1991, Wiley).

³⁴ Jean-Louis Charles, dit l'abbé d'Orléans, débile, remet la principauté à son frère Charles-Paris d'Orléans.

Vallangin à S.A. son frère s'en est allé à Rome, & le 23 S.A. notre Prince s'en est allé & a pris M le Baron de Gorgier avec lui.

Le 16 août 1668, la foudre tombe sur le temple de Môtiers-Travers. Elle tue Pierre Boy, blesse Jean-Jacques Rossel et dix personnes en sont malades.

En 1669, le 8 juin on a fait des feux de joie pour l'heureux retour de S.A. de Candie ou il était allé en 1668 avec 500 gentilhommes [se battre contre les Turcs] et en a été de retour à Lyon le 1^{er} mai de cette année. La joie ne dure guère, le 3 juin 1672, Son Altesse notre prince a été tué en bataille devant le fort de Suisse en Hollande. Et le 26 octobre, par sentence d'Etat Monseg. L'Abbé d'Orléans frère du susdit a été déclaré prince et souv. de Neufch. Et mis en possession contre les agents de Mad. de Nemours³⁵.

La sécheresse en 1669 et 1670 crée une telle pénurie d'eau que les moulins sont arrêtés; la même année, un incendie à Genève détruit plusieurs maisons, le pont et fait cent vingt victimes. Une collecte (qui rapporte 194 £ 4 gros et demi) est organisée à l'église de St-Aubin pour subsidier à nos frères de Genève.

En 1673, la duchesse de Nemours est arrivée à La Bonneville (c'est-à-dire La Neuveville). Ses partisans ayant assassiné au Landeron le marquis de Saint-Micaud, agent de sa rivale Anne-Genève, cent hommes de St-Aubin y sont envoyés pour réprimer des troubles éventuels.

En 1674, le 18 novembre, il a fait une tempête qui a submergé un bateau de derrière moulin venant d'Estavayer, sur lequel étoient 13 personnes qui ont péri.

En 1676, on a fait une collecte par mandement du souverain pour soulagement de 26 ministres des églises réformées de Hongrie condamnés aux galères & délivrés par l'amiral Ruyteer...

En 1677, la foudre tombe sur la cure et le temple de Serrières. La même année, l'eau inonde le grand four à Neuchâtel (le pain est perdu).

En mars 1680, une grande tour du donjon s'effondre: la poudre qui y était cachée s'enflamme, deux cents muids de grains sont perdus. Le 9 juin, S.A.S. Mad la Duchesse de Nemours Princesse régente a fait son entrée à Neufchatel. Les feux de joye ont été alumé par toute la comté.

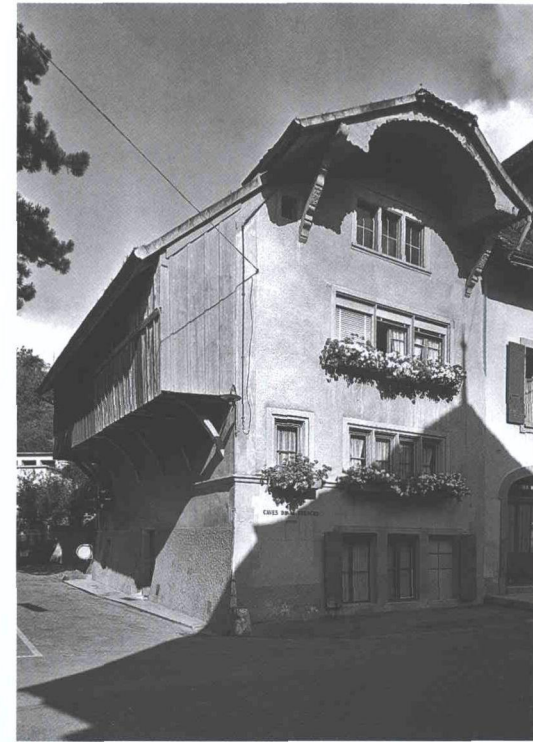
En septembre, François-Antoine I est heureux d'apprendre que la baronne d'Achéé prend la succession de la seigneurie de Gorgier, dont St-Aubin fait partie.

Le 3 mai 1681, on a célébré un jeûne dans nos églises, conjointement avec les églises des cantons évangéliques et leurs alliés et confédérés au sujet d'un effroyable tremblement de terre qui a fait bruit dans la Suisse & du monstrueux météore³⁶ qui a passé des la St. Martin 1680 jusques en janvier 1681.

Le 2 août à minuit, le feu s'est allumé à Provence en la maison du s Dayol & ont été consumées dix maisons et le temple, la cloche entièrement fondue.

Le lundi 1^{er} mai 1682, la terre a tremblé extraordinairement et l'on s'en ait aperçu en divers endroits de la Suisse. Cette même année 1682, comble de malheur, le bétail est atteint du «chancre brûlant», maladie déjà apparue en 1604.

Il se produit aussi des choses bizarres: en 1687, le 6 janvier, le fils de François-Antoine I, Jean 1643 et le Sr. David Baillod, étant sur le cimetièrre au milieu, ont ouï & bien remarqué une voix plaintive en terre par l'espace de demi heure. François-Antoine I n'émet aucun commentaire. C'était peut-être un malheureux enterré encore vivant, la peur des deux hommes les a sans doute empêchés de vérifier...



Saint-Aubin. Maison sise à l'angle du carrefour rue du Temple / rue de la Reusière ayant appartenu aux Rougemont. Photographie (OPMS).

Sur les étais du toit, la date de 1612 et les initiales FAR/JR de François-Antoine I 1613 et de son père Jean V surmontent une croix latine mouvant d'un mont de trois coupeaux et accompagnée de deux roses parfois tigées (*Armorial neuchâtelois*, t. II, p. 188, fig. 849).

³⁵ AR 178 p. 43.

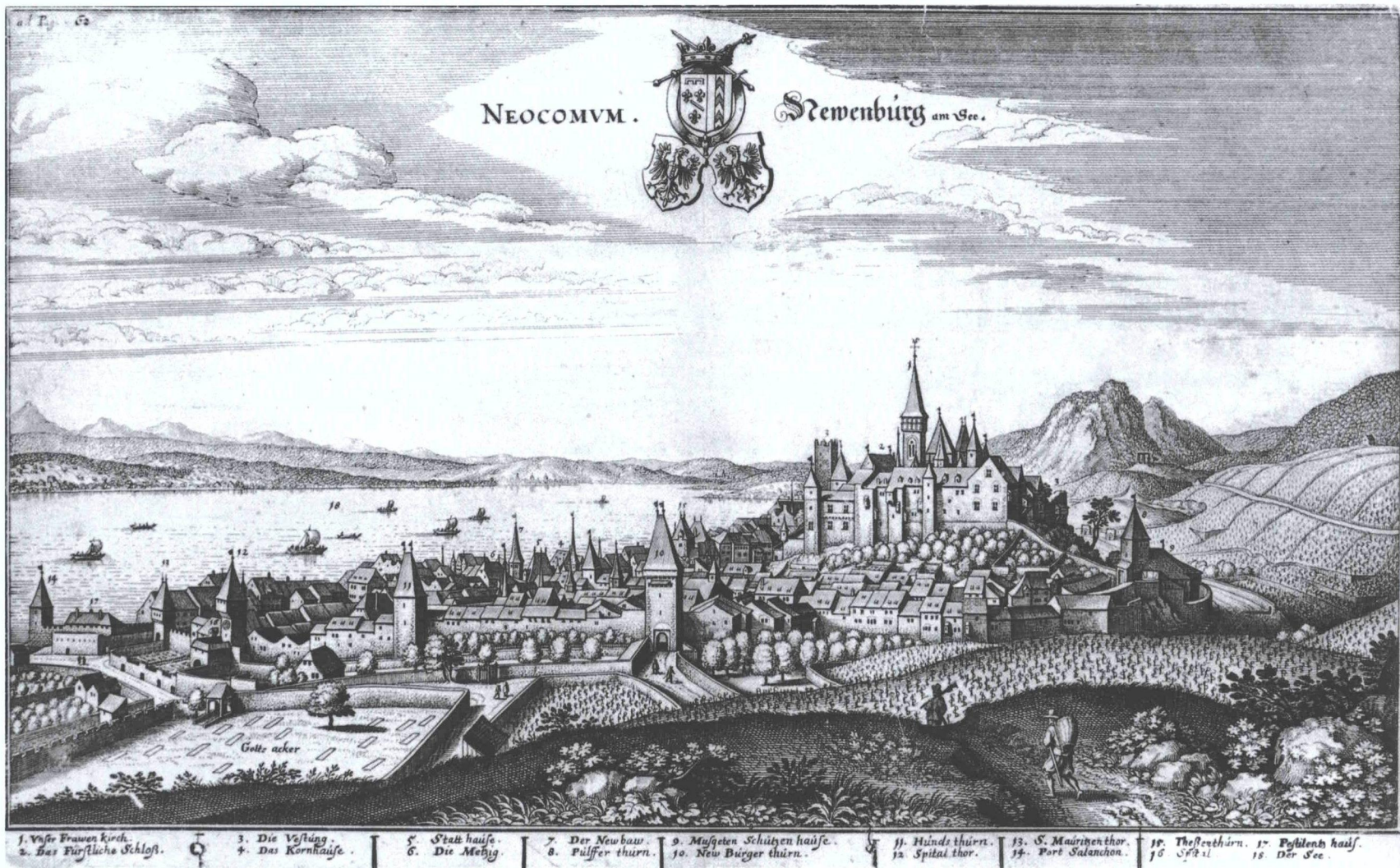
³⁶ Voir «Comets»; visible de novembre 1680 à la dernière observation le 19 mars 1681 par Isaac Newton.

Ces signes d'apocalypse sont-ils matière à des prêches réconfortants ou à des appels terribles à la repentance? Faute de connaître le caractère de François-Antoine I, on reste dans l'ignorance.

En 1683, François-Antoine I note sobrement: *Le 4 juillet les Turcs ont assiégé Vienne en Autriche, le 14 ils ont été contraints de lever le siège.* A-t-il réalisé que Jean Sobieski venait de sauver la chrétienté et la religion qui était sa vie?

Voilà les événements que vécut François-Antoine I, père de Jean 1643, et premier d'une longue série de Rougemont qui porteront ce prénom. Cette évocation de sa vie ne peut mieux s'achever qu'avec la note de son successeur dans ce registre de St-Aubin:

Mr. Rougemont a été enterré dans le temple de St Aubin le 24 7bre 1694 après avoir exercé le ministère 36 ans en la susd. Eglise il mourut le vendredi matin avant jour après que moi françois Antoine Rognon son successeur & son remuë de germain eu fait la prière & après avoir fait tous mes efforts pour le réveiller d'une apoplexie qui l'avoit frapé tout d'un coup & qui lui avoit oté la parole.



«Neuchâtel vue de l'est», 1642, gravure de Matthaeus Mérian.

FRANÇOIS-ANTOINE II 1675

CONSEILLER D'ÉTAT,
CONTRÔLEUR DES FINANCES DU ROI



François-Antoine II 1675 et sa femme Béatrix Ostervald, huiles sur toile.

François-Antoine II est le premier conseiller d'Etat Rougemont. Il est petit-fils du pasteur François-Antoine I 1613 (voir chapitre précédent) et fils de Jean 1643.

On sait peu de chose de son père, Jean 1643, sinon qu'il est cité lieutenant (remplaçant du châtelain) des « Assises » (Justice) de la baronnie de Gorgier de 1676 à 1693¹, qu'il est reçu bourgeois de Neuchâtel en 1695² et qu'il épouse Anne Marie, fille de noble Isaac Merveilleux, qui lui donne trois enfants. Le 7 juillet 1702, sa femme est seule présente avec ses deux filles³ au contrat de mariage⁴ de leur fils François Antoine II 1675, notaire, avec Béatrix Ostervald, fille de Jean-Jacques et de Judith Pury⁵. Jean 1643 meurt en septembre de la même année.

François-Antoine II et Béatrix Ostervald ont, en sus de deux filles mortes prématurément, une autre fille, Béatrice 1726, mariée à Daniel de Rognon, officier en Espagne puis châtelain de Gorgier, et quatre fils: trois banquiers, Jean-Jacques 1705, Josué 1709, et Abram 1717 (voir chapitres « La Banque Rougemont à Paris », p. 105 et « La Banque Rougemont à Londres », p. 135) et un conseiller d'Etat, François-Antoine III 1713 (voir chapitre suivant).

v. tab. 7 M, p. 71

¹ AR 226; AEN, Gorgier, pièces produites, 30.12.1676; état civil St-Aubin 1693, f° 266.

² AR 12.

³ L'une de ses sœurs, Salomé, n'est connue que par cet acte. L'autre, Esther 1672, épouse en 1693 Charles Louis Petitpierre, châtelain de Donneloye.

⁴ AR 193.

⁵ *Ibidem*.

Dès 1715, François-Antoine II est juge des Assises de la baronnie de Gorgier⁶. En 1718, il est nommé receveur de Fontaine-André pour cinq ans⁷. Il est receveur de Bevaix avant 1720, de Thielle⁸ avant 1721, contrôleur des finances du roi avant 1725.

La fonction de receveur

Comme beaucoup d'autres Rougemont, François-Antoine II est receveur, soit encaisseur des cens et autres redevances féodales dues au prince. Dans le Pays béni de Neuchâtel, on ne payait pas d'impôt direct et bien peu de taxes indirectes. L'administration, d'ailleurs très peu développée, vivait surtout de ce que le prince lui laissait des redevances féodales devenues plus vexatoires que lourdes du fait de la lente dévaluation de la monnaie depuis leur lointaine fixation. La fonction de receveur est lucrative. Si elle ressemble un peu à celle de fermier général en France voisine, comme elle s'exerce dans un petit pays aux revenus modestes, où la morale règne, elle n'enrichit pas autant ceux qui en ont la charge.

En février 1725, il est nommé contrôleur des sels, soit chargé de la régle des sels, fonction mal remplie avant lui et où il réussit à négocier favorablement avec les responsables de Salins. Il procure enfin à la principauté autant de sel que nécessaire et, en conséquence, un impôt indirect mieux assuré pour l'Etat. Il reçoit de ce fait 5250 £, soit 5 £ 5 sols par bosse de sel⁹, somme considérable (en comparaison, il vend sa montagne sur la Roche de Vent, maison avec citerne, prés gras et maigres, pâturages, pour 2500 £ 7 sols¹⁰). Il est vraisemblable que, outre la rémunération de ses services, on lui remboursait surtout ainsi ses frais qui devaient comporter, selon l'usage du temps, en Franche-Comté comme ailleurs, de sérieux pots de vin.

Ainsi, François-Antoine II a pu acheter ou échanger une trentaine de biens immobiliers à St-Aubin ou dans les villages environnants¹¹, preuve de l'importance de ses revenus. L'échange se faisait souvent contre un immeuble plus petit, plus une soulte en espèces; on payait ainsi moitié moins de lods, taxe princière sur les transactions immobilières. La terre est toujours le meilleur placement. Jonas I et Frédéric 1647 l'ont aussi compris, de même que, plus tard, Denis 1759.

Le 24 avril 1725, à près de 50 ans, il est nommé conseiller d'Etat¹². Il démissionne en 1758, laissant sa place à François-Antoine III 1713, son troisième fils. Ni fils ni gendre de conseiller d'Etat, François-Antoine II est l'un de ces dix-neuf conseillers, sur les nonante-six nommés entre 1707 et 1831, qui ne doivent pas leur élection à leur appartenance à une famille de conseillers d'Etat (pourtant sa mère est une Merveilleux, sa femme une Ostervald, deux familles «à Conseil d'Etat») mais à leur seul mérite et qui font entrer avec eux leur famille dans le cercle oligarchique¹³.

⁶ Dès 1749, il en sera lieutenant; AR 46, p. 128; archives St-Aubin, reg. BB6, p. 22. Dans la seigneurie de Gorgier, les justiciers sont appelés juges.

⁷ AR 14.7.

⁸ P. DuPasquier not., II, 1704-1722, p. 377. AR 139, 140.

⁹ Philippe Gern, «L'approvisionnement de Neuchâtel en sel franc-comtois», *MN*, 1965, p. 171. Bolle not. I, f° 49.

¹⁰ Bolle not. I, f° 49.

¹¹ AR 44/46/ 51 à 68/ 82-127, 13 à 140-147, etc.

¹² Brevet AR 150.

¹³ *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, p. 118.



Frédéric I^{er} (1657-1713),
premier prince de
Neuchâtel de la maison de
Brandebourg, huile sur
toile (MMC).

Le gouvernement de la principauté de Neuchâtel après 1707

Les Articles généraux de 1707 règlent les droits respectifs du prince et des Neuchâtelois. C'est un traité, passé avec le roi de Prusse avant de l'investir de la souveraineté de Neuchâtel et Valangin, objet d'un procès entre les nombreux prétendants à la succession des Orléans-Longueville¹⁴. Le tribunal des Trois-Etats de la principauté en est juge, mais aussi partie, puisqu'il incombe à cette occasion aux représentants des futurs sujets de choisir leur prince! C'est une rareté et un privilège à cette époque absolutiste!

¹⁴ Voir *Armorial neuchâtelois ad Prétendants*, et Jean-Pierre Jelmini, «Le procès de 1707», dans *Histoire du Pays de Neuchâtel*, t. 2, pp. 58-65.

Le Conseil d'Etat, à l'origine simple organe consultatif formé de personnes appelées de cas en cas par le comte, puis prince de Neuchâtel, a pu accroître peu à peu ses pouvoirs, vu l'absence et l'éloignement des princes. Dès 1707, les Articles généraux lui donnent en fait le gouvernement du pays, sauf les rares domaines réservés du prince, particulièrement l'arbitrage des litiges survenant assez fréquemment entre le Conseil d'Etat et les autres corps constitués de la principauté, tels les bourgeoisies de Neuchâtel, de Valangin, du Landeron, ou encore les pasteurs réunis en Vénérable Classe!

Sous les Hohenzollern (1707-1806 et 1814-1848) comme sous Berthier (1806-1814), le pouvoir incombe au Conseil d'Etat du prince beaucoup plus qu'au prince lui-même. Les choses ne changent qu'après l'échec des révolutionnaires de 1830, suivi d'une modernisation des institutions et d'un contrôle accru de Berlin. Entre 1707 et 1831, période où le Conseil d'Etat de la principauté de Neuchâtel comporte près de vingt membres nommés à vie, soit en moyenne pour près de trente ans, on compte nonante-six conseillers d'Etat, dont quatre Rougemont (François-Antoine II 1675, son troisième fils François-Antoine III 1713, son petit-fils Georges 1758, fils du précédent, et enfin son petit-fils Louis 1743, fils de Jean-Jacques 1705). Cette fonction se transmet le plus souvent de père en fils ou en gendre, ce que facilite le mode de nomination, par le prince mais sur proposition du Conseil d'Etat, soit une cooptation de fait (*Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, 1987, notamment pp. 107 et 111).

Le Conseil d'Etat exerce au nom du prince les trois pouvoirs, directement ou par les officiers à sa nomination, tels les maires et châtelains qui président les assemblées locales rassemblant les chefs de famille communiens ou bourgeois, ainsi que les justices locales où ils sont assistés de douze notables du lieu, les justiciers. Le Conseil d'Etat est présidé par le gouverneur, représentant personnel du souverain et premier personnage de l'Etat, souvent absent et remplacé alors par l'un des quatre présidents du Conseil d'Etat. On est en pleine confusion des pouvoirs gouvernemental et municipal comme d'ailleurs des pouvoirs judiciaire et exécutif, puisque dans beaucoup d'affaires pénales, les décisions importantes d'enquête, de jugement, même la fixation des peines, sont prises par le Conseil d'Etat, sur rapport du maire ou châtelain, qui lui est ensuite renvoyé pour se prononcer en audience! Pourtant, ce système complexe fonctionne bien et rencontre même des approbations de poids (voir l'analyse de ce système par un constitutionnaliste français rapportée par Georges 1758 dans sa «Notice sur ma vie comme homme public», p. 97). Abram 1717 dit lui aussi, dans les statuts de la Caisse de famille (voir chapitre «La Caisse de famille», p. 13) que «dans la principauté de Neuchâtel (...) les peuples» jouissent de «libertés» exceptionnelles dans l'Europe d'alors.

«Plus être que paraître», devise traditionnelle de la famille, doit probablement son origine à François-Antoine II, lui qui a refusé à deux reprises l'anoblissement, disant craindre que la noblesse «n'éloignât ses fils du commerce auquel il les destinait» et vouloir «se contenter de celle qu'il possédait déjà»¹⁵. Sage réponse d'un homme qui a appris «le commerce» dans le domaine délicat des fermes et dans celui, international, du sel comtois; par son activité fructueuse dans le notariat¹⁶, il sait que le pouvoir réel appartient à ceux qui gagnent leur fortune et la maintiennent par le travail et non aux vanités sociales de la noblesse. Ses descendants garderont cet esprit. Le banquier Denis 1759 a, lui, cédé à la vanité d'ajouter une particule au nom familial. Cependant, à la fin de sa vie, il souhaite que ses descendants reviennent à la «bonne simplicité des mœurs

¹⁵ Königliche Preussische Geheime Staats Archiv, répertoire 64, Neuchâtel A. litt. R. n° 4.

¹⁶ Ses registres de notaire, de 1694 à 1755, sont aux AEN.

de Neuchâtel» (ce qu'ils ne feront pas!). Par contre, la plupart des autres descendants des père et mère du banquier, membres de la Caisse de famille, tout en gardant la noblesse reçue grâce à lui, resteront fidèles à la devise.

La noblesse neuchâteloise

La noblesse féodale s'éteint très tôt à Neuchâtel. Le comte puis prince souverain anoblit alors des notables, dont certains rachètent d'ailleurs des fiefs tombés en quenouille. Ce sont en premier lieu, dès le XV^e siècle, des militaires enrôlés dans les armées des princes, les Tribolet, les Guy d'Audanger, un Rougemont, Frédéric 1647, etc., parfois des officiers servant les princes dans leur maison et administration, comme les Chambrier – dont le premier a pris le nom de sa fonction. Le Conseil d'Etat s'étant institutionnalisé (voir encadré précédent), le prince prend peu à peu l'habitude d'anoblir un homme, s'il n'est pas né dans cette condition, soit avant de le nommer au Conseil d'Etat, soit lors de sa nomination. Cette noblesse tend à devenir de plus en plus un honneur et de moins en moins un privilège. Des dix-neuf familles nouvelles entrées entre 1707 et 1831 au Conseil d'Etat, quatre seulement, dont celle des Rougemont, ne seront anoblies qu'ultérieurement¹⁷. Vaut-il mieux être de vieille noblesse, la refuser comme François-Antoine II 1675, la rechercher comme Denis 1759 (voir chapitre «La Banque Rougemont à Paris», p. 105)? On citera Jean-François Deniau : *Contrairement à ce que dit la commune renommée, il n'y a de noble que les anoblis. Parce qu'il n'y a de sûr que ce qui était incertain et que nous aurons gagné en combattant.*¹⁸ Quoi qu'il en soit, le sain principe constitutionnel d'égalité de tous les citoyens devant la loi fait que, de nos jours, la seule noblesse reste celle du caractère.

François-Antoine II meurt à St-Aubin en 1761. Son petit-fils, le banquier Denis 1759, écrit¹⁹: (...) *mon grand-père François-Antoine passait pour riche, il mourut en 1760 et laissa, ainsi que l'indique son inventaire, une fortune d'environ £ 402210 faibles.*

On ne sait rien de plus de ce premier des Rougemont, conseiller d'Etat, sinon qu'il a adopté²⁰ vers 1725 les armoiries actuelles des Rougemont, «de gueules à la croix d'or» qui figurent sur la lettre de confirmation de noblesse de 1784. Antérieurement, sa branche portait une croix latine mouvante d'un mont de trois coupeaux et accompagnée de deux roses parfois tigées, tandis que la branche de Frédéric 1647 portait d'or au chevron de gueules, accompagné en pointe d'un mont de six coupeaux de sinople, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or²¹.



Cachet de François-Antoine II 1675, «FAR / 1725» première attestation datée des armes Rougemont actuelles.

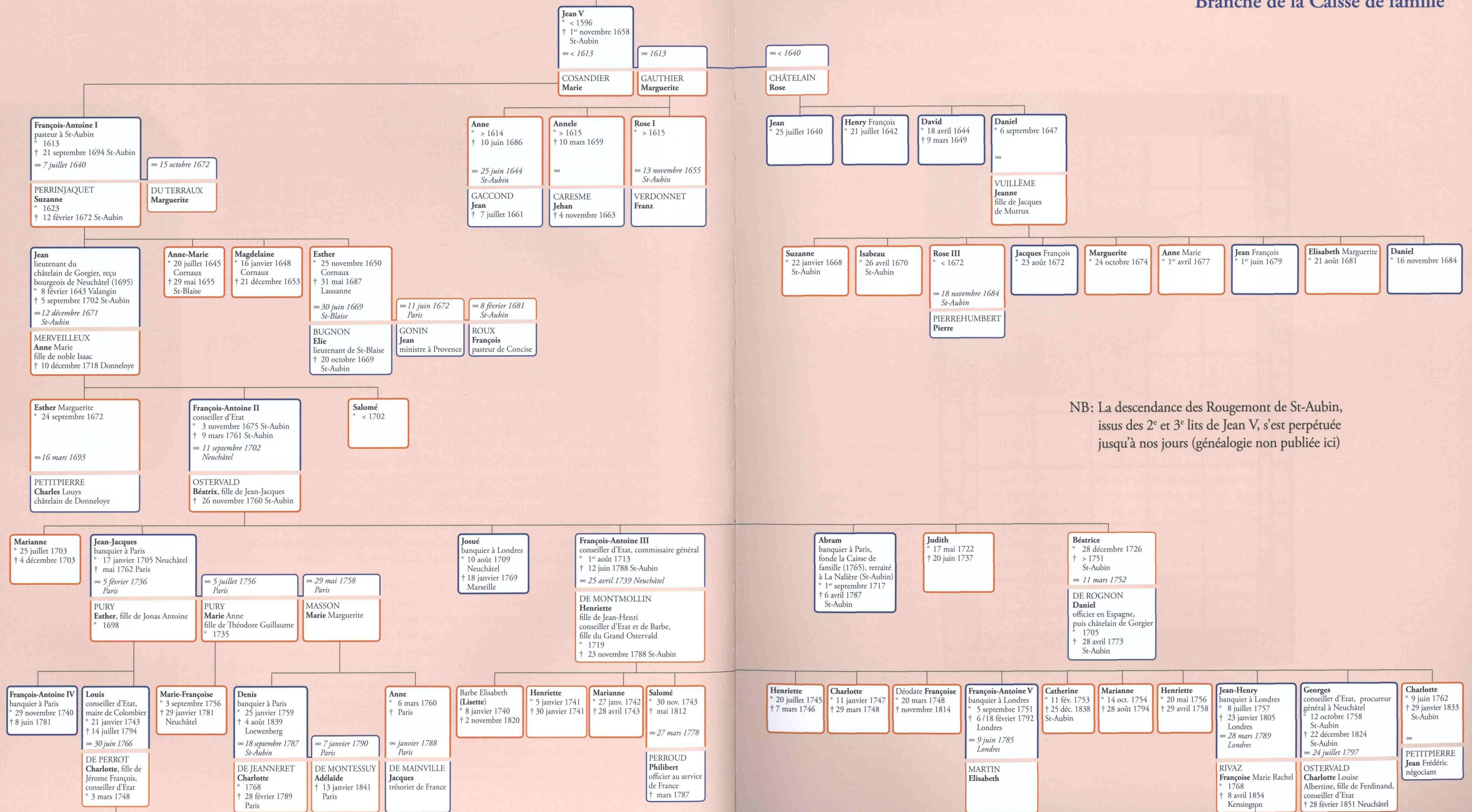
¹⁷ *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, p. 118.

¹⁸ *Mémoires de 7 vies*, chap. 2, p. 62.

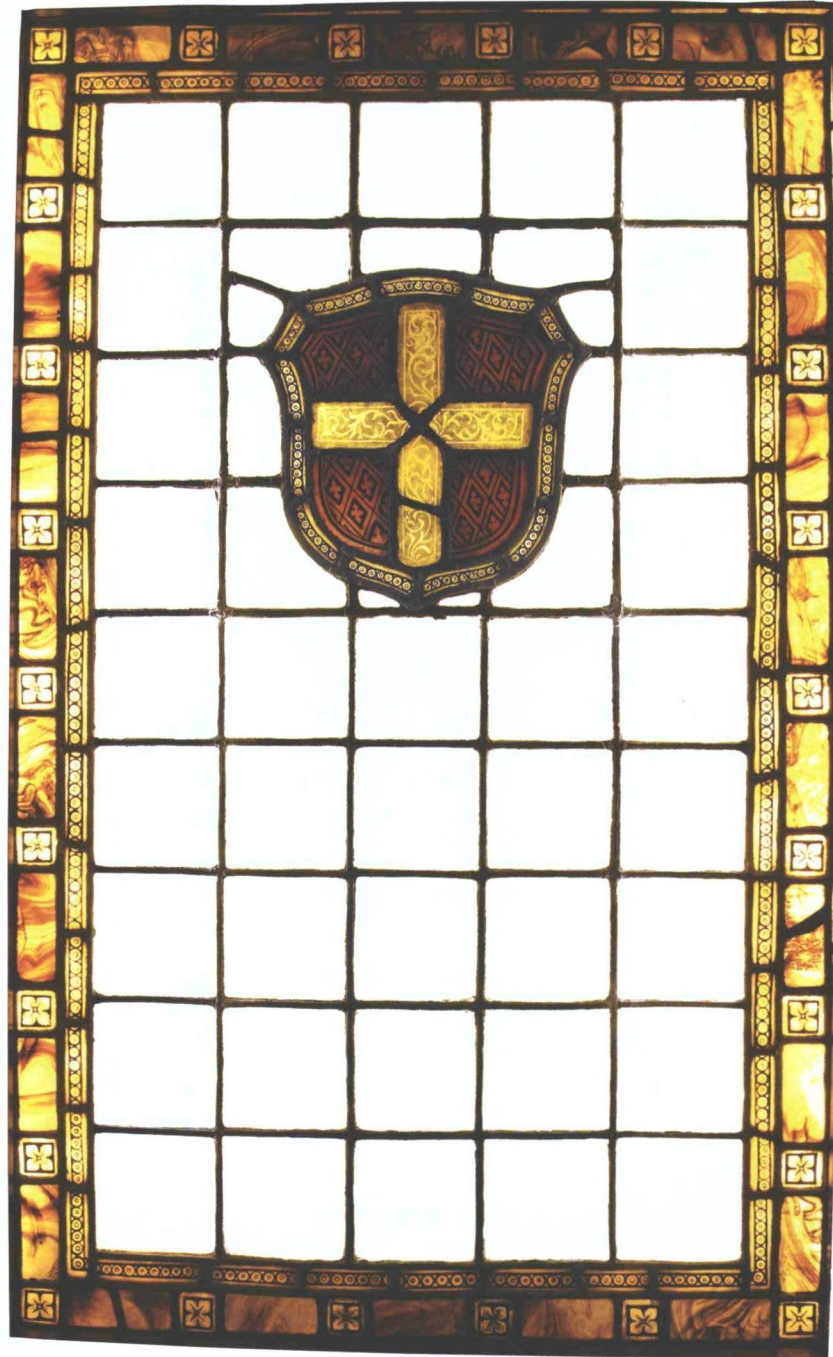
¹⁹ AR 441 et «La Banque Rougemont à Paris» dans cet ouvrage.

²⁰ Edouard Quartier-la-Tente, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel: essais généalogiques*, p. 217.

²¹ *Armorial neuchâtelois*, II, p. 187.



NB: La descendance des Rougemont de St-Aubin, issus des 2^e et 3^e lits de Jean V, s'est perpétuée jusqu'à nos jours (généalogie non publiée ici)



Vitrail du XVII^e siècle aux armes Rougemont.

FRANÇOIS-ANTOINE III 1713

CONSEILLER D'ÉTAT, COMMISSAIRE GÉNÉRAL



François-Antoine III 1713, huile sur toile.

Troisième fils de François-Antoine II 1675, François-Antoine III se marie assez jeune, à 26 ans, au pays, alors que ses trois frères font ou feront leur vie à Paris et à Londres (voir chapitres «La Banque Rougemont à Paris», p. 105 et «La Banque Rougemont à Londres», p. 135). On ne sait rien de lui avant 1739, date de son brillant mariage, sinon qu'alors il est déjà receveur de Neuchâtel et de La Côte¹. En 1739, il épouse Henriette, fille de feu Jean-Henri de Montmollin, conseiller d'Etat, et de Barbe Ostervald. Le contrat de mariage² est signé pour la mariée par sa mère, son grand-père Jean-Frédéric Ostervald, le Grand Ostervald, traducteur de la Bible, pasteur de Neuchâtel, doyen de la Vénérable Classe, et son oncle Pierre Chambrier, conseiller d'Etat.

Après son mariage, François-Antoine III poursuit sa carrière au service de la principauté. En 1742, il est receveur des Quatre Mairies³: Rochefort, Neuchâtel, La Côte et Boudevilliers, réunies sous ce nom. En 1758, il devient conseiller d'Etat, à la suite de son père démissionnaire⁴. Il entre en 1760 à la Société du Jardin, cercle qui rassemble les membres de l'oligarchie neuchâteloise. Les clés y sont distribuées par ordre d'entrée: François-Antoine III a la clé 32. En 1764, il est nommé commissaire général⁵. Ce

v. tab. 7 N, p. 71

¹ AEN Neuchâtel, M, p. 48.

² AR 194; il y est nommé François Antoine de Rougemont sur la page de titre, en belle ronde, mais Rougemont tout court dans le texte.

³ AEN, LCE et Neuchâtel, décès 1737-1748, p. 53.

⁴ AR 148, AEN fiche de son père.

⁵ AR 145.

dernier est, avec le procureur général, un conseiller investi d'une des deux charges les plus importantes du gouvernement neuchâtelois. Elles impliquent des compétences et une responsabilité particulières, puisque le commissaire général devait veiller aux pièces fondant les droits du prince, au cadastre de ses biens, surveiller de près les reconnaissances périodiques sous serment des redevances par leurs débiteurs, etc.⁶. En 1787, son fils Georges 1758 lui est adjoint dans cette charge⁷. François-Antoine III peut ainsi le mettre au courant des affaires et donc mieux assurer sa succession professionnelle. Sa mort survient en 1788, peu après sa dernière nomination comme membre de la Chambre des comptes. Une belle carrière de conseiller d'Etat pour ce digne successeur de François-Antoine II 1675.

Henriette de Montmollin, femme de François-Antoine III, lui donne quatorze enfants: cinq morts en bas âge, six filles, dont seulement deux se marient, et trois fils: François-Antoine V 1751 et Jean-Henry 1757, qui, à la suite de leur oncle Josué 1709, seront banquiers à Londres (voir chapitre «La Banque Rougemont à Londres», p. 135), et Georges 1758, procureur général et conseiller d'Etat (voir chapitre «Georges 1758», p. 89).

⁶ *Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, p. 120.

⁷ AEN NQ ad FAR III, note 19, AEN Offices, sous commissaires généraux 17.12.1764 et 30.1.1787.

LOUIS 1743

CONSEILLER D'ÉTAT, MAIRE DE COLOMBIER



Louis 1743, «L'homme à la pipe», 1794, par Jean-Pierre Preudhomme (1732-1795), huile sur toile, 53×45 cm (MAHN).

Né à Paris en 1743, second fils du banquier Jean-Jacques 1705 (voir chapitre «La Banque Rougemont à Paris», p. 105), Louis 1743 a 19 ans à la mort de son père en 1762. Formé comme son aîné François-Antoine IV 1740 dans la maison de banque par son oncle Abram 1717, il a préféré assez vite toucher sa part d'héritage et rentrer au pays.

Il s'y installe, entre à la Société du Jardin en 1765 (clé 84, après son oncle François-Antoine III 1713, clé 32, et avant son oncle Abram 1717, clé 90) et, l'année suivante, épouse Charlotte de Perrot. En 1771, il est membre du Conseil des Quarante de la Ville.

v. tab. 7 O, p. 71

Le gouvernement de la Ville de Neuchâtel

Les Quatre-Ministres forment l'exécutif institutionnel sous l'Ancien Régime. Cet exécutif s'occupe des affaires courantes; les Quatre-Ministres veillent à l'application des décisions, procèdent aux visites de terrain et des chantiers, sont chargés du secrétariat, font respecter l'ordre public et globalement font appliquer toutes les décisions du Conseil général. Mais leur autonomie est faible: en effet, ils n'ont pratiquement aucune compétence financière, même dans les applications quotidiennes que nous considérons aujourd'hui comme banales. Les dépenses sont l'apanage du Grand Conseil ou Conseil des Quarante (exclusivement masculin) depuis sa création sous l'occupation des XII Cantons en 1522.

Avec le Petit Conseil ou Conseil des Vingt-Quatre (conseil originel aux compétences juridiques), le Grand Conseil forme le Conseil général de la Ville. C'est le Conseil général qui prend toutes les décisions, telles l'accession à la bourgeoisie, la réception des habitants, la formulation des serments et des règlements, les prêts d'argent et jusqu'à l'attribution du bois ou de la terre à un bourgeois ou un habitant.

Les Quatre-Ministres – quatre Maîtres bourgeois, deux Maîtres des clés, un Banneret, un procureur et un secrétaire, ce dernier étant plus un fonctionnaire avant la lettre qu'un magistrat – sont tous issus d'un des deux Conseils. Les Maîtres bourgeois font partie du Conseil des Quarante ou du Petit Conseil, les Maîtres des clés du Grand Conseil et le Banneret, bien qu'élu par la Générale Bourgeoise, fait aussi partie d'un des Conseils. Il n'y a donc pas de séparation de pouvoirs, les Quatre-Ministres siégeant au Conseil général et délibérant aussi, sauf si la cause les concerne en tant qu'instance exécutive.

Le Conseil général siége le lundi; les Quatre-Ministres autant de fois qu'il est nécessaire dans la semaine pour la gestion courante.

Voilà, en bref, l'organisation politique bourgeoise de Neuchâtel jusqu'en février 1848.

Source: Olivier Girardbille, archiviste de la Ville de Neuchâtel.

En 1774, à la mort de Pierre Chambrier, le Conseil d'Etat nomme Louis 1743 maire¹ de Colombier (de préférence à Godefroy Tribolet). En 1781, il devient conseiller d'Etat en remplacement de Ferdinand Ostervald, décédé. Il doit cette nomination au fait qu'il est gendre de Jérôme François de Perrot, neveu de François-Antoine III 1713 et petit-fils de François-Antoine II 1675, tous trois conseillers d'Etat! Le Conseil d'Etat du prince était vraiment devenu une affaire de famille, si l'on peut dire!

v. tab. 8 P, p. 77

Le portrait de Louis, dit «L'homme à la pipe», par Preudhomme, se trouve au Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel. Il ressemble peu aux portraits solennels des Rougemont banquiers, magistrats ou ministres de l'Évangile. Le maire de Colombier a une physiologie joviale, facétieuse même. Il a l'air de s'amuser de ceux qui le regardent. Quel genre d'homme était-ce? Comment a-t-il éduqué ses nombreux enfants (outre deux enfants morts en bas âge, il a eu sept fils avec Charlotte de Perrot)? Il est mort à Neuchâtel en 1794.

L'aîné de ses fils, François 1767, épouse Françoise Bovet, fille d'un indienneur. L'historien de la famille Bovet, Jean Grellet, écrit: «Françoise ressemblait à son frère (...) par son amour des fêtes et des grandeurs. Son mariage dépeint son caractère: elle épousa François de Rougemont, homme qui ne brillait que par une jolie figure et un beau nom»²; jugement sévère, mais peut-être juste, vu ce que nous apprend la correspondance des cousins Georges 1758 et Denis 1759 qui s'occupent des fils de Louis 1743 après la mort de ce dernier (voir chapitres «La Banque Rougemont à Paris», p. 105 et «Georges 1778», p. 81).

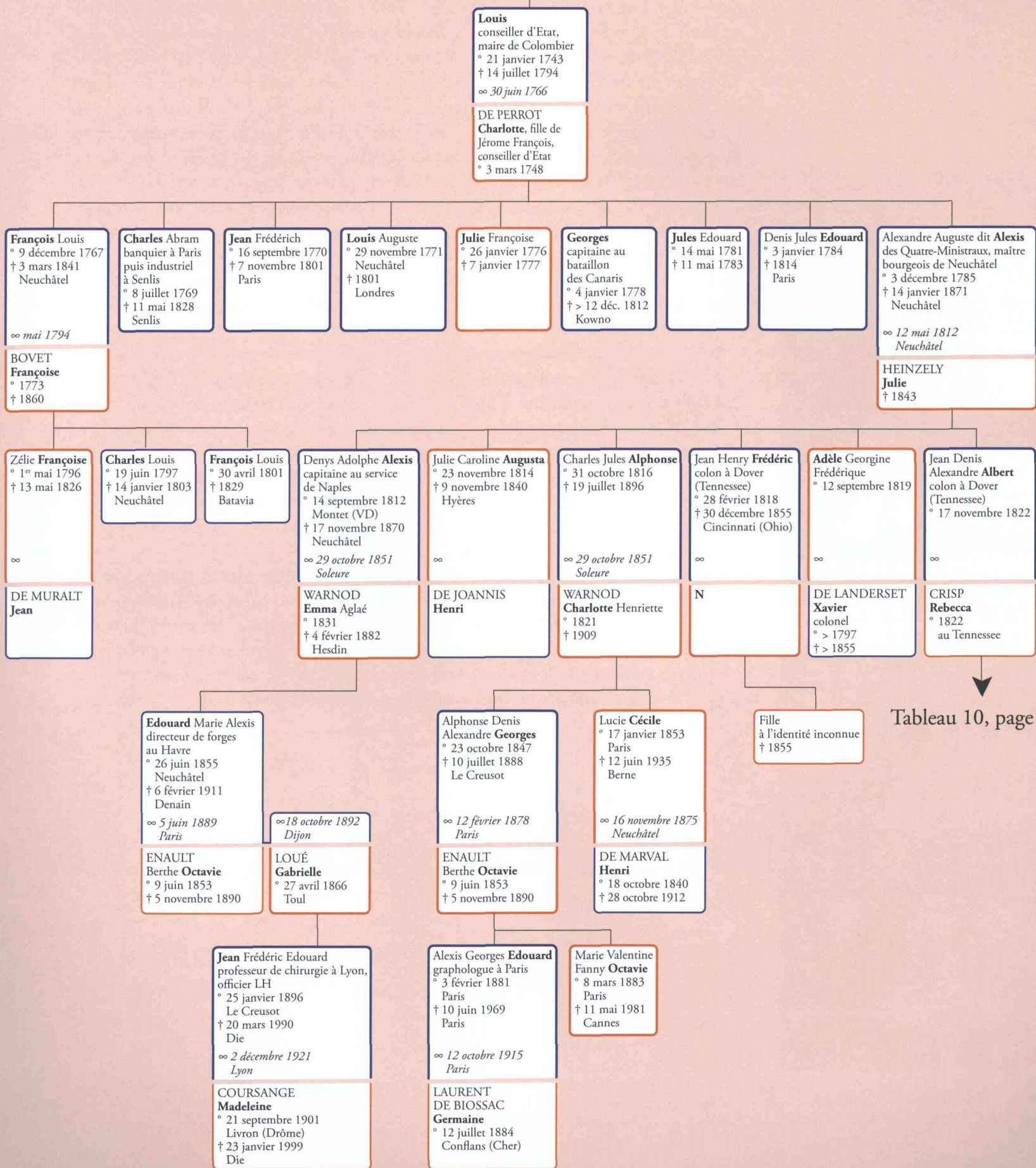
Alexis 1785, cadet de Louis 1743, le seul à avoir fait souche durable, après avoir travaillé cinq ans chez son frère Charles 1769 à Senlis, épouse Julie Heinzely en 1812. Cela irrite son oncle Denis 1759 qui lui avait arrangé un riche mariage avec la fille d'un de ses correspondants du Havre. Dans son dépit, l'oncle qualifie la pauvre Julie de «demoiselle de verte allure», mais fait quand même don à Alexis 1785 d'une action de



Louis 1771, miniature.

¹ Pour les fonctions du gouvernement de la principauté, voir chapitre «François-Antoine II 1675», p. 65.

² Jean Grellet, *Chronologie de la famille Grellet...*, pp. 35-36.



v. tab. 8, p. 77; tab. 9, p. 79;
tab. 10, p. 80

la banque Ronus de Naples. Par contre, il jure de ne plus l'aider s'il a d'autres enfants que celui qui a provoqué leur mariage, car «il craint d'avoir à les entretenir plus tard»³.

Alexis 1785 n'en aura cure. Il fera encore six enfants à sa femme et semble n'avoir pas causé d'autres soucis à son oncle, puisque, rentré à Neuchâtel, où on l'appelle «Rougemont du Tertre», il fait partie du Conseil des Quarante de la Ville et du Conseil des Vingt-Quatre. Il est juge au tribunal des Trois-Etats en 1832, Maître bourgeois, membre du Cercle du Jardin. En 1831, il fait partie de ceux qui répriment l'insurrection dirigée par Alphonse Bourquin et reçoit de ce fait la «médaille de fidélité»⁴. Il agrandit aussi le Tertre par l'achat, entre 1826 et 1832, de plusieurs maisons et terrains⁵.

Alexis 1812, l'aîné d'Alexis 1785, est le dernier Rougemont mercenaire. Il est premier lieutenant en 1848, capitaine en 1859 au 2^e régiment suisse au service de Naples (colonel Brunner). Il revient à Neuchâtel après la dissolution de son régiment par suite du non-renouvellement de la capitulation des régiments suisses au service de Naples, la Constitution fédérale de 1848 prescrivant la fin du service étranger⁶.

Parmi les Rougemont du Tertre, on peut noter :

- Edouard 1881, graphologue connu, mais honni par certains, pour son expertise honnête et courageuse de l'écriture du célèbre «bordereau» de l'affaire Dreyfus; il est aussi l'auteur, notamment, d'une intéressante analyse de l'écriture de Baudelaire.
- Jean 1896, chirurgien, professeur agrégé de médecine à Lyon, médecin-chef en 1939-1940. Engagé volontaire en 1915-1918, il est chevalier puis officier de la Légion d'honneur. Disciple du D^r Tournier de Genève, le créateur de la «médecine de la personne», Jean 1896, installé dans sa maison de Die, consacre sa retraite à l'écoute bénévole de personnes confrontées à des «problèmes de vie», et à l'écriture d'un essai : *Le problème de vivre*⁷. Sa descendance vit en France.
- les descendants d'Albert 1822 (les Rougemont «d'Amérique»), parti chercher fortune au Tennessee avec son frère Frédéric 1818. Un contact a été rétabli avec ces derniers par Peter 1921, ce qui a permis d'avoir connaissance de lettres qu'Alexis 1785 adressait à ses fils pour leur donner des nouvelles du pays. Dans l'une d'elles, envoyée à Albert 1822, à Dover, Tennessee, Alexis 1785 se plaint de la construction de la voie de chemin de fer qui a coupé en deux sa roseraie du Tertre⁸.



Alexis 1812 et sa femme
Emma Aglaé Warnod, huiles
sur toile.

³ AR 198, lettre à Georges 1758.

⁴ AR 342.

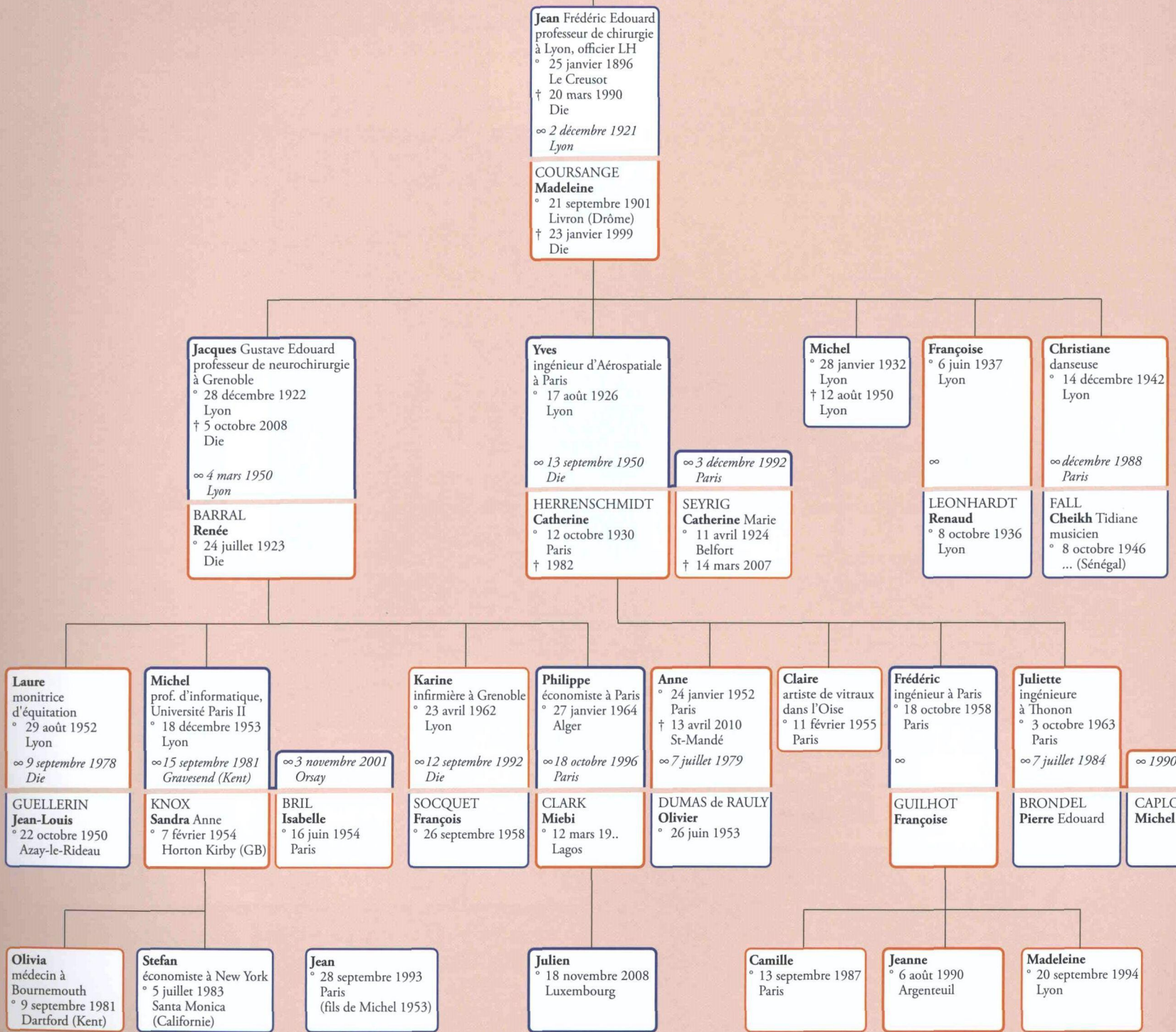
⁵ AR 321, 322, 323, 325.

⁶ Voir Naepolitanische Schweizertruppen- Neef 1909 et AR 554, photocopie d'un manuscrit de 1987 du colonel Denis Borel.

⁷ Versailles, Ed. l'Atelier de la Bonne Aventure, 1986.

⁸ AR 559.

Tableau 9
Branche du Tertre
(rameau français)



S

T

U

V

Tableau 10
Branche du Tertre
(rameau américain)

Tableau 8, page 77

Q

R

S

Jean Denis Alexandre **Albert**
 colon à Dover
 (Tennessee)
 ° 17 novembre 1822
 ∞
 CRISP
Rebecca
 ° 1822
 (Tennessee)

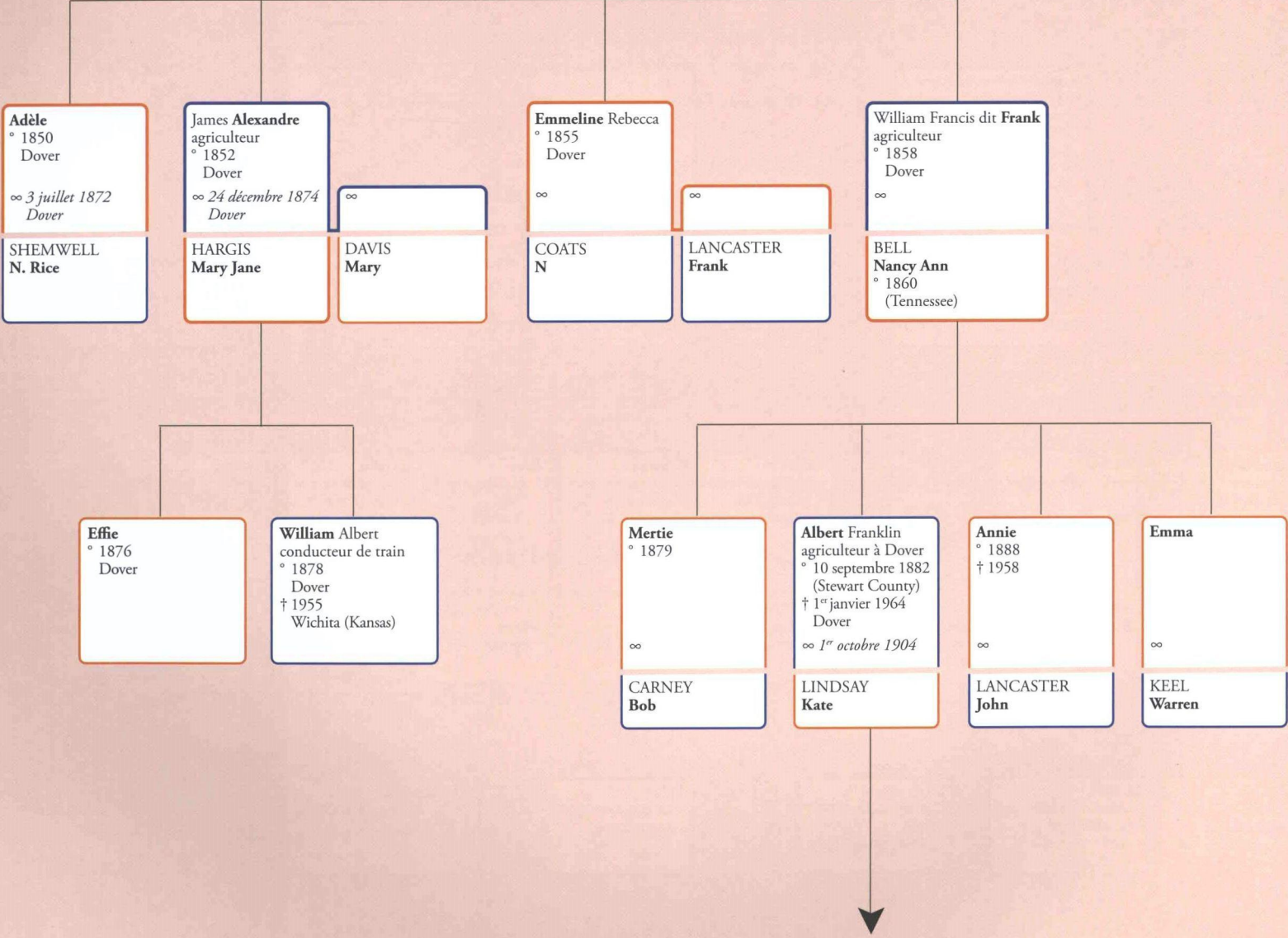


Tableau 11, page 83

GEORGES 1778

CAPITAINE AU BATAILLON DES CANARIS¹



Georges 1778 en uniforme des Canaris, huile sur toile.

Georges est né le 4 janvier 1778 à Neuchâtel, sixième des neuf enfants de Louis 1743 (branche du Tertre).

v. tab. 8 P, p. 77

Le capitaine Georges de Rougemont, avant de trouver sa voie, avait causé quelques soucis à sa famille. Il y a dans les correspondances citées plus bas des allusions à des errances passées, suite d'une mauvaise éducation. On craint qu'il ne soit « trop en évidence » comme aide de camp de Berthier. Pourquoi? On ne le sait pas. Cependant, des parents bien placés, particulièrement le procureur général Georges 1758 et Denis 1759, l'important banquier de Paris, s'occupent de lui assurer un avenir.

Toutefois Georges 1758 n'est pas du tout enthousiaste à l'idée de dépenser de l'argent pour lui. Il souhaite que son cousin Denis 1759 partage les frais. Il lui écrit le 15 mai 1806²: (...) *ton idée de le placer [Georges] au service du nouveau souverain [Berthier] m'a engagé à le faire entrer dans la garde d'honneur à cheval que commande le vicomte de Gorgier. J'ai dû l'équiper et lui fournir son cheval – son oncle Perrot lui aide, mais lorsque le Cpt. (compte) sera terminé j'espère que tu entreras dans la dépense, à moins qu'on ne veuille en charger la caisse commune³ ce qui serait bien contraire à mon sentiment...*

¹ Le bataillon du prince de Neuchâtel, le maréchal Berthier, est dit des « Canaris » à cause de la couleur de son uniforme.

² AR 243.

³ Probablement la Caisse de famille.

Il insiste le 28 juin 1806 :

Quant à Georges ma fortune ne me permet pas de me charger d'une partie considérable des frais de son placement. Il faudra y pourvoir quand les dits frais seront réglés. L'absence du prince les augmente beaucoup. Le général Oudinot m'a promis une sous-lieutenance pour lui soit dans la cavalerie, soit dans l'infanterie mais il n'y a pas là de quoi vivre. (...) l'idée de le proposer au prince comme aide de camp est bonne mais Georges ne sera-t-il pas trop en évidence? Penses-y bien dis-moi ta pensée parles à Charles- ... [Charles 1769]

Denis 1759 a une autre idée⁴ :

Je présume, mon cher ami, que Georges [1778] t'aura communiqué la lettre que je lui écris il y a 3 semaines. Il me tarde de connoître sa résolution si le projet que je vous soumettois n'a eu ni son approbation ni la tienne en voici une autre.

Il se forme en ce moment une légion Polonoise sous le nom de légion du Nord. Elle sera je crois très bien composée – appelée à jouer un rôle actif très marquant – si ce pays là se relève comme je l'entrevois dans l'avenir les officiers [sic] pourront y faire leur chemin et promptement. – Georges seroit-il disposé à y entrer? Je pourrai lui procurer de bonnes recommandations pour le Gnal Zayonskich maintenant à Landau, chargé de la formation de ce corps & il faudrait dans ce cas que Georges se tint prêt à aller le rejoindre. Sur ma réponse à son adhésion je la lui enverrais avec bonnes & valides recommandations qui lui répondroit du succès. Le frère de mon jeune Develey prend le même parti. Je m'y suis intéressé auprès de Mr de Narbonne très lié avec le Gnal Z. Mr de N. s'y est prêté de la meilleure grâce du monde et tu juges bien qu'il n'en fera pas moins pour mes neveux. Je suis d'ailleurs lié avec nombre de Seigneurs polonais dont je réunirai les recommandations et du tout je dois attendre l'avancement de Georges si lui-même se conduit de manière à me seconder. – fais-le donc venir de suite chez toi mon ami & réponds moi d'abord car il n'y a pas un instant à perdre. Georges a-t-il une préférence pour la cavalerie ou l'infanterie? C'est ce qui sera bon de me marquer aussi.

Le 14 octobre 1806⁵, Georges 1758 formule à Denis un jugement sévère qui laisse deviner un certain agacement : (...) *ton neveu mon cher ami m'a presque autant occupé que si j'avais le malheur de l'avoir pour fils. Sans parler de ses fautes passées je n'ai dissimulé ni ses défauts ni les vices de son éducation mais j'ai parlé de son courage et des germes d'honneur qui ne demandaient qu'à se développer en lui et si ce garçon n'est pas un bâtard je ne peux m'être trompé sur ces deux articles. Sa légèreté, son ignorance, son inapplication, son inexactitude dans la mémoire des faits et dans la logique de ses raisonnements qui ont frappé Mr. Lespérut au bout de qq. heures de voyage. (...) j'ai remis une lettre à Mr. Lespérut pour le prince dont Georges est presque le seul objet.*

Après cette «exécution capitale», Georges 1758 se laisse tout de même attendrir par le pauvre Georges 1778 qui, en le quittant, lui dit *soyez bien convaincu que si jamais vous entendez parler de moi ce sera à mon honneur...*

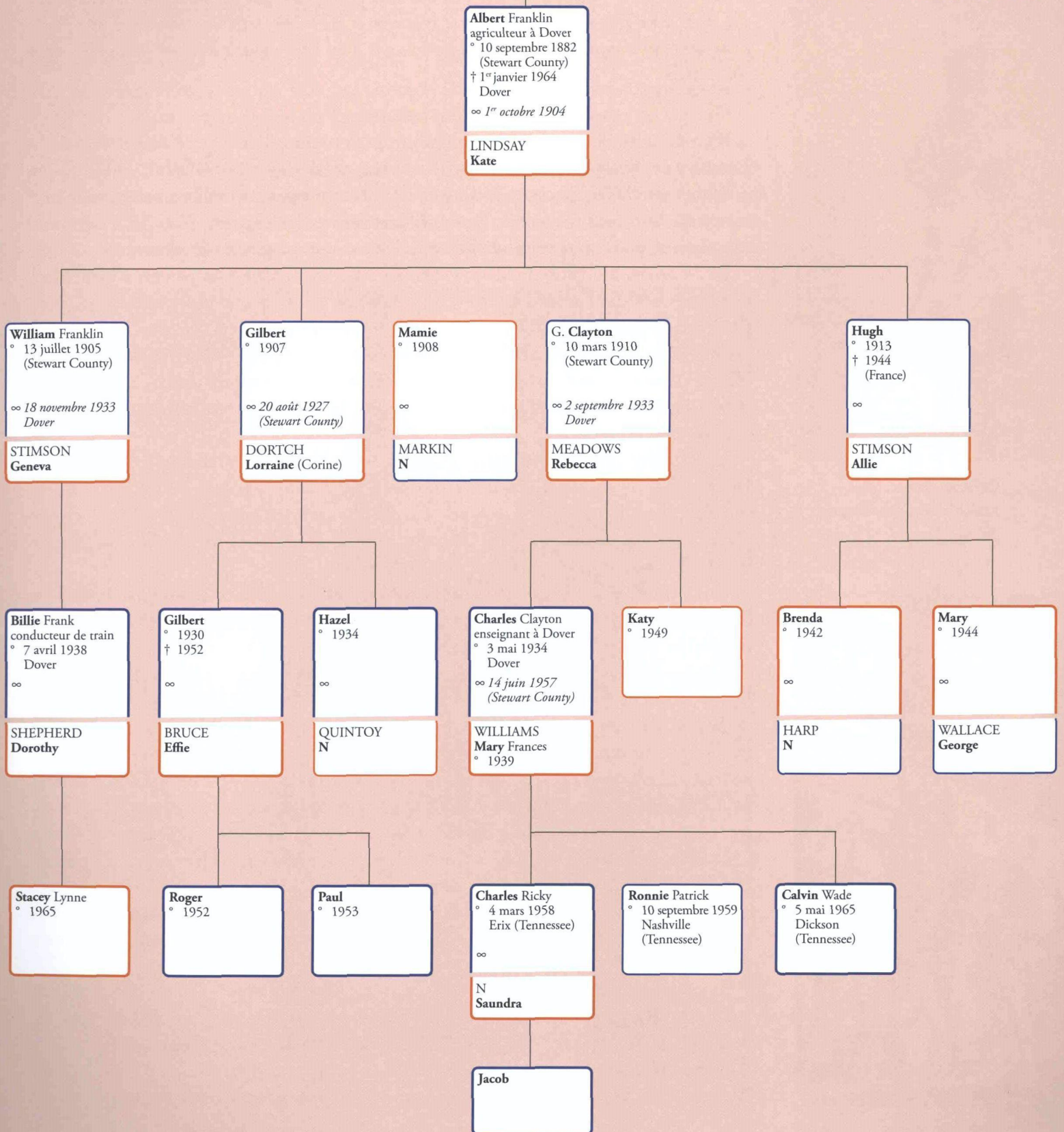
«Je l'ai embrassé»... dit le procureur.

Le gouverneur Lespérut a bien voulu se détourner de sa route pour laisser Georges au dépôt de Mayence où se retrouvent les soldats de Berthier.

⁴ AR 198, lettres de Denis 1759 à Georges 1758 : 1806, n^{os} 2 et 3.

⁵ AR 243, p. 385.

Tableau 11
Branche du Tertre
(rameau américain)





Officier du bataillon neuchâtelois des Canaris (MAHN).



Officiers et soldats du bataillon neuchâtelois des Canaris (MAHN).

Le 23 octobre 1806⁶, Denis 1759, soulagé, écrit à Georges 1758 :

(...) Georges est donc parti! Dieu en soit loué & toi aussi qui y a bien contribué. Puisse-t-il nous faire honneur un jour & se procurer à lui-même cette considération que j'ambitionne pour chaque membre de ma famille qui a un beau modèle à suivre en toi mon bien cher ami.

Georges est « casé » ; les anciens sont rassurés.

Pour la suite de son histoire, nous aurons recours à l'ouvrage d'Alfred Guye, *Le Bataillon de Neuchâtel dit des Canaris au service de Napoléon 1807-1814*.

En octobre 1806, Georges de Rougemont demande par écrit aux autorités, en même temps que son cousin Frédéric Perrot, la permission de s'engager. Tous deux reçoivent une réponse positive et sont incorporés à l'état-major du général Oudinot.

Le 24 novembre 1806, Frédéric Perrot est à Berlin. Il écrit à ses parents à Neuchâtel pour leur raconter l'accueil que lui a fait Oudinot. Il ajoute que Rougemont devrait se dépêcher de partir s'il veut les rejoindre avant qu'ils ne soient en Pologne.

Le 15 décembre 1806, toujours selon les lettres de Perrot, il fait froid au bord de la Vistule, *la bise ne cède en rien à celle du Vallon, elle renverse nos baraques*. Georges a rejoint l'armée, il s'étonne que Heinzely, le fils du diacre, parti avant lui de Berlin ne soit pas encore arrivé.

Le 5 janvier 1807, Georges part pour le 59^e de ligne. Au lendemain de la bataille de Friedland, il est nommé sous-lieutenant dans cette unité (en avril 1807) par Berthier sur recommandation de son colonel. Ce dernier écrit au prince qu'il « a été à même d'apprécier son instruction, son zèle, son courage à supporter les pénibles travaux de notre campagne d'hiver et sa bravoure aux combats... ».

Le 16 juin 1807, le capitaine de Bosset fait part au Conseil d'Etat de Neuchâtel de la volonté de Berthier de créer un bataillon neuchâtelois, décision qui fait plaisir à Napoléon, mais pas aux Neuchâtelois!

Charles-Frédéric d'Andrié, baron de Gorgier, a des difficultés financières avec son fief. Il décide de s'engager et obtient le commandement de ce bataillon sur proposition de Bosset. Frédéric Perrot et Rougemont y sont nommés sous-lieutenants par Berthier qui les connaît car ils ont servi comme ordonnance quelques mois auparavant. Ils reçoivent en juillet l'ordre de rejoindre au plus vite Besançon où se forme le bataillon. Georges écrit à Bosset qu'il ne pourra se présenter avant fin septembre: il est à Insterbourg avec son unité, à la frontière de la Pologne prussienne et il a 460 lieues à parcourir!⁷

Le 26 mars 1808, le bataillon encore incomplet n'est pas envoyé en Espagne, mais au Havre, où il sert à bord de la *Vénus* comme infanterie de marine, pour garder les pêcheurs des attaques de la flotte anglaise. Rougemont, sous-lieutenant à la 2^e compagnie, selon ce qu'écrit son bon cousin Perrot à Neuchâtel, a beaucoup de succès auprès des dames du Havre.

Le bataillon quitte Le Havre le 30 mars 1809. Pendant sa halte à Paris, il est passé en revue par Napoléon. Georges en tant qu'officier est membre du Conseil d'administration du bataillon. Un fac-similé des nominations nous montre sa signature.

Le bataillon de Neuchâtel prend part à la campagne d'Autriche en 1809. Après Wagram, c'est le repos du guerrier à Vienne. Les officiers neuchâtelois sont cantonnés

⁶ AR 198 n° 3/23 octobre 1806.

⁷ Alfred Guye, *op. cit.*, p. 69. La lieue est de 3,5 à 4 km suivant les pays.

à Schönbrunn. Perrot raconte que, lors d'une permission en ville, Georges s'est fait voler sa bourse contenant 300 gulden (somme considérable s'il s'agit du « reichthaler », gros écu d'argent, comparable en pouvoir d'achat à la pièce de cinq francs de 1900).

La paix est signée le 14 octobre 1809. Les troupes évacuent l'Autriche. Le bataillon neuchâtelois regagne son dépôt de Besançon. Il n'y reste pas longtemps et repart pour l'Espagne (à pied toujours, par Beaune, Limoges, Périgueux, Bayonne). Georges reste à Besançon comme commandant du dépôt.

En 1811, suite à une altercation avec son capitaine de Bosset⁸, le lieutenant Brun reçoit l'ordre de rallier Besançon pour devenir chef de dépôt et Rougemont est sommé de rejoindre le bataillon à Salamanque. Le détachement de nouveaux soldats qu'il doit conduire à Bayonne s'en va sous le commandement du sous-lieutenant Bobillier, tandis que lui-même reste à Besançon pour le Conseil d'administration de sa compagnie.



Officier du bataillon neuchâtelois des Canaris.
Est-ce le capitaine Georges de Rougemont sur le cheval payé par son oncle Georges 1758? (MMC).

⁸ Voir en encadré la conduite de Bosset à propos de Lespérut!

Bobillier revient ensuite à Besançon et Rougemont part seul pour Bayonne où il reprend le commandement du détachement de renfort pour le bataillon, soit 95 hommes et 5 sergents.

Le bataillon de Neuchâtel est très actif pendant cette horrible guerre d'Espagne. Les hommes sont habitués aux terrains accidentés et à se battre dans ce conflit de partisans contre les « brigands », comme les Français désignent les Espagnols. Les pertes sont lourdes. Nous savons que Georges participe au combat, mais n'avons guère de détails.

En 1812, le bataillon de Neuchâtel est l'une des unités prévues pour la campagne de Russie. Il quitte l'Espagne, puis une partie de son contingent fait un arrêt à Bordeaux où surviennent des changements : Bosset se retire et est remplacé par Andrié, vicomte de Gorgier. Georges, nommé capitaine le 4 février 1812, prend le poste d'Andrié. Il dirige alors la 1^{re} compagnie.

Le bataillon de Neuchâtel part pour la campagne de Russie ; il est décimé lors de la retraite. A Kowno le 12 décembre 1812, le capitaine de Rougemont, épuisé, reste à l'arrière-garde. Il tombe aux mains de l'ennemi et disparaît pour toujours.

En 1813, un soldat qui a pu s'évader à Gumbinnen – les soldats étant moins surveillés que les officiers – revient à Besançon et assure à Perrot que « Georges n'était que fatigué et que sûrement les quelques jours de repos que l'on paraissait vouloir leur accorder auront contribué à son rétablissement. Prévenez-en s.v.p. ma bonne tante Rougemont. »⁹ Hélas, c'était un faux espoir, car on n'a plus jamais eu de nouvelles de Georges.

Nous trouvons triste le destin de ce Rougemont, peut-être un peu mauvais sujet. On s'en est débarrassé en l'envoyant aux armées, comme on le faisait à l'époque. Il s'y est conduit en homme d'honneur, gagnant du grade. Il n'a pas fait honte à la famille. (Ah ! l'honneur de la famille, la hantise de son oncle le banquier Denis 1759). S'il était tel que nous l'imaginons, peut-être, plutôt que de retrouver l'horizon étroit de Neuchâtel, est-il resté dans une accueillante isba avec une jolie Russe, et qu'il y a là-bas des Rougemont inconnus... !

Dans une vieille maison de Die¹⁰, le portrait un peu effacé d'un officier en uniforme des Canaris est le seul souvenir qui nous reste de lui.

Les Neuchâtelois et le bataillon des Canaris

Si Berthier est fort content du titre de prince que lui apporte la possession de Neuchâtel, il attend surtout que sa principauté lui fournisse des hommes pour son bataillon. Mais les Neuchâtelois, restés fidèles dans leur cœur à leur si commode roi de Prusse, rechignent à s'engager. Berthier s'en plaint à Denis 1759 (voir chapitre « La Banque Rougemont à Paris », p. 105).

Le procureur Georges 1758, à qui incombe ce recrutement qui lui déplaît, essaie de faire réduire par le gouverneur Lespérut le nombre d'hommes demandés, mais sans succès : en 1813, Napoléon a trop besoin de soldats ! Berthoud, de Couvet, écrit au procureur pour se plaindre que le sergent recruteur ne lui envoie que des inconnus pour recevoir du village la prime de 6 louis et Henriod Motta lui demande de pouvoir engager des étrangers résidents ; on le lui accorde.

⁹ Lettre de novembre 1965, de Raoul de Perrot, citant la correspondance originale conservée aux archives Perrot.

¹⁰ A Vaux, chez la veuve de Jacques 1922.

Par contre, quelques rejetons des familles patriciennes de tradition guerrière sont heureux d'aller chercher la gloire comme officier dans ce bataillon ou bien s'y trouvent enrôlés par leurs proches pour calmer leur caractère problématique, tel Georges 1778 apparemment.

Certains s'inscrivaient dans la tradition du mercenaire «lansquenet» et piller comme nous l'apprend l'extrait d'une lettre, dans les papiers de Georges 1758¹¹ intitulé *Récit de la conduite de Mr. de Meuron comme chef du Bataillon Neuchâtelois envers Mr. Lespérut*. Le régisseur de Hautefontaine, domaine de la belle-mère de Lespérut, y relate les pillages commis le 17 juin 1813 par des soldats du bataillon de Neuchâtel, encouragés par leur capitaine «un officier fort bel homme d'environ cinq pieds 6 pouces qui pouvait avoir 27 ou 28 ans» selon le régisseur qui a été molesté.

Suit une copie d'un extrait d'une lettre de Lespérut où il se plaint de l'ingratitude du capitaine de Meuron pour lequel il a fait «paraliser les mesures de rigueur ordonné contre Meuron par la police française», et malgré cela «le comte de Meuron, entendant chez la comtesse de Clermont que des soldats annoncent à vendre des chemises pillées, et croyant entendre le nom de Lespérut se serait écrié: des chemises de L... je m'en réjouis, je vais en acheter!»

¹¹ AR 396, 1815 (n° 9).



Georges 1758 adolescent, crayon sur papier.

GEORGES 1758

CONSEILLER D'ÉTAT, PROCUREUR GÉNÉRAL

Le mémoire de licence d'Anne 1962, «Le procureur général Georges de Rougemont: l'homme privé, l'homme public (1817-1821)»¹, est une biographie très fouillée de la vie de Georges 1758, résultat de longues recherches dans les archives du procureur conservées à l'époque chez le secrétaire de la Caisse de famille. Les sources citées n'ont pas encore de numéros, le classement des archives ayant été fait plus tard.

v. tab. 7 O, p. 71

Etant donné l'importance du personnage et l'abondance des pièces le concernant aux Archives Rougemont, nous aurions aimé publier en entier la remarquable étude d'Anne 1962, sa descendante en ligne directe! Ce n'est malheureusement pas possible dans le cadre de cet ouvrage, aussi n'accorderons-nous pas plus de place à sa biographie qu'à celles des autres «grands hommes» de la famille.

Georges de Rougemont naît le 12 octobre 1758 à St-Aubin. Son père, François-Antoine III 1713 (voir son chapitre, p. 73), y possède un domaine agricole et viticole, ainsi que la scierie et moulin familial. En 1770, Georges quitte sa famille pour Schaffhouse. Il est en pension chez Stierling (firme Stierling von Waldkirch & Co), peut-être pour s'initier au commerce, certainement pour apprendre l'allemand. Il y passe cinq ans, puis part faire son droit à Goettingue où il loge chez le philologue Christian Gottlob Heyne. Les Archives Rougemont ont le *Liber amicorum*² de 1779-1780 de ses amis d'études à Goettingue.

Georges de Rougemont et la famille Heyne

Les liens d'amitié sont solides (et durables, voir chapitre «Henri 1839», p. 163) entre les Heyne et Georges 1758. Il a longtemps correspondu avec la femme du philologue. Il a fait copier et relier une quinzaine de lettres de Madame Heyne³. Elle lui écrit sur un ton affectueux, mais rien ne peut faire supposer qu'il y eut entre eux autre chose que de l'amitié. Il accueillera à Neuchâtel, où elle se réfugie en 1793, la fille du professeur Heyne, Thérèse (née à Goettingue en 1764) avec ses deux enfants. Thérèse a épousé Georges Forster⁴, un savant naturaliste et voyageur scientifique, acquis aux idées nouvelles. Il occupe un poste dans le gouvernement révolutionnaire à Strasbourg. Il a confié sa femme (imprudemment semble-t-il) au littérateur Louis Ferdinand Huber⁵ pour qu'il l'accompagne à Neuchâtel. On ne sait si Thérèse éprouvait déjà un tendre sentiment pour Huber, ou si elle s'est éprise de lui durant leur voyage... Toujours est-il que le couple fait scandale à Neuchâtel. Le procureur Georges de Rougemont, pourtant strict sur la morale, en souvenir de la mère de Thérèse, ne se soucie pas de l'opinion publique.

¹ Anne Jeanneret-de Rougemont, *Le procureur général Georges de Rougemont: l'homme privé, l'homme public (1817-1821)*, Faculté des lettres, Université de Neuchâtel, 1988, cité ci-après sous AJR (AR 569).

² AR 345.

³ AR 237, 15 lettres de Madame Heyne 1820-1824 + 1 lettre volante du 17.01.1805.

⁴ Voir Manfred Gsteiger, «Le dernier voyage de Georg Forster», *MN*, 2005, p. 313.

⁵ Voir, pour plus de détails sur le séjour des Huber à Neuchâtel, Philippe Godet, *Madame de Charrière et ses amis*, pp. 89-135.

Il héberge Thérèse et ses enfants dans sa campagne, écrit Philippe Godet⁶. Madame de Charrière compte le couple parmi ses familiers, ce qui est moins étonnant vu ses opinions. Après la mort de Forster, Thérèse épousera Huber, rassurant ainsi les âmes bien-pensantes de la principauté.

Après un séjour de quatre mois à Berlin en 1780, Georges devient maire de Travers en 1781⁷. Dans cette juridiction « (...) il emploie toute son activité à réparer le mal fait par des administrateurs malhonnêtes et à raffermir la moralité des habitants »⁸. Dès 1787, il entre dans le cercle du Conseil d'Etat puisqu'il devient adjoint de son père comme commissaire général. La même année, il le remplace en tant que gouverneur de St-Aubin⁹. En 1788, à la mort de son père François-Antoine III 1713, Georges 1758, âgé d'à peine 30 ans, lui succède au Conseil d'Etat¹⁰. En 1790, il quitte la mairie de Travers et, l'année suivante, va voir ses frères¹¹ en Angleterre. Le 24 juillet 1797, il épouse Charlotte Ostervald, fille de Ferdinand, conseiller d'Etat.

Nommé procureur général en 1800, il exerce cette charge jusqu'en 1823. Il est membre de la Chambre des comptes. Dès 1809, il est l'un des quatre présidents du Conseil (un par trimestre!)¹². Député à la Diète fédérale en 1809, 1813 et 1814-1815, il est le premier des trois délégués du Conseil d'Etat qui signent l'acte de rattachement de Neuchâtel à la Suisse en 1815¹³.

Au Conseil d'Etat de 1788 à 1823, il voit se succéder trois gouverneurs : Louis Théophile de Béville, au service du roi de Prusse; dès 1806, François de Lespérut, représentant le prince Berthier; à partir de 1814, Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres, pour le roi de Prusse à nouveau¹⁴.

Sous le régime Berthier (1806-1814), au sommet de sa carrière politique, Georges 1758 est l'un des hommes les plus influents de la principauté. Une puissance qui lui vaut évidemment des ennemis puisqu'on l'accuse d'être devenu gouverneur de fait et d'être passé de procureur général à persécuteur général¹⁵! Il s'entend en effet à merveille avec le gouverneur de la principauté, le baron de Lespérut. En 1798, il avait manifesté ses sympathies pour la Suisse dans un mémoire refusant l'établissement dans la principauté de postes militaires de l'armée française d'invasion de Berne. Il souhaite que le canton rejoigne la Confédération helvétique, une position qu'il passe sous silence du temps de Berthier. Dès 1813, il dirige un comité qui cherche à obtenir l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération.

⁶ *Ibidem*, note 5.

⁷ MCE 28.6.1790.

⁸ AJR, p. 11; Jean Courvoisier, *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, p. 191.

⁹ Archives de St-Aubin, BB6 p. 36.

¹⁰ MCE 11 21788.

¹¹ Voir chapitre « La Banque Rougemont à Londres », p. 135.

¹² AR 152, MCE 19-24-25.III.1823, 28.X.1823.

¹³ Pierre de Rougemont, « Comment l'alliance de Léopold de Rougemont et de Jeanne de Montmollin réunit les trois signataires neuchâtelois du Pacte fédéral de 1815 dans le sang de leur descendance », 1979.

¹⁴ On trouvera de plus amples explications dans AJR, p. 7.

¹⁵ Charles Godefroy de Tribolet, *Mémoires sur Neuchâtel, 1806-1811*, p. 385.



Caton 1753, crayon sur papier.



Françoise 1748, crayon sur papier.

Les réalisations du procureur général Georges 1758

Il est reconnu que le court règne de Berthier a sorti la principauté de Neuchâtel du Moyen Âge. Si l'impulsion est venue du prince, sa mise en œuvre est celle de Georges 1758, ce qui explique en partie son impopularité parmi l'oligarchie neuchâteloise, hostile aux changements. Il mène une « politique routière dynamique et novatrice », comme la qualifie l'historien Philippe Henry, pour les routes seigneuriales alors en triste état. Il crée la Chambre d'assurance immobilière contre l'incendie. Il met de l'ordre dans les comptes des lods (impôt sur les transferts immobiliers), améliore la gestion du sort des enfants illégitimes à charge du prince, etc.

Au vu de toutes ses innovations, il est heureux, pour le Pays de Neuchâtel, qu'il ait renoncé à reprendre la banque Rougemont de Londres en 1805 à la mort de son frère Jean-Henri 1757.

En 1817, à 59 ans, Georges 1758 souffre de la cataracte; presque aveugle, sa main tremble souvent tant qu'il ne peut écrire lui-même. Il semble cependant prendre ses maux de manière positive: « Presque sexagénaire, souvent malade et presque privé de la vue, ma tête et mon cœur me restent, et c'est assez pour le bonheur... »¹⁶ C'est du moins le cas lorsqu'il peut, pour ses affaires, se reposer sur son secrétaire et ami dévoué Montandon¹⁷, en l'absence duquel cette incapacité se fait cruellement sentir. Il manifeste la volonté de se retirer de ses fonctions publiques dès 1818, sa santé ne s'améliorant pas¹⁸. Il se plaint de graves irritations à l'estomac, auxquelles il tentera de remédier par des régimes. Mais surtout, il souffre terriblement d'asthme chronique, ce qui le cloue au lit souvent pendant deux jours. Ces crises sont parfois provoquées par la tension qui règne au Conseil d'Etat; ses adversaires le rendent malade. Il tente de se soigner par une cure au lait d'ânesse, dont il vantera l'efficacité dans une lettre en mai 1820¹⁹. Il va aussi prendre les eaux à La Brévine. Il consulte à Paris le fameux D^r Broussais qui lui envoie un rapport détaillé sur sa santé²⁰. La Restauration signe son déclin et celui de son moral, définitivement atteint dès l'automne 1820.

Ayant été lui-même candidat malheureux au poste de gouverneur, il supporte mal la nomination de Jean-Pierre de Chambrier d'Oleyres (1753-1822)²¹, remplaçant Lespérut avec qui il s'entendait si bien. Dans de nombreux écrits, il va s'en prendre non seulement aux défauts personnels de Chambrier, mais aussi à son incapacité à diriger l'Etat. Il se plaint de nombreuses reprises d'être victime de ce qu'on appellerait aujourd'hui du « mobbing », le nouveau gouverneur s'abstenant de le consulter avant de prendre des décisions le concernant. Il en vient, dans une lettre de 1820, à évoquer le désir d'une réforme et la suppression du poste de gouverneur!

(...) je voudrais que Sa Majesté, comme Prince souverain de Neuchâtel, y envoya chaque cinq ou six ans un Commissaire attaché à la Principauté et qui (...) seroit à la suite des affaires et viendrait périodiquement en ranimer la marche; je voudrais que le Conseil eut deux Présidents qui alterneroient d'année en année, ils se tiendroient en échec l'un et l'autre

¹⁶ AJR, p. 49, lettre du 9 décembre 1818 à Lombard.

¹⁷ AJR, p. 34.

¹⁸ AJR, p. 53.

¹⁹ AJR, p. 50, lettre du 27 mai 1820 à Madame J.-H. de Rougemont.

²⁰ AR 546 et 658.

²¹ Gouverneur de 1814 à 1822, cf. Eric-André Klausner, « Chambrier, Jean-Pierre de (d'Oleyres) », dans *DHS*.



Lisette 1740, crayon sur papier.



Georges 1758 lisant un texte à Caton 1753, silhouette.



Georges 1758 et le philosophe Auguste Wilhelm Rehberg, silhouette.

(...) le Roi devoit nommer les deux Présidents; le chateau cesseroit d'être habité, sinon par le Commissaire lorsqu'il feroit ses visites périodiques, (...) on pourroit arranger un logis pour l'archiviste qu'il convient de placer à la porte des archives.²²

Outre cette vie publique bien remplie, Georges 1758 a bien sûr une vie privée. Anne 1962 en parle de façon détaillée dans son mémoire de licence. Cette existence est austère et remplie de devoirs, à l'image de l'homme public. On a vu que sa santé est mauvaise. De plus, son mariage tardif, avec Charlotte Ostervald, n'est pas heureux; il n'a aucun échange intellectuel avec son épouse. Il faut dire que la seule femme à qui il accorde de l'attention est sa sœur Catherine 1753, dite tante Caton. Cette dernière possède un esprit vif et critique, et il aime à lui soumettre ses projets d'écrits de gouvernement. Il dit à son propos qu'elle est l'une des rares femmes intelligentes qu'il ait connues.

Charlotte lui donne cependant cinq enfants, deux filles, Rose 1800 (épouse Marval), Françoise 1801 et trois fils, Georges 1802, Frédéric 1808 (voir son chapitre, p. 145) et Henri 1810 (voir chapitre «Henri 1839», p. 163).

On peut comprendre qu'elle ait pris un peu de distance à son égard, après la mort en 1810 de son fils aîné, Georges 1802. Placé chez Pestalozzi, dont Georges 1758 admire les méthodes d'éducation, l'enfant, de santé fragile, ne résiste pas aux rudes conditions de vie à Yverdon. Il meurt des suites d'une bronchite mal soignée, bien que son père l'ait emmené (trop tard?) aux bains de Schinznach. Le procureur en souffre, mais garde toutefois son amitié à Pestalozzi. Il continue d'échanger une longue correspondance avec lui²³. Le pédagogue le soutient dans ses démarches pour favoriser l'entrée de Neuchâtel dans la Confédération helvétique²⁴. Lui-même n'hésite pas à écrire au tsar de Russie, en faisant valoir sa fonction de président du Conseil d'Etat de la petite principauté de Neuchâtel (!), pour solliciter une pension pour Pestalozzi²⁵. Il préférera cependant donner un précepteur, le sévère Perret-Gentil, aux deux fils qui lui restent, Frédéric 1808 et Henri 1810.

En lisant la «**Notice sur ma vie comme homme public**» (orthographe modernisée), qu'il avait écrite à l'intention de ses fils trop jeunes pour comprendre sa politique, et afin de préserver sa mémoire des attaques lancées contre lui de son vivant déjà, on peut se demander si Georges 1758 n'exagère pas l'importance de son œuvre d'homme d'Etat et l'ampleur de la persécution subie à la fin de sa carrière et de sa vie. Courvoisier, s'appuyant sur Piaget²⁶, répond clairement à cette question: «La trop grande satisfaction de Rougemont pour son activité ne doit pas faire mettre en doute la réalité de son influence.» «Homme sévère pour lui-même et les autres, sans esprit d'intrigue, mais altier, sûr de lui, s'irritant des jalousies et des égoïsmes d'autrui. Ces traits expliquent assez les heurts toujours plus graves qui l'opposent à ses collègues.» Courvoisier atteste aussi qu'il eut «une vie désintéressée et tendue vers le bien public».

Lespérut²⁷ le dépeint comme le «conseiller d'Etat qui correspond avec moi dans la confiance la plus intime» et comme «le magistrat le plus sévère, ne souffrant aucun abus, ce qui l'oppose à des familles considérables».

²² AJR, p. 59, lettre de seigneurie du 3 septembre 1820 à Lombard.

²³ Voir *Sämtliche Briefe an Johann Heinrich Pestalozzi, Kritische Ausgabe*, Band 2, 1805-1809, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 2000. Voir aussi le volume 3.

²⁴ AR 374.

²⁵ AR 395.

²⁶ Arthur Piaget, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, pp. 45-46, 63, 67 ss; Jean Courvoisier, *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, pp. 190, 211.

²⁷ François Victor Jean, baron de Lespérut, commissaire général, puis gouverneur de Neuchâtel.

Dégoûté du pouvoir, usé dans sa santé, il demande à être libéré de ses fonctions en automne 1821. Cette démission est ratifiée par la cour de Prusse en mars 1823. Il meurt le 22 décembre 1824 à St-Aubin, âgé de 70 ans.



Notice sur ma vie comme homme public

De 1781 à 1806

J'avais 23 ans, lorsque en 1781 je devins maire de Travers, chef lieu d'un ressort civil et criminel de deux mille cinq à six cents âmes. Je succédai à Mr. de Tribolet²⁸ dès lors chancelier, homme respectable, mais qui en 18 mois n'avait pu qu'ébaucher les réformes dont avait besoin ce ressort livré pendant un grand nombre d'années à des chefs ineptes ou corrompus. Pour me procurer un lieutenant intelligent et vertueux, je cédai la presque totalité de mes émoluments à un homme estimable, mais pauvre, et qui, père de plusieurs enfants, n'aurait pas pu sans mon secours quitter un instant son atelier pour se vouer aux affaires publiques. Je lui fis cadeau de 25 louis. J'eus soin de n'admettre comme membre de ma cour de Justice que des hommes éprouvés sous le rapport de la moralité et de l'intelligence; je secourus les pauvres et fondai un Capital pour eux et l'éducation publique dans le village de Noiraigue. J'y contribuai de cent écus; il fut de 500 écus dans l'origine; j'en fus le gérant. Il est aujourd'hui de plus de 3500 écus.

Jamais l'ennui des plus fastidieuses informations ne fatigua ma patience et, quoique j'aie constamment agi d'après le principe « que la véritable bonté chez un administrateur est de ne jamais donner au coupable l'espoir de l'impuni », jamais l'application que j'ai faite de cette maxime n'a excité d'aigreur, ni même de mécontentement. Un jour trois jeunes femmes se présentèrent chez moi avec leurs enfants en bas âge. Leurs maris avaient blessé grièvement un vieillard. Ils étaient décrétés de prise de corps. Elles se jetèrent à mes pieds en me demandant la grâce des coupables, seuls soutiens de leurs familles; elles m'émurent profondément. « Demandez-moi de l'argent, leur dis-je, je vous en donnerai, mais ne me demandez pas une injustice. Vos pères vivent-ils encore? S'ils venaient d'être assassinés, me pardonneriez-vous de faire grâce à leurs meurtriers? » Elles se relevèrent et me dirent en sanglotant que j'avais raison. Il y a trente ans de cette scène et je vois encore ces pauvres malheureuses.

L'ordre public, la tranquillité, la paix des familles s'établirent partout si solidement que plusieurs années après que j'eus abandonné mon office, sous un nouveau chef domicilié à Paris, Travers ne connaissait plus ni désordres publics, ni procès entre particuliers. Encore aujourd'hui, après 25 ans, je ne parcours jamais mon ancienne juridiction sans y cueillir les fruits de mon administration par le plaisir que mes anciens administrés ou leurs enfants paraissent éprouver de me voir au milieu d'eux. Qu'on me pardonne le récit de ses détails. Ils en adoucissent d'autres bien pénibles.

En 1787 je devins Commissaire Général: je le fus jusqu'en 1800. Le Commissaire Général n'est autre chose que le dépositaire des papiers terriers. Ceux-ci renferment les emphytéoses, les redevances dues au Prince et les concessions qu'il a faites. Les parti-



Georges 1758, silhouette.

²⁸ Charles Lancelot Godefroy de Tribolet (1752-1843), maire de Travers en 1780, conseiller d'Etat en 1781, chancelier en 1787. En sus de mémoires, il est aussi l'auteur d'une *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*.

culiers ont quelque fois recours à ce dépôt pour reconnaître leurs héritages. Comme l'un des gens du Prince, le Commissaire Général examine de concert avec le Procureur Général les questions qui exigent pour les approfondir la connaissance des papiers terriers. L'une de ces questions s'agita pendant que j'eus cet office: la Ville de Neuchâtel avait hérité de quelques millions que lui avait laissés Mr. de Pury de Lisbonne. Elle prétendit, en vertu d'un titre du XIV^e siècle, d'avoir le droit d'acquérir tout ce qu'elle voudrait pour agrandir l'une de ses métairies. Elle aurait mis en main-morte, donc soustrait à la circulation et au droit du lod des milliers d'arpents de terrain. Je fis un mémoire qui anéantit cette dangereuse prétention. En général, je crois que je contribuai à maintenir l'autorité dans l'exercice de mes fonctions, mais plus encore par l'influence de mes principes que je savais soutenir sans faiblesse ni chaleur. Mes compatriotes apprenaient à être sujets fidèles de leur souverain et citoyens de leur patrie avant d'être membres d'une corporation quelconque.

En 1788 je devins Conseiller d'Etat. Mon influence s'agrandit, les registres du Conseil d'Etat l'attestent. En 1792 l'affreux jacobinisme infecta le pays. A St Aubin, où j'ai ma campagne, l'arbre de la liberté qui devait être planté me fut remis en offrande avec l'expression de la plus vive reconnaissance de ce que j'avais prévenu ce délit. Le Locle et La Chaux-de-Fonds devinrent mes galeries et je fus de toutes les délégations auprès des Cantons Suisses. En 1794 le riche village de La Chaux-de-Fonds fut incendié. Les registres du Conseil et plus encore la reconnaissance des habitants de ce village attestent la part très considérable que j'ai eue à sa reconstruction.

En 1798 eut lieu la révolution de la Suisse. Mengaud, le vil Mengaud, le digne agent du Directoire français, osa demander au Conseil d'Etat l'établissement dans la Principauté de postes militaires français destinés à faire communiquer avec rapidité l'armée française qui pénétrait par le Porrentruy avec celle qui était à Morat. Le Lieutenant Général de Bévillie, alors notre Gouverneur, trop porté peut-être pour la patrie de ses pères, trop

« Vue de La Chaux-de-Fonds prise depuis le sud » par Henri Courvoisier-Voisin (1757-1830), gouache (MAHN).



irrité contre la maison qui les en avait expulsés, fut pour accorder cette demande. Le Conseil y adhéra. Je vis que mon pays s'était déshonoré à jamais en se déclarant contre la Suisse et révolutionné en admettant des postes militaires dont chacun deviendrait un point de réunion pour nos factieux. Je fis pendant la nuit un mémoire qui, le lendemain, fit changer d'avis au Conseil. Quinze jours après, le général Schauenburg nous témoigna sa surprise que Mengaud se fut permis cette demande. Mon mémoire, laissé par moi sur le bureau, a été supprimé, je ne sais par qui.

En 1800 la place de Procureur Général, étant devenue vacante, me fut offerte par Mr le Gouverneur de Bévillie. Je refusai longtemps, convaincu que ma fortune, ma santé et mon bonheur l'exigeaient. Je cédai enfin et les travaux les plus pénibles, sous tous les rapports, devinrent mon partage. Les lods, livrés à des fraudes que l'usage et l'exemple des premiers de l'Etat avaient sanctionnés, furent rappelés à des principes certains dont l'application calme, mais irrévocable, fit disparaître les abus. Les comptes des lods de 1800 à 1805, comparés aux précédents prouvent qu'il en résulta un bénéfice de plus de trente mille écus, quoiqu'alors déjà les mesures de Bonaparte eussent paralysé une partie de notre industrie et de notre commerce.

Les chemins étaient fameux par leur méchant état. Sa Majesté elle-même connaît leur beauté actuelle. Un règlement très sage, fait en 1752, n'était pas observé. Je l'ai fait respecter. Tout est rentré dans l'ordre (note du procureur: «J'ai remis mes pouvoirs à un ingénieur des Ponts et Chaussées aussi éclairé qu'intègre et actif et les routes ont été soignées ou créées avec autant de perfection que d'économie.»).

L'équité en toute occasion, la plus grande bonté envers le faible et le pauvre et la plus grande fermeté envers l'homme riche et accrédité m'ont fait aimer et j'ose dire respecter de mes compatriotes, mais attiré en même temps des ennemis irréconciliables et en état de me nuire. L'extrait abrégé ci-joint d'un rapport que je fis le 23 septembre 1811 au Conseil et qui est enregistré aux actes du Conseil d'Etat, sans qu'aucun de mes collègues se soit permis la moindre objection, démontre ce que je viens de dire²⁹. Dans la Principauté, les enfants illégitimes, orphelins ou abandonnés ne sont pas à la charge de leur commune, comme dans les autres Etats de la Suisse. C'est le Prince qui en est chargé. Les mesures prises par le Conseil sur mes conclusions ont augmenté le travail du Procureur Général, mais elles ont eu l'heureux effet de prévenir en partie les arrangements secrets qui se font souvent entre les père et mère de ces malheureuses victimes du désordre, d'assurer à celles-ci toutes les ressources qu'elles pouvaient espérer des auteurs de leurs jours et conséquemment d'épargner les caisses publiques. Aussi, et quoique le séjour des troupes françaises dans ce pays en 1806 et des troupes alliées en 1814 ait accru le désordre des mœurs, le nombre des enfants illégitimes à la charge des caisses du Prince n'a pas augmenté. Je crois pouvoir ajouter que les soins que j'ai donnés à ces pauvres malheureux en ne les plaçant que chez des gens que je connaissais et en correspondant à leur sujet avec les chefs ecclésiastiques et civils ou avec des notables des lieux où ils résidèrent, a attiré bien des bénédictions au Souverain dont je m'efforçais d'être le digne agent.

L'on conçoit que les lods et les chemins ont dû me faire des ennemis de ces hommes dont parle Montesquieu, à propos des richesses disproportionnées. Il dit d'eux qu'ils envisagent comme une injustice toutes les grâces qu'on leur refuse et comme une injure toutes les distinctions qu'on ne leur accorde pas.



Louis-Théophile de Bévillie, gouverneur de Neuchâtel de 1779 à 1806, par Abram-Louis Girardet (1772-1820), eau-forte (MAHN).

²⁹ MCE, 1811 f° 726 ss: Rapport, adopté et envoyé à Berthier, récapitulant les travaux routiers faits depuis quatre ans et demandant des subsides aux communes.

Je me suis peu occupé de cette classe peu nombreuse d'êtres peu intéressants, mais beaucoup de mes compatriotes en général. J'ai cherché et trouvé la solution de cet important problème: comment rétablir l'ordre de manière à le faire aimer de ceux mêmes qui avaient l'habitude de le troubler?

Il fallait pour y parvenir convaincre ou réduire au silence ceux que le Conseil condamnait sur mes conclusions, il fallait en second élever l'opinion publique. J'y suis parvenu par deux moyens: l'un, de faire insérer dans les arrêts du Conseil rendus sur mes conclusions, les motifs de celles-ci. L'autre, quand mes fonctions m'appelaient à correspondre avec les ministres du Culte, les officiers du Prince, les notaires et voyers de développer et les principes des choses que je devais traiter avec eux et les sentiments qui devaient renforcer ces principes. Par le premier de ces deux moyens, l'homme condamné, instruit de sa condamnation, ou reconnaissait son tort, ou réclamait avec une entière connaissance de cause, ou se taisait. Par le second, les principes, les idées nobles, les sentiments patriotiques se propagèrent.

Si j'ai fait du bien, c'est surtout par ce dernier moyen dont l'usage m'a fait connaître l'excellent fond de caractère de mes concitoyens et donné les plus nobles jouissances. Je voyais le succès de mes soins dans l'amélioration progressive du caractère national, tout comme je voyais que la stabilité des principes du Conseil d'Etat, l'entourait d'une considération toujours croissante. J'ose dire que si je n'avait pas été contrecarré par quelques-uns de mes collègues, mon influence eût été plus heureuse encore, mais telle qu'elle est, je puis croire à la vérité de ce que me disait un député de l'Erguel à Zurich au sujet de la réunion de son pays au nôtre « que la bonté pleine de noblesse de notre gouvernement était un grand motif en faveur de cette réunion, mais que bien des gens dans nos Montagnes me l'attribuaient en grande partie et craignaient qu'elle ne finît avec moi »!

L'influence du Procureur Général sera toujours très grande, elle s'étend sur toutes les parties de l'administration, mais elle dépend de son caractère plus ou moins noble, de ses lumières plus ou moins variées et certaines, de ses vues plus ou moins libérales, de son activité plus ou moins grande, de sa fortune, de sa disposition à sacrifier au besoin. Mais elle dépend surtout de son travail. Si je ne m'étais pas fait une loi de traiter chaque affaire comme si elle devait m'occuper seule, et de manière que chaque question cessât d'en être une, j'aurais réuni au plus haut degré toutes les qualités dont je viens de parler qu'encore la marche du Gouvernement n'aurait-elle pas pris cette égalité et cette fermeté qui seules peuvent la rendre imposante et captiver la confiance et le respect.

De 1806 à 1813

Après ces observations générales, je retourne à l'année 1806 où commence l'époque de ma plus grande influence sur ma patrie. Neuchâtel venait d'être cédé à Bonaparte et par lui au Prince Berthier. Quoique très malade, je fus envoyé à Paris comme chef d'une députation chargée d'obtenir le rappel des troupes qui occupaient la Principauté. Il est incertain que nous ayons contribué au rappel successif qui eut lieu de ces troupes. De retour chez moi, je soignai ma santé, ne prenant aux affaires publiques, soumises à un régime militaire, qu'autant de part que j'y étais forcé par mes fonctions. Mais lorsque Mr. Lespérut arriva, chargé des pleins pouvoirs du Prince Berthier, je repris toute mon activité. Il avait été prévenu en ma faveur à Paris³⁰. Il trouva en moi un homme étranger



Alexandre Berthier, batz
1806 (4 creuzers), billon,
Ø 25 mm (MAHN).

³⁰ Par son cousin germain Denis 1759, banquier à Paris.

à tout intérêt personnel et me donna toute sa confiance. Je découvris facilement chez lui l'homme instruit et un cœur noble, je ne doutai pas qu'il n'aperçut au premier abord les vices de notre organisation politique et qu'il ne voulut y remédier.

Il venait d'organiser Lucques et Piombino. Il pouvait vouloir nous traiter de même. Je résolus: 1° de lui donner une si haute opinion des Neuchâtelois qu'il comptât sur leurs qualités personnelles pour remédier aux erreurs de la Constitution, 2° de faire ressortir ce que celle-ci avait de bon et l'extrême danger de s'écarter de son esprit et de son principe fondamental, celui d'une monarchie limitée.

Je supprimai tout le mal et je dis tout le bien que je savais de mes compatriotes et surtout de mes collègues. Je rappelai une vérité souvent méconnue « que les lois civiles et politiques sont ou le résultat ou le créateur des usages, des mœurs et des circonstances et qu'on ne peut changer les uns sans les opposer aux autres, ce qui est toujours un très grand malheur ». C'est ainsi que j'objectai à l'idée de former le Conseil d'Etat en dicastères indépendants, quoique pour ma place j'y eusse gagné autant de pouvoir que de tranquillité, mais j'observai que la moralité du Conseil était due peut-être uniquement au contrôle que ses membres exerçaient les uns à l'égard des autres.

Je n'oublierai jamais l'aimable conduite de Mr Lespérut. Lié avec le célèbre Volney³¹, il lui présenta nos deux opinions sans m'en avertir et, un jour, je le vois entrer dans ma chambre en pantoufles – ma maison touche au château – et un papier dans sa main: « Volney vous donne gain de cause, me dit-il en entrant; tenez, voilà sa lettre; prenez-en copie. » Je l'ai cette copie³², qui sert de monument à cet aimable entretien et au plus grand service que j'aie rendu à ma patrie.

La conduite de Buonaparte affermit bientôt le système que j'avais défendu. « Comment, avec un tel homme, me disait Mr. Lespérut, s'occuper d'organiser: il désorganise. D'ailleurs, l'aspect d'un pays soumis à un régime modéré lui serait insupportable; il n'en faudrait pas plus pour qu'il réunît votre pays à la France et le désolât. »

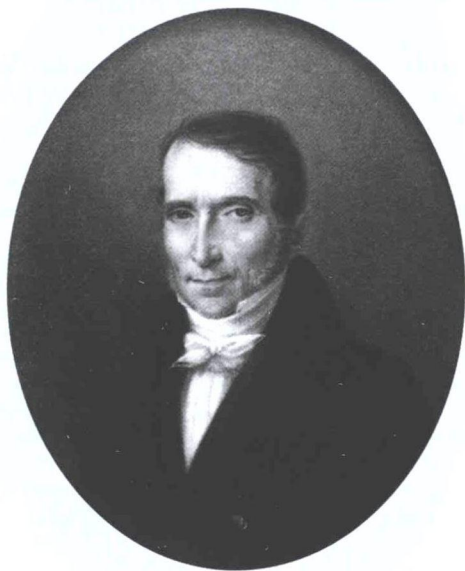
La période de 1807 à 1813 fut des plus mémorables pour mon pays et pour moi pénible sous divers rapports, mais d'un grand intérêt. J'en donnerai une idée générale en évitant des détails qui exigeraient que je compulsasse et les registres du Conseil et mes propres mémoires.

Pendant cette période, la perspective d'une réforme générale fit tolérer bien des abus, mais aucun qui pût arrêter la marche de l'administration. Le Prince pouvait être despote à l'imitation de son maître, mais, content de le pouvoir, il s'en remit à son représentant et au Conseil de l'exercice de son autorité. La mutinerie des Neuchâtelois fut apaisée; les absurdes prétentions de diverses corporations furent ravalées mais les formes et le fond d'une vraie liberté furent maintenus, sauf les mesures tyranniques de Buonaparte auxquelles il fallait bien se soumettre.

L'on conçoit que le Procureur Général ne fut étranger à rien de ce qui se fit, mais je m'attachai surtout à contribuer de tous mes moyens et de tous ceux que me donnait la confiance du Gouverneur: 1° à ce que le Gouvernement donnât toujours l'exemple de l'ordre, de la justice de l'équité et d'une exacte impartialité, convaincu que c'est la seule base solide du pouvoir du Prince, de la moralité et du bonheur et conséquemment de l'amour et de la fidélité des sujets, 2° à ce que l'éducation publique fixât l'attention du

³¹ Constantin François Chassebœuf (1757-1820), philosophe et homme politique français, fait comte de Volney par Napoléon, bien qu'il se fût opposé à l'établissement de l'Empire.

³² Pièce non retrouvée.



François de Lespérut (1772-1848), gouverneur de Neuchâtel de 1806 à 1814, portrait en médaillon.

Gouvernement, 3° à ce que les places fussent bien remplies. Je maintins de plus mon influence pure de toutes vues personnelles, n'ayant jamais rien demandé ni reçu pour moi, ni pour aucun Rougemont.

Personne ne m'accuse de m'être enorgueilli de mon crédit: j'en aurais été plutôt alarmé, si Mr Lespérut n'avait pas eu assez de lumières et de capacité pour ne se décider jamais que d'après elles et non sur mon opinion. Chacun rend justice à mon entier désintéressement: la plupart de mes collègues m'ont de grandes obligations; plusieurs me doivent leur siège au Conseil ou leurs autres emplois et, cependant, j'ai été l'objet d'une haine peu commune et de procédés que la raison, l'honneur et même la décence réprouvent également.

Rapporterai-je pour expliquer cette haine ce que me disait Mr de Lespérut? «Ce serait vous flatter que vous comparer à Aristide, mais ces Messieurs exercent envers vous une espèce d'ostracisme. Ils ne vous pardonnent pas d'avoir toujours raison.»

Cette haine fut surtout exaltée par l'hérésie que je manifestai en faisant entrer dans le Conseil un homme étranger aux familles régnantes de Neuchâtel, Mr Courvoisier³³, et créer, puis donner à Mr. Matile³⁴ la place d'archiviste. Deux des hommes les plus distingués par leurs lumières, leurs vertus et leur utilité. Les scènes et les improcédés auxquels ces deux nominations ont donné lieu ne peuvent m'occuper dans ce moment. J'en ferai le récit peut-être lorsque le temps d'agir sera remplacé par celui de raconter.

Quoi qu'il en soit des motifs de cette haine, j'avais pris des mesures propres à en arrêter les effets, lorsque les hauts alliés passèrent le Rhin. Tout changea de face, à Neuchâtel comme dans toute l'Europe.

Fin 1813 à 1815

Neuchâtel, réclamé par son ancien Souverain, y trouvait son bonheur: le mien en dépendait, mais je devais prévoir des mécomptes personnels. Ils ont eu lieu et je vais expliquer comment ils m'ont conduit à me borner dans les choses les plus importantes, lorsque je ne pensais pas comme le Conseil à lui dire froidement mon avis, sans essayer de m'adresser directement à mon Souverain. Je ferai avec simplicité le récit de ce qui eut lieu.

Dès le mois d'octobre 1813, plusieurs conseillers d'Etat avaient formé un comité dont je fus le chef³⁵. Fidèles à notre Souverain, nous prévoyions cependant que le Prince Berthier allait cesser de l'être et que la Prusse nous réclamerait. Dans ce cas nous envisagions notre inclusion dans la Confédération Suisse, la réforme d'une constitution, viciée plutôt que vicieuse dans son principe, et de meilleures limites territoriales comme

Légende page 99:
Pacte fédéral du 7 août 1815 avec, pour Neuchâtel, la signature de Georges (1758) de Rougemont, procureur général, président du Conseil d'Etat, celle de F. Aug. de Montmollin, conseiller d'Etat, et celle du comte Louis de Pourtalès, conseiller d'Etat (Archives fédérales, Berne).

³³ Louis Courvoisier, né en 1769, nommé conseiller d'Etat en 1812, contre la majorité du Conseil, mais avec l'appui de Rougemont et Lespérut (Courvoisier, *op. cit.*, p. 174).

³⁴ Joël Matile, né en 1774, ingénieur des Ponts et Chaussées. Nommé en 1810 archiviste, un poste nouveau substitué à l'ancien commissaire général (Courvoisier, *op. cit.*, p. 174). En sus, Matile est l'ingénieur des routes ouvertes ou améliorées sous Berthier (Courvoisier, p. 243 ss, p. 253 ss). Maire des Verrières, il ne sera nommé conseiller d'Etat qu'en 1819, avec l'appui de Rougemont, après bien des réticences de la part du Conseil d'Etat (AJR, p. 85).

³⁵ Au vrai, ce parti voulait faire de Neuchâtel une république aristocratique et un canton suisse. Il fut contré par Chambrier d'Oleyres qui, voulant une principauté alliée de la Suisse, comme autrefois des XIII cantons, obtint du roi de Prusse la reprise provisoire de la principauté. Les puissances les mirent d'accord en imposant le statut de «principauté et canton» (L. Montandon, F. Faessler, A. Schnegg, E.-L. Roulet, *Neuchâtel et la Suisse*, p. 152 ss).

Im Namen des Cantons Tessin



Andrea Cagliozzi
Conseiller d'Etat

Maggi, G. D. Sandimonte



Im Namen des Cantons Vaud



Jules Muruzi Conseiller d'Etat



François Chazel Conseiller d'Etat

Im Namen der Republik und des Cantons Valais



Cyprien Fügère Conseiller d'Etat



Michel Dufour grand juge

Im Namen des Cantons Neuenburg



de Rougemont Peseux
Président du conseil d'Etat



L. Hain, d. Neuchâtel
Conseiller d'Etat



J. Aug. de Montmoulin
Conseiller d'Etat

Im Namen der Republik und des Cantons Genéve



Joseph Des Arts Syndic
Président du Canton de Genève



Jean Huet, Schmutzmayor
Conseiller d'Etat
et député du Canton de Genève

nécessaires à la prospérité future de notre patrie. Notre travail pouvait être utile au Prince Berthier s'il restait notre Souverain. Tous nos devoirs étaient en harmonie entre eux et avec nos sentiments.

Mr le baron Frédéric de Chambrier était de ce comité: fils adoptif de Mr. d'Oleyres³⁶, il nous mit en rapport avec lui.

Les Autrichiens étant entrés à Neuchâtel, on créa une commission qu'on nomma la Commission d'Etat, composée du président du Conseil d'Etat, du maire de Neuchâtel, du chancelier, du secrétaire d'Etat et de moi. Elle devait remplacer le Conseil d'Etat pour éviter qu'il ne fut en permanence.

C'était un moment de crise. Je me dévouai, mais ma santé presque détruite et un changement presque certain de domination ranimèrent les espérances de mes ennemis. Je ne m'en inquiétai pas.

Avant l'arrivée des Autrichiens, Mr d'Oleyres avait proposé à Mr Lespérut de s'éloigner afin qu'il pût développer son caractère de plénipotentiaire du Roi de Prusse, saisir le pays, mettre l'aigle prussienne aux frontières, brider par là le militaire autrichien et conserver provisoirement les autorités établies. Ce parti avait été rejeté comme déplacé et très dangereux. En effet. Mr. Lespérut ne pouvait quitter son poste qu'en cédant à la force et le succès le plus éphémère d'un corps de troupes françaises pouvait livrer le pays au pillage et les magistrats aux peines dues à la trahison. Mr. d'Oleyres partit pour Berne d'où il écrivit à Sa Majesté. Le Conseil d'Etat envoya au Quartier Général une députation, dont je fus le chef, pour obtenir d'être traités moins hostilement par les Autrichiens. Arrivés à Bâle, nous y trouvâmes Mr d'Oleyres, nommé par S.M. le Roi de Prusse son commissaire pour ressaisir la Principauté de Neuchâtel. Notre mission en devenait presque superflue et ne pouvait plus s'adresser aux hauts alliés, mais au Roi. Nous lui fûmes présentés, ainsi qu'au Prince Royal, leur accueil plein de bonté est gravé dans nos cœurs. Mr le grand Chancelier d'Etat nous accueillit, écouta et reçut nos notes avec cette affabilité qui le caractérise.

De retour chez moi, les circonstances de la Suisse en général, de Neuchâtel en particulier, continuèrent à m'occuper. J'osai, car c'était presque une témérité, en écrire à Mr. le Grand Chancelier et, Mr. d'Oleyres ayant reçu l'ordre de se rendre à Zurich comme ministre plénipotentiaire de Sa Majesté, je le sollicitai de s'occuper de nos autres intérêts et surtout de nos frontières. Je suppliai qu'on envoyât au quartier Général un homme qui les connût à fond et, n'écoutant que mes sentiments, je crus devoir m'offrir et le pouvoir sans manquer de modestie. Les Alliés venaient de prendre Paris. Mr. d'Oleyres répondit à tout, excepté à cette offre. Bientôt après, je fus envoyé à Zurich avec Mr. le secrétaire d'Etat pour faciliter notre inclusion dans la Confédération Suisse et nous occuper, sous ce rapport et de concert avec Mr. d'Oleyres et son fils adoptif, de l'organisation politique de la Principauté.

Messieurs de Chambrier avaient un projet tout fait. J'obtins quelques modifications essentielles, d'autres n'eurent pas lieu et l'expérience prouve déjà la réalité des inconvénients que je prévoyais.

Je priai Mr. d'Oleyres de me dire ce qui l'avait empêché de répondre à l'offre que j'avais faite d'aller à Paris. Il alléguait ma mauvaise santé et, comme j'en faisais le sacrifice, en ajoutant que je craignais qu'il ne se laissât influencer par des hommes qui osaient

³⁶ [Note du procureur]: S.E. Mr le Baron de Chambrier, Ministre plénipotentiaire du Roi auprès de la Confédération Suisse, tenant le fief d'Oleyres en Suisse. Je l'appellerai ainsi pour abrégé [Jean-Pierre de Chambrier (1753-1822), gouverneur de 1814 à 1822].

tout dire en mon absence et qui gardaient un honteux silence dès que je paraissais, au lieu d'aborder franchement la question comme je lui en fournissais l'occasion, il me dit que ne pouvant pas agréer mes offres à cause de l'état de ma santé, il n'aurait pu y répondre que par des compliments, et il se permit de me demander si j'en voulais. Mr d'Oleyres est incapable d'adresser une si mauvaise plaisanterie à un homme de mon âge sur l'offre la plus sérieuse faite pour les motifs les plus nobles. Non, c'était embarras et un tel embarras qu'il donna essor à l'anxiété où je l'avais mis par ma franchise à l'aborder, en ajoutant qu'il était bien impatient de n'avoir plus rien à démêler avec les affaires de Neuchâtel. Certes il ne m'était pas difficile de démêler ce qui se passait en lui : cet homme est bon, intègre, religieux, facile à vivre, généreux dans sa dépense. Mais c'est la faiblesse en personne et conséquemment il est embarrassé à la fois et très extrême. Il craint plus les méchants qu'il ne les hait. Il estime plus les bons qu'il ne les aime. Jamais aucun sentiment vigoureux ne s'éleva dans son âme ; il l'aurait étouffée ; elle a pris les devants. L'indignation contre le vice, le besoin de faire briller la vertu, lui sont inconnus. Il mourrait d'apoplexie s'il les éprouvait subitement.

Je vis clairement que Mr. d'Oleyres avait été prévenu contre moi, qu'il m'estimait, mais qu'il me redoutait, qu'il agirait en conséquence, même sans en avoir le projet.

Rentré dans mes foyers, je m'aperçus sans peine que, mon crédit étant tombé, on voulait diminuer l'influence que je ne devais qu'à moi-même. On ne me combattit plus, on me condamna. On fit jouer un rôle à deux de mes anciens collègues que j'estime sans les admirer et qui n'ont certainement acquis ni mérite ni moyens en quittant la manœuvre, l'un au commencement, l'autre au milieu de l'orage, pour ne rentrer dans le vaisseau qu'au retour d'un ciel calme et serein.

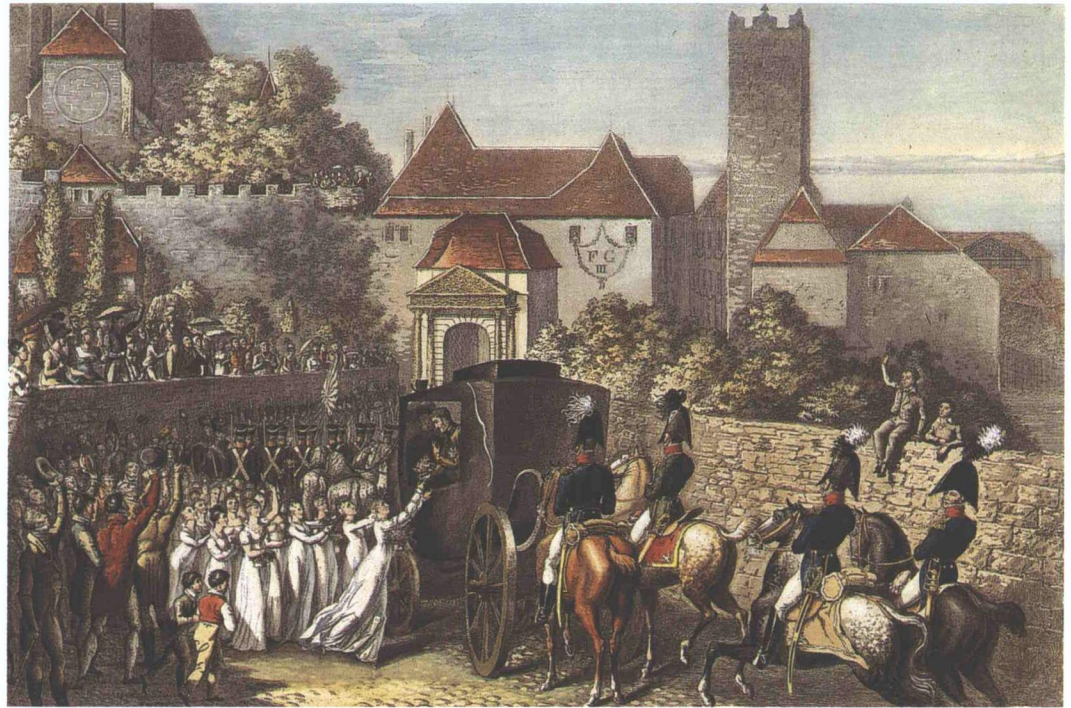
Le Roi visita sa Principauté, il était presque dans mes fonctions et je crois qu'il n'eut pas été sans utilité que je l'accompagnasse, mais j'en fus éloigné. Les grâces se distribuèrent. Je n'y eus aucune part.

Je fis alors ce que tout homme qui se respecte se doit à lui-même. J'évitai de me mettre en évidence. J'ai continué à remplir mes fonctions, j'ai joui de l'estime et de la confiance de mes compatriotes, j'ai joui surtout de voir qu'elles étaient indépendantes de l'opinion qu'on pouvait avoir de mon crédit. Sans attacher aucun prix à mes services, j'ai joui encore du bonheur de sentir combien mes vues étaient pures en effet. En me repliant sur moi-même, en sondant mon cœur, j'ai pu me dire que si j'avais perdu des moyens je n'avais certainement perdu aucun motif de servir mon prince et ma patrie, que ce que j'avais fait jusque à présent, non seulement je le ferais encore avec la certitude que jamais on ne le reconnaîtrait, mais avec celle que mon plus mortel ennemi en aurait le profit et la gloire. Je me rappelai cette belle ode de Haller³⁷, « *Verwünscht in Jugend ist kein leerer Nutzen* », et liant le moment présent à l'avenir, je mis à sa juste valeur ce qui m'arrivait.

Ensuite je m'occupai de ma femme de mes enfants et je résolus de rétablir ma santé. Mes maux sont d'affreuses suffocations et un grand ébranlement nerveux. Depuis trois mois ils commencent à céder à mes soins. Jusques alors l'on ne concevait pas qu'ils me laissassent la faculté d'agir. Je la conservais, il est vrai, mais à un degré bien inférieur à ce qu'elle avait été.

³⁷ Albert de Haller, savant et poète bernois, 1708-1777 (Même une jeunesse maudite n'est pas sans profit).

Le 12 juillet 1814, le roi de Prusse Frédéric Guillaume III, accompagné du prince Guillaume, fait son entrée solennelle dans la ville de Neuchâtel, Charles-Samuel Girardet (1780-1863), lithographie coloriée (MAHN).



Environné d'ennemis et, parmi eux, d'hommes coupables de la plus noire ingratitude, sans secours de la part du chef de l'Etat, frappé d'une maladie aussi longue qu'épuisante et douloureuse, j'ai cependant :

- 1° relativement aux frontières de l'Etat, appelé l'attention du Conseil sur la limite que nous assigne le traité de Paris et sur ce qu'elle a de vicieux. Pouvant à peine me soutenir j'ai été dix heures à cheval le même jour à examiner cette limite en parcourant les cimes de cette partie du Jura.
- 2° relativement aux recettes, empêché l'erreur et la partialité de nuire aux revenus de l'Etat. Je ne pouvais faire plus sans m'exposer à l'injuste accusation de sacrifier la paix du Conseil au désir d'être utile à Monsieur Alexandre de Rougemont³⁸.
- 3° relativement à mes fonctions, j'ai réussi à les remplir avec exactitude.

Pour cela il a fallu braver mes maux, renoncer à toute jouissance de société domestique et étrangère, mais je l'avoue, lorsque je respirais à peine et que ma main tremblait, je ne pouvais combattre avec succès ni de la voix ni par écrit. D'ailleurs quelle que soit la fermeté de mon caractère, je me ferais illusion à moi-même si je pouvais me persuader que l'isolement où je croyais être ne m'ait quelques fois étonné. Un seul mot de S.A. Mr le Grand Chancelier pour m'annoncer qu'elle me pardonnait mes importunités à cause de leurs motifs, eût prévenu chez moi le sentiment toujours pénible qu'on éprouve lorsqu'on se croit abandonné à ses seuls moyens. Cependant même ce sentiment a produit d'heureux effets sur moi.

J'ai compris que j'avais un tort: accoutumé dès ma jeunesse à discuter avec ordre pour découvrir la vérité, j'ai cru que des Conseillers d'Etat devaient se faire apercevoir les uns aux autres quand ils divaguaient, quand ils partaient de faits faux ou de principes erronés, quand ils manquaient le point de la question. Je me trompai, l'homme incapable est humilié et l'homme capable mais qui aime son erreur est blessé d'une importune

³⁸ Alexis 1785.

vérité qui ne lui laisse pas le mérite de l'apercevoir de lui-même. Aujourd'hui je fais comme lorsque j'étais maire de Travers et que je voulais concilier les parties. Je laisse celles-ci s'épuiser.

Lorsque le Gouverneur était mon ami, je me reposais sur lui du soin d'arrêter la pétulante animosité de mes ennemis; réduit à mes seuls moyens, je les ai trouvés plus que suffisants. Le plus animé de mes ennemis est Mr. le baron de Chambrier³⁹, receveur des parties casuelles, homme excessivement borné, ignorant et colère. C'est une espèce d'homme de paille auquel d'autres mettent le feu pour s'amuser aux dépens de qui leur déplaît. C'est l'un des quatre Présidents du Conseil d'Etat. Il a plus de soixante ans et depuis que le père adoptif de son fils est notre Gouverneur, il en a pris plus de montant. C'est dans l'ordre. Il est presque ridicule d'avoir un démêlé avec un tel homme et cependant il fallait le mettre à la raison, ou plutôt le mater. C'est ce que j'ai fait en adressant à Mr le Gouverneur la lettre et le mémoire ci-joints avec la réponse de Son Excellence.

J'avais eu le bon esprit d'écrire le 16 novembre 1814 à Mr de Béguelin⁴⁰ dont la réponse m'avait convaincu que j'étais moins isolé que je ne l'avais cru.

Et c'est ainsi que, livré à moi, j'ai recouvré une partie de ma santé et continué avec plus de calme et, j'espère, avec autant d'utilité que précédemment à servir mon Souverain et ma patrie. J'ai éprouvé que l'âme est comme une voûte qui se fortifie dans la proportion du fardeau qu'on lui fait supporter et si j'ai eu tort, dans l'affaire des Recettes, d'éviter une guerre ouverte avec le Conseil, ce tort, dû uniquement à ma mauvaise santé et à d'autres circonstances très difficiles, n'a pas empêché que dans cette affaire je n'aie mis les intérêts du Roi à l'abri de toute atteinte.

J'ai écrit cette note sur ma vie publique comme je me propose de la transmettre à mes fils, devant Dieu et en toute vérité. J'y ajouterai pour eux des détails⁴¹ auxquels ils pourront seuls prendre quelque intérêt et qui exigent bien des recherches. Je la termine en assurant que quel qu'ait été mon désir de remplir mes devoirs dans toute leur étendue, j'ai le sentiment bien prononcé que je n'ai pas fait tout ce que je pouvais ni par conséquent tout ce que je devais.



Nous ne saurions mieux clore ce chapitre qu'en reprenant la conclusion du mémoire de licence d'Anne 1962:

Le procureur général de Rougemont est une figure qui a marqué son époque. Très exigeant envers autrui, mais aussi pour lui-même, il était grand travailleur. Etranger à toute intrigue, il savait favoriser les hommes dont il reconnaissait le mérite, quelle que soit leur naissance.

Très imbu de ses prérogatives en tant qu'«homme du prince», il aimait le pouvoir, mais honnête à l'extrême, n'en tirait aucun avantage personnel et cherchait avant tout l'intérêt de son pays. Son esprit vif et piquant, la justesse de ses vues, son intérêt pour tout ce qui touchait à des domaines aussi divers que l'éducation, la politique ou les arts en avaient fait un interlocuteur apprécié de nombreuses personnalités européennes.

Habitué sous le règne de Berthier à voir tout et tous plier devant sa volonté, il s'énervait de se sentir contré par le Conseil d'Etat de la Restauration. Son caractère franc et sincère, un

³⁹ Frédéric de Chambrier, 1753-1826, conseiller d'Etat en 1792, procureur de Valangin en 1805.

⁴⁰ Henri de Béguelin (1765-1818), d'une famille de l'Erguel, fils d'un précepteur royal prussien anobli, chef du Département prussien des affaires de Neuchâtel, conseiller intime du roi (Courvoisier, *op. cit.*, p. 142).

⁴¹ Projet non réalisé ou écrit non retrouvé.

certain sentiment de supériorité et sa susceptibilité lui avaient valu des ennemis qui profitèrent du changement de régime et de gouverneur pour diminuer son influence. Pourtant, Rougemont avait encore beaucoup d'audience à Berlin où le prince de Hardenberg lui accordait toute sa confiance. Il ne pouvait se garder cependant d'un sentiment de persécution et celui-ci, joint à sa santé déficiente, avait profondément aigri son caractère.

Rougemont n'avait pas des idées révolutionnaires au sens politique du terme, cependant, en bien des domaines, il était en avance sur son temps. Il désirait profondément voir la Suisse s'affirmer en tant que nation et mettait tout son cœur à créer un sentiment nationaliste chez ses Confédérés, au même titre qu'il s'était battu pour faire entrer Neuchâtel dans la Confédération. Il s'était rendu compte de la nécessité de profiter des bouleversements européens pour assurer la place de la Suisse au sein de l'Europe. Mais, en homme de son époque, il ne croyait pas à la démocratie, du moins pas appliquée à de grands Etats. Il prônait plutôt une monarchie limitée ou une aristocratie réelle. Il prétendait par contre que le républicanisme, dans le sens de l'intérêt public, devait diriger les actions de ceux qui gouvernent.

En privé, Rougemont vouait un grand amour à sa famille. Cependant, il ne s'entendait pas avec sa femme et apparaissait comme un père sévère, très exigeant et ambitieux pour ses enfants. Convaincu de son bon droit, il n'écoutait pas toujours les conseils de ses proches, sauf peut-être pour la gestion de sa fortune et faisait alors grand cas de l'avis de son cousin banquier⁴².

C'était un homme fidèle à ses amis. Mais, exigeant dans ce domaine-là aussi, seul un petit nombre faisait partie de ce cercle. Il avait surtout des amis épistolaires d'ailleurs et vivait plutôt isolé à Neuchâtel. Par contre, il appréciait de retrouver, à Saint-Aubin, sa famille et les notables dont il aimait la compagnie.

Rougemont avait un besoin vital d'être occupé et planifiait soigneusement l'emploi de son temps, le plus précieux des biens de ce monde à son avis.

Il jugeait impératif d'avoir de l'ordre en toutes choses : dans les affaires personnelles, mais aussi dans les sentiments et la pensée. C'était pour lui une condition nécessaire au bonheur.

⁴² Denis 1759, voir chapitre « La Banque Rougemont à Paris », p. 105.

LA BANQUE ROUGEMONT À PARIS



Jean-Jacques 1705, huile sur toile.

AU XVIII^E SIÈCLE « ROUGEMONT FRÈRES »

La première mention d'un Rougemont banquier se trouve dans la thèse d'Herbert Lüthy¹ sur la banque protestante en France. Il signale l'existence à Berne d'une banque « Rougemont et Cartier » dès la première moitié du XVIII^e siècle et ajoute que l'établissement d'autres « parents » à Londres date de la même époque.

Qui est ce Rougemont de Berne ? Peut-être François-Antoine II 1675 puisque dans le contrat de mariage de son fils, Jean-Jacques 1705², il est dit « bourgeois de Berne ». Si cette mention est exacte, cette bourgeoisie, que personne de la famille n'avait acquise jusque-là, pourrait confirmer l'hypothèse d'une activité bancaire à Berne et d'une association avec un banquier Cartier. On sait que François-Antoine II avait, outre ses charges de magistrat dans la principauté de Neuchâtel, de multiples activités commerciales³. Qu'il ait aussi été banquier ne serait pas étonnant, ce qui expliquerait que deux de ses fils, Jean-Jacques 1705 et Abram 1717, soient les fondateurs de la banque Rougemont de Paris et que l'on puisse reconnaître en son fils Josué 1709, banquier à Londres, « le parent » évoqué par Lüthy.

¹ Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France: de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, p. 328.

² AR 303.

³ Voir *supra*.

Jean-Jacques 1705

A Paris depuis 1726⁴, il est associé au banquier neuchâtelois Théodore Pury, établi rue des Petits-Champs-Saint-Martin dont il a épousé la sœur, Esther, puis la nièce, Marie, qui meurt jeune⁵. Lorsque Pury se retire à Neuchâtel, probablement en 1736, Jean-Jacques 1705 reprend la banque. Dans la liste des banquiers de l'Almanach royal, Pury n'est cité qu'en 1735. La première mention de Rougemont date de 1737⁶.

Cette année-là, Jean-Jacques Rougemont, «banquier rue des Petits-Champs-Saint-Martin», dépose le premier d'une longue série d'actes chez le même notaire, une procuration de Vve Joseph Rolland de La Haye⁷.

En 1740, la banque Rougemont quitte la rue des Petits-Champs-Saint-Martin pour la rue Beaubourg.

Abram 1717

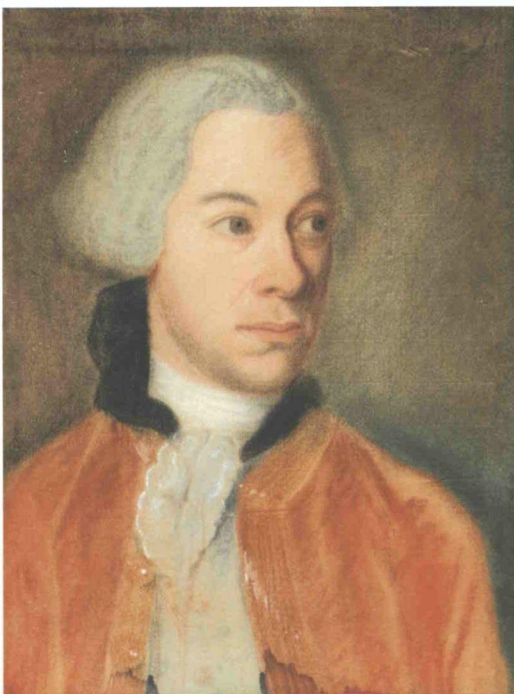
Le futur fondateur de la Caisse de famille⁸, rejoint son frère Jean-Jacques. Comme l'indique l'Almanach royal de 1750, tous deux dirigent conjointement la Banque, citée sous la raison sociale «Rougemont Frères», ou «la banque Rougemont de Neuchâtel»⁹, parmi les soixante-sept autres maisons de banque parisiennes.

François-Antoine IV 1740

Le fils aîné de Jean-Jacques, après la mort de son père 1762 et la retraite à Neuchâtel, vers 1766, de son oncle Abram, devient le chef de la maison¹⁰. La raison sociale reste la même en 1763, 1764 et 1765. On ne sait si Louis 1743 (voir chapitre «Louis 1743», p. 75), second fils de Jean-Jacques, a été l'un de ces «frères» avant d'avoir des charges à Neuchâtel.

Rougemont Frères fait le commerce des diamants avec Vve Juran & fils d'Amsterdam¹¹. En 1763, on les cite dans un arrangement de 1760, au bilan de Samuel Risold¹², comme «anciens créanciers». Ce Risold, dont les affaires consistent uniquement en expéditions de marchandises en Russie, a passé huit mois à Saint-Pétersbourg pour essayer de redresser sa situation. Malgré divers remboursements, il «reste débiteur de Rougemont Frères d'environ 15 000 £ tournois». Cette maison d'exportation en Russie fera faillite en 1792. On espère que la banque Rougemont n'avait plus de créances contre elle!

François-Antoine, «de la banque neuchâteloise Rougemont Frères à Paris»¹³, est nommé le 24 juillet 1769 «séquestre à la garde des effets» lors de la faillite d'I. et J. F. Panchaud. Seul, malade, il dicte son testament¹⁴ en 1781 et meurt peu après.



Abram 1717 jeune, pastel.

⁴ AR 441.

⁵ AR 299: le Registre matrimonial de la chapelle de Leurs Excellences des Provinces-Unies dit Esther fille de Jonas Antoine Pury. AR 303: le Registre de la Chapelle royale de Suède dit Marie fille de Théodore; voir aussi AR 441.

⁶ Herbert Lüthy, *op. cit.*, p. 328.

⁷ *Ibidem*, p. 329: AEN, Min., Et. XCIX, 455, 30 janvier 1737.

⁸ Voir chapitre «La Caisse de famille», p. 13.

⁹ Herbert Lüthy, *op. cit.*, p. 343.

¹⁰ AR 441.

¹¹ Arch. nat., 61 AQ 6, Journal de Louis Greffulhe.

¹² Archives départementales de la Seine, 4 6 21, 9 février 1763, bilan S. Risold.

¹³ Herbert Lüthy, *op. cit.*, p. 422.

¹⁴ Intitulé de son testament AR 290: «banquier à Paris, agent de S.M. le Roi de Prusse, demeurant à Paris rue Croix des Petits Champs...»

La banque Rougemont est une affaire familiale à laquelle participent les Rougemont établis à Paris, à Londres ou même ceux qui ont des charges à Neuchâtel. On trouve la banque mentionnée dans nombre de correspondances du temps. Jean-Jacques Rousseau utilise la banque Rougemont: il écrit de Môtiers, le 21 juillet 1763, à Charles-François de Montmorency, qu'il a reçu avis de «Rougemont Frères de Paris» qu'il pourra toucher un billet chez François-Antoine Rougemont à Neuchâtel. Lors de son séjour en Angleterre, Rousseau correspond avec Josué Rougemont de la banque de Londres; le 20 décembre 1766, il lui envoie un ordre de paiement pour son libraire à Amsterdam¹⁵.

Denis 1759

Denis 1759, issu du troisième mariage de Jean-Jacques 1705, rejoint la banque de Paris en 1778, après un apprentissage de trois ans en Hollande. À la mort de son demi-frère François-Antoine IV en 1781, il devient le chef de l'établissement.

Très marqué par la rigueur protestante, habile, prudent, d'un dévouement absolu aux siens, tel le montrent les nombreuses lettres écrites de sa main que nous avons conservées. Denis saura profiter des troubles financiers de la fin du siècle et se retirer avec prudence des affaires dans les moments difficiles. Il fera de la banque Rougemont, surtout après la Révolution, l'une des plus puissantes maisons sur la place de Paris où règnent les banquiers protestants, genevois, bâlois, alsaciens et neuchâtelois.

Solidement implanté dans les affaires sur la place de Paris, Denis, à 26 ans, songe alors à cette noblesse jadis dédaignée par son ancêtre François-Antoine II 1675, car, sans elle, on n'est rien en France sous l'Ancien Régime. Il sollicite donc et obtient, en 1784, du roi de Prusse le «renouvellement»¹⁶ des lettres de noblesse des Rougemont.

La banque porte dès lors le nom de Denis de Rougemont. Preuve en sont les affaires qui lient Denis au colonel Charles de Meuron¹⁷: lorsque ce dernier envoie un fusil à Théodore Abram à St-Sulpice il écrit en effet *par Mr. Denis de Rougemont*. Il offre aussi de lui vendre: *250 perles, perle bien ronde, égale en grosseur, d'un bel orient, du poids de 4 grains, se vendent ici 15 à 16 £ la pièce... vous ne risqué rien d'en envoyer... et de les payer deux Rix d'haller [sic]*.

Charles-Daniel de Meuron est né à St-Sulpice (Val-de-Travers) en 1738. Colonel aux Gardes suisses, en 1781, il lève son propre régiment pour la Compagnie hollandaise des Indes orientales au Cap. Il passe ensuite à la solde de sa Majesté britannique et se rend aux Indes. Il revient en 1800 à Neuchâtel où il acquiert la propriété de la Grande Rochette. Il meurt six ans plus tard. Il a constitué un Cabinet d'histoire naturelle qu'il lègue à la Commune bourgeoise de Neuchâtel en 1795 et qui constituera la base des collections du Musée d'ethnographie de cette ville. Les banquiers Rougemont & Fesquet, puis Rougemont & Behrend à Londres, Denis 1759 à Paris (dès 1796), servent d'intermédiaires pour envoyer à Neuchâtel les objets rassemblés par Meuron.

v. tab. 7 O, p. 71 et
12 O, p. 109



Denis 1759 jeune, huile sur toile.

¹⁵ *Correspondance Rousseau*, XVII 76 2835 et XXI 292.

¹⁶ Voir chapitre «Frédéric 1647», p. 35.

¹⁷ AEN, Fonds Régiment Meuron, dossier 43, II, vol. A, pp. 31-33, 37, 38-39 publiées par Roland Kaehr qui nous a aimablement fourni la liste des citations de la banque Rougemont dans cette correspondance.



Denis 1759, huile sur toile.

Charlotte de Jeanneret,
première femme de Denis
1759, huile sur toile.

En 1787, Denis a épousé Charlotte de Jeanneret; peut-être a-t-il acheté ces perles pour les lui offrir? Mais, si c'est le cas, Charlotte n'a guère pu en profiter puisqu'elle meurt en 1789, de même que la fille née de ce mariage. Denis se remarie en 1790 avec Adélaïde de Montessuy, fille de Nicolas Marie de Montessuy (1738-1804), négociant d'origine lyonnaise¹⁸.

Pour consolider sa position sur la place de Paris, Denis s'associe le 1^{er} août 1786 avec le Zurichois Hottinger sous la raison sociale Rougemont Hottinger & C^{ie} (avec un fonds social de 1 350 000 livres tournois, dont 500 000 comptant et 500 000 en dix mensualités fournies par les Zurichois Usteri, Ott, Escher & C^{ie}; 300 000 par Rougemont et 50 000 par Hottinger). La durée du contrat est prévue pour six ans. Le siège social se trouve rue Croix-des-Petits-Champs, hôtel de Beaupréau. Les activités consistent en traites et acceptations pour des maisons de commerce zurichoises et suisses faisant des affaires en France, et en ouvertures de crédit¹⁹.

La banque Hottinger était encore établie à Zurich jusqu'à son rachat il y a quelques années par le Credit Suisse. Elle existe toujours à Paris, avec son nom francisé en Hotttinguer. Devenu un puissant financier, fait baron sous l'Empire, Hottinger aurait, dit-on, inspiré à Balzac le personnage du banquier Nucingen dans *Le Père Goriot*.

La maison de banque Rougemont-Hottinger apparaît pour la première fois dans l'Almanach royal en 1787²⁰. L'association avec Rougemont prend fin le 31 décembre 1790 apparemment pour des raisons de divergences politiques (Hottinger quitte d'ailleurs la France pour l'Angleterre), mais aussi à cause de difficultés financières. Toutefois, les relations entre les deux banquiers restent amicales comme en témoignent les lettres échangées en 1793²¹.

Hottinger écrit de Londres, le 1^{er} mai 1793, à Denis «au Plessis St. Père par Longjumeau» où ce dernier s'est probablement retiré à cause des événements parisiens de l'époque.

Il ne peut rien dire sur sa destination future mais tend à s'éloigner de l'Europe et voit avec plaisir *que votre esprit rassis ne trouve rien à redire de mes projets... les 60% touchés d'Agassiz tombent bien, : les fonds à Londres sont 10% meilleurs marché qu'il y a 6 mois. Il compte faire une spéculation de façon à me procurer un fonds d'affaire si je passais l'Atlantique et je dis à ma maison de vous faire part d'un tableau que j'envoie à ma maison p. le faire imprimer... ceci comme ami et non comme banquier... si vous faites passer un ordre ici donnez-le à votre cousin [de Londres] et chargez-le de communiquer avec moi comme je serais au courant de la chose, nous nous en trouverons tous bien... nos tabacs de Flandres ne se vendront pas ce printemps...*

Il doit lui exprimer la gratitude de Mr Campbell &... (?) pour un crédit accordé jadis: *C'est le plus drôle de corps possible. Il a hérité depuis de son père et s'est monté une jolie petite maison où il a invité hier un cercle de jolies femmes, entre autres plusieurs demoiselles à marier qui semblent lui accorder crédit quoique p. le moment il le mérite peu...*

Agassiz & Wilson paraissent avoir beaucoup d'aisance:... *travaillent... mais ne font pas beaucoup d'affaires. La maison Sutton je ne la connais pas très bien mais doit mieux la*

¹⁸ Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens: du Directoire à l'Empire*, p. 159: Montessuy a trois filles – dont deux mariées à des banquiers: Denis de Rougemont et Achille Romus – et deux fils, Auguste Zacharie Nicolas, le munitionnaire, et Charles Nicolas Marie, associé aux affaires de son père.

¹⁹ Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, pp. 168-176; Max Gerard, *Messieurs Hottinguer, banquiers à Paris*, p. 172.

²⁰ Romuald Szramkiewicz, *op. cit.*, p. 172.

²¹ AR 466, n^{os} 5 et 33.

Branche du Loewenberg
et rameau de la Schadau

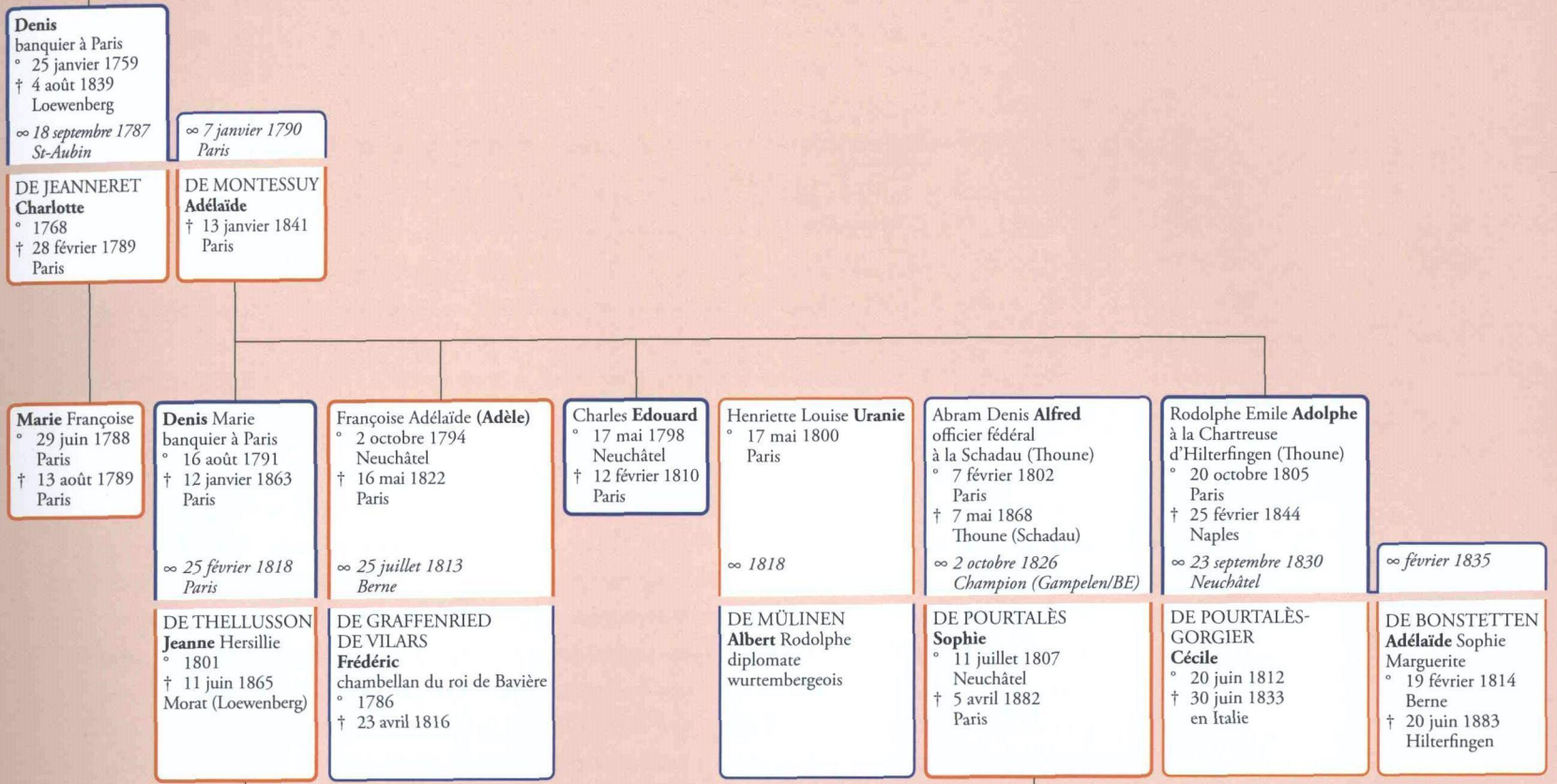
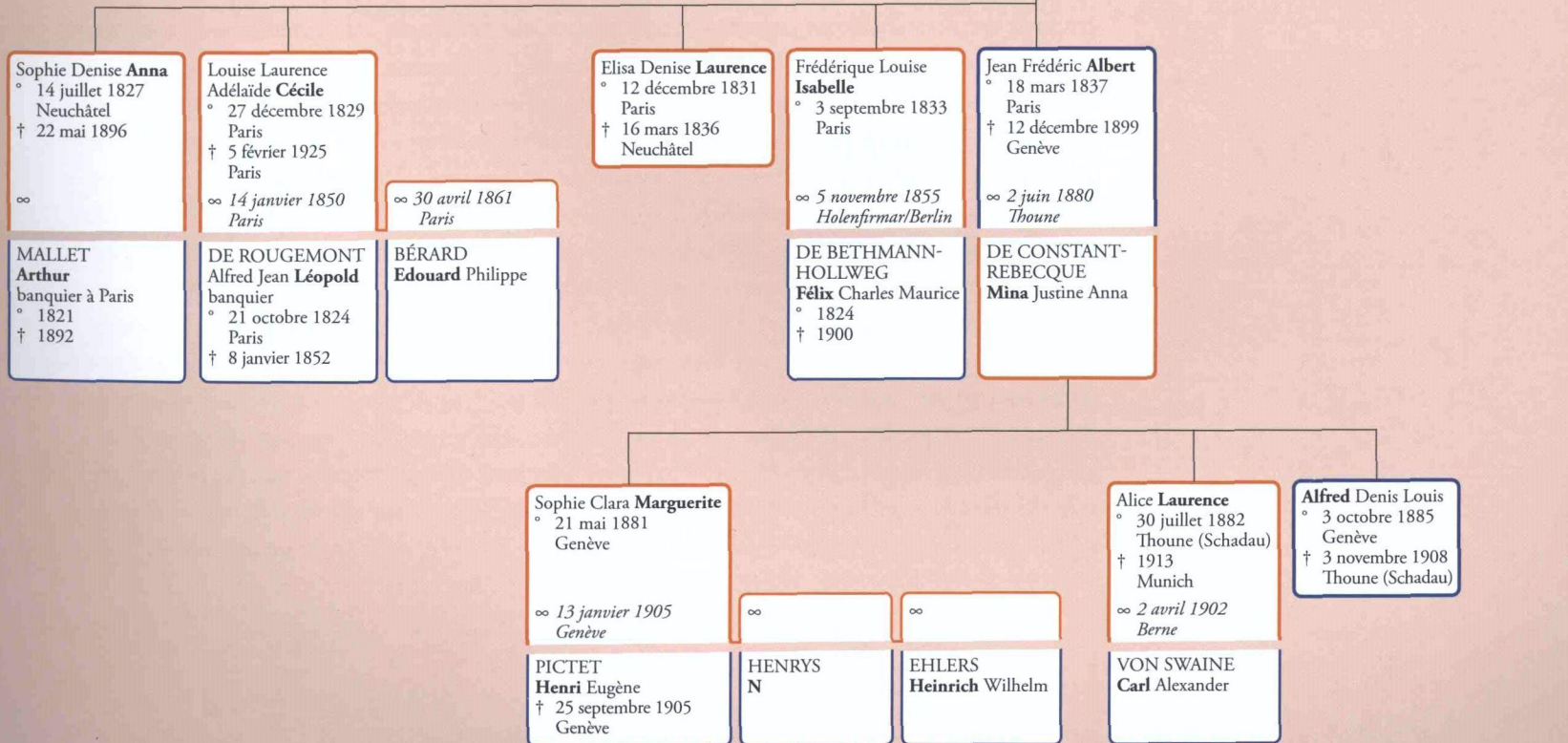


Tableau 13, page 111



connaître... Thelusson jouit toujours d'une bonne réputation pécuniaire... Dubois doivent avoir de la fortune mais le personnel n'inspire pas à moi une grande confiance... Votre cousin se remontera j'espère dès que les circonstances qui sont terribles auront changé. En attendant on ne risque sûrement rien de lui donner tout ce qu'on peut lui donner – vu sa nouveauté et le crédit de la place: sa famille est, sous tous les rapports, très intéressante et si les circonstances me permettent de faire qq. chose p. son bien-être je serais porté d'inclination...

Respect et... [papier déchiré] ... amitiés... aux personnes de votre cercle.

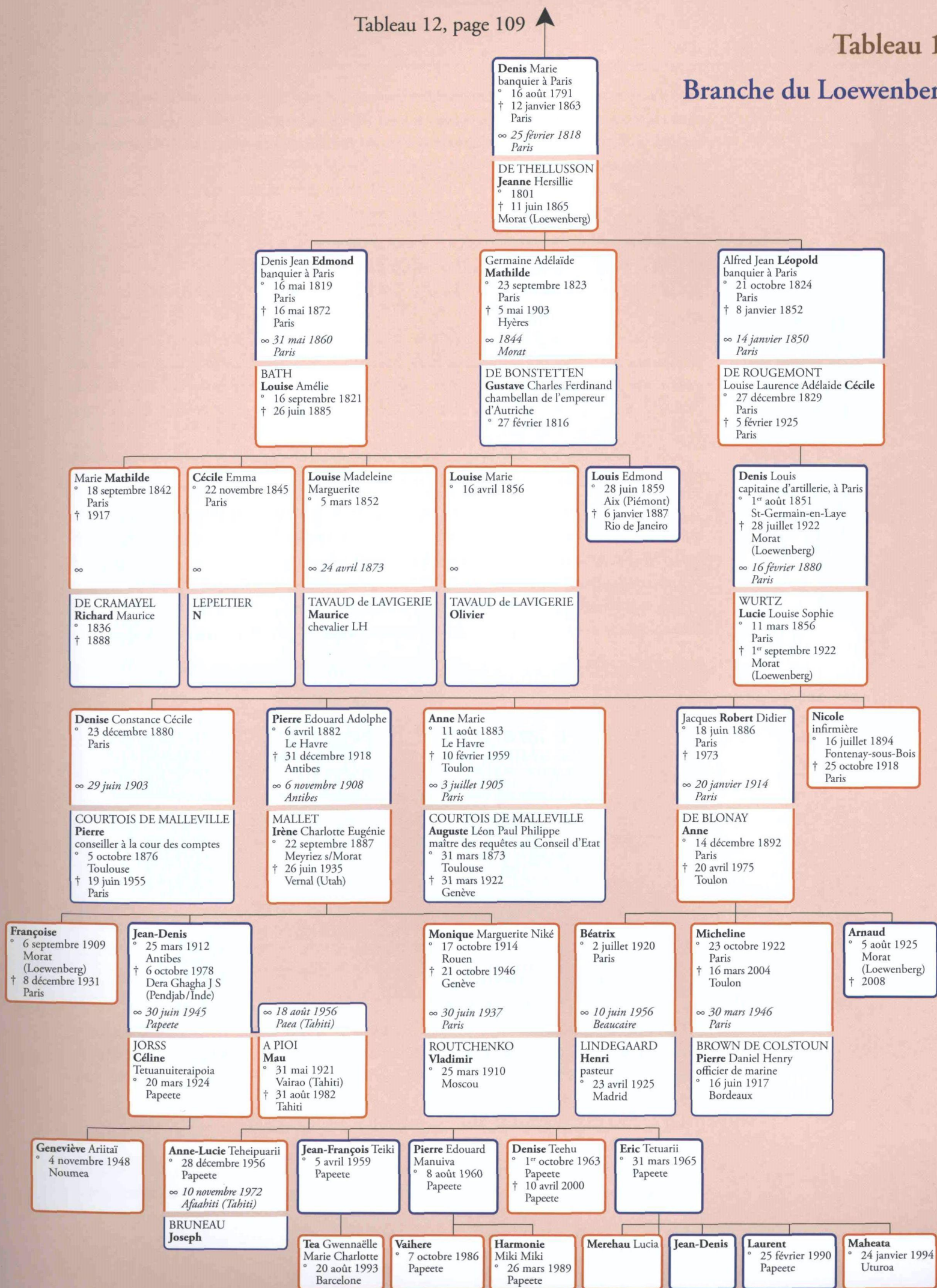
Hottinger se taille sa place à Londres. Le 7 mai 1793, le banquier Aubert Falconet, de Londres, écrit à Denis, qui est maintenant à l'abri à Neuchâtel, *Hottinguer nous rapportera de vos nouvelles dans peu de mois... c'est un digne garçon qui s'est fait plusieurs amis dans ce pays.* Il ajoute: *Vous êtes tranquille en Suisse... ne seriez-vous pas tenté de venir en Angleterre?*

En juin 1793, Hottinger séjourne à Bâle d'où il écrit le 20 à Denis, résidant à Neuchâtel, une lettre très personnelle²²:

Je vous remercie mon cher Rougemont de votre lettre du premier quoique je vous avoue que je m'attendois pas que mon mariage vous paru une chose si extraordinaire, il faut que vous ayez en sortant de France bu dans le fleuve de l'oubli. Ne vous rappelez vous donc pas de nos conversations de l'hiver dernier, de mes projets de passage en Amérique, de ma sortie que pour ne pas m'en laissé détourner j'épouserai une Américaine de mon appendix que j'en avois entendu parler etc. de ce que vous me disiez si ce n'était pas telle et telle, de l'éloge que vous en faisiez de la ressemblance avec une cy devant Vicomtesse que vous lui trouviez! /j'espère qu'elle ne sera que partielle/ eh bien mon ami c'est cette conversation qui s'est tenue à diverses reprises que vous aviez même si bien saisi que vous en avez instruit votre épouse et Charles qui a enflammé mon imagination & je suis parti dans le dessein de tenter enfin ma bonne fortune. Amet [lecture incertaine] étoit même dans la confidence. La Vue de l'objet m'a confirmé ce qui m'en avoit été dit mais ce qui vous paroitra étonnant, ce qui peut donner des idées de prédestination, de simparchie [sic] – ce qui m'a entraîné enfin, est d'avoir eu le bonheur de faire au bout de 3 jours une impression non équivoque sur elle qui jusqu'allors (sic) passoit pour avoir un caractère aussi froid et indifférent pour les hommes que vous me reprocher de l'avoir avec les femmes. Si vous récapitulez à présent tout ce que je viens de vous dire, vous trouverez que dans la plus importante affaire de ma vie je ne suis pas sorti de mon caractère qu'on dit et que je convient d'être un peu systématique [sic] quant à sa roideur, je puis vous garantir qu'il a déjà reçu une trempe de flexibilité encore suite de mon ancien système de n'entrer dans le monde qu'à l'âge de 29 ans, & vous remarquerez que depuis un an je voyage, & vois par conséquent beaucoup de monde – je reçois des diners & des soupers d'aristocrates, de démocrates, de dévotes, de prudes, de femmes du bon ton, – de tendres, – de sentimentales, – de celles qu'on appelle bon enfant. – Aussi les maris ont aussi leurs particularités. – J'en trouve surtout beaucoup qui n'aime pas qu'on fasse trop la cour à leurs femmes & je crois que je serai du nombre, d'autres à qui cela est indifférent; viennent ensuite les matières d'intérêt, l'ambition & les prétentions; chacun et chacune aiment qu'on entre dans leurs opinions – il faut découvrir et flatter leur petit amour propre – aussi je vous assure que j'ai déjà fait quelques progrès et vous seriez étonné d'entendre votre cy devant taciturne associé jaser comme une pie – tout cela pour payer les diners et les soupers qu'on lui donne & voilà comme la faim peut changer les hommes!

²² AR 466, n° 33.

Branche du Loewenberg





Cartel en bois doré portant les armoiries Rougemont, fin du XVIII^e siècle.

Je n'ose pas vous promettre mon cher que le voyage auquel vous voulez bien m'inviter puisse s'exécuter. Comme vous je songe à me donner des rejets [sic] mais il faut prendre des mesures à leur trouver un gîte à leur procurer du pain et ce soin va sérieusement m'occuper dès mon retour en Angleterre...

(...)

Bâle 30 juin: ma lettre a voyagé avec moi à Zurich d'où je comptais vous l'expédier... tant « d'affections de genres bien opposés »... restée ds. mon portefeuille, revenue avec moi à Bâle où depuis 8 jours je garde la chambre, menacé d'une fluxion de poitrine... à présent je vais mieux et compte partir mardi prochain p. la Hollande et de là retourner en Angleterre. Les affaires vont partout bien mal mais elles s'approchent d'un dénouement & j'ai quelques pressentiments qu'avant la fin de l'année nous nous voyons réunis à Paris faisons des vœux que cela arrive. En attendant portez-vous bien tranquilisés (sic) vous le corps et l'esprit afin d'acquiescer des forces pour bien travailler... Je vous prévient que me piquera d'émulation. Présentez mes respects à Madame & dites à votre petit Denis que je me prépare à lui manifester une petite compagnie... adieu.

J'ai établi ici une espèce de petit comptoir intermédiaire – Escher s'y tiens & vous pourrés lui adresser [sic] toutes les lettres, il est connu à la poste.

Si la banque Rougemont traverse sans encombre la tourmente révolutionnaire, c'est que Denis a la prudence de mettre ses affaires en sommeil et de se retirer à Neuchâtel en 1793. En janvier et février, il est à Paris mais, dès mars, son courrier lui est adressé à Neuchâtel (comme le montre *supra* la lettre qu'il y reçoit de Hottinger).

Dès que les affaires financières ou politiques vont mal, Denis se replie sur la Suisse, à Neuchâtel ou dans sa propriété du Loewenberg près de Morat (achetée en 1794).

En 1793, il s'avère plus prudent d'être en Suisse: le 21 janvier 1793, Louis XVI est guillotiné, la dictature révolutionnaire du Comité de salut public écrase les soulèvements de Lyon et de Toulon. Après l'assassinat de Marat le 13 juillet, c'est le règne de la Terreur qui envoie à l'échafaud la reine Marie-Antoinette, les députés girondins, le duc d'Orléans, Madame Roland, la Du Barry et plus de 2600 personnes à Paris (en majorité des bourgeois et des gens du peuple). En province, la guillotine fonctionne aussi. On fusille à Lyon, on noie à Nantes (35 000 à 40 000 victimes). La France envahie sur toutes ses frontières, la Convention décide une levée de 300 000 « volontaires » qui contribuent au soulèvement de la Vendée.

En 1794 se succèdent le règne puis l'exécution de Robespierre. L'opinion publique impose une réaction violente: le tribunal révolutionnaire est supprimé, le club des Jacobins fermé. La Convention, contre les émigrés débarqués à Quiberon en juillet 1795 et les Jacobins, trouve son seul recours dans l'armée qui écrase les émeutes parisiennes provoquées par la misère. Les royalistes insurgés sont mitraillés par le général Bonaparte.

Ce repli en Suisse n'arrête pas les affaires. Denis, comme le montre sa correspondance, continue ses spéculations par l'intermédiaire des banquiers de Londres, les Rougemont-Fesquet, Agassiz & Wilson, Falconet, etc. Les lettres suivent des chemins détournés (par Marseille ou Gênes!).

En 1796-1797, Bonaparte mène sa magnifique campagne d'Italie. D'après sa correspondance, il semble que Denis soit rentré à Paris à la fin de l'année 1796.

Est-ce un hasard si son retour à Paris coïncide avec l'ascension de Bonaparte? Quelles furent les relations de notre banquier avec le général? Quel crédit accorder à la légende

du passage de Bonaparte au Loewenberg, où il aurait convaincu Denis de revenir à Paris pour « faire de grandes choses ensemble » ? De toute façon, au moment de la suppression des assignats et des remous économiques, notre banquier devait être à Paris...

On ne sait si Denis a réalisé les « grandes choses » promises par Bonaparte. Il a en tout cas constitué la plus grande part de sa fortune sous le Consulat et surtout pendant l'Empire. Ses liens avec la famille de l'Impératrice, même s'il s'agit avant tout de demandes d'argent, semblent assez amicaux. Ainsi, dans une lettre du 1^{er} ventôse de l'An V (17 février 1797), la tante de Joséphine, la marquise de Beauharnais²³, sollicite un prêt, garanti par de l'argenterie. Le style montre que Denis est de ses familiers. Elle lui parle de la santé de son mari, demande des nouvelles de la femme et des enfants de Denis.

En 1798, Denis s'associe avec Daniel Henri Schérer de la troisième génération d'une riche famille saint-galloise, connue sous l'Ancien Régime depuis la fin du XVIII^e siècle, avant de s'établir à Lyon et à Paris.

Sous la raison sociale Rougemont & Schérer²⁴ est fondée une « société générale de commerce consistant en opérations de banque, commerce, et finance », avec cette clause prudente : au cas où les pertes dépasseraient 100 000 francs, la société pourrait être rompue avant l'échéance. L'activité de Rougemont & Schérer porte principalement sur la négociation des rentes publiques ; l'association dure jusqu'en 1805. La banque Schérer devient la banque Schérer & Fingerlin, tandis que Denis continue seul sous la raison sociale Rougemont de Loewenberg, Paris.

Louis Bergeron²⁵ considère que les deux grands noms de la banque du passé prérévolutionnaire sont Perregaux-Lafitte et Denis de Rougemont. Cette réputation se maintient sous le Consulat, l'Empire et la Restauration. La banque Rougemont est l'une des plus anciennes maisons de « haute banque » sur la place de Paris.

Selon Nicolas Stoskopf (Cresat, Université de Haute-Alsace) :

- La « haute banque » forme une élite qui se distingue par son honorabilité, son renom, sa respectabilité, sa solidité et sa stabilité, et donc par la valeur de sa signature qui inspire la plus grande confiance à une époque où le risque lié aux paiements était très important.
- Elle est organisée sur une base familiale, sous la forme de la société en nom collectif, voire de la société en commandite simple, qui permettent une véritable osmose entre la famille et l'entreprise.
- Elle s'occupe des grandes affaires, celles qui ont une dimension internationale, et, à ce titre, elle intervient dans le négoce et sur le marché international des capitaux ; celles aussi qui concernent de près l'État, par le biais des adjudications d'emprunts, pratique qui apparaît également en France à l'époque de la Restauration.

²³ AR 810.

²⁴ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 53, Lyon id. p. 75 : Rougemont Schérer association v. Arch. nat. MCN XVIII 966, 9 frimaire an VII.

²⁵ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 74.

AU XIX^E SIÈCLE « ROUGEMONT DE LOEWENBERG »

En 1800 est fondée la Banque de France. Il s'agit d'abord d'un établissement privé composé principalement de banquiers; Louis Bergeron²⁶ en identifie vingt-huit qui détiennent la majorité relative des actions. Nombre d'entre eux sont de très gros actionnaires. La plupart des chefs de file appartiennent à la banque suisse d'avant 1789 ou d'installation plus récente, principalement au milieu neuchâtelois exceptionnellement actif à l'époque napoléonienne (devançant celui des Genevois et des Hollandais). Parmi eux, la banque Rougemont de Loewenberg a 281 actions, Alphonse & Charles et Perregaux Lafitte & C^{ie} 814, Hottinger & C^{ie} 145 et Jean Conrad Hottinger 80. Au sein des négociants, les Neuchâtelois qui font le commerce de commission, le négoce maritime, les grands marchands de toiles, mousselines et indiennes, sont aussi prédominants. Jacques Louis Pourtalès l'Aîné détient 600 actions, Paul Gabriel Pourtalès 355, Ferdinand Petitpierre 150, Vaucher-DuPasquier 137 et Paul Louis Carbonnier 80.

Mais les aléas des guerres napoléoniennes ne sont pas toujours propices à la finance. Ainsi, en 1806, plus d'une maison de banque fait faillite. Denis 1759 écrit le 26 janvier à la veuve Guérin²⁷ à Lyon :

Nous avons eu ici une crise épouvantable... C'est depuis vingt-cinq ans que je me trouve à la tête de ma maison, le plus sérieux engorgement que j'aie vu. L'ayant pressenti de longue date, j'ai su m'en garantir à temps et n'ai pas perdu un écu dans cette bagarre.

Au printemps précédent, il disait déjà: *Je vous le répète franchement et sans ostentation, ma fortune et ma position me dispensent de grands mouvements pour augmenter mes affaires. Je ne suis pas, Dieu merci, dans le cas de courir après les affaires.*

v. tab. 12 O, p. 109

Par contre, l'autre banque Rougemont²⁸ de Paris, celle de Charles 1769 (fils de Louis 1743), fait faillite en 1803. Charles et son frère Jean 1770 ont-ils travaillé avec Denis 1759 avant de créer leur propre banque? Sont-ils les mauvais gestionnaires dont il se plaint dans une lettre au procureur Georges 1758?

Charles 1769 semble avoir été moins estimé que son oncle sur la place de Paris. Il est « négociant-banquier »; Frédéric-Louis Droz, un Neuchâtelois, est son associé ou son fondé de pouvoir. Ses créanciers, cités lors de sa faillite en 1803²⁹, qui sont Augustin Ouvrard pour 392 000 francs, Bendera & Quentella, banquiers de la cour de Lisbonne, à hauteur de 457 000 francs, fonds d'ordres et commissions, et Jacques-Louis Pourtalès pour 230 000 francs, indiquent une activité orientée vers le commerce européen des toiles et indiennes, des denrées coloniales, du coton et des laines. Charles s'est aussi lancé dans la spéculation immobilière en France et dans le Nouveau Monde (57 000 francs dans la Compagnie Cérès pour la colonisation de la Pennsylvanie, prêt à François Jeanneret de Grandson, pour acheter des biens nationaux en Seine et Oise, etc.).

Charles 1769 perd également de l'argent en soutenant une industrie (qu'on dirait aujourd'hui pilote) dans laquelle son frère Jean 1770 est associé aux frères Charles &

²⁶ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 124.

²⁷ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 151. 1805/1806 faillite d'Ouvrard, Archives départementales du Rhône, Fonds Guérin 2 F 340, 1, 27 novembre 1805.

²⁸ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 74.

²⁹ *Ibidem*, p. 24: il ne figure plus dans la liste des notabilités nationales de l'an IX; p. 75, note 46: faillite de Charles 1769, Archives de Paris D 11 U3, 18/1299, 18 février 1803.

James Collier pour l'exploitation de la filature de coton de Coye près de Senlis. Après la mort de Jean, le 16 brumaire An X (7 novembre 1801), Charles continue à soutenir l'entreprise. Lors de sa faillite, la filature lui doit 400 000 francs. Dégoûté de la banque, il devient manufacturier en rachetant l'entreprise aux frères Collier, en 1804, pour 75 000 francs³⁰.

Louis Bergeron compare les deux attitudes du capitalisme bancaire: celle de Denis 1759, définie par la conservation d'une fortune individuelle avec une conduite des affaires qui élimine les risques, et celle de Charles 1769, caractérisée par un engagement plus audacieux dans un secteur novateur de l'économie (industrie textile et construction de machines), qui, même s'il mène à la faillite, lui paraît préférable.

Denis 1759

L'histoire de la banque, liée à celle de la famille nous est racontée dans les nombreuses lettres du banquier qui se trouvent dans les Archives Rougemont. Le style direct et enjoué de Denis 1759 est agréable à lire. C'est pourquoi nous le citons souvent *in extenso* en respectant son orthographe. Les lettres qu'il écrit à son cousin germain Georges 1758, de 1805 à 1824, sont les plus intéressantes; celles destinées à son fils Denis 1791 sont complémentaires. On a suivi l'ordre chronologique, d'où le mélange des correspondants. Les numéros de l'inventaire des archives familiales figurent en note.

La faillite de Charles 1769, fils de son frère Louis 1743, n'a pas touché Denis 1759. Il ne semble pas avoir beaucoup de considération pour ce neveu, même s'il l'a souvent aidé financièrement. En effet, son esprit de famille l'a poussé à soutenir les nombreux enfants de Louis: ainsi Edouard 1784 (†1814), qui est de santé fragile et a perdu son emploi à cause des «mauvais conseils» de son frère Charles, demande soutien et argent à Denis 1759 qui lui envoie 25 louis mais écrit à Georges 1758 que *travailler chez un marchand d'Etoffe ne lui convient nullement, qu'un Rougemont n'est pas fait pour aller mesurer du Satin dans une Boutique et porter des factures en ville*.

Edouard répond qu'il a besoin d'argent, qu'il veut en gagner et saurait bien se faire respecter, etc. mais, dit Denis 1759, *il s'y trouve mal au bout de huit jours*. Denis lui conseille d'aller à Bordeaux chez Bethman «où il fera son chemin»; en attendant qu'Edouard ait des appointements, il lui alloue 100 livres par mois³¹. Bref, les enfants de Louis 1743 lui coûtent cher³². Mais comme ses affaires sont florissantes, il peut soutenir ses neveux et le fait surtout pour *l'honneur du nom*.

Le 25 octobre 1806, il raconte à son cousin la victoire d'Iéna³³:

Tous nos bulletins particuliers ne parlent que de victoires conséquentes & décisives... mais on a rien d'officiel & l'on se perd en conjecture. ce que je puis cependant te donner pour certain c'est qu'un de mes amis qui l'est de Mr. de la Valette étoit chez ce dernier avant hier 23 à 3 heures quand il reçut un courrier a lui dépêché par Kellermann en datte du 15 8bre à 4 heures du matin et écrit du champ de Bataille (Iéna-Auerstedt) où l'on étoit resté

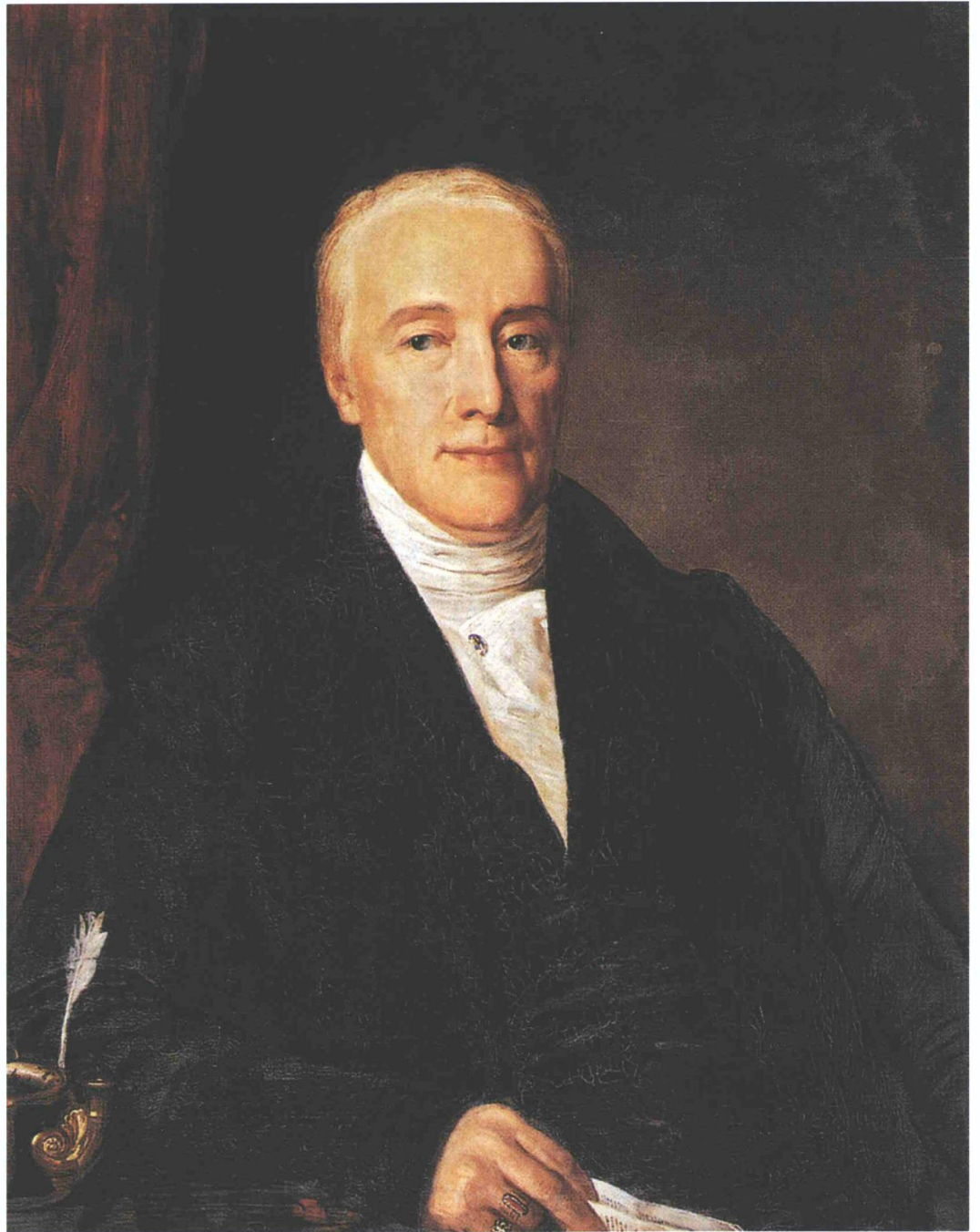
³⁰ Louis Bergeron, *op. cit.*, p. 76.

³¹ AR 198, n° 7, 1808.

³² Voir AR 603: le compte qu'il fait des dépenses pour cette branche (environ 65 000 francs); voir aussi à ce sujet «Georges 1778, capitaine au bataillon des Canaris», p. 81.

³³ Cette lettre arrive à Neuchâtel le 20 novembre 1806.

v. tab. 8 P, p. 77



Denis 1759, vers 1825, par
Johann Friedrich Dietler
(1804-1874), huile sur toile
(BPUN).

vainqueur on annonçoit 28 000 prisonniers parmi lesquels 6 généraux – grand nombre de tués ou étoit entre autre le Prince Henry & le duc de Brunswick & le Gnal Mûcher – l'armée ennemie en pleine déroute – le Roy et la Reine (de Prusse) en fuite mais séparément & l'on suposoit que cette dernière seroit arrêtée à quelques lieues de là. On dit que l'Empereur a donné des ordres pour que dans ce cas, on la relâchât. mon ami a lu ce bulletin & questionné le courrier qui amplifiait encore sur ce récit. – mais il a eu toutes les peines du monde à traverser la Saxe, il n'y avait de chevaux nulle part, tous les villages détruits, c'est une désolation.

Hélas mon cher au milieu de tous ces Ouragans Politiques devant lesquels les forces & la prévoyance humaine ne peuvent rien que de grâces les neufchateinois n'ont-ils pas à rendre maintenant grâce au ciel... je ne pense pas sans attendrissement au Sort qui les eut atteint si la guerre se fut déclarée avant la cession – La cession de Neuchâtel à Napoléon par le Roi de

Prusse date de 1805 – On assure qu'aucun général français n'a péri il n'y avait dans 2 ambulances que 1260 blessés d'une part & 1200 de l'autre. Voilà 3 pages dont ma vue se ressent, je quitte la plume en t'embrassant. Cette lettre n'arrive à Neuchâtel que le 20 novembre 1806.

Il est reçu chez Berthier, mais ne l'apprécie guère³⁴:

Je fais une ou deux fois par an la cour à notre Prince et tout autant qu'il en faut pour s'acquitter d'un très peu intéressant devoir, car le P. à peine fait-il attention à tout ce qui n'a pas deux épaulettes. – il vous adresse 1 bonjour, 1 ou 2 insignifiantes questions dont il n'attend pas la réponse... Et puis voilà. – Heureux ceux qui comme moi n'ont pas besoin de toute cette illustre livrée.

Il dit ces jours-ci à M. doz (Sandoz?) «Eh bien sommes-nous en paix vous & moi? (cela dérive d'une plaisanterie établie entre eux sur les disputes de nos Pêcheurs des 2 rives) – oui certainement Msr. & j'espère que rien ne la troublera. – Je ne suis pas content d'Eux, mon Bataillon n'est pas complet... qu'ils prennent garde à Eux ou je leur enverrai la conscription.

Il ne dit pas grand-chose de la princesse de Wagram (il se réjouit de l'annonce d'une probable grossesse). Par contre, il reçoit Madame Visconti, la maîtresse de Berthier³⁵, qui lui raconte ceci, à propos de Madame de Luze (femme d'un notable de Neuchâtel), dame d'honneur de la princesse:

Vous n'avez pas idée comme cette femme de province nous a amusé..., à son premier dîner c/ S.A. il n'y avoit à parler que pour elle... elle interpellait même le Prince et se permettoit des tas de questions pour le moins indiscrettes. Enfin elle avoit l'air de se croire encore au centre de sa petite ville où elle reçoit habituellement les hommages & se relâcher beaucoup en ne prétendant ici qu'au 2^e rang. Madame de Luze sera vite renvoyée à Neuchâtel par le prince Berthier, «d'une façon très dure».

Denis 1759 reçoit le gouverneur de Neuchâtel, François de Lespérut. Il suit les affaires de Neuchâtel et renseigne son cousin. Il est humilié et fâché que les Quatre-Ministres (les gouverneurs de la ville) lui aient préféré Perregaux *qui n'est pas plus neuchâtelois que turc* pour négocier les traites que la Ville tire tous les six mois sur Londres.

En 1812 il écrit: *Lespérut est toujours à E. [?] ne pouvant guère s'occuper de Neuchâtel dans l'absence de son chef [Berthier] qui a ma foi bien d'autre fil à retordre...* Il fait ici allusion au passage de la Bérésina (novembre 1812), dont Paris ignore encore le désastre.

L'effondrement de l'Empire (Leipzig, octobre 1813) ne laisse pas de trace dans la correspondance qui parle surtout des affaires familiales. En avril 1813, les fils de son frère Louis 1743 continuent à lui donner des soucis. Cette fois, c'est Alexis 1785 *qui ne fait ni de bonnes affaires ni un bon mariage...*³⁶

En juillet 1813, il annonce à son cousin Georges 1758 le mariage de sa fille Adèle 1794 avec le baron Frédéric de Graffenried de Vilars. Il donne à Adèle une dot de 200 000 francs et un trousseau d'une valeur de 12 000 francs.

La famille vient passer l'été au Loewenberg. Denis 1759 annonce le départ de Paris pour le 4 juillet: *S'il parvient à arranger 14 personnes dans 3 voitures.* L'été se passe calmement. En rentrant sur Paris, Denis écrit à son fils, depuis Bâle, une lettre non datée³⁷



Alexandre Berthier (1753-1815) prince et duc souverain de Neuchâtel, prince de Wagram et maréchal de France, lithographie coloriée de Jean-Jacques Monanteuil (MAHN).

³⁴ AR 198, n° 12, 17 février 1812.

³⁵ AR 198, n° 9, 24 octobre 1808.

³⁶ AR 198, n° 19, 17 avril 1813.

³⁷ AR 447, n° 7.

dans laquelle il ne manifeste pas encore d'inquiétude: (...) *pas d'accident, beau temps et si le voyage continue ainsi nous aurons piqué la veine...* Suivent des instructions pour le Loewenberg. Puis: *Napoléon après avoir chassé les Bavares de Francfort où le Gnral. De Vrecke a perdu une jambe & par suite peut-être la vie, a été à son tour expulsé par les Autrichiens et les Russes qui l'ont obligé à prendre la route de Mayence d'où il a pris en voiture celle de Paris, et sans transition: Dis à Lisette de prendre un sac de linge!*

Rentré à Paris le 19 septembre 1813, le banquier écrit³⁸ à son fils resté en Suisse qu'il est *de retour au timon des affaires*, et constate que ses représentants lui ont fait perdre de l'argent « par légèreté ». Il envisage le pire:

Je coupe court, je mets ma maison dans une espèce de liquidation qui sera temporaire si le mal continue et finale si il augmente... Si la Suisse conserve sa neutralité c'est dans cette bonne Patrie qu'il faut nous réunir et finir nos jours.

Guitamer et Cie de St Gall «m'emporte» Fr. 16000.— Les Reiggenbac & Cie de Bâle [commandite des frères Merian] viennent aussi de manquer. Je n'y suis pour rien, j'avais fini avec eux avant mon départ. On dit Mr. Sarra mort à Dresde on a eu l'imprudence de lui avancer Fr. 10.000.— que j'aurai bien de la peine à ravoïr. Voilà le moment des pertes, des accros, je n'en dors pas... Dis à Vilars [le mari d'Adèle] que si les grains ont montés en Suisse comme je le pense, je le conjure de vendre et de rembourser.

Il lui ordonne d'aller voir au Loewenberg: *Si tout s'y passe avec ordre et économie, il n'y a plus que l'économie pour se sauver. Ta mère n'a pas repris de femme de chambre, Marianne en fera l'office, je ne reprends pas un troisième domestique. Nous ne verrons personne cela déjà signifié à nos habitués que nous ne recevrons que 2 à 2 au coin du feu. C'est ainsi que nous passâmes la soirée d'hier avec Maillardoz, en bonne amitié.*

Fin octobre 1813, c'est la panique, il écrit à son fils:

Tous nos Suisses partent... il y a 6 semaines qui aurait dit que nous serions si vite dans le cas de ne pouvoir nous communiquer (...) reverrons-nous le bonheur de l'humanité, quand nous reverrons-nous mes chers enfants (...) Il faut s'attendre à de grands revers de fortune, j'ai fait et ferai tout ce qui dépend de moi pour vous conserver de quoi vivre, non pas avec ce que je m'étois plu à vous préparer, mais enfin à vous assurer du pain. J'ai fait passer à ta sœur la presque totalité de sa dotte [sic]³⁹ (...) envoyé c/ Rougemont & Behrend (à Londres) le double de la somme que je t'avais indiqué en quittant le Loewenberg et j'y enverrai encore ce que je pourrai. Si le Loewenberg est conservé, il restera un refuge pour la famille. Dans quelques semaines, peut-être plus tôt, j'ai envie que ta maman et ses enfants aillent faire une tournée à Rouen. Il l'engage à ne pas quitter Neuchâtel ou Berne, suivant les circonstances.

En décembre, il parle à Georges 1758 du danger d'augmenter des «domiciles marquants», dit qu'il doit sortir la dot d'Adèle... bref, il ne peut pas acheter la seigneurie de Gorgier comme Georges le lui conseille, peut-être s'il pouvait vendre son hôtel de Paris... En réalité, il n'a pas envie d'acheter Gorgier et trouve de bonnes raisons pour ne pas fâcher son cousin qui aimerait probablement voir un Rougemont seigneur de Gorgier⁴⁰.

³⁸ AR 447, n° 8.

³⁹ AR 447, n° 11: De Vilars demande la dot d'Adèle: «Elle était due à Paris, il en coûtera au moins mille écus pour la faire passer en Suisse.»

⁴⁰ AR 198, n° 21, 16 décembre 1813. Les Pourtalès achèteront Gorgier.

Le même mois, Denis 1759 fait imprimer une circulaire pour annoncer la fermeture de sa maison.

En janvier 1814, tout va de plus en plus mal: *Tu auras appris une foule de faillites à Lyon qui vont en entraîner à Paris. Jusqu'à présent elles ne m'ont que peu touché, mais c'est une terrible année, mon capital éprouvera une rude secousse.* Suivent des recommandations d'économie. Il travaille à la liquidation de sa maison.

Le «petit voyage à Rouen» qu'il annonce se fait précipitamment, «en très peu d'heures et exécuté le 4». Il écrit de Rouen le 12 février 1814, informe qu'il partira à Caen, Nantes ou retournera peut-être à Paris: *Nous passons assez tranquillement le temps ici en nous préparant à aller plus loin si les circonstances nous le commandent.*

En réalité, il se rapproche de Londres. Il a fait passer chez Rougemont & Behrend, de même qu'en Suisse, tous les fonds possibles. Il reste discret, à cause de la censure, mais l'avoue sans détour après la chute de Napoléon: (...) *de Rouen où j'attendais dans les plus vives angoisses le sort de Paris et de la France, je comptais si le Tyran l'eut emporté passer en Angleterre, cette terre libératrice...*

En attendant cet heureux jour, les échanges épistolaires deviennent difficiles. Les filières se font par les correspondants d'affaires. Une lettre envoyée de Bâle pour Paris, par exemple, passe par Genève et Chambéry... De Rouen, il envoie le 8 janvier sa lettre «par l'estafette de Milan, sous couvert de Mariotti», dans laquelle il dit à son fils: *Servez-vous de cette voie, et plus tard faites-le sous couvert de Delarue Frères à Gènes, cela vient par Nice et Marseille. Je travaille à ma liquidation, une fois opérée je tâcherai de vous rejoindre.*

Le 20 mars 1814, dans une lettre à Denis 1791, il se lamente: *Quel siècle mon ami... 45 jours que nous sommes ici [à Rouen]. Nous pensions y rester au plus 15... En Suisse comme à Paris les contributions extraordinaires nous écrasent et cela dans un moment où l'industrie ne produit rien, où les rentes ne sont pas payées, où les débiteurs font banqueroute.*

Il est sur le point de fermer, licencie les commis: *Si tu es obligé de payer la contribution dont tu me parles, vend le cheval. En ce moment il faut retourner 10 fois un louis dans sa poche avant de le lâcher puisqu'on ne sait quand il rentrera.* Il dit son amour pour sa maison du Loewenberg et conclut: *Qu'on nous laisse nos 4 murs... nous changerons nos meubles d'accapoux [sic] pour des meubles de cerisier, notre argenterie contre de l'étain.*

Le 31 mars 1814, les alliés entrent dans Paris. Notre banquier, homme d'Ancien Régime, s'il a profité de l'Empire pour faire ses affaires, est resté neuchâtelois et surtout royaliste. Il écrit le 21 avril une longue lettre⁴¹ à Georges 1758. Elle exprime son soulagement et fustige «le tyran», et l'administration des postes, *cette partie de l'administration soumise comme toutes les autres au Sceptre infernal à jamais maudit de B.!*

Il chante l'Angleterre, *cette terre libératrice à jamais bénie pour l'heureux dénouement auquel elle a tant contribué & contribue peut-être encore plus qu'on ne pense.*

Il est ravi que Bonaparte renonce au pouvoir *dans cette même chambre où le malheureux & courageux Pontif frappé par B. dit qu'il mourrait tranquille mais que lui mourrait enragé.* [Napoléon signe son abdication à Fontainebleau le 6 avril 1814.]

Courageusement, à Rouen, malgré les interdictions des autorités, il s'est empressé de répandre les nouvelles de la chute du «tyran» qu'il reçoit par un «express». Rentré

⁴¹ AR 198, n° 23.

à Paris, témoin du retour de « Monsieur », il verse de « douces larmes ». Le vendredi 14 avril 1814, il est à l'Opéra, où Louis XVIII paraît pour la première fois en compagnie des « augustes alliés » : acclamations, ivresse, joie!!!

Qu'en sera-t-il du sort de Neuchâtel? Denis compte *sur la restauration de cette antique monarchie à l'ombre de laquelle notre petite mais heureuse patrie a si longtemps prospéré*, mais il ne sait rien de positif: *L'opinion générale est que la Prusse la conservera, quelques personnes ont dit qu'il devait être donné au Gnal Blucher – j'espère qu'on pourra reconnaître ses services autrement.*

Dans une lettre à son fils, le 16 avril 1814⁴², il est plus disert sur le retour des Bourbons: *Quel beau jour que celui où le descendant de tant de rois, Msr. Le Cte d'Artois est entré à Paris ça a été un triomphe complet malgré les efforts de qq. partisans de B.*

Placé dans le chœur de Notre-Dame, Denis 1759 a vu d'Artois passer à côté de lui: *Il n'est pas aussi changé qu'on aurait dû s'y attendre après 25 ans d'absence & de ses longs malheurs.*

Le soir, à l'Opéra, on donne *Œdipe*. Denis, sa femme et Uranie sont dans l'amphithéâtre: *Le comte d'Artois dans la loge du Roi, les 2 Empereurs et le roi de Prusse, tous 3 en ligne aux 1ères... Monseigneur est venu leur faire visite, que les trois souverains ont été lui rendre entre l'Opéra et le Ballet... touchant spectacle... témoignage d'amour que l'on rendait à l'un [le cte d'Artois], de reconnaissance aux libérateurs généreux, protecteurs de Paris... tandis que la perfide Politique du Tyran annonçoit jusqu'au dernier moment que les coalisés n'y venoient que pour mettre tout à feu et sang.*

Le premier traité de Paris est signé en mai 1814. Le 3 juillet, Denis 1759 est présenté à « notre bon roi » Frédéric-Guillaume III qui lui dit qu'il passera peut-être à Neuchâtel en allant à Vienne (pour les négociations du traité de Vienne 1814-1815).

Le 23 janvier 1815, il annonce⁴³ à Georges 1758 que son fils, Denis 1791, a reçu du roi la clef de chambellan⁴⁴: *Sa mauvaise vue ne lui permettant pas les affaires, cela lui ouvre peut-être une carrière diplomatique et en tous les cas sa place dans le monde.*

Mais la guerre reprend, il n'est plus question de mondanités. Napoléon a débarqué à Golfe Juan en mars 1815. Louis XVIII s'enfuit à Gand. En juin, après la défaite de Waterloo, les Alliés occupent Paris. Napoléon se met sous la protection des Anglais qui le déportent à Sainte-Hélène.

En juillet, Denis 1759 s'est mis à l'abri dans sa propriété du Loewenberg, près de Morat. De passage à Neuchâtel où il songe à acquérir une maison, ayant raté la rencontre avec son fils Denis 1791 (détaché à l'état-major du général de Bachmann, commandant l'armée suisse en 1815, alors en cette ville), il lui écrit⁴⁵: *Je songe à la maison du Seyon, notre cousin [Georges 1758] t'en aura parlé. Je voudrois que tu la visses (...) L'examen de l'Hôtel Dupeyrou m'a présenté comme à toi beaucoup de réparations, mais si je l'achète cela se fera petit à petit et j'aimerois payer le tout par des bénéfices recueillis à Paris pendant 3 ou 4 années encore.*

En août, comme il songe à se remettre aux affaires, il préfère faire un voyage en Suisse avec son fils Denis plutôt que d'accompagner le procureur général, son cousin Georges 1758, et le comte Louis de Pourtalès à la Diète de Zurich pour la prestation de serment

⁴² AR 447, n° 9, 1814.

⁴³ AR 198, n° 32.

⁴⁴ AR 443.

⁴⁵ AR 447, 7 juillet 1815.

le 7 août⁴⁶, car, écrit-il à son fils, ce voyage *est d'une conséquence indispensable pour ma rentrée dans les affaires que je vais annoncer par une circulaire. Je veux décidément conserver mon établissement à Paris pour toi et tes frères, il faut que mes enfants me secondent, vous ne pouvez vivre sans vocation, celle-là vous présente un chemin tout tracé et vous prépare de l'aisance.*

Pour lui les affaires sont plus importantes que la politique.

Au même moment, Denis 1791 séjourne à Interlaken où il fait une cure de lait de chèvre. Il reçoit les indignations de son père à propos des émeutes bonapartistes: *Vous n'avez pas les journaux de Paris, tant mieux, ils sont bien affligeants... les calamités attachées au nom de Bonaparte lui survivent... C'est sous les fenêtres du plus malheureux des rois que les cris de « Vive l'Empereur » se font entendre... le roi est trop bon... les ministres inconscients... les Alliés devraient réprimer le désordre.*

Il félicite son fils pour ses bonnes fréquentations: M. Dardel, M^{me} de Boyve et M^{me} Jenner, qu'il a vue naguère à Vaumarcus et qui était « jeune, jolie, spirituelle, très aimable ». Il est vexé de ne pas avoir été invité à Meyrin au mariage de M^{lle} de Sandoz avec M. de Steiger.

Revenant aux événements politiques, il raconte que *Thibaudeau [?] a passé hier par Morat escorté de 3 gendarmes qui le conduisoient à Berne où le duc de Balsamo est aussi arrivé hier sous la surveillance d'un officier genevois qui en répond. Il fut arrêté hier à Allamand ou il s'est déffendu & a reçu 3 coup de Bayonnete peu dangereuses. On le conduit à Zurich, la Diète décidera de son sort. Je voudrais qu'on m'en chargent ainsi que de celui de tous ces gueux.*

Ces événements l'incitent à la prudence; il reculera la date de son retour à Paris.

Le banquier est un père aimant (mais autoritaire) qui déteste être séparé de ses enfants. Il reproche à Denis 1791, qui est à Berne à l'état-major de Bachmann, de n'être pas venu le voir au Loewenberg: *Cela t'est si facile avec tes chevaux... J'ai renvoyé les miens qui décidément sont trop faibles.*

Toujours aussi fâché contre Napoléon, cet empêcheur des affaires: *On m'écrit de Genève que les Autrichiens avancent en France où je vois que les Alliés pénètrent de tous côtés et s'il plaît à Dieu ils seront bientôt à Paris où ils feront bien de punir tous ces grands coupables des meaux [sic] qui pèsent sur leur Patrie. Il faut purger la Société des monstres qui la troublent, déshonorent l'humanité depuis 25 ans; abattre le chef n'est pas assez, il faut anéantir ses sipots [?], ses complices, ses adhérents, en un mot la faction [sic].⁴⁷*

En mars 1816⁴⁸ il est de retour à Paris. Il donne à son cousin Georges les cours de la rente et lui dit que la spéculation va bon train. Il ajoute que *la partie s'engage entre les Ministres et les Chambres, la discussion du budget qui va s'entamer donnera lieu à des séances encore plus orageuses que celles qui viennent d'avoir lieu pour le renouvellement des Elections & dont le Public n'a pas été satisfait, il y voit une violation à la Charte.* (La « Chambre introuvable » est dissoute en 1816.) Il ajoute: *L'argent est d'une telle abondance qu'on ne trouve pas des emplois solides.*

⁴⁶ Voir chapitre « Georges 1758 », p. 89.

⁴⁷ AR 447, 9 août 1815.

⁴⁸ AR 198, n° 33, 2 mars 1816.

L'achat du « palais du Prince » à Neuchâtel représente à ses yeux un « emplois solides ». Il presse donc son cousin le procureur, Georges 1758, d'activer les démarches auprès de Frédéric-Guillaume III, en espérant que Pourtalès, *dont l'influence là bas [à Berlin] ne peut être mise en doute et je ne sais si ils aimeront voir à Neuchâtel des Propriétaires dont l'existence atteigne la leur*, ne s'y opposera pas. Il compte *que le Roy étant vendeur il n'y aura pas de lods à payer*. Il sera déçu!

Le palais du Prince

Il a été construit par l'architecte bernois Erasme Ritter pour Pierre-Alexandre DuPeyrou en 1764. Berthier l'achète en 1813 pour un refuge éventuel. En 1815, Neuchâtel, et par conséquent le palais du Prince, reviennent au roi de Prusse. Frédéric-Guillaume III souhaite se défaire de la propriété qui est en mauvais état. Georges 1758, le procureur général, qui est chargé par Denis 1759 de lui trouver une maison à Neuchâtel, lui propose de négocier l'achat à Berlin. Denis lui dit qu'il peut aller jusqu'à 1000 louis (environ 130000 livres de Neuchâtel). Il l'acquiert en 1816 pour 103200 livres de Neuchâtel⁴⁹.

En 1818, Denis 1759 charge un nommé Morel des réparations. Elles sont importantes: les gouttières coulent dans les murs, façades et toit sont à refaire. Denis ajoute une corniche avec un fronton aux armes Rougemont. Il fait restaurer les dorures du grand salon et y appose son monogramme, enlevé discrètement lors de la dernière restauration. Il fait venir des meubles de Paris (pour 30000 francs). De style Empire, gris et or recouverts d'une soie de Lyon rose à motif gris, certains de ces meubles (canapé et chaises) doivent se trouver encore au Musée d'art et d'histoire ou dans les greniers de l'hôtel DuPeyrou. Dès lors, la maison est connue sous le nom de « palais Rougemont ». Vers 1950, en hommage à DuPeyrou, donateur de nombreux manuscrits de Jean-Jacques Rousseau à la Bibliothèque de la Ville de Neuchâtel, il fut décidé de rendre à la maison le nom de son constructeur. Quoi qu'il en soit, sans les travaux que Denis 1759 a pu faire grâce à sa grande fortune, il est probable que la propriété aurait été démolie! Denis lègue l'ensemble de la propriété à ses fils Alfred 1802 et Adolphe 1805 en réservant pour sa femme la jouissance du premier étage du « Palais ». En 1842, les frères sortent d'indivision, Alfred garde le tout. Plus attaché à sa propriété de la Schadau (voir p. 131) près de Thounne qu'à Neuchâtel, il entretient cependant avec soin la maison. Il vend en 1853 les maisons et le terrain (de l'ancienne rive du lac jusqu'aux vignes situées au-dessus, emplacement de l'actuelle rue Louis-Favre, alors rue Rougemont) à la Société de construction de Neuchâtel récemment constituée. En 1858, celle-ci vend à son tour le palais Rougemont à la Ville de Neuchâtel et lotit les terrains.

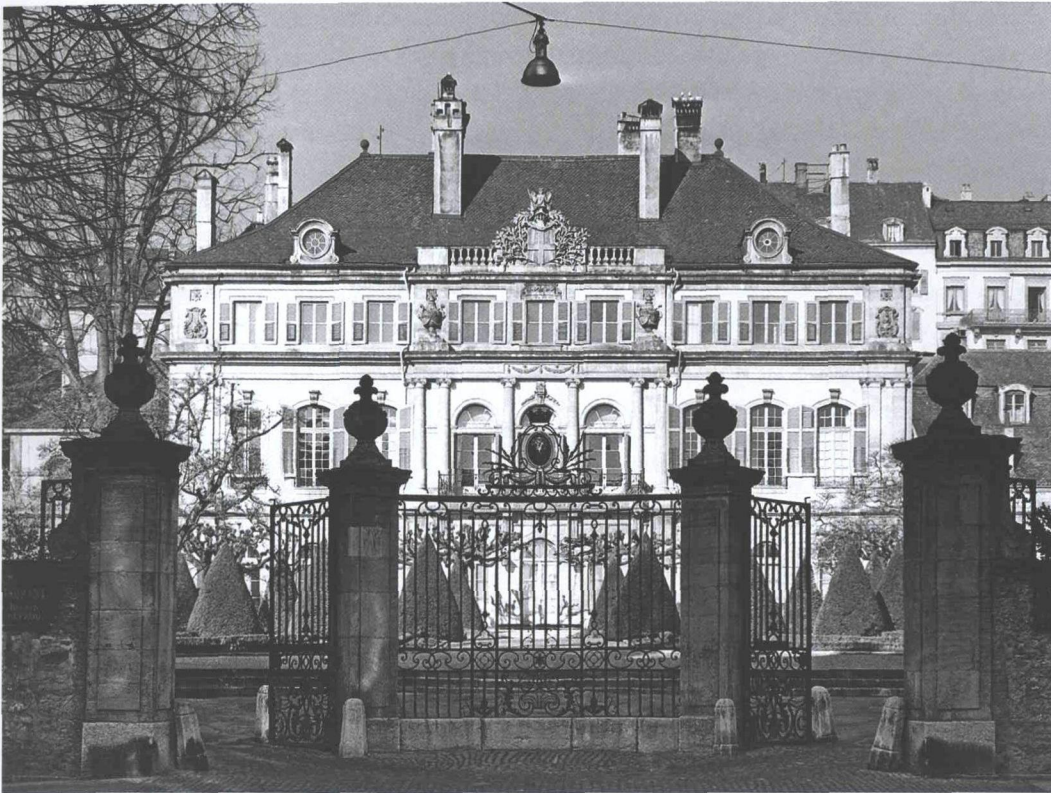
Le 30 mai 1816⁵⁰, Denis 1759 annonce la mort du mari de sa fille Adèle de Vilars, qui elle-même ne se porte pas bien. Il avoue à son cousin, « sous le sceau du secret », que *Mr. de Villard avait contre Paris une prévention qui prenait sa source dans une haine anti française d'abord et puis dans une prétention exclusive des sentiments de sa femme qui le portoit à la jalousie*.

En janvier 1818⁵¹, il annonce le mariage de son aîné, Denis 1791, avec Jeanne-Hersilie de Thellusson, troisième fille du banquier Thellusson qui a possédé Coppet et épousé

⁴⁹ AR 448.

⁵⁰ AR 198, n° 35.

⁵¹ AR 198, n° 37.



« Le Palais Rougemont »,
aujourd'hui Hôtel DuPeyrou,
photographie (OPMS).

une riche veuve, la comtesse de Vintimille. Jeanne va avoir 17 ans: *C'est une petite gentille fillette un peu Enfant gâté dit-on mais qui a de l'esprit et que Denis a assez trouvée de son goût pour me prier de me presser d'en faire la demande (...) indépendamment des agréments des convenances que nous présente cette alliance, Denis aura un jour de 35 à 40 mille £ de rentes en Terre de sa femme.*

En juin, il fait part à Georges de sa mauvaise humeur, il a perdu un procès qui lui coûte plus de 30000 francs et il n'a reçu que 100000 francs sur un emprunt de 14600000 francs où il avait souscrit pour 2,5 millions. Il ne se rendra pas à Neuchâtel en raison des soucis que lui cause cet emprunt. Son fils Denis 1791 ne viendra pas non plus au Loewenberg; il ira à Dormans, où la famille de sa femme passe l'été, pour prendre connaissance des fermes reçues en dot.

A la fin de 1818, les pourparlers pour le mariage d'Uranie 1800 avec le comte Albert Rodolphe de Mülinen (un joueur qui la ruinera) vont bon train. Fier de marier sa fille à un homme titré qui a une charge à la cour du roi de Wurtemberg, le banquier achète des dentelles et des diamants d'une valeur de 20000 francs pour la corbeille de noce. Il n'a pas voulu que son futur gendre, « qui n'est pas riche, fit des folies pour se conformer à l'usage et commençât par s'endetter ». Jusqu'où la vanité peut-elle faire obstacle à la prudence d'un banquier? Son attrait pour la noblesse, qui lui fit déjà demander le renouvellement de son titre au roi de Prusse, fera le malheur de ses filles...

Uranie est à peine arrivée à la cour de Wurtemberg que la reine meurt: elle perd ainsi une protectrice avant même que de lui avoir été présentée. De plus, il y a là-bas une belle-mère « qui est très tracassière, un vrai cerveau brûlé » (?), mais Mülinen est paraît-il résolu à ne pas laisser agir une influence dangereuse dans son intérieur.

Heureusement, avant son départ, Uranie, ainsi que sa sœur Adèle, ont été présentées à Paris, au Palais royal, à la duchesse d'Angoulême, « qui a été on ne peut plus accueillante pour elles ». Surtout pour Adèle avec qui elle a parlé plus de dix minutes faisant



Armes Rougemont au fron-
ton de l'Hôtel DuPeyrou,
photographie (OPMS).

l'éloge des Suisses, de leur patrie, affirmant que les Tuileries⁵² ne les oublieraient jamais... Les filles du banquier ont fait une impression très agréable tant par leur bonne tenue et leurs manières que par leur mise riche et élégante. *Adèle en robe d'or avec ses perles & celles de sa mère, Uranie en robe d'argent avec ses diamants et ceux de sa mère.*⁵³

Denis 1759 achète 1000 louis (en viager?) à la bonne et respectable cousine Lisette [Barbe Elisabeth, la sœur aînée de Georges 1758] *sa montagne*, sans doute l'alpage dit la Rougemonne au-dessus de St-Aubin. Il garde la somme en compte et lui verse un intérêt de 5%. *Mes enfants la conserveront ainsi que moi avec les doux souvenirs qu'elle lui a appartenu et je désire que je lui paye longtemps cette rente.*

Il souhaite acheter aussi un autre alpage, le Soliat, *qui me touche*. Il aurait alors *3 montagnes qui pourroit contenir au moins 100 vaches et être sous le même fruitier.*

Les demandes d'argent de son neveu Charles 1769, *après vingt ans de bouderies*, et les nombreuses faillites où il laisse quelques plumes lui inspirent des considérations désabusées, il se traite d'imbécile: *Il faudrait toujours en affaire ne se servir que de sa tête & jamais de son cœur... et encore la tête ne vous met pas toujours à l'abri.*

Malgré tout, *mon année 1818 a été brillante, – je t'en dirai le résultat quand mon bilan auquel on travaille sera terminé* [il a gagné 500 000 francs cette année-là], *mais il faudra regorger en 1819.*

La crise est violente et si les ultras l'emportent, je réaliserai vite ton affaire et la mienne... que ses gens-là sont condamnés par le destin à faire des sottises aussi longtemps qu'ils existeront ne seront corrigé que par une leçon terrible qui les attend & à laquelle ils n'échapperont pas (...) pendant la lutte, telle courte qu'elle fut, les fonds baisseront beaucoup & il faudra avoir vendu avant pour y rentrer alors. J'ai l'œil au guet, soit tranquille.

En avril 1819, il a rencontré Lespérot (l'ancien gouverneur de Neuchâtel pour Berthier) qui semble se chercher un avenir: *Son mérite sera reconnu, il finira par percer, dommage de laisser des talents politiques se perdre.* Il ajoute: *Les gens les mieux doués en facultés intellectuelles finissent par s'enrouiller s'ils ne sortent de leur Trou & ne voyant le monde, ne jugeant les hommes qu'à travers le prisme rétréci & et toujours coloré de petites passions, sur de petits intérêts dans un aussi petit local que Neuchâtel... tel est le sort de ton Maire de la Ville [de Pierre] qui du Pont de Thiel à troids Ros y a vu l'univers.*⁵⁴

Il est aussi question de la gestion des fonds de la Caisse de famille, des placements de Georges 1758, de nouvelles de sa famille.

Une lettre du 20 janvier 1821 annonce l'attentat qui coûta la vie au duc de Berry: *Je ne te parle pas de l'horrible attentat de samedi... il afflige tout le monde sans étonner personne – quand on ne fait pas, on ose pas, on ne veut pas punir le crime on l'encourage. – Deux jours avant l'évènement, M^{me} la Duchesse de Berry trouva sur la cheminée un morceau de Papier sur lequel on avoit écrit au Crayon « on vous fera sauter tous » – elle eut la fâcheuse légèreté de ne pas vouloir y faire attention, brûla le papier & n'en dit rien à personne... ce n'est qu'à l'évènement qu'elle en a parlé.*

En mars 1821, il ne croit pas que les troubles du Piémont puissent influencer la solidité des fonds car, côté politique: *Il y a ici deux partis pour les vœux sur les événements de Naples. Les Ultras désirent le triomphe des Autrichiens, les Libéraux et même les Constitutionnels font des vœux contraires.*

⁵² La duchesse évoque probablement la défense des Tuileries par la Garde suisse le 10 août 1792.

⁵³ AR 198, n° 42, 1819.

⁵⁴ AR 198, n° 44, avril 1819.

Je ne crois pas que la France soit entraînée dans une guerre, je ne crois pas non plus que la Prusse ou la Russie s'en mêlent. L'une est très immédiatement menacée chez elle et l'on dit même que le roi ne se porte pas très bien... l'autre ne l'est pas immédiatement mais il y a des germes de mécontentement.

C'est une fièvre un délire que ce système des révolutions... je trouve que les souverains sont bien à blâmer de n'avoir pas prévu une chose si facile à prévoir. — ils ont compromis leur existence et le repos de l'Europe en ne faisant pas à leurs peuples des concessions devenues indispensables par la force des choses. — un habit est usé, un soulier blessé, on les quitte pour en prendre d'autres si on ne vous les fournit pas et il est certain que si on se les donne on prend du beau drap et des escarpins.

Le 18 mai 1822, il annonce la mort de sa fille Adèle.

Le 18 février 1823, il craint que les événements politiques ne fassent baisser la bourse. Il sait de « première main » que le duc d'Angoulême accélère son départ à la suite des nouvelles reçues des frontières, que 80 000 Autrichiens et Sardes se rassemblent en Italie, prêts à marcher le 1^{er} avril, que la Russie exige le commencement des hostilités, que l'annonce de l'arrivée à Paris de Wellington (pouvant amener un rapprochement) est fautive et que les puissances alliées, la France comprise, viennent de demander à l'Angleterre de se prononcer.

En 1823, a lieu la prise de Madrid et du fort du Trocadéro. Sur la proposition de Chateaubriand et malgré le refus britannique de Wellington, le congrès de Vérone (suite du congrès de Vienne) avait chargé la France d'intervenir en Espagne pour soutenir la monarchie.

Denis 1759 reçoit la délégation prussienne à dîner. Il a lu dans la gazette de Berlin que Georges Petitpierre a été décoré de « l'Aigle rouge » par le roi de Prusse. Il est étonné que Georges 1758 ne lui en ait pas parlé.

Cette correspondance s'arrête à la mort de Georges 1758 en décembre 1824⁵⁵. La dernière lettre de Denis 1759, expédiée du Loewenberg, à son cousin à Neuchâtel est datée du 25 juillet 1824.

Le banquier séjourne de plus en plus souvent dans sa maison, « son refuge » de toujours, le Loewenberg, près de Morat. Il en a pris le nom pour sa banque et sa famille. Ses descendants figureront dans l'Annuaire de la noblesse française sous le nom de « Rougemont de Loewenberg ».

Denis achète la propriété au comte de Tessé en 1794 pour 340 000 livres de France (ce dernier l'avait acquise de M. de May en 1785 pour 200 000 francs⁵⁶). Le domaine est composé d'un château et de plusieurs fermes. Denis 1759 y ajoutera des terrains et un moulin⁵⁷. En 1836, il estime le Loewenberg à 574 000 livres de France.

Il possède également deux maisons à Berne⁵⁸. En 1821, il achète une « campagne » à Hoffstetten près de Thoun pour sa fille Uranie de Mülinen. Bourgeois de Berne, ses

⁵⁵ Voir chapitre « Georges 1758 », p. 89.

⁵⁶ Dorette Berthoud, *Le général et la romancière...*, 1959, p. 18.

⁵⁷ AR 448: « plus le mobilier pour 20 000 £, la cave et autres pour 16 000 £, des terrains pour 54 000 £, la Poudrette au colonel d'Herrenschwand pour 80 000 £ de Suisse, le Moulin du Milieu 24 000 £ ».

⁵⁸ AR 448: la maison Fischer d'Oberhoffen (67 000 livres de Suisse), et « au-dessous des terrasses à la Matte et les joignant » une maison valant 5 000 livres de Suisse (72 000 livres soit 108 000 francs).

domaines sur les terres bernoises représentent alors 742350 livres de France. Est-ce pour cette raison qu'il a choisi de marier ses filles à un Mülinen et à un Graffenried, ou parce qu'il préférerait l'ancien patriciat bernois à la noblesse plus récente de Neuchâtel?

Comme ses ancêtres, il est bourgeois de Neuchâtel, ville à laquelle il reste très attaché. Il y crée un fonds pour «la pauvreté cachée»⁵⁹ qui existe toujours. Il fait des dons au Musée et à la Bibliothèque, entre autres une rare édition des *Roses* de Redouté.

Pour «garder un pied» dans sa ville natale, on a vu qu'il avait acquis en 1816 le palais du Prince, actuel hôtel DuPeyrou. Il possède en face la maison Sillimann, au Faubourg, la maison Roy, la maison Dardel et la maison et jardin dits de la Société des Malles, des terrains «au Saar», des vignes au Tertre et à Peseux.

Sur le Jura, il a plusieurs «Montagnes» (alpages): la Rougemonne, la Baronne, les Petites Fauconnières, la Grande et la Petite Ronde, y compris les Guy, Vuitel, Lambelet & Faton, Joigne achetée de Morel à Plamboz, Sandoz au-dessus de Brot, la Montagne dite Vers chez le Brandt⁶⁰, cédée par Gustave de Meuron, la Montagne dite Maire, les Preisette & Chatel Pierre dans le district de Grandson, et enfin la Combe (la Combaz aujourd'hui), acquise en 1828 de l'hoirie de Rougemont (probablement les héritiers de son cousin Georges 1758).

Sa fortune est donc considérable et il en dresse périodiquement le relevé⁶¹. En 1836, il estime ses biens immobiliers sur Neuchâtel et Vaud à 557568 livres de Neuchâtel, soit, calcule-t-il, 787777 livres de France⁶². Sur Berne, il possède pour 1316000 livres de France. En Suisse, ses immeubles valent par conséquent 2103000 livres de France. A Paris, entre la rue Bergère et le boulevard Poissonnière, il a acheté en 1804 pour 400000 francs l'hôtel de Boulainvilliers⁶³ et un petit hôtel sur le boulevard Poissonnière: il estime le tout à 800000 francs. Au 1^{er} janvier 1836, il a 5 millions⁶⁴ dans sa maison de Banque, au crédit de son compte et dans les fonds publics en France et à l'étranger. Il possède aussi 6000 francs de rente à 5% estimés 120000 francs.

Si la banque vaut 5 millions, la rente 120000 francs, les propriétés en Suisse et à Neuchâtel 2103000, les propriétés à Paris 800000, on arrive à une fortune de plus de 8 millions. Il s'agit de francs or, qui représentent à l'époque un énorme pouvoir d'achat.

Denis meurt au Loewenberg le 4 août 1839. Le *Journal des Débats politiques et littéraires* publie sous le titre «On nous écrit de Neuchâtel»:

Nous venons de rendre les derniers devoirs à notre compatriote M. Denys de Rougemont de Loewenberg enlevé à l'âge de 80 ans. (...) il avait un nom européen dans le commerce, la maison qu'il avait fondée à Paris étant devenue par ses talents et son travail une des «premières maisons de banque de France» (...) il aimait à obliger et sa grande fortune lui a fourni les moyens de satisfaire ce penchant (...) la Bourgeoisie surtout n'a cessé de recevoir de

Légende page 127:
«Rosier du Kamtschatka»,
planche tirée du livre
Les Roses de Pierre-Joseph
Redouté, don à la Ville de
Neuchâtel, accompagné
d'un billet autographe du
donateur «Paris 25 X.bre
1825. Hommage de respect,
d'attachement & de reconnaissance
offert à la Bonne ville de Neuchâtel
par son concitoyen Denis
de Rougemont de Lowenberg,
Pour la Bibliothèque de la ville»
(BPUN).

⁵⁹ AR 689.

⁶⁰ Yves 1930 en a acquis une modeste parcelle en 1983.

⁶¹ AR 441 et 448.

⁶² Neuchâtel a deux livres de compte, une ancienne de 4 batz qui n'est plus utilisée, et une de 10 batz qui était, au XVIII^e siècle, proche de la valeur de la livre de Berne et de celle de France. Le calcul du banquier montre, en 1823, une monnaie de Neuchâtel plus forte que celle de France.

⁶³ AR 603, n° 1: «Ce superbe immeuble, l'un des plus beaux, des mieux et richement décorés de Paris m'a coûté en 1804 (je l'occupais comme locataire depuis 1802), acheté des héritiers du Marquis des Boulainvilliers, f. 380.000 & avec les frais me revint à f. 400000.— J'en ai refusé dès lors et en plusieurs fois au-delà d'un million.

⁶⁴ AR 603/1, f° 52 verso.



Rosa Kamtschatica.

Rosier du Kamtschatka.

lui des preuves de l'affection qu'il avait pour elle. Aussi Messieurs les Quatre Ministraux, «interprètes de la reconnaissance publique», se sont-ils rendus en corps dans la maison de deuil.⁶⁵

Denis 1791

v. tab. 12 P, p. 109

Denis 1791 (Denis Marie) et Alfred 1802, les deux aînés de Denis 1759, ont été associés à la gestion de la banque par leur père, *dès qu'ils en ont l'âge*. Ils semblent cependant prendre les affaires plus à la légère que lui, surtout Alfred qui écrit à son frère en 1822: «Terrible comme notre père se tourmente.»⁶⁶

Denis 1759 avait confié à son cousin Georges 1758⁶⁷, les soucis que lui causaient pour l'avenir Alfred 1802 et Adolphe 1805. Il pensait entourer sa vieillesse d'enfants selon son cœur, ceux-là l'ont quitté (ils sont morts) et les autres, ne lui donnent pas satisfaction: *Alfred est un bon réjoui qui ne s'inquiète de rien, est très peu instruit, ne veut pas le devenir et fait tout rondement ses volontés sans écouter les miennes. Il est très dur avec lui-même de manière qu'on ne saurait se plaindre de le voir de même avec les autres qu'il ne compte que pour peu dans ce qu'il veut et ce qu'il fait. Il suivra ma carrière parce que à sa manière dont il croit la parcourir, elle lui semble encore la plus commode, la moins assujettissante. Adolphe est plein d'Esprit mais il ne peut endurer la moindre représentation, son caractère est violent, il a beaucoup d'amour propre. (...) Mr Frusty s'y est mal pris avec ses élèves, il a beaucoup crié, s'est emporté & a fini par ne produire aucun effet. – Aujourd'hui ils ne l'écoute plus – c'est à dire Adolphe, car depuis 2 ans Mr. Frusty ne se mêle plus d'Alfred.*

Denis 1759 avait donc renoncé à prendre Adolphe 1805 dans ses affaires. Ne le trouvant pas fait non plus pour la diplomatie, il aurait voulu le «caser» à Neuchâtel!

Denis 1791, l'aîné de Denis 1759, est un fils aimant. Il a gardé toutes les lettres qu'il a reçues de son père⁶⁸ (elles nous ont été utiles au chapitre précédent). Sa santé fragile (il avait des problèmes de vue) a toujours préoccupé son père. En 1809, il l'envoie en Suisse pour qu'il évite la conscription, les agents de change étrangers de Paris ayant été invités par le préfet à former un bataillon de cavalerie. Certains pourront s'y soustraire comme étrangers, d'autres accepteront comme Hottinger, Beaumont fils et Gaudelet, car «on les assure qu'ils resteront sur Paris».

Denis fils part donc pour le Loewenberg avec son petit frère Edouard 1798, leur précepteur M. Fuessly et Bonne Bollanger (la femme de charge). Son père lui écrit de Paris: il lui donne des instructions pour la gestion du domaine, les noms des voisins et des parents à qui il doit faire des visites, des conseils pour sa santé (des reproches pour avoir fumé!), des nouvelles de la famille restée à Paris. Il se félicite d'avoir envoyé son fils au Loewenberg, son refuge à chaque période de crise.

En 1818, Denis 1791 fait un riche mariage; il épouse Jeanne-Hersilie de Thellusson, issue d'une puissante famille de banquiers protestants. Le couple aura trois enfants: Edmond 1819, Mathilde 1823, Léopold 1824.

⁶⁵ AR 603, copie manuscrite. Voir aussi son panégyrique AR 804/3.2.38.

⁶⁶ AR 447, n° 3, 1822.

⁶⁷ AR 198, n° 59, 4 juillet 1822.

⁶⁸ AR 447, suscription sur le paquet: «Toutes les lettres que j'ai reçues de mon père et dont je n'ai pas jeté une seule.»

Au début de son mariage, la vie de Denis 1791 se passe entre la banque à Paris et des séjours dans les domaines apportés en dot par sa femme, par exemple au château de Dormans dans la Marne.

En 1824, il ajoute à son titre de chambellan du roi de Prusse celui de chevalier de Saint-Jean⁶⁹.

Denis 1759 garde les commandes de la banque jusqu'à sa mort en 1839 et Alfred quitte alors la banque pour s'établir dans son domaine de la Schadau à Thoune (voir p. 131).

Resté seul maître à bord, Denis 1791 s'associe en 1840⁷⁰ avec son beau-frère, Jean de Muralt. Chaque partenaire verse un million de francs. Muralt se réserve le droit de prendre un congé de trois mois vers avril-mai, tandis que Rougemont se réserve le droit de s'absenter quand bon lui semblera, sauf pendant l'absence de Muralt. La signature par procuration est accordée conjointement à Jean-Jacques Lavit, chef de la correspondance, et à Joseph Antoine Jordis, caissier.

La banque garde le nom «Rougemont de Loewenberg» et son siège demeure à Paris, rue Taillebout 18.

L'association est faite pour durer trois ou six ans, chacun des associés pouvant la dédire avec six mois de préavis avant la fin de chaque échéance. Le 10 janvier 1843, elle est reconduite au 1^{er} janvier 1846.

Le 1^{er} mars 1843, Denis 1791 accorde la signature à son fils Edmond 1819⁷¹. Le 11 mai 1843, après le décès de Jordis, le caissier, Denis et Jean de Muralt renouvellent la procuration de Jean-Jacques Lavit qui signera conjointement avec Edmond.

Le 15 décembre 1845, ce dernier reçoit les pleins pouvoirs de son père et de Jean de Muralt: *De telle sorte que Mr. Denis Jean EDMOND de Rougemont représente la maison et signe pour elle, au trésor, à la banque, dans tous les ministères et généralement dans toutes les affaires comme Mr. Denis de Rougemont et Mr. de Muralt le feraient eux-mêmes.*⁷²

En avril 1846, Denis 1791 et Jean de Muralt se retirent. Denis a repris le domaine du Loewenberg. Il y passe l'été, fait des travaux, agrandit la maison. Il garde des liens avec Neuchâtel où il gère la fortune de la Caisse de famille et s'occupe de la Société des amis des arts⁷³. Il meurt à Paris le 12 janvier 1863.

A sa mort, la fortune de Denis 1791 se monte à environ 11,5 millions de francs. Il possède le domaine du Loewenberg, l'hôtel de la rue Taillebout à Paris (41 476 francs), le château de Dormans, des obligations des Chemins de fer du Nord et du Paris-Lyon-Méditerranée, des actions des lignes du Nord, de l'Est, de la ligne d'Italie, de la fabrique de glaces d'Aix-la-Chapelle, du port de Marseille, des mines de la Vieille et Nouvelle Montagne (sans doute près de Liège), du port de Dormans (sur la Marne) et de l'Emprunt russe en livres sterling; il émarge au Rentier de Morat, etc.



Denis 1791, eau-forte.



Jean de Muralt, lithographie.

⁶⁹ AR 512, 1824.

⁷⁰ AR 793, 1 à 3.

⁷¹ AR 793/4.

⁷² AR 793/6.

⁷³ AR 522, Inventaire des papiers... & comptes concernant la Caisse de famille de Rougemont de Neuchâtel. *Ibidem*, correspondance avec M. Henry Coulon à Neuchâtel du 14 janvier 1862 concernant la Société des amis des arts à Neuchâtel.

Edmond 1819 et Léopold 1824

v. tab. 13 Q, p. 111

Les deux fils de Denis 1791 constituent le 10 décembre 1846 une société avec Jean-Jacques Lavit (en reconnaissance de ses bons services)⁷⁴, toujours sous la raison sociale «Rougemont de Loewenberg». Durant les trois premières années, Edmond et Lavit auront seuls la signature, Léopold aura voix consultative, il obtiendra la signature à partir du 1^{er} janvier 1850. L'association peut durer six ou neuf ans «à la volonté des parties» qui doivent annoncer six mois à l'avance leur intention d'en sortir.

Léopold meurt le 8 janvier 1852⁷⁵. A la suite de ce décès, la société est dissoute, la même année. Selon les termes du contrat, la maison de banque doit rester la propriété d'un Rougemont, donc d'Edmond 1819. Ce dernier a les pleins pouvoirs pour la liquidation; Lavit recevra sa part des bénéfices ou subira sa part des pertes selon le contrat. Ni lui ni ses héritiers ne pourront toucher aucune indemnité sur la valeur de la société.

La séparation avec Lavit se passe mal, il y a procès. Lavit réclame une part de bénéfice sur une affaire menée à Lyon, mais il est débouté⁷⁶. L'argument s'appuie sur le fait que l'affaire était en cours quand Lavit a touché sa part. Ce point de vue juridique paraît correct, il est donc possible que Lavit ait été quelque peu lésé...

Ensuite, Edmond 1819 se lance dans de nombreuses affaires: projet de chemin de fer de Reims à Metz en 1863, financement en 1860 par la Société générale de Crédit Mobilier, siège à la banque Rougemont, transformation des Docks Napoléon en C^{ie} des entrepôts et magasins généraux de Paris⁷⁷. La faillite de la Compagnie du chemin de fer de Libourne à Bergerac en 1864 (trois millions d'actions ne valant plus rien) lui est fatale. En février 1865, il annonce la liquidation de la banque; celle-ci devient définitive après faillite l'année suivante (voir AR 796). Il est encore qualifié de «banquier» en 1868⁷⁸ sur l'acte de fondation d'une banque de crédit au Valais, la Caisse générale de crédit, constituée par décret du Conseil d'Etat du Valais (siège à Sion, Suisse). Président: Rougemont Loewenberg, banquier (Edmond 1819); vice-président: Joseph Barman, ancien ministre plénipotentiaire de la Confédération suisse, etc. C'est le dernier acte des banquiers Rougemont.

⁷⁴ AR 793/9.

⁷⁵ AR 793/10.

⁷⁶ AR 795, procès Lavit.

⁷⁷ AR 796.

⁷⁸ AR 794.

APRÈS LA BANQUE

Le Loewenberg

Denis 1851, né un an avant la mort de son père Léopold 1824, n'a pas pu avoir de part dans la banque. C'est donc son oncle Edmond 1819 qui l'a reprise. Denis est capitaine d'artillerie dans l'armée française. Il épouse Lucie Wurtz, fille du savant atomiste français Louis Wurtz, et de Constance Opermann (dont le père alsacien se fit naturaliser neuchâtelois, commune des Ponts-de-Martel, pour épouser une demoiselle de Luze). Denis vit en France. Propriétaire du Loewenberg, il y passe l'été, fait des dons au Musée de Morat. Vers la fin de sa vie, il s'y établit définitivement et y meurt en 1922.

v. tab. 13, p. 111

Il a deux fils, Pierre 1882 et Robert 1886, et trois filles dont deux épousent des frères, Pierre et Auguste Courtois de Malleville. Le Loewenberg reste en indivision.

Le fils de Robert, Arnaud 1925, hérite la part de ses tantes Courtois de Malleville, mortes sans enfants. De ce fait, il est le principal copropriétaire du Loewenberg, à côté de ses sœurs et de son cousin Jean-Denis 1912, fils de Pierre. La vente est décidée: les CFF achètent le domaine; en 1973, les meubles et les collections sont vendus aux enchères par la Galerie Stucker de Berne⁷⁹. Arnaud 1925 ne s'est jamais marié. Jean-Denis 1912 s'est installé à Tahiti où vivent ses descendants.

La Schadau

Alfred 1802, deuxième fils de Denis 1759, bien qu'en théorie associé à son frère dans la banque paternelle, semble préférer la carrière militaire. Nous apprenons dans une lettre à son frère Denis 1791, adressée à Dormans, qu'il va passer des examens devant la Commission militaire... après quoi il recevra son brevet car il a *dû prendre l'engagement devant tous les membres de la commission Militaire que je commanderai et conduirai les détachements neuchâtelois à Thoune l'année prochaine*.

v. tab. 12, p. 109

En 1822, en qualité d'officier d'état-major d'artillerie de la Confédération suisse, il conduit, comme promis, le détachement neuchâtelois à Thoune. Il s'est aussi fait recevoir à la société de tir l'Abbaye des Verrières, et se gausse, dans une lettre à son frère, de ce titre d'«abbé»⁸⁰.

En 1826, il acquiert la bourgeoisie de Morat et épouse à Champion (Gampelen) Sophie de Pourtalès, fille du comte Louis. Ils auront cinq enfants, quatre filles et un fils: Anna naît à Neuchâtel en 1827; Cécile 1829, Laurence 1831, Isabelle 1833 et Albert 1837 naissent à Paris, ce dont on peut déduire qu'Alfred 1802 est de retour à la banque en 1829. Cependant, ses intérêts se trouvent ailleurs, preuve en est l'achat en 1837 du domaine de la Schadau à Thoune, place d'armes de la Confédération helvétique où il a probablement toujours un commandement. En fils obéissant, il attendra la mort de son père pour abandonner la gestion de la banque à son frère aîné Denis 1791.

A la Schadau, domaine magnifiquement situé au bord du lac de Thoune à la sortie de l'Aar, un château existait déjà en 1272. Propriété des seigneurs de Strättlingen, de

⁷⁹ AR 509: catalogue de la vente, considérable; des portraits de famille y ont été rachetés par la Caisse de famille.

⁸⁰ Frédéric 1808, âgé de 16 ans, a assisté à la cérémonie et l'a racontée, voir AR 833.

Légende page 133:
 «Paradisier rouge» par
 J. Gould & W. Hart, in
Birds of New Guinée, vol. 1.
 Tous les ouvrages de Gould
 ont été donnés à la biblio-
 thèque de Neuchâtel en sep-
 tembre 1868 par M. Alfred
 de Rougemont fils, de la
 Schadau (registre des dons
 de la BPUN p. 122).

Bubenberg et d'Erlach, il passe par voie d'échange aux mains de la famille bernoise de May à qui Alfred 1802 l'achète pour 110 000 francs. Vers 1850, Alfred aménage le terrain en jardin anglais et charge l'architecte parisien Pierre Charles Dusillon de construire un nouveau château. En molasse grise, le bâtiment est un mélange de Renaissance française et de gothique des Tudor, qui ressemble au château de Walt Disney! Le fronton porte les armes accolées Rougemont-Pourtalès. Un écu aux chevrons de Neuchâtel et un autre aux armes de Berne l'encadrent. En 1868, lors du partage des biens d'Alfred, la maison est estimée à 350 000 francs.

Alfred meurt à la Schadau en 1868. Le souvenir de son fils, Albert 1837, est resté vivant à Thoune. En 1989, 90^e anniversaire de sa mort, le *Thuner Tagblatt* lui consacre un article élogieux sous le titre «Er war in Thun ein geachteter Mann und Wohltäter». L'on y apprend que sa vie fut consacrée à l'armée suisse où il avait le grade de colonel et que, en janvier-février 1871, il est officier de liaison auprès du commandement de l'armée en retraite du général français Bourbaki, accueillie et internée en Suisse. Il termine sa vie à Genève, mais est enterré à Thoune où l'on peut voir sa pierre tombale dans le mur est de l'église.

Le fils d'Albert 1837, Alfred 1885, ne s'est pas marié. Il lègue le domaine à son neveu Henri von Swaine, fils de sa sœur Laurence 1882. Henri von Swaine a plus d'intérêt pour la danse classique que pour la Schadau. Le château reste longtemps vide. Un consortium achète le domaine en 1917 et, en 1925, la Ville de Thoune acquiert le bâti-

La Schadau, huile sur toile.





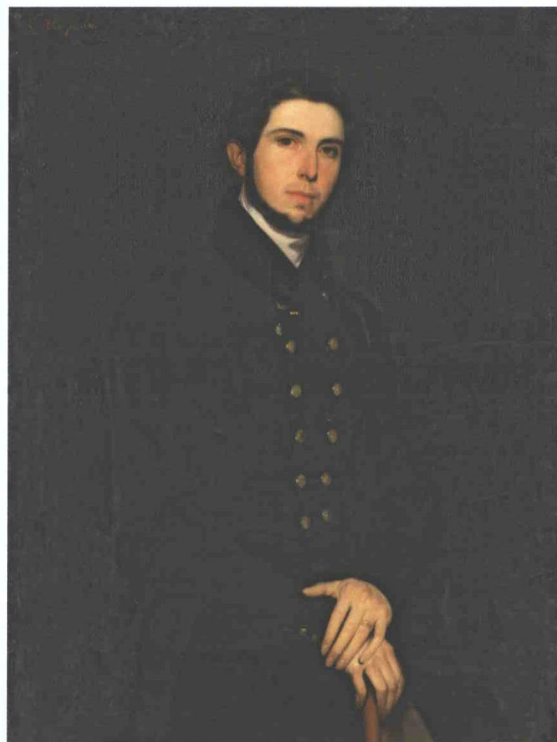
ment avec son grand parc. Dans un premier temps, la Société féminine d'utilité publique y gère, en été, un restaurant sans alcool. Aujourd'hui, c'est un établissement réputé, qui abrite même un Musée gastronomique inauguré en 1988. Au mur du premier étage, on peut encore voir les photographies des derniers Rougemont ayant vécu au château. Un chemin proche s'appelle le «Rougemontweg».

La chartreuse d'Hilterfingen

v. tab. 12 P, p. 109

Comme son frère Alfred 1802, sur les bords du lac de Thoune, le dernier fils de Denis 1759, **Adolphe 1805**, avait acheté à Niklaus Friedrich von Mülinen (1760-1833) en 1831, sur l'autre rive de l'Aar, en face de la Schadau, la chartreuse d'Hilterfingen (aujourd'hui détruite).

La chartreuse avait connu des heures de gloire avec le bailli de Mülinen (président de la Confédération, membre du Conseil d'Etat de Berne, créateur de plusieurs sociétés savantes). Mülinen en avait fait un lieu de rencontres au bord du lac de Thoune, comparable au Coppet de Madame de Staël au bord du Léman. Il y avait aussi rassemblé une grande collection de livres et manuscrits, ensemble encore enrichi par Adolphe 1805⁸¹. Celui-ci meurt sans descendance à Naples en 1844. La collection est dispersée dans toute l'Europe en 1886 lors d'une vente aux enchères, à la mort de sa veuve.



Rodolphe Emile Adolphe 1805,
huile sur toile, 116,5×89,5 cm.
Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds.
(Dépôt de P.-A. Borel-de Rougemont)

⁸¹ 2293 *Helvetica*, 4039 autres œuvres traitant d'histoire et de sciences naturelles, 806 volumes de manuscrits, collectés par Mülinen dans toute la Suisse.

LA BANQUE ROUGEMONT À LONDRES

Josué 1709

Comment Josué a-t-il été introduit sur la place de Londres? Par un autre Neuchâtois, comme son frère Jean-Jacques 1705 à Paris par Pury? Par les Rougemont de Paris qui souhaitaient un correspondant dans cette importante place de commerce? Nous l'ignorons.

Son établissement à Londres est attesté en 1742, date où il est cité, de même que son frère Jean-Jacques 1705, dans la faillite Jacques Daniel Cottin :

*(...) une lettre de change de £ 3496 2 sols 6 deniers qu'il a payé, (...) tirée sur lui par Josué Rougemont de Londres, (...) à l'ordre de Jean-Georges Dollfuss (...) en retour d'une traite de 150 £ tirée par Jacques Daniel Cottin de Paris sur Antoine Clérambault & fils à Londres, à l'ordre de Josué Rougemont, qui l'a passée à Jean-Jacques Rougemont.*¹

Une correspondance de change trouvée dans les papiers de cette faillite nous apprend aussi que les deux Rougemont et les Dollfuss travaillent dans le domaine de l'indienne-rie.

Si les banques Rougemont de Paris et de Londres collaborent, leur fortune est totalement indépendante. Lors de difficultés ou de faillites, bien que l'inquiétude fraternelle soit palpable, les ennuis de l'une ne se répercutent pas sur les affaires de l'autre.

La maison de banque de Josué 1709 à Londres est prospère. Lüthy² le cite à propos d'une intense circulation de change en 1751 entre Paris et Cadix qui passe par des maisons huguenotes ou suisses de Rotterdam et de Londres.

Comme le montrent des lettres écrites après la mort de Josué par ses associés, on peut penser qu'à la fin de sa vie, ayant fait de bonnes affaires, il a vécu sur un assez grand pied et prêté peut-être un peu trop facilement de l'argent aux personnes en vue qu'il fréquente³.

Le 23 mars 1768, il se soigne à Bath, la station chic des Anglais, d'où il écrit à son frère François-Antoine III 1713⁴. Il lui parle de sa mauvaise santé, dit que son pouls bat à 25 au lieu de 70, annonce qu'il pense aller faire une cure à Spa. Il n'en aura malheureusement pas le temps puisqu'il meurt l'année suivante, en 1769, probablement à Marseille d'où ses dernières lettres sont datées.

Il ne laisse ni femme ni enfants. Ses héritiers sont les enfants de son frère Jean-Jacques 1705. Le partage de ses biens⁵ ne mentionne que les terres et immeubles à Neuchâtel, les legs particuliers faits à ses proches et sa fortune personnelle qui se monte à 157 301 livres faibles de Neuchâtel. Il n'y est pas question des affaires de Londres dont s'occupe son associé Lieutaud. Une lettre⁶ de Paris, malheureusement tronquée, émet des doutes sur la parfaite bonne foi de cet associé, mais ajoute qu'on n'a pas d'autre choix, qu'il faut s'en contenter et attendre le bilan final.

¹ Herbert Lüthy, *La Banque protestante en France: de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, p. 311, faillite Jean-Daniel Cottin 1742.

² H. Lüthy, *op. cit.*, p. 114, note 62.

³ AR 239.

⁴ AR 813.

⁵ AR 262.

⁶ AR 239.

Lieutaud s'adresse⁷ aux héritiers en 1769 pour réclamer d'Abram 1717, ou d'un autre Rougemont, une procuration « pour en finir avec Agassiz ». Il s'étonne de n'avoir pas reçu de lettres de Marseille... On ne connaît pas le fin mot de cette affaire.

François-Antoine V 1751

v. tab. 7 O, p. 71

Les relations continueront cependant avec les Agassiz; François-Antoine V 1751, neveu de Josué, qui acquit la nationalité anglaise en 1775, est associé avec l'un d'entre eux sous la raison sociale « Agassiz & Rougemont ». Les affaires de la banque Agassiz & Rougemont sont bonnes jusqu'en 1792, puis elle connaît une faillite⁸ retentissante dans laquelle le banquier Hottinger laisse des plumes. L'une des causes de son départ de France en avril 1793, outre des motifs politiques, serait qu'il est « fortement touché par la faillite à Londres d'Agassiz, Rougemont et C^{ie}, l'un de ses principaux correspondants »⁹.

François-Antoine V 1751 meurt cette même année 1792, sans qu'il soit dit clairement s'il a mis fin à ses jours ou s'il est mort de désespoir. Sa conduite mégalomane ainsi que ses maux de tête (voir *infra*) pourraient faire penser à la maladie, mais comme à cette époque on ne survivait pas au déshonneur d'une faillite, il a peut-être mis fin à ses jours. Quoi qu'il en soit, pour conjurer sa malchance, aucun Rougemont n'a depuis lors reçu le prénom, pourtant séculaire, de François-Antoine.

Son frère Georges 1758, inquiet, avait fait le voyage de Londres en 1791 pour inciter son aîné à la prudence. Il résumera la situation, en 1800, dans un mémoire écrit pour calmer les revendications des frères Ostervald¹⁰, qui ont encore sur le cœur leurs pertes de 1792.

Mr. Agassis père était l'un des chefs de la maison, François Antoine V (1751-1792) était l'autre. Il avait pris pour associé son cadet, Jean-Henri 1757 [qui s'était établi à Londres en 1779]. Jean-Henri considérait son frère comme son père. Il s'inclinait devant ses décisions... L'aîné réunissait à une grande capacité, à une parfaite connaissance de la partie du commerce qu'il suivait, le cœur le plus noble...

Il ajoute que, lors de son voyage à Londres en 1791, il avait pu constater qu'Agassiz et Rougemont « jouissaient du plus grand crédit », que son frère n'avait aucun embarras dans sa position, mais de « l'arriéré dans ses écritures personnelles ». Il l'avait alors sermonné et François-Antoine V lui avait promis « d'établir des livres particuliers ».

Les deux frères étaient partis ensemble pour Paris, et Georges 1758, rassuré, était rentré à Neuchâtel. Malheureusement, explique ce dernier, François-Antoine V 1751 avait fait la connaissance d'un certain *Gal. de Mon. (?)... homme alors coulé à fond*¹¹. (...) *sous son influence, celle de sa femme et de divers flatteurs, François-Antoine V 1751 combina*

⁷ AR 814.

⁸ AR 346/347 (liquidation) et 820/821/822 1 à 5 et 824 (lettres).

⁹ Romuald Szramkiewicz, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*; voir aussi « La Banque Rougemont à Paris », p. 105.

¹⁰ AR 816: « Observations sur les intérêts que Messieurs les frères Ostervald ont eu dans les affaires de la maison Agassiz & Rougemont à Londres ».

¹¹ Personnage inconnu.

et exécuta avec vigueur, et il auroit complètement fait réussir s'il avait su s'arrêter un instant, un projet immense qui l'aurait placé sous le rapport de la fortune et de la réputation au nombre des premiers négociants de Londres. Il n'en étoit pas moins condamnable.

L'aîné de mes frères est le seul cause des malheurs qu'éprouva la maison Agassis & Rougemont en 1792. Il [le cadet, Jean-Henry 1757] ne put s'opposer aux spéculations qui ont amené ses malheurs mais les diminua en contremandant près de 200 000 £ d'opérations faites par son aîné, profitant de l'autonomie que lui laissaient les violents maux de tête dont ce dernier souffrit durant les derniers mois de sa vie.

L'évocation de ces maux confirme notre hypothèse d'une maladie de François-Antoine V. Par contre, on ne sait comment est née la légende répandue dans la famille selon laquelle la ruine de François-Antoine serait due à une spéculation sur le poivre... S'agissait-il du « projet immense » cité par Georges 1758 ? Dans l'inventaire établi lors de la faillite, on ne trouve que « 620 £ de poivre blanc – 800 £ de poivre noir », ce qui ne paraît pas une quantité suffisante pour ruiner une banque...

Dans ce même inventaire, on constate l'étendue des transactions de la banque Rougemont & Agassiz de Londres et l'impact que sa faillite a pu avoir sur l'économie du temps puisque ses correspondants et ses débiteurs se trouvent dans toutes les grandes places de commerce du monde : Amsterdam, Bâle, Barcelone, Bilbao, Bruxelles, Bordeaux, Francfort, Gand, la Grenade (plantation Pourtalès de Tourneisen), Le Havre, Leipzig, Lyon, Lisbonne, Livourne, Londres, Madrid, Manchester, Neuchâtel, New York, Ostende, Paris, Pamplone (Pampelune), Saragosse, Saint-Sébastien et Zurich.

Quelques évaluations de l'inventaire de la faillite

« **Coton de St-Domingue** p. 80 – 607 balles et ballots poids 138 148 livres. Valeur £ 12 996¹/₄

Café

c/ Blache & Kemble 18 209²/₁ : p. 82

c/ Hopes & Cie à Amsterdam p. 81, 1001 balles, 2674²/₁₃ £ baissé à £ 6⁴/₄, soit £ 16 575⁵/₆

Sucre c/ Hopes & Cie à Amsterdam – p. 85 – 994 barriques, poids total 7535 livres reviennent en avarié à 9/16 soit £ 34 486⁷/₂ (p. 85)

c/ Pourtalès & Cie (p. 86) 7300 livres pour £ 30 442⁹/₄

Gomme du Sénégal – chez Godwin Coler, p. 87 – 405 boucauds poids 3757²/₁₈ font £ 21 024¹⁷/₁₀ – coton des Indes –

Soies de Chine

La soie s'achète à Chowgua à 260 Tales le Pécule qui pèse 133 1/3 de 16 onces (?) 3 Tales font la livre sterling mais on ne peut à Canton acheter qu'à 340 Tales le Pécule... la soie reviendrait en Europe (avec les frais) à 21 £ 6 den. – 111 lots de soye achetés mais non payés p. 21. 190 £ 9. (p. 32)

1091 lots valant 156 304 £ estimés à £ 185 115¹⁷/₃ (p. 35)

Cochenille

683 surons représentaient 141 718 £, revenant à 13/8 soit £ 96 692¹/₁ (p. 61)

Le Vaisseau *Salus* compté p. 2800 £»

Jean-Henry 1757

Jean-Henry 1757 et sa femme Marie Rivaz, huiles sur toile.



v. tab. 7 O, p. 71

Cependant, les faillites ne mettent pas un terme aux affaires : ainsi, les années suivantes, on trouve à Londres une banque Agassiz & Wilson et une banque Rougemont & Fesquet.

Agassiz de l'établissement Agassiz & Wilson, qui figure parmi les correspondants de Denis 1759 sur la place de Londres¹², est probablement le fils de l'ancien associé de François-Antoine V 1751¹³.

Nous savons, en revanche, que le Rougemont de la maison Rougemont & Fesquet (spécialisée dans les commissions) est le frère cadet de François-Antoine V, Jean-Henry 1757, qui a acquis la nationalité anglaise en 1786. Il restaure la réputation de la banque en s'associant en 1793 avec Casimir Fesquet¹⁴, né à Marseille vers 1748, marié à Anne van Saanen (1759-1841), négociant à Smyrne puis à Marseille et Londres, et mort à Paris en novembre 1821.

La correspondance entre les banques de 1793 à l'Empire, malgré la lenteur des courriers, donne une image du fonctionnement des affaires bancaires de l'époque, des spéculations et des crises boursières pas tellement différentes de celles d'aujourd'hui.

A Neuchâtel, le procureur Georges 1758 suit toujours attentivement les affaires de son frère. Il songe même en 1793 à intercéder auprès du roi de Prusse¹⁵ pour qu'il intervienne à Londres et fasse lever le séquestre de la cargaison de *La Providence*, affrétée par la banque Rougemont et retenue à Saint-Georges de la Grenade à la suite des événements politiques.

L'association avec Fesquet¹⁶ se termine le 1^{er} septembre 1802, car ce dernier désire revenir en France avec sa famille et fonder un nouvel établissement à Marseille. Il est

¹² AR 465 et 466, 1793, voir «La banque Rougemont à Paris».

¹³ AR 198, n° 17, octobre 1812.

¹⁴ Romuald Szramkiewicz, *op. cit.*, p. 250; voir Louis Bergeron, «Pourtalès et Cie (1753-1801): apogée et déclin d'un capitalisme», p. 503 avec note.

¹⁵ AR 817, brouillon, le bas déchiré manque.

¹⁶ Louis Bergeron, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens: du Directoire à l'Empire*, p. 49: «Casimir Fesquet est aussi cité comme ayant été longtemps associé de la banque Rougemont.»

remplacé par Philippe Frédéric Behrends, d'une famille de banquiers de Francfort, établi à Londres depuis 1796. La banque est dès lors connue sous la raison sociale « Rougemont & Behrends ».

Jean-Henry 1757, de santé fragile, meurt en 1805.

Georges 1791

Le fils de Jean-Henry 1757, Georges 1791, doit s'initier rapidement aux affaires malgré son jeune âge.

v. tab. 14 P, p. 141

La période est difficile: le 12 novembre 1805 (21 brumaire An XIV), Oberkampf prévient Rougemont et Behrends que le doublement des droits l'empêchera de leur donner de nouveaux ordres¹⁷. Il achète désormais ses toiles en Picardie, dans le Beaujolais, en Normandie et en région parisienne, même si elles sont moins fines.

Suite au Blocus continental, en décembre 1806, Rougemont et Behrends écrivent *que les affaires sont entièrement mortes et suspendues, qu'ils n'ont d'autre communication avec le continent que par Lisbonne, et parfois avec la Hollande au moyen des bateaux pêcheurs*¹⁸.

Denis 1759, à Paris, et Georges 1758, à Neuchâtel, se font du souci pour le jeune Georges 1791, lequel semble devoir réaliser seul, d'après d'obscures allusions, un projet de son père. Le 4 octobre 1812¹⁹, Denis écrit: *Fesquet estime, de même que Behrends, que Georges doit redoubler de soins et de travail pour accomplir les projets de son père (...) ses frères et sœurs et surtout sa mère, qui fait trop de dépenses, devraient l'aider.*

Denis 1759 accuse la mère de Georges 1791, Françoise Marie Rachel née Rivaz, veuve de Jean-Henry 1757, de vivre sur un trop grand pied, «elle ne devrait pas avoir une voiture quand ses créanciers vont à pied et que cela peut leur faire naître des réflexions pénibles».

Denis 1759 ajoute qu'elle jouit d'une fortune de 40 000 livres sterling, indépendamment de celle des enfants, que tous font trop de dépenses et qu'ils feraient mieux d'aider Georges 1791.

En 1812, à la mort de son père, Philippe Frédéric Behrends doit retourner à Francfort, mais le blocus établi par Napoléon l'en empêche. C'est le banquier Oberkampf qui sollicite le ministre de la Police générale pour que Behrends obtienne l'autorisation de débarquer dans un port français afin de regagner sa ville natale. Dans sa demande, il explique les affaires de la banque Rougemont & Behrends:

*Leurs relations étaient principalement avec la France, l'Allemagne et la Suisse, et dans tous les temps ils n'ont cessé de rendre à tous les Français que leurs affaires appelaient en Angleterre tous les services que leur situation les mettait en état de rendre.*²⁰

En 1819, Behrends se retire avec son capital. Georges 1791 a formé ses frères²¹, Francis 1793 et Henry 1799, qui deviennent ses associés. Leur oncle, le procureur Georges 1758, suit toujours leurs activités depuis Neuchâtel. Après s'être inquiété du départ de Behrends

¹⁷ Louis Bergeron, *Banquiers...*, op. cit., p. 233.

¹⁸ Louis Bergeron, *Banquiers...*, op. cit., p. 184, et note 82, p. 355, se référant aux AEN, Fonds Coulon 175/11.

¹⁹ AR 198, lettre n° 17.

²⁰ Arch. nat., 41 AQ 4, lettre du 3 octobre 1812.

²¹ Georges 1791 est l'aîné des neuf enfants de Jean-Henry 1757 et de sa femme, née Rivaz; ses frères sont Francis 1793, Henry 1799 et Alexandre 1802.

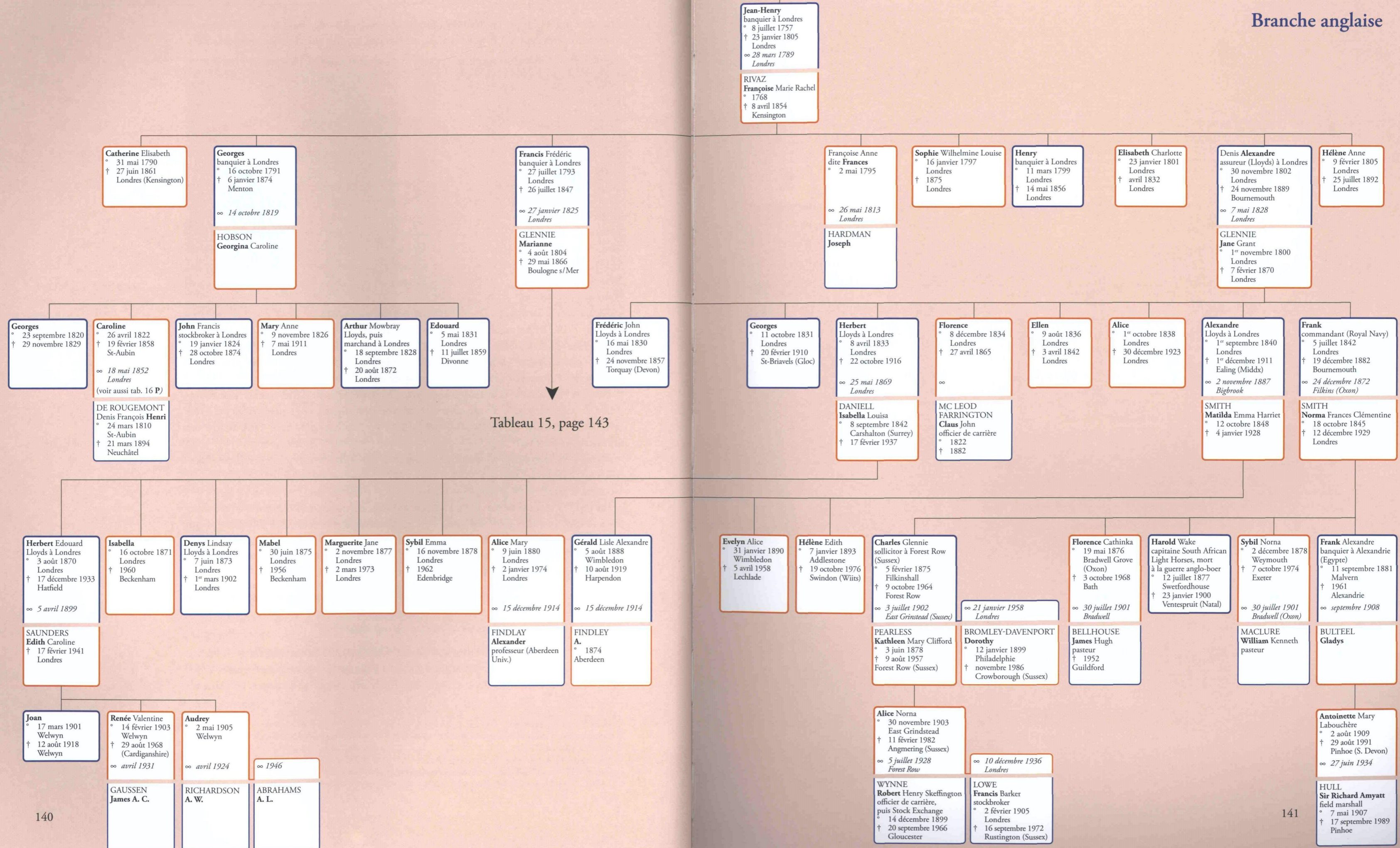


Tableau 15, page 143

Francis Frédéric
banquier à Londres
° 27 juillet 1793
Londres
† 26 juillet 1847
∞ 27 janvier 1825
Londres

GLENNIE
Marianne
° 4 août 1804
† 29 mai 1866
Boulogne s/Mer

Francis Glennie
° 13 janvier 1827
Londres
† 29 mars 1834
Londres

Irwing Frédéric
Lloyds à Londres
° 17 février 1828
† 9 février 1905
∞ 6 décembre 1860
Londres

Fanny Marianne
° 25 avril 1829
† 21 juillet 1897

Henry
° 15 octobre 1830
† 1834

Sophia Jane
° 28 décembre 1832
† 1875
Londres

Forbes
° 1834
† 1838
Londres

Adeline Catherine
° 18 janvier 1835
† 27 septembre 1897

Edith Glennie
° 1837
† 1838
Londres

Constance
° 18 novembre 1838
† 1928

Blanche
° 2 novembre 1840
† 15 septembre 1866
Boulogne s/Mer

Amy
° 1842
Londres
† 1844
Londres

Hermine Caroline
° 24 août 1844
† 1932

Maurice
° 4 janvier 1848
† 13 février 1862
Boulogne s/Mer

PRICE
Mary Rugge
° 27 septembre 1837
Londres

Arthur Francis
Lloyds à Londres
° 17 septembre 1861
Londres
† 1926
Londres
∞ 12 juillet 1888
Londres

Ethel Mary
° 27 mars 1863
Londres
† 1947
Londres

Charles Irving
Lloyds à Londres
° 12 mai 1864
Londres
† 22 avril 1938
Edenbridge
∞ 5 février 1902
Londres

Ernest Frédéric
Lloyds à Londres
° 12 mai 1864
Londres
† 1937
Hidenborough
∞

Cecil Henry
général de brigade à Warley (Essex),
CB DSO CMG MVO, off LH
° 17 décembre 1865
Londres
† 1950
Warley
∞ 1913

Alfred Georges
pasteur au Transwaal,
puis à Itchfingfield
(Sussex)
° 5 janvier 1868
Londres
† 11 janvier 1934
Horsham

Claude Maurice
à Londres
° 9 avril 1870
Londres
† 3 avril 1900
Nordroch (D)

HAYTER
Janet Emma
° 14 juillet 1864
Londres
† 1950
Crowhurst

WHITE
Lilian Stella
° 20 juin 1876
Caterham
† 28 février 1961
Edenbridge

MILLER
Rebecca

HESELTINE
Muriel Evelyn
° 1882
† 6 mars 1967
Gt Warley (Essex)

Maurice Henry
Lloyds à Londres,
mort à la guerre
° 13 avril 1889
Londres
† 16 mai 1915
Festubert

Béatrice Marie
° 10 janvier 1891
Londres
† 1970
∞ 1924

Ernest Charles
Lloyds à Londres, CBE
° 18 mars 1903
Edenbridge
† 3 septembre 1991
∞ 9 mai 1932

∞ 24 mars 1945

Denys Evelyn Roger
gentleman farmer
avec écurie de course
à Warley (Essex)
° 27 mars 1918
Warley
† 1959
Londres

Peter Richard
mort à la guerre
° 8 mars 1920
Warley
† 12 décembre 1942
Tunisie

LONG
William Dickson
officier
° 1894
† 1978

STEINMANN
Erica
° 1913
Berlin
† 1970

SANDBERG
Rosina M.
° 27 novembre 1915
Crookham Hill
† 30 décembre 2003

Pamela Sylva
° 22 novembre 1932
Londres
∞ 10 mai 1960
Londres

Clive Irving
Lloyds à Londres
° 27 février 1946
Londres
∞ 7 novembre 1977
Widdington (Essex)

WINN
Henry John
officier
° 22 avril 1914
† août 1991

BUTLER
Elizabeth (Libby)
° 11 juillet 1951

Frederick Charles
° 1^{er} novembre 1979
Londres
∞ 6 février 2010
au château de Windsor

Luke Francis
° 6 décembre 1981
Londres
∞ 18 juin 2011

Annabel Melissa Rose
° 13 décembre 1984
Londres

ROBERTS
Amelia Frances Albinia,
fille de Sir Hugh

MONBIEN
Caroline

Louis Frederick
° 12 février 2011

et de ses capitaux, il est rassuré et écrit à ses neveux: *On peut envisager votre crédit comme étant au premier rang et vos succès, dans le moment de crise où l'on est, sont faits pour justifier les plus brillantes espérances.*

Il les félicite aussi de la décision de placer Henry 1799 dans une autre maison: *L'on peut douter avec quelque raison qu'il convienne aux quatre frères d'avoir tous leurs œufs dans le même panier.*

En 1819, Georges 1791 épouse Georgina Caroline Hobson, fille de William Hobson. En été 1821, le jeune couple se rend à Neuchâtel. Caroline fait la conquête de l'oncle Georges 1758 qui écrit à sa correspondante de toujours, Madame Heyne, que Caroline est *l'une des femmes les plus belles, les plus aimables et les plus excellentes sous le rapport du caractère que j'aye connues*²². Si l'on se rappelle le peu de bienveillance du procureur pour les femmes, le compliment est d'importance.

Jean-Henry 1757 a eu neuf enfants. De ses quatre fils, les trois aînés, Georges 1791, Francis 1793 et Henry 1799, sont banquiers (merchant banker) à Londres. Le cadet, Alexandre 1802, assureur (underwriter) aux Lloyds, fondera, à la fin de sa carrière, en 1866, la société «Dennis Alexander Rougemont & sons, insurance brokers», à Londres, qui va perdurer jusqu'en 1895.

La descendance du banquier Jean-Henry 1757, branche anglaise de la famille Rougemont, nombreuse dans les premières générations, s'est raréfiée ensuite. On y trouve, outre cinq banquiers, quinze Rougemont qui ont fait carrière comme assureurs aux Lloyds, un général, un commandant de la «Navy», trois morts à la guerre et de nombreux célibataires. Les descendants actuels vivent à Londres.

Alexandre 1895, descendant du second mariage d'Henri 1810 avec Caroline 1822, fille de Georges 1791, suisse de naissance, a acquis la nationalité britannique pour pouvoir entrer aux Lloyds. Son fils Peter 1921 a fait la guerre de 1939-1945 dans l'armée anglaise, puis est devenu, à Paris, directeur de la firme de disques Columbia pour l'Europe. Son petit-fils Hubert 1966 s'est établi à Londres.

Peter Wynne, fils d'Alice 1903, qui a changé son nom en Peter de Rougemont en 1943, n'a pas eu de fils. Il a établi une généalogie de la branche anglaise de la famille Rougemont qui a été fort utile pour le présent ouvrage.

v. tab. 14, p. 141
et 15, p. 143

v. tab. 14 P, p. 141
17 P, p. 171
et 18 P, p. 177

v. tab. 14 S, p. 141



Charles 1864, «chairman of Lloyd's», caricature.

²² AR 237, lettre du 17 juillet 1821.

FRÉDÉRIC 1808

CONSEILLER D'ÉTAT, SAVANT ET ÉCRIVAIN



Frédéric 1808, huile sur toile.

Frédéric 1808 (Frédéric Constant), fils aîné de Georges 1758 (voir chapitre « Georges 1758 », p. 89) et de Charlotte Ostervald, naît à St-Aubin le 20 août 1808¹. Il suit l'école publique à Neuchâtel. Brillant élève, il reçoit le prix de latin décerné par le « Magistrat », un volume de Tacite². Il partage ensuite, avec son frère Henri 1810, l'enseignement sévère décidé par leur père et appliqué par leur inflexible précepteur, Perret-Gentil, fervent admirateur du procureur et de ses idées.

En 1824, à 16 ans, le récit d'une course au Chasseron et celui de la réception d'« abbé » de tir aux Verrières de son cousin Alfred 1802³ montrent déjà le style, l'écriture minuscule et soignée, de ses futurs écrits. De 1825 à 1829/30, Frédéric voyage. Il écrit l'histoire de son voyage à Prague en 1827⁴. Il étudie en Allemagne, fait sa théologie à Goettingue⁵, où il renoue les relations de son père avec la famille Heyne. A Berlin, il suit les cours du géographe Carl Ritter, qui décident de son intérêt pour cette science. Sa vive intelligence, héritée de son père, ainsi que ses études font de Frédéric 1808 un savant, un écrivain prolifique et un polémiste qui participe activement à l'essor intellectuel du XIX^e siècle et aux luttes politiques qui ébranlent son petit Pays de Neuchâtel.

En 1815, Frédéric 1808 est trop jeune pour comprendre les événements qui ont permis à Neuchâtel d'entrer dans la Confédération avec le statut hybride de principauté

v. tab. 16 P, p. 147

¹ AEN, registre de St-Aubin, 1640-1823, vol. 3, p. 146.

² AR 438.

³ AR 833.

⁴ AR 505.

⁵ AR 833/844, correspondances.

Tableau 16
Branche de St-Aubin
Premier rameau

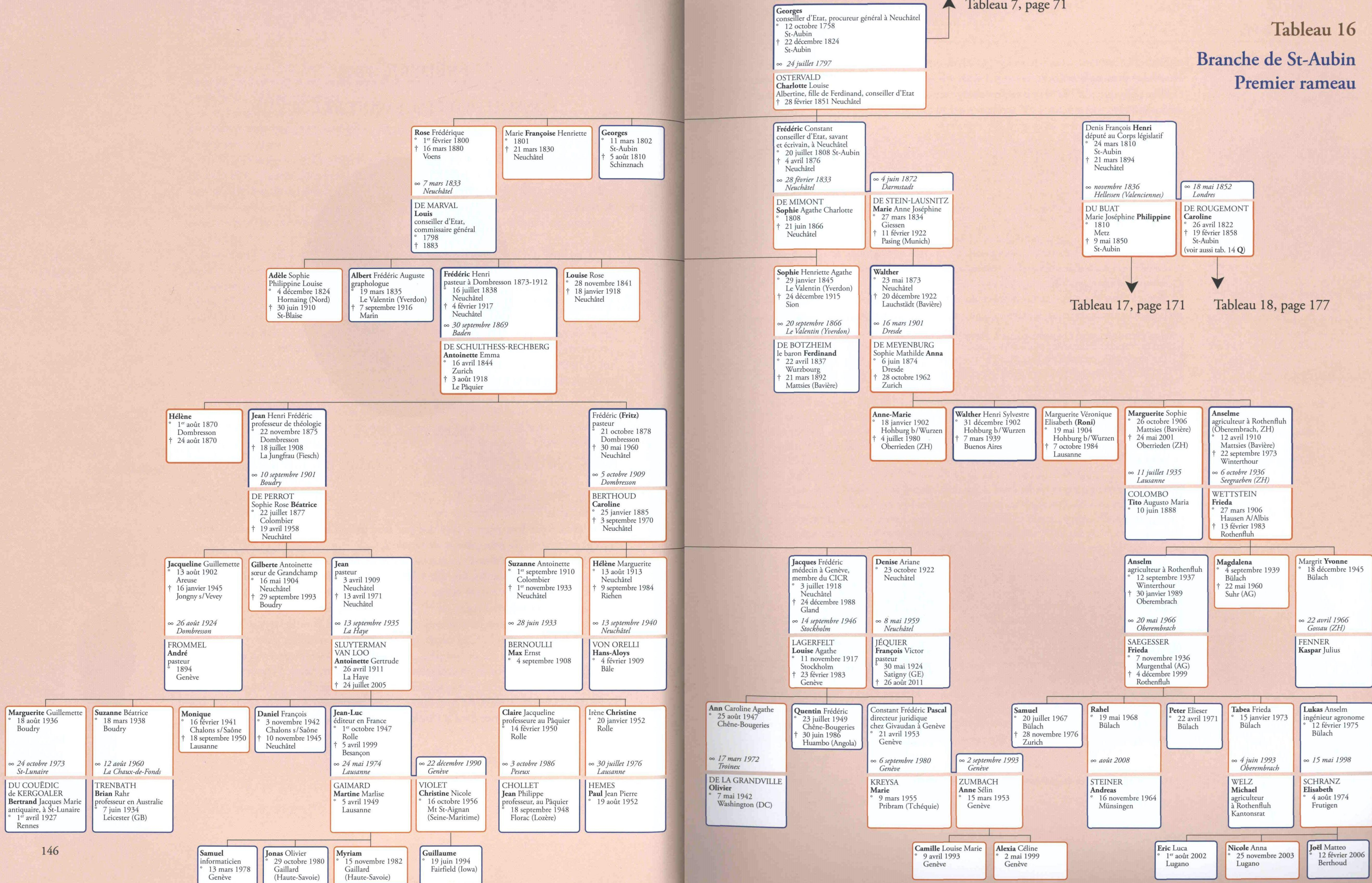


Tableau 17, page 171

Tableau 18, page 177

et canton suisse (voir chapitre «Georges 1758», p. 89). Les familles bourgeoises de Neuchâtel gardent le pouvoir. Frédéric 1808, qui en fait partie, a donc devant lui une carrière politique. En 1829, sa première charge est celle de secrétaire de la Commission d'éducation⁶; s'y ajoute, en 1830, celle de voyer à St-Aubin, son village.

Le voyer dirige l'entretien des routes qui traversent la commune. Le D^r Guillaume, dans son article sur l'état des routes dans le Pays de Neuchâtel 1800-1812⁷, dit qu'il se faisait par la corvée, «à la va comme je te pousse», les chars de pierres, groise ou sable étant déchargés un peu n'importe comment, puis le tout plus ou moins égalisé par des gens pressés d'en finir et de toucher leur paie du voyer qui a, en général, depuis longtemps renoncé à les faire mieux travailler. Il ajoute qu'heureusement, sous Berthier, grâce à Lespérut et au procureur général Rougemont, «homme actif et intelligent», tout a changé, et que dès lors, «les voies de communication s'améliorèrent de façon remarquable»⁸. Frédéric 1808 a certainement mieux rempli sa fonction de voyer communal que ses prédécesseurs, avant Berthier.

Les frémissements républicains à Neuchâtel

Les souverains assemblés à Vienne en 1815 ont tenté d'effacer le souvenir de la Révolution et les gloires de l'Empire, mais les peuples ont pris goût à la liberté et ils cherchent à la reconquérir. Ce sont les soulèvements de juillet 1830 à Paris, la révolution contre le patriciat à Berne qui agitent les esprits à Neuchâtel. En 1829 déjà, on avait saboté la potence, symbole de la «caroline», le vétuste droit pénal impérial. De plus, le statut de Neuchâtel, canton suisse et principauté prussienne, est boiteux. Certains rêvent de se débarrasser du roi et, le 13 septembre 1831, ils passent aux actes. La troupe des insurgés part du Locle et de La Chaux-de-Fonds puis prend le château de Neuchâtel. Ils essaient de former un gouvernement révolutionnaire, profitant de ce que le Conseil d'Etat, qui siège en ville, est dépassé par les événements. Finalement, la médiation suisse est invoquée. Deux commissaires fédéraux parlementent avec les deux camps; un contingent fédéral, sous les ordres du colonel Forrer, investit la principauté le 24 septembre et une convention est signée le 27, stipulant le retrait des troupes républicaines du château, le désarmement des deux camps et une amnistie générale.

Le prince, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III, veut éviter le retour de troubles. Il nomme gouverneur l'énergique général de Pfuel. Ce dernier décide d'étouffer la rébellion «jusque dans sa source». Cette sévère attitude envenime les esprits. En décembre 1831, les républicains font une seconde tentative. Elle est rapidement matée par les troupes royalistes, puis la répression s'abat et les arrestations se multiplient. De Pfuel dissout le Conseil d'Etat et le réorganise de fond en comble. Il en fait un organe de gouvernement plus efficace (au lieu de vingt conseillers, il n'y en aura plus que huit), mais aussi plus dépendant du souverain. Il renforce le Corps législatif, qui désignera les députés à la Diète et votera le budget. La Suisse, qui avait aidé à la réconciliation en faveur des royalistes, s'irrite de la répression et du nouveau pouvoir autoritaire du roi.

De Pfuel est arrivé à Neuchâtel fin octobre 1831. Frédéric 1808 occupe, pour trois mois, cette année-là, le poste de commissaire du gouvernement à Cortaillod.

⁶ AR 837, 1 à 10, liste des diverses nominations de Frédéric 1808.

⁷ MN, 1867, p. 89.

⁸ *Ibidem*, pp. 90, 91, 95.

Le calme revenu, en 1833, Frédéric épouse Sophie de Mimont, fille de Félix de Gromard de Mimont et d'Adèle de Pury. Ils auront cinq enfants. Intelligente et cultivée, la personnalité de Sophie se révélera lors des événements de 1848.

Frédéric rédige cette même année un *Rapport de la commission d'Etat pour l'éducation publique sur ses travaux depuis sa fondation en 1829 jusqu'au printemps 1833*. Suit, en 1838, le *Rapport sur l'état de l'éducation dans la Principauté de Neuchâtel en 1837*. Ce dernier texte est très documenté: il donne, par village, le nombre des enfants, garçons et filles, qui reçoivent de l'instruction, et le nombre de ceux qui ne fréquentent pas l'école⁹.

Agrégé comme auditeur au Département de l'intérieur dès le 9 décembre 1832, il en devient membre en 1835. La même année, il est nommé membre de la Commission des charités et de la Chambre matrimoniale¹⁰.

En 1841, il est député à la Diète helvétique et conseiller d'Etat extraordinaire, c'est-à-dire sans dicastère. Ces charges ne sont pas des prébendes: accusé, en 1849, lors du procès intenté contre son pamphlet de figurer dans la «liste des dépenses équivoques», il se défend de n'avoir touché que 130 livres pour sa pension et ses courses en char à Cortaillod, et 20 louis comme traitement de conseiller d'Etat extraordinaire pendant quinze ans de service sans rémunération!

Parallèlement à ses activités politiques, Frédéric écrit de nombreux ouvrages. Désireux de faire connaître à ses compatriotes les théories de son maître Ritter et d'introduire ses méthodes dans les écoles neuchâteloises, il publie le *Précis de géographie* et les *Premier et second cours de géographie contenant la description de la surface de la terre ou la géographie topique*. Il se lance ensuite dans la vaste entreprise du *Précis d'ethnographie, de statistique et de géographie historique, ou Essai d'une géographie de l'homme*, deux volumes parus en 1835 et 1838 chez Gerster à Neuchâtel¹¹. Traduits en allemand, ses livres sont aussi connus en France. Ainsi Romain Rolland, dans *Jean-Christophe*, écrit: «Il lut un portrait des Allemands par Frédéric Constant de Rougemont.»

En 1841 paraît, chez Jean-Pierre Michaud à Neuchâtel, les *Fragments d'une histoire de la terre d'après la Bible, les traditions païennes et la géologie* et *Du monde dans ses rapports avec Dieu, d'après la Bible et les traditions païennes*, leçons préliminaires d'un cours donné à Neuchâtel en hiver 1841.

La tentative de révolution manquée de 1831 avait créé une fissure entre l'oligarchie, autrefois admise voire aimée, et le peuple, influencé par les partisans du radicalisme. Royalistes et républicains s'affronteront pendant de longues années. Enfin, le 1^{er} mars 1848, les républicains, stimulés par les mouvements révolutionnaires en Europe, et mieux préparés, reprennent la lutte. Ils descendent de La Chaux-de-Fonds, prennent le château sans coup férir et sans effusion de sang et déposent le gouvernement. Neuchâtel est désormais un canton à part entière; l'Ancien Régime a vécu. Le roi ne réagit pas, notamment en raison des graves troubles qui agitent Berlin.

Les républicains s'assurent des membres du gouvernement royaliste. La troupe vient arrêter Frédéric 1808 dans sa maison des escaliers du Château. Heureusement, Sophie de Mimont, sa femme, a la présence d'esprit d'offrir à boire aux soldats et Frédéric peut s'enfuir par les toits. En 1848, il publie chez H. Wolfrath à Neuchâtel un pamphlet: *La réconciliation des partis à Neuchâtel, tentée par un patriote*. L'écrit est plus un appel à



G. EXC. ADOLPHE HENRI ERNEST DE PFUEL

Vice-Lieutenant-Général, Chevalier de l'Ordre de l'Aigle rouge 2^e Classe etc. etc.
installé Gouverneur de la Principauté de Neuchâtel et Valengin le 5^e Mars 1837.

*Qu'il en soit de son Prince offensé la puissance
L'opulente que ses justes plaines de dévouer.
Ne pour tous les complais, une courtoise engager leur
Vest dans l'écrité caillou égner que de lui*

DÉDIÉ AUX NEUCHÂTELOIS

Le général prussien Adolphe Henri Ernest de Pfuel, gouverneur de Neuchâtel de 1832 à 1848, lithographie de Carré (MAHN).

⁹ Cité dans un collectif, *Histoire du temps scolaire en Europe*, dirigé par Marie-Madeleine Compère, p. 233.

¹⁰ AEN, fichier 1.6.1835.

¹¹ On trouvera le résumé de cet ouvrage à la fin de ce chapitre.

rejoindre le camp royaliste qu'un essai de réconciliation! Le nouveau Conseil d'Etat s'en indigne et le traduit en justice¹². Frédéric 1808 se défend, arguant de la liberté de la presse garantie dans la nouvelle Constitution et de la séparation des pouvoirs, qui ne donne pas le droit au Conseil d'Etat d'intervenir dans le pouvoir judiciaire. Finalement, ironie du sort, grâce à une loi de l'Ancien Régime sur la presse, pas encore abolie et qui donnait une telle compétence à l'ancien gouvernement, le nouveau Conseil d'Etat condamne Frédéric à 600 livres d'amende et un an de prison! On ne sait pas si Frédéric 1808 a réellement purgé sa peine.

Sa femme, restée seule à Neuchâtel, doit loger des soldats républicains. Heureusement, ils ne sont ni violents ni sanguinaires et Sophie sait se tirer au mieux des mauvaises situations. La correspondance qu'elle échange avec l'un des occupants, Fritz Ramseyer, montre qu'elle avait même réussi à s'en faire des amis! Le ton reste déférent côté révolutionnaire et amical côté royaliste, mais les oppositions d'idées bien marquées. Le style est révélateur de l'état des esprits à Neuchâtel après la prise du pouvoir par les républicains¹³.

Frédéric achète le domaine du Valentin, près d'Yverdon, et s'y installe avec Sophie et ses enfants. Lorsqu'il reviendra à Neuchâtel, le Valentin restera la maison de vacances.

Quelle a été sa participation aux complots du «Cabinet Noir» – réunissant les inconsolables de la perte du roi de Prusse et dont les membres les plus actifs sont Perret-Gentil, son ancien précepteur, et son cousin, Petitpierre de Wesdehlen – qui aboutirent à la contre-révolution de 1856? Les papiers en notre possession ne nous l'apprennent pas. On peut penser qu'après son procès et sa condamnation de 1849, il s'est abstenu, du moins publiquement, de tout engagement politique. Il n'est pas fait mention de lui dans le récit de ces événements relaté par son neveu Henri 1839 (voir chapitre «Henri 1839», p. 163).

Cette contre-révolution ratée, dite «affaire de Neuchâtel», risque de déclencher une guerre en Europe. Le roi de Prusse se décide à venir au secours de ses partisans: il demande à la Bavière et au Wurtemberg une autorisation de passage pour ses troupes. Pendant ce temps, la Suisse mobilise sous les ordres du général Dufour. La crise est résolue grâce à l'intervention de Napoléon III, du tsar de Russie et du ministre anglais des Affaires étrangères. En 1857, lors du traité de Paris, Frédéric-Guillaume IV accepte enfin de renoncer à Neuchâtel. Frédéric 1808 se trouve dans la capitale française, délégué par le roi de Prusse auprès de son ministre Hatzfeldt. C'est là qu'il reçoit la requête des royalistes neuchâtelois exilés en Franche-Comté. Ceux-ci lui demandent de hâter la signature par le roi d'un acte qui doit leur permettre de rentrer au pays. Ils espèrent que Frédéric 1808, bien en cour à Berlin, pourra mettre fin aux indécisions royales. En effet, marque de la faveur du souverain, Frédéric 1808 a été fait chevalier de l'ordre de Hohenzollern et a reçu la médaille en or, à l'effigie de Frédéric-Guillaume, gravée par Loos.

La tentative avortée de 1856 laisse une grande amertume chez les royalistes; ils se sentent abandonnés par le roi. Cet échec creuse encore plus le fossé entre les partisans de l'Ancien Régime et les radicaux désormais au pouvoir. Il faudra du temps pour que les esprits s'apaisent. Même l'Eglise en subira le contrecoup: il y aura pendant un certain temps à Neuchâtel une Eglise indépendante, dont feront partie les partisans du passé,



Médaille remise à Frédéric 1808 par Frédéric-Guillaume IV, or, Ø 43 mm.

¹² AR 555. Minute du procès, la réponse de l'accusé: «Plaidoyer de l'auteur de la brochure: "La réconciliation des partis à Neuchâtel", prononcé le 16 février 1849 devant le tribunal de première instance».

¹³ Vu son intérêt, on trouvera cette correspondance à la fin de ce chapitre.

et une Eglise d'Etat. La rivalité qui existe encore de nos jours entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds est une lointaine survivance de l'esprit révolutionnaire du Haut opposé aux années de gouvernance du Bas!

Après 1856, Frédéric 1808 se consacre à ses publications, aux nouvelles idées religieuses. Il entretient une volumineuse correspondance avec des ecclésiastiques qui l'appellent « cher frère ». Trois lettres qu'il a reçues de Vinet¹⁴ traitent de théologie, une d'Agassiz¹⁵ parle de l'incompréhension des contemporains pour ses théories et celles de Frédéric 1808: « Nous sommes en avance, l'avenir nous donnera raison. »

En 1855 avaient paru, chez Joël Cherbuliez à Genève, les deux premiers volumes de ce qui constitue la somme de ses idées et le cœur de son œuvre: *Le peuple primitif, sa religion, son histoire et sa civilisation*; le troisième volume sort en 1857. Il serait vain de se perdre dans l'analyse de ces trois ouvrages, mélanges d'archéologie préhistorique, telle qu'on la connaissait alors, d'histoire des origines de la terre, de l'homme, des religions, etc. Frédéric 1808 est un théologien qui, comme on l'a vu plus haut, est proche d'Agassiz, y compris de ses théories racistes: « Les races humaines, semble-t-il, ont des types trop différents, trop immuables, pour être de simples variétés d'une même espèce... On cherche à expliquer par le concours de diverses causes cette multitude de types qui passent, par des gradations insensibles, de la beauté des Blancs à la laideur des Mongols et à la difformité des Nègres. »¹⁶

Henri-Frédéric Amiel, dans son *Journal intime* de 1860-1863, ayant parcouru les trois volumes, les qualifie d'« ouvrage excessivement fatiguant vu la richesse énorme du contenu ». On s'accordera avec Amiel pour n'en donner que la table des matières:

- Tome I Le peuple primitif, l'Orient païen et les Hébreux, les Hellènes et les Romains, l'Eglise chrétienne et le Moyen Age
- Tome II La Renaissance et la Réforme
- Tome III Les XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles

Pour l'époque, la pensée est originale; l'ouvrage eut un grand succès et fut traduit en allemand et en suédois.

Vers la fin de sa vie, Frédéric 1808 reprend le même sujet, augmenté d'analyses de la pensée des grands philosophes, sous un titre inspiré de saint Augustin: *Les deux cités. La philosophie de l'histoire aux différents âges de l'humanité*, paru en 1874 à Paris chez Sandoz et Fischbacher.

Frédéric 1808 est un théologien, doublé d'un croyant. On sent qu'il a de la peine à prendre une distance suffisante avec la Parole divine, car il est déchiré entre ce que son esprit de savant lui suggère et sa foi. Parfois il a des aperçus darwiniens, parfois il semble être un négationniste avant la lettre. Il faut dire qu'il était difficile à l'époque de construire des théories sur nos origines sans autres matériaux que la Bible et les textes des auteurs anciens. Lorsque les fouilles archéologiques ont fait apparaître des témoins matériels du passé que l'avancée des sciences a permis de dater, le grand travail de Frédéric 1808 est devenu obsolète. Cependant, ses théories ont mis d'autres chercheurs sur la bonne voie, en particulier Edouard Desor, comme l'a démontré Marc-Antoine Kaeser¹⁷.

¹⁴ AR 851/852/853.

¹⁵ AR 844.

¹⁶ Frédéric de Rougemont, *Le peuple primitif, sa religion, son histoire et sa civilisation*, p. VI.

¹⁷ Marc-Antoine Kaeser, *L'Univers du préhistorien. – Science, foi et politique dans la vie et l'œuvre d'Edouard Desor*.

v. tab. 16 Q, p. 147

En 1866, à son grand regret, Frédéric perd son épouse, Sophie de Mimont. Ils ont eu cinq enfants, trois filles et deux garçons. Seul le pasteur et entomologiste Frédéric 1838 a fait souche (voir chapitre « Frédéric 1838 », p. 159).

Après la mort de sa femme, Frédéric rencontre en Allemagne, où il se rend souvent, Marie de Stein-Lausnitz, fille de Ferdinand, grand chambellan du duc de Hesse. Beaucoup plus jeune que Frédéric 1808, Marie est une intellectuelle, très pieuse, un peu montée en graine; elle est née en 1834, une année avant Albert 1835, le fils aîné de Frédéric 1808 et de Sophie de Mimont.

Marguerite 1906, petite-fille de Frédéric, raconte l'histoire de leur rencontre dans sa *Chronique familiale*¹⁸:

« Deux ou trois jours leur suffit pour faire naître un amour profond, sincère et fidèle. » Marie écrit à propos de son mari: « C'était bien l'homme célèbre, spirituellement si doué, mais il y avait plus. Il portait sur son front le sceau, le signe des enfants de Dieu. » Frédéric et Marie échangent des lettres pendant quatre ans sans jamais se revoir. Marie traduit en allemand les œuvres de Frédéric, puis la guerre de 1870 rend les contacts encore plus difficiles.

Frédéric 1808 se décide à l'épouser en 1872; le mariage a lieu à Darmstadt. Leur fils Walther naît à Neuchâtel en 1873. Frédéric meurt trois ans plus tard. Peu de temps après, Marie retourne vivre en Allemagne avec son enfant. L'histoire de Walther 1873 et de ses descendants est relatée dans le journal de Marguerite 1906 (voir chapitre « Walther 1873 », p. 155).

Précis d'ethnographie, de statistique et de géographie historique, ou Essai d'une géographie de l'homme

Dans la préface, modestie ou réalité, Frédéric 1808 explique que l'ouvrage étant destiné à l'enseignement, il a cherché à ne pas s'écarter de la forme du manuel:

Je resserrai autant que possible la forme de mes pensées et le résultat d'un long et pénible travail a été un livre trop volumineux pour les écoles, trop concis, trop bizarrement écrit pour le public, et qui ne peut être recherché que du petit nombre d'hommes qui font de la science et en particulier de l'histoire une étude sérieuse.

Il cite ensuite ses sources, des savants allemands pour la plupart, son maître Ritter pour l'Asie, Mannert pour la géographie antique, Kruse pour la Grèce, Leo pour l'Italie, Mendelssohn pour l'Europe germanique, Woodbridge pour les Etats-Unis. Il ajoute que seuls les deux chapitres pour lesquels il n'a pas eu de devanciers sont ceux sur la Suisse et la partie générale de l'Amérique.

Le théologien se révèle dans les citations bibliques de l'introduction, qui s'achève sur une citation du prophète Michée.

La partie générale traite des rapports de la nature et de l'homme. On y trouve des idées quasi « écologiques »:

L'influence bienfaisante ou raisonnable que l'homme et la nature exercent l'un sur l'autre. Mais parfois ils se portent mutuellement préjudice et l'homme devient l'esclave ou le tyran de la nature. Il dévaste les contrées fertiles et populeuses, les convertit en déserts et les couvre de ruines; il change les flancs boisés des montagnes en arides rochers, fait tarir les sources, trouble les lois qui régissent l'atmosphère (...) De son côté, la nature semble conjurée contre les hommes, elle menace constamment notre vie par ses éléments ou ses substances malsaines et la termine subitement par ses poisons. (vol. 1, p. 3)

¹⁸ AR 573 (voir chapitre « Walther 1873 », p. 155).

La partie spéciale contient la description des différentes parties du monde: Afrique, Asie, Europe, Amérique et Océanie. L'auteur ajoute des appréciations sur le caractère des différents peuples qui ne manquent pas de saveur. Par exemple, après avoir dit que *parmi les Africains indigènes, on ne trouve aucune nation vraiment civilisée, aucune langue écrite, ni science, ni beaux-arts*, il poursuit: *Cependant les Nègres sont établis dans des villes et des villages et soumis à un gouvernement et à des lois (...), ils sont donc bien supérieurs aux peuplades indiennes des plaines de l'Amérique.* (p. 27)

Le caractère des habitants lui paraît influencé par le climat et l'environnement. Il y joint les jugements de son temps:

Habitants des montagnes boisées et marécageuses, des vallées monotones, des plaines fertiles mais en général peu riantes, les Francs-Comtois ont un caractère tranquille et froid, beaucoup de réserve, un jugement sain et solide, plus d'aptitude pour les sciences que pour les beaux-arts, une fermeté tenace et une grande fidélité dans leurs affections et leurs opinions, un esprit sérieux et une religion sincère exempte de fanatisme et d'intolérance. (p. 274)

Les Bas-Valaisans sont surtout accusés de beaucoup de paresse, de négligence et de malpropreté. Les Hauts-Valaisans, spécialement ceux des vallées secondaires, se distinguent par leur énergie et le vif sentiment de leur liberté, par leur sobriété, par l'extrême simplicité de leurs mœurs qui les met au-dessus de tout besoin factice. (p. 334)

Pour Neuchâtel, le royaliste chante les louanges du gouvernement du roi de Prusse, stigmatise la mauvaise gestion des anciens princes français, vante *les comtes généreux et prudents attirant les étrangers dans leurs vallées arides et leurs forêts par la promesse et le don de privilèges alors presque inouïs, un peuple acquérant sa liberté sans commettre un seul acte de violence – sans verser une seule goutte de sang* (p. 337). Quant au caractère, *les Neuchâtelois n'ont pas la gaîté et la naïveté des Vaudois; ils sont plus calculateurs, plus réservés et plus sérieux. Ils n'ont pas la vivacité des Genevois, leur parler est lent et souvent peu aisé. Peuple limitrophe, ils parlent un dialecte qui se distingue des autres dialectes français par le grand nombre de mots allemands qu'il contient, et ils offrent à la fois des traits du caractère français et du caractère allemand. Ils sont prompts à s'échauffer et ont des têtes mousseuses. Ils ont plus de prétention à l'esprit que d'esprit (...). Attachés à leurs anciennes institutions et leurs anciennes mœurs, ils se laissent peu séduire par les idées passagères du moment et répugnent à tout progrès qui commence par anéantir ce qui existe. La religion est parmi eux en grand honneur (...), elle est assez puissante même, dans la majeure partie du pays pour empêcher par la simple action de l'opinion publique toute profession ouverte d'incrédulité.*

L'ouvrage consacre 21 pages à l'Afrique, 100 à l'Allemagne et 50 à la France; la description de la Suisse et de Neuchâtel occupe respectivement 56 et 8 pages.

Cordial échange de lettres entre un républicain et une royaliste

Un soldat républicain, Fritz Ramseyer, écrit en février 1849 à la femme de Frédéric 1808, Sophie de Rougemont, pour la remercier de lui avoir fait parvenir des effets laissés chez elle où il avait eu son billet de logement. Le ton de la lettre montre qu'elle a su gagner son cœur¹⁹. Après les amabilités, Ramseyer, en bon républicain (qui répond à un courrier de Sophie dont nous ignorons le contenu), ne peut s'empêcher de critiquer le libelle de Frédéric 1808, *La réconciliation des partis*. Il précise que les mots «emplâtres» et «exécrables», que Sophie trouve grossiers, n'ont pas été prononcés par Basevitz (?) mais plutôt par Guillebert *quand il prêchait ses croisades contre les montagnards*; il ajoute qu'il les trouve *cent fois moins coupables que tant d'autres termes dont [le mari de Sophie] s'est servi dans sa brochure*. La suite de la lettre mérite d'être transcrite comme témoignage de l'état des esprits dans le canton peu de mois après la révolution de 1848.

¹⁹ AR 843, n° 7: notamment, elle l'a réconforté lorsqu'il croyait sa mère mourante.



Pendentif, avec perles et améthystes, ayant probablement appartenu à Sophie de Rougemont née de Mimont.

Vous trouverez peut-être mal de ma part, comme simple citoyen, de faire quelques réflexions sur la brochure de Monsieur votre mari, mais je ne puis m'empêcher, après en avoir fait lecture, de vous transmettre mon opinion à cet égard. D'abord Monsieur de Rougemont a intitulé son ouvrage Réconciliation des partis, voilà qui n'est pas du tout compatible avec une partie de sa brochure, je dis une partie, je puis dire sans me tromper d'un bout à l'autre, particulièrement (voy pag 4) où Monsieur votre mari s'exprime en ces termes « comment sauvegarder notre patrie de tant de misères? » Il répond par ces mots « on le peut par quatre moyens – dont deux sont barbares –, l'extermination d'un parti ou son bannissement, le troisième – insuffisant –, qui est l'intervention étrangère, et le 4^e, excellent, qui est la persuasion.

Voilà encore une drôle de manière de réconcilier les partis, l'extermination ou le bannissement!... Et si ces deux ne sont pas suffisants ou ne pouvaient pas s'opérer... il faudrait avoir recours à l'intervention étrangère et si celui-ci n'est pas bon encore, employer la persuasion, il paraît cependant que Monsieur votre mari préférerait de commencer à réconcilier par l'extermination ou le bannissement. Mais sachez, Madame, que jamais Messieurs les royalistes, tant forts qu'ils soient, ne pourront anéantir le parti libéral, il en restera toujours un germe qui tôt ou tard repousserait plus grand que jamais. Quant à l'intervention étrangère, nous ne sommes pas encore prêts de la voir, mais si contre mon attente les Prussiens, les Autrichiens, les Russes ou telle autre puissance faisaient un jour leur entrée triomphale sur notre beau sol helvétique, sachez Madame, que ces satellites du despotisme marcheraient sur des milliers de cadavres avant que d'atteindre leur but, car au moment du danger, je suis persuadé que chaque vrai Suisse se rendrait au poste où l'honneur l'appelle et saurait défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang ses plus sacrés droits, car nous avons tous pour devise Union, Egalité et Fraternité. Pour ce qui est de la persuasion, croyez-vous donc, Madame, que les républicains soient républicains pour servir d'instruments à de vils tyrans, non Madame, non loin de moi de pareilles idées, nous sommes républicains par conviction, tout jusqu'à ce jour doit vous l'avoir montré, et si jamais nos institutions du 1^{er} mars venaient à être menacées, nous saurons toujours les faire respecter. Enfin, si un jour les royalistes devaient avoir le dessus qu'il me retire de ce monde avant que ces destins se réalisent, car il est à présumer que les cruautés de [18]31 se renouvelleraient pire que jamais, nous aurions à renouveler les pleurs qui ont coulés pour la cause de Petitpierre, Bille et tant d'autres martyrs de la liberté.

Je ne veux pas entrer dans de plus longs détails (...). J'espère, Madame, que lors même que je vous ai parlé un peu long sur la politique, que vous ne cesserez pas de m'accorder l'estime due à chaque honnête citoyen, au reste j'estime trop votre franchise et votre loyauté de caractère pour vous choquer de ces quelques lignes.

Tout en vous remerciant pour les livres que vous m'avez envoyés, je vous présente les salutations de tous mes camarades qui logeaient chez vous.

Dans l'attente d'une réception, agréez, Madame, le salut républicain et fraternel de votre dévoué:

Fritz Ramseyer

Encarté dans la lettre se trouve le brouillon de la réponse de Sophie. Elle le félicite des bonnes nouvelles sur la santé de sa mère puis:

Maintenant que vous connaissez la porte de notre maison, il ne faudra pas l'oublier quand vous viendrez à Neuchâtel; nous aurons du plaisir alors à faire votre connaissance mieux que nous n'avons pu la faire la première fois. Je conserve un souvenir très agréable de vos camarades dont j'ai beaucoup parlé à mon mari et qui sont devenus nos amis par leurs bons procédés à mon égard. Ils ont été plutôt mes protecteurs que mes oppresseurs et nous avons toujours un grand plaisir à les revoir, dites-le-leur bien de ma part je vous prie. Vous me présentez, Monsieur, votre salut fraternel et républicain, recevez en échange mes salutations bienveillantes et royalistes.

S. de R.

WALTHER 1873

CHRONIQUE DE FAMILLE DE MARGUERITE

Marguerite 1906, épouse de Tito Colombo, fille de Walther 1873 et petite-fille de Frédéric 1808 (voir chapitre « Frédéric 1808 », p. 145), a écrit l'histoire de sa famille¹. Elle commence en 1872 par le récit du mariage de Frédéric 1808 avec Marie de Stein² et se termine vers la fin de la vie de Marguerite qui meurt en 2001.

Walther 1873, fils de Frédéric 1808, et ses descendants sont dits « Rougemont d'Allemagne » dans la chronique de Marguerite 1906 et dans la famille, bien qu'ils aient quitté ce pays en 1922, probablement parce qu'ils ont été très influencés par la culture germanique de la mère et de la femme de Walther et que, établis en Suisse alémanique, ils parlent toujours allemand.

v. tab. 16 Q/R, p. 147

Les origines et l'ascension

D'après Marguerite, Marie de Stein, « veuve orgueilleuse et sévère » de Frédéric 1808, ne se plaît pas à Neuchâtel. Elle a de la peine à s'adapter à l'esprit neuchâtelais, trop différent de sa *Gründlichkeit* germanique, et retourne donc vivre en Allemagne.

Son fils, Walther 1873, fait des études d'agronomie et d'électrotechnique à Berlin. Il épouse en 1901 Anna de Meyenburg, fille du sculpteur Victor de Meyenburg et de Constance de May. Anna, élevée dans une grande famille de Dresde, a eu une jeunesse dorée. Walther installe sa jeune épouse dans le domaine de la Hoburg, en Saxe, qu'il a pris en bail. Ils y passent cinq années heureuses durant lesquelles naissent Anne-Marie en janvier 1902, Walther en décembre 1902 et Véronique en 1904. Walther gère ses terres; il aime travailler le bois et sculpte « lui-même ses meubles en bas-relief ».

En 1905, Walther 1873 rachète à sa demi-sœur Sophie 1845 le château de Mattsies en Bavière. C'est un grand domaine, qui comprend *forêts, chasse, une grande bâtisse, des étables, des remises et même une petite brasserie*. Marguerite y naît en 1906 et Anselme en 1910. Walther y fait des travaux, modernise, installe l'électricité et l'eau courante, achète des machines agricoles. Les Rougemont reçoivent beaucoup l'été, notamment les parents et amis de Neuchâtel qui connaissaient « Mattsies » du temps des Botzheim et y reviennent volontiers. Leurs noms figurent dans le livre d'hôtes en possession d'un descendant de Walther, Lukas 1975.

Le demi-frère de Walther 1873, le fils aîné de Frédéric 1808, Albert 1835, est un habitué des lieux. Marguerite 1906 se souvient: « Que de fois il s'installa à la grande table dans l'embrasement d'une fenêtre profonde de plus d'un mètre, pour y préparer ses champignons. » Georges de Meuron, le parrain de Marguerite, y effectue un stage d'agronomie en vue de son départ pour l'Algérie. Les Unions chrétiennes y font des camps de vacances.

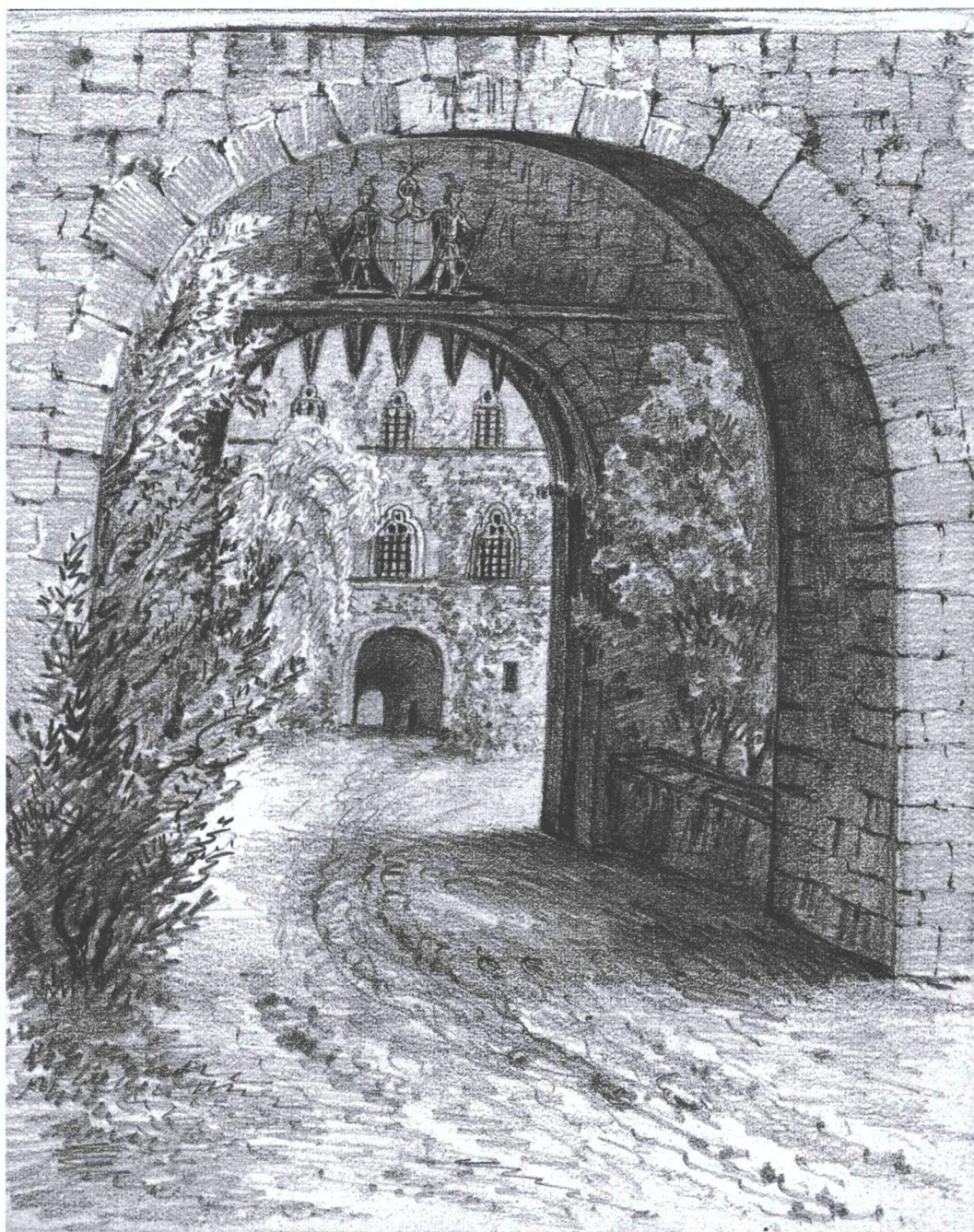
¹ AR 473, *Chronique de Rougemont*, document dactylographié.

² Voir chapitre « Frédéric 1808 », p. 145.

Les malheurs

Walther 1873 a un nombreux personnel à diriger, mais l'entreprise dépasse ses forces. Son demi-frère, Albert 1835, le psychologue, et l'oncle Tribolet, l'avertissent de ne pas trop agrandir le domaine; sa femme s'inquiète. De plus, Walther a placé sa confiance en des amis qui ne la méritaient pas (*Marguerite dixit*). Comble de malheur, un incendie détruit le château. L'assurance ne rembourse rien, car on découvre que les primes n'ont pas été payées... Marguerite raconte: *Walther comprit trop tard qu'il avait été trompé, volé de longue date...* Elle ne précise pas par qui.

En 1912, Walther doit recommencer à zéro. Il a cinq enfants, une mère âgée et sa gouvernante à entretenir. Marie de Stein mourra en 1922 à 89 ans, «ne comprenant plus rien au monde».



Porche du château de
Mattsies, crayon sur papier.

Walther s'installe à Pasing, près de Munich, avec sa femme Anna qui, bien qu'habitée à une vie aisée, se met courageusement à l'ouvrage. Walther est rongé par l'humiliation et les soucis. Il est représentant des automobiles Hansa pour l'Allemagne du Sud, mais la guerre de 1914 réduit les ventes à néant. Walther n'a plus qu'un maigre salaire, la famille connaît alors la gêne et même la faim. Heureusement, la mère d'Anna, Constance de Meyenburg, accueille les enfants l'été dans la vieille maison de famille de la Schipf, à Herrliberg, et les renvoie à la maison équipés et bien nourris. En 1918, la guerre terminée, *c'était encore la faim, l'inflation, la révolution, les paquets de la Croix-Rouge suisse étaient bien précieux*. De temps en temps, la famille reçoit des oranges et des dattes d'Algérie, envoyées par Georges de Meuron, le parrain de Marguerite 1906.

Cependant, avec la paix, l'espoir revient. Walther 1873 reprend contact avec les parents de Neuchâtel et peut mettre Anne-Marie en pension à Montmirail. Il trouve aussi du travail pour Walther 1902, tandis que lui-même effectue des transports pour la Croix-Rouge vers la Belgique. En 1922, il part pour Brême retirer une voiture neuve qu'il doit livrer à Leipzig le 22 décembre. Les routes sont mauvaises, le temps abominable: fatigué, il s'endort au volant... c'est l'accident fatal. L'Allemagne est alors en pleine période d'inflation: de tout ce que Walther 1873 avait investi dans les affaires, il ne reste qu'une machine à écrire. L'assurance (en valeur d'inflation!) paie à peine l'enterrement.

Pour subsister, Anna loue le rez-de-chaussée de sa maison. Malheureusement, son locataire se révèle être «un nazi des premières heures» et elle ne reçoit de lui, à part un loyer illusoire (bloqué en pleine inflation), que dégâts et humiliations. En 1926, elle vend la maison et s'installe à Muri, près de Berne, dans un petit chalet, ancienne dépendance d'une maison patricienne. Elle est déchargée des soucis financiers, grâce à l'aide de ses sept frères et sœurs de May, et peut même aider ses enfants.

Les enfants de Walther 1873

Anna finance le voyage de Walther 1902. Après un apprentissage d'orfèvre à Munich, ce dernier travaille chez l'orfèvre Röthlisberger, à Neuchâtel, en menant pendant ses loisirs une existence agréable, faite de sports, de varappe et d'agréables soirées aux Terreaux, chez Béatrice, veuve de Jean 1875, où il chante et joue de la guitare avec Gilberte 1904. Il décide ensuite d'aller chercher fortune en Argentine. Il échouera et mourra du typhus, à Buenos Aires, en 1939.

Anna aide aussi sa fille Anne-Marie 1902, infirmière en psychiatrie, qui a travaillé à Genève, Prangins et Bellelay, afin qu'elle puisse ouvrir une clinique pour les malades de sclérose en plaques, la «*Heim Schönbühl*» à Wilderswil.

Véronique 1904, dite Roni, reçoit de l'argent pour une cure dans le Midi. Elle a une formation de gouvernante qu'elle ne peut exercer. Elle a, paraît-il, «un caractère assez rude». Elle crée à Lausanne le premier «dépannage familial» et dirige un camp de réfugiés pendant la guerre. Elle meurt à l'âge de 80 ans dans une maison de repos à Pully.

Marguerite 1906 obtient un diplôme d'assistante sociale dans une école de Zurich que dirige sa tante Martha de Meyenburg. Elle travaille ensuite pour l'association des Amies de la Jeune Fille à Gênes, et comme agente de gare et de port. En 1935, elle épouse Tito Colombo, professeur d'anglais. Ils vivent cinq ans en Italie, avec leurs enfants Christina et Daniel, où ils sont constamment surveillés par le parti fasciste. En 1946, Marguerite revient en Suisse avec ses deux enfants et travaille à l'institut de Horgen

v. tab. 16 R, p. 147

jusqu'en 1958, puis comme institutrice à l'école ménagère de Zurich. Elle s'installe ensuite dans la maison de sa tante, Martha de Meyenburg, qu'elle soigne avec sa sœur Anne-Marie. Marguerite vit d'ailleurs dans cette maison lorsqu'elle écrit sa *Chronique*.

L'argent d'Anna permet enfin au fils cadet, Anselme 1910, d'acheter une ferme à Rothenfluh, près de Zurich.

A Muri, Anna accueille convalescents et rapatriés, apporte les bouquets de son jardin aux malades de l'hôpital, fait la lecture aux aveugles et va à la couture des « Dames de Morges » où sa cousine de May l'a introduite. Elle correspond avec sa nièce Béatrice, née de Perrot, veuve de Jean 1875. En 1935, elle quitte Muri pour Lausanne, où sa fille Roni a ouvert une pension pour jeunes filles. Elle n'y reste pas longtemps, préférant se rapprocher de Zurich, de sa parenté et de son fils Anselme 1910. En 1946, elle tombe malade et passe quelque temps de convalescence à la Hohenegg (Meilen) auprès d'Hélène 1913, alliée von Orelli, la fille de Fritz 1878. Elle vivra encore quinze ans dans une maison de repos à Zurich.

Les descendants de Walther 1873 sont établis en Suisse alémanique.

v. tab. 16 T/U, p. 147

UN PASTEUR AMATEUR DE PAPILLONS¹

Fils aîné de Frédéric 1808 (voir chapitre «Frédéric 1808», p. 145) et de Sophie de Mimont, Frédéric 1838 (Frédéric-Henri) passe son enfance au Valentin, près d'Yverdon, où son père s'est établi après son exil de la principauté. C'est probablement dans la nature environnante, les marais de la plaine de l'Orbe, qu'il prend *ce goût pour la nature qu'il développe jusqu'à devenir un savant de toute première force, en entomologie en particulier*².

La vaste culture de son père lui ouvre les portes de la science; la vive intelligence et la piété de sa mère l'entraînent vers la théologie: Frédéric exerce le saint ministère à Dombresson et à Savagnier de 1862 à 1912. En 1873, il se rallie, avec ses paroissiens, à la nouvelle «Eglise indépendante», tout comme son cousin Henri 1839, pasteur aux Bayards.

Passionné par les Alpes, il y fait de nombreuses excursions. Avec son amour conjugué de la montagne et de l'art, il en vient à soutenir le peintre des Alpes, Edmond Bille. Durant ses ascensions alpestres ou ses courses dans le Jura, malgré sa myopie, il se livre avec ardeur à l'observation des insectes, en particulier des papillons. Dans le Jura (aux Vieux-Prés) et dans les Alpes (à Zinal), il découvre la chenille des *Eupithecia thalictrata* et *E. personata* et plusieurs espèces nouvelles pour la Suisse (en tout dix-sept macro- et microlépidoptères). Il correspond avec les principaux savants lépidoptérologues d'Europe.

Avec l'aide de sa sœur Louise 1841, aussi passionnée que lui par les papillons, Frédéric 1838 constitue une collection de 12000 exemplaires de 2400 espèces européennes de ces insectes, collection «remarquable par la qualité des spécimens, la plupart éclos chez lui et étalés à la perfection». Elle est conservée au Muséum d'histoire naturelle de la Ville de Neuchâtel³. De plus, il élève des chenilles pour lesquelles il cultive dans son jardin des plantes des Alpes et des mauvaises herbes du Jura, jardin où, adepte de météorologie, il installe un pluviomètre.

On dit que Frédéric détestait écrire. Il publie cependant (hérédité oblige!) des écrits religieux et théologiques ainsi que des monographies scientifiques dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles* et dans le *Rameau de Sapin*. Son *Catalogue des lépidoptères du Jura neuchâtelois*⁴ en deux volumes, publiés en 1901 et 1903, reste l'ouvrage de référence pour le classement des papillons du Jura.



Portrait du pasteur Frédéric de Rougemont (1838-1917), 1909, par Edmond Bille (1878-1959), huile sur toile, 160×83,8 cm (© Musées cantonaux du Valais, Sion. Heinz Preisig, Sion).

¹ Ces renseignements sont tirés d'un article de la brochure (AR 830) publiée à l'occasion de la 177^e assemblée de l'Académie suisse des sciences naturelles (ASSN) à La Chaux-de-Fonds, 8-12 octobre 1997, aux Editions de la Girafe, Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds. Cet article reprend celui de Samuel Robert dans le *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles*, 1918, XLII, pp. 3-6.

² *Suisse libérale*, 7 février 1917.

³ Nous remercions M. Jean-Paul Haenni, ancien conservateur au Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel, pour ses précieux renseignements.

⁴ Ce catalogue est faussement attribué à son père, Frédéric 1808, dans les bibliographies de ce dernier!



Catocala promissa
(Noctuidae, Catocalinae)

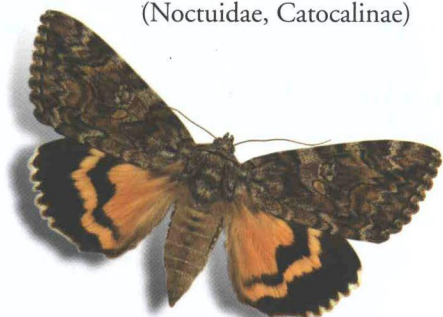


Catocala fraxini
(Noctuidae, Catocalinae)

v. tab. 16 R/S/T/U, p. 147



Catocala electa
(Noctuidae, Catocalinae)



Catocala dilecta
(Noctuidae, Catocalinae)

Légende page 162:

Extrait du cahier de terrain
« Liste de tous nos Papillons »
du mois de juin 1855.

Les notes, méticuleuses, sont
complétées par des dessins.

Arrivé à la fin de sa carrière pastorale, Frédéric quitte Dombresson en 1912 pour s'établir à Neuchâtel, où il meurt le 4 février 1917 à l'âge de 78 ans. Le *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles* lui rend hommage en ces termes en 1918: *Son érudition était des plus étendues, son intérêt allait à toutes choses et embrassait avec une égale intensité et un besoin extraordinaire de vérité et de réalité tous les domaines de la science et de la vie. (...) Il avait sur tous les sujets des connaissances spéciales et des idées très personnelles. La botanique et l'ornithologie lui étaient aussi familières que l'étude des insectes. (...) Sa persévérance dans l'étude d'une question ou la solution d'un problème était inlassable.*⁵

Matthias Borer, conservateur au Muséum de Neuchâtel, nous a fait découvrir la collection de Frédéric. Nous avons choisi avec lui les papillons pour nos illustrations. Il nous a donné les identifications scientifiques pour les grands papillons de la page 160. Les neuf papillons de la page 161 sont les « spécimens types », base de la description des nouvelles espèces identifiées par Frédéric (puis par J. F. Aubert entre 1953 et 1954). Le « matériel type » inclut les individus ayant servi à décrire une espèce nouvelle pour la science. Un matériel type, même ancien, est une référence indispensable en cas de doute taxonomique. Il est donc extrêmement précieux.

Frédéric 1838 avait épousé en 1869 Antoinette de Schulthess-Rechberg. Ils auront trois enfants, une fille, morte en bas âge, et deux garçons :

- Jean 1875, l'aîné, pasteur et professeur de théologie, mourra lors d'un accident de montagne à la Jungfrau.

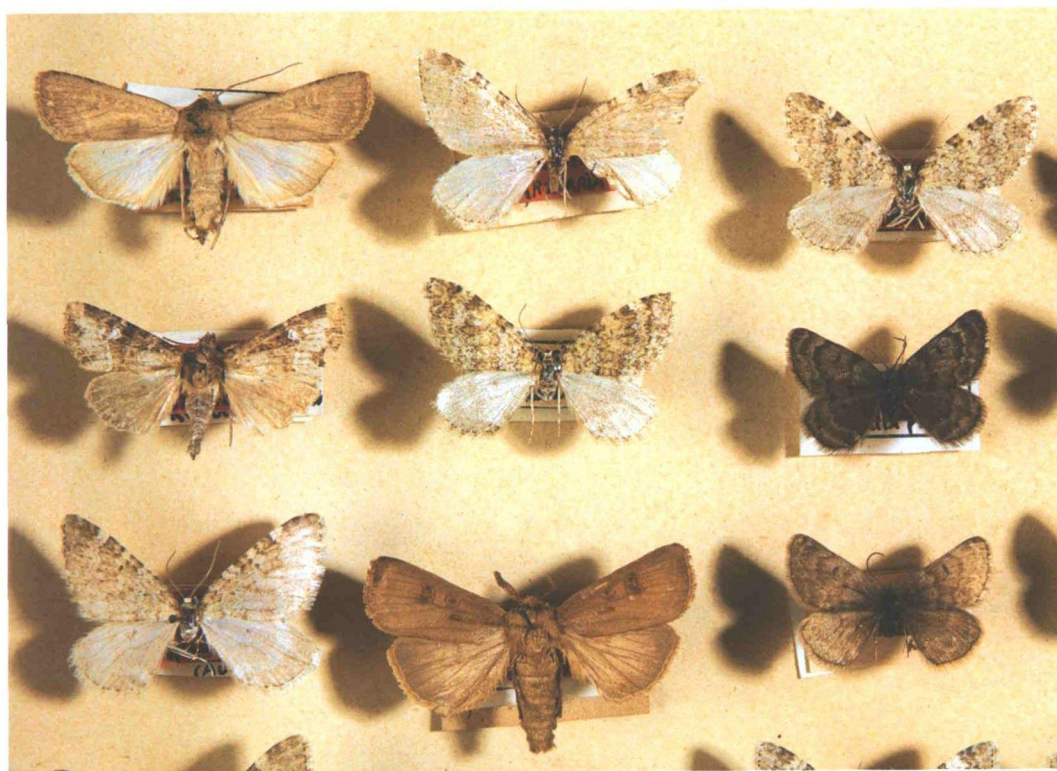
Son petit-fils, Jean 1909, sera aussi pasteur, au Val-de-Ruz et aux Planchettes. Ses descendants, appelés dans la famille « les Rougemont du Pâquier » du nom du village où se trouvait leur demeure, vivent actuellement à Genève et en France.

La sœur aînée de Jean 1909, Gilberte 1904, « sœur Gilberte », entra dans la communauté des sœurs protestantes de Grandchamp, alors à son début, que sa plume alerte a contribué à faire connaître.

- Frédéric 1878, le cadet, que sa famille comme ses paroissiens appelait Fritz, pasteur à Neuchâtel, sera un adepte du mouvement protestant du « Réveil ».

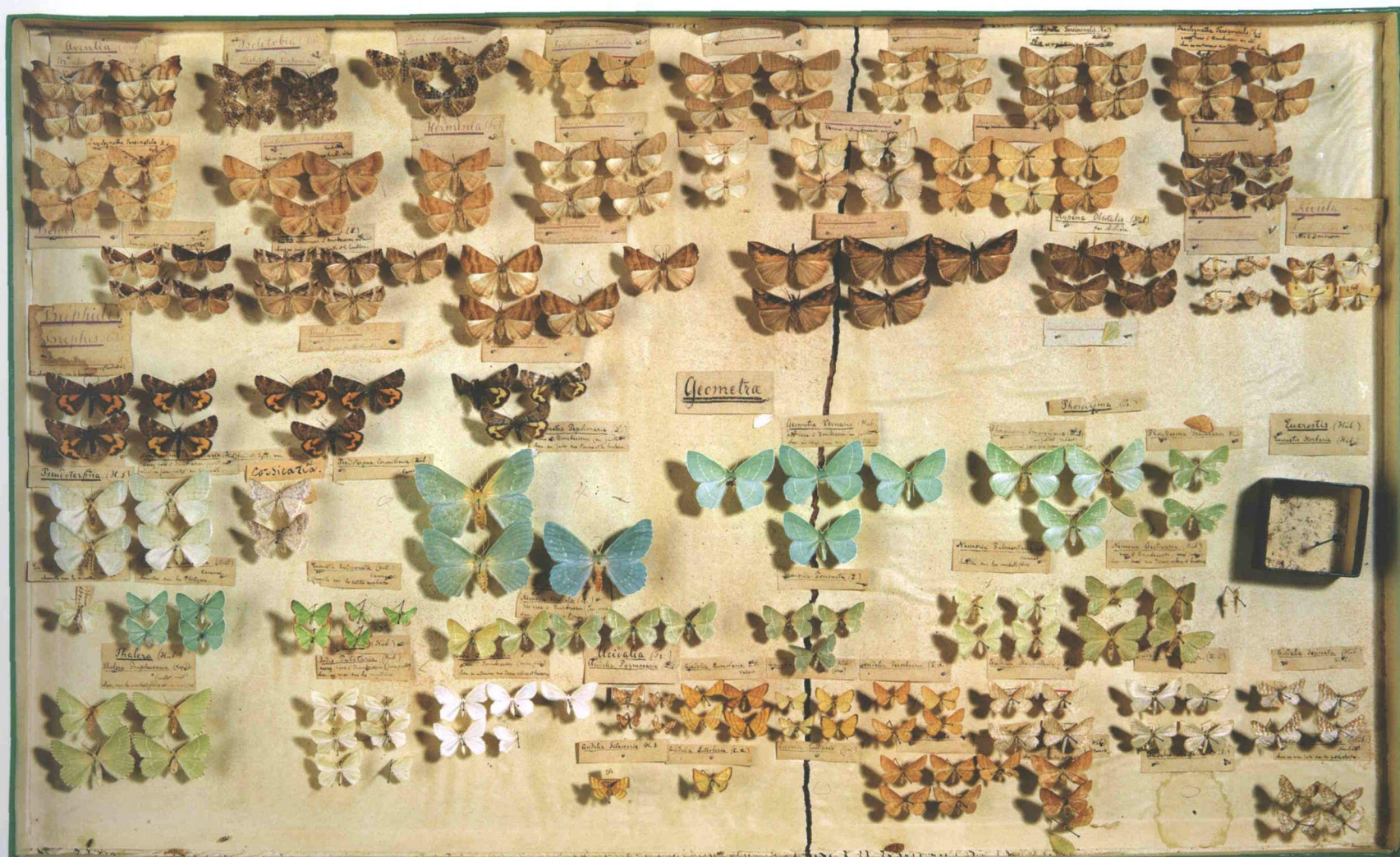
Son fils, Jacques 1918, médecin à Genève, fut membre du Comité international de la Croix-Rouge. Ce n'est qu'à son enterrement que l'on a entendu dire, car il n'en avait jamais parlé, que, délégué CICR en Crète pendant la guerre de 1939-1945, ses relations familiales et sa parfaite connaissance de l'allemand lui avaient permis d'établir d'excellents contacts avec certains officiers de la Wehrmacht, aussi horribles que lui par les sanglantes expéditions punitives des SS sur les populations civiles des villages de montagne, soutiens présumés des partisans. Informé discrètement et courageusement, il avait su à qui en parler à temps pour que les SS trouvent les villages vides. Sa descendance vit à Genève.

⁵ *Bulletin de la Société neuchâteloise des sciences naturelles*, 1918, XLII.



Papillons de la famille des Noctuelles et Géomètres « spécimens types » de la collection de Frédéric 1838.

Cette boîte à insectes contient des Géomètres (papillons nocturnes ou crépusculaires) indigènes, majoritairement collectés à Dombresson. La préparation très soignée des papillons et leur classement précis sont caractéristiques de l'ensemble de la collection de Frédéric 1838.



1855

Dates Noctuas Phalènes Mittes Papillons Autres

Ven. 15 deux gris (éclos) une carotte (variable) de Fanny le jour du marais Sanctus

Di. 17. La fournée de Maman.

Ma. 19 une verte caquelicoca
1 Maculata

Mer. 20 un carmin. Maculata 1 Stambe / petit brun deux noires

Ven. 22 Pinaria 2 brunes

Sa. 23 un fauve sage, hiboune 1 Segatis rasi
1 Stambe caquelicoca

D. 24 un petit fauve grand-paon 2 brunes

L. 25 un noir. 3 petite blanches. 3 des champs. over Aegeria
1 carotte & du pain. Maculata

Ma. 27 de fauve brun & blanche (Montbrun) une verte, 2 1 Argideus
un hiboune (gate) Pigiste (éclos)

Vend. 29 1 gris orange 1 grand paon juv. une brune

Sam. 30 2 gris orange la bellaia. p. cabi. une brune

Julliet
Di. 1^{er} 2 gris (éclos)
2 fauves.

Len. 2 1 fauve. une brune
1 nouveau. une sagette.

Ma. 3 2 fauves. 1 Sambucaria 3 sagettes 1
1 passager. 1 delicieux grand caquelicoca blanche.
paon jaune. inducible

Mer. 4 2 fauves. 1 Segatis

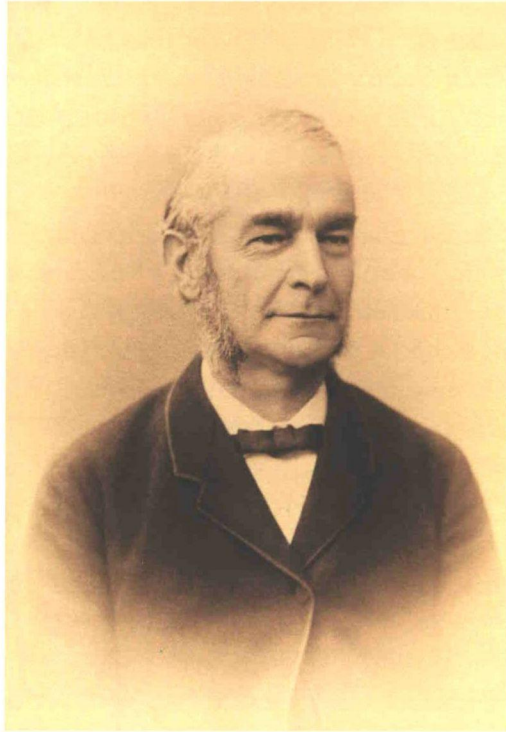
Jeu 5. sinonit 1 le grand paon 1 Spinx du
1 Batis saline. 1 petite Trochène
Ven. 6 inducible brune. 1 la pointue. 1 Bom. grave
licis



| | | | | | | |
|-------|-----------|-------|-----------|-----------|----------|----------|
| Len 7 | 32 plus x | Total | 26 plus x | 25 plus x | 8 plus x | 5 plus x |
|-------|-----------|-------|-----------|-----------|----------|----------|

HENRI 1839

JOURNAL DE JEUNESSE



Henri 1839, photographie.

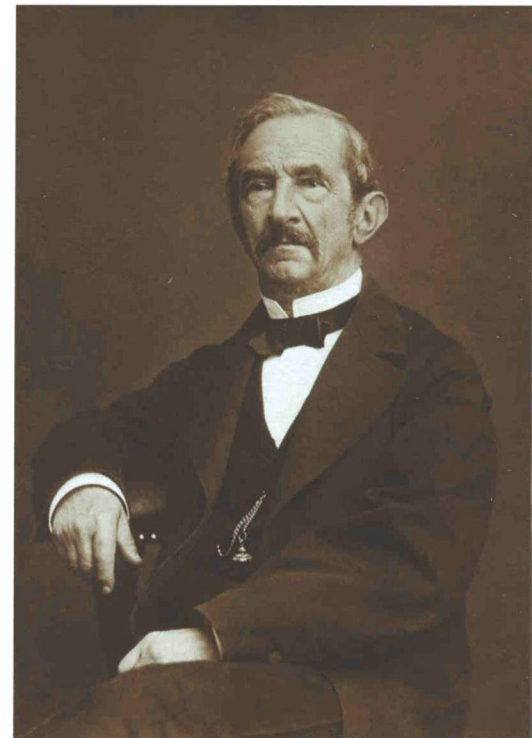
Henri 1839 (Philippe Henri), fils aîné d'Henri 1810 et de Philippine née du Buat, petit-fils du procureur général Georges 1758 (voir chapitre le concernant), est né le 18 décembre 1839 dans une maison qui a été détruite de son vivant déjà, à cinquante pas du village de St-Aubin, sur la route de Montalchez, « dans un vallon que les vieux actes appellent la Combe de Savoie ». Il a dix frères et sœurs.

En 1892, il écrit ses souvenirs¹ pour ses enfants. Le style est familier, la chronologie fantaisiste. Il raconte sa jeunesse et ne parle pas du reste de sa vie, de ses années de pasteur aux Bayards et de professeur à la Faculté de théologie de Neuchâtel. Le présent texte s'appuie sur une copie manuscrite dactylographiée par Magdeleine 1931, corrigée d'après l'original par Yves 1930, document alors en possession de Denis 1906, aujourd'hui chez Nicolas 1935. Léon Montandon a publié de larges extraits de ce journal², illustré par un dessin de Berthe Bovet représentant, devant la maison de St-Aubin, Madame de Rougemont née de Pierre, avec ses enfants, Hedwige 1838, Henri 1839 et Berthe 1845.

¹ AR 802.

² Léon Montandon, « Le journal d'Henri de Rougemont », *MN*, 1961, pp. 3-15.

v. tab. 17 Q, p. 171
et tab. 18, p. 177



Henri 1810, photographie.

L'enfance et la famille

Henri 1839 évoque ses grands-parents. Même s'il n'a pas connu son grand-père Georges 1758, il le dépeint, selon les souvenirs familiaux, homme supérieur, *victime de son époque, comme nous le sommes tous plus ou moins de la nôtre*. Remarque significative en ce temps du triomphalisme radical où l'oligarchie neuchâteloise a abandonné tout espoir de reprendre le pouvoir et s'est retirée de la politique. Il dit que son grand-père avait un caractère difficile, très entier, et qu'il était devenu cassant, susceptible, altier même, par suite de sa mauvaise santé: *Mon grand-père avait une maladie de cœur, je ne sais quel Esculape ignare l'envoya à La Brévine où il souffrit considérablement*. La famille ne semble pas avoir la même opinion sur la nature des maux du procureur que ses médecins³. On allait à cette époque prendre les «eaux» à La Brévine, qui n'est plus connue actuellement que pour son climat sibérien.

Henri 1839 raconte que son grand-père avait fait construire une cheminée – dont on ne sait si elle a été démolie – dans la maison de La Bonne Fontaine qui existe encore aujourd'hui. La source thermale est tarie depuis les drainages modernes.

Son grand-père, surnommé «le Sultan» par ses adversaires politiques, homme fort sous Berthier, espérait être nommé gouverneur de la principauté au retour de Neuchâtel à la Prusse en 1815. Mais ses ennemis firent parvenir à Berlin un rapport signé de Fauche-Borel dissuadant le roi de lui octroyer le poste. Henri aurait découvert un écrit dans la bibliothèque de son beau-père à Trois-Rods, prouvant que ledit rapport était en réalité du maire de Pierre, lequel avait pourtant longtemps travaillé main dans la main avec Georges 1758 et vanté dans ses *Mémoires* «l'esprit lumineux du procureur Georges de Rougemont»!

Henri garde un bon souvenir de sa grand-mère, Charlotte Ostervald. Il cite le journal du maire de Pierre: *Le 24 juillet 1797 s'est marié M. de Rougemont, commissaire général et M^{lle} Charlotte Ostervald, ma pupille, bonne et intéressante fille*.

Il s'étend ensuite sur la généalogie de sa grand-mère, fille de Ferdinand Ostervald, lequel est fils de Samuel, l'auteur du coutumier d'Ostervald, lui-même fils de Jean-Frédéric dit le Grand Ostervald, traducteur de la fameuse Bible. Henri semble ignorer que son arrière-grand-mère, Henriette de Montmollin, femme de François-Antoine III 1713, était une petite-fille du même Grand Ostervald! Très intéressé par cette famille, Henri a publié la biographie de l'un de ses membres⁴.

Henri nous raconte que sa grand-mère Charlotte avait un grand sens de l'ordre et qu'elle ne pouvait s'empêcher de raccommoquer tout ce qu'elle trouvait d'abîmé. Il ajoute qu'il ne se souvient pas de l'avoir entendue parler de son mari. Très jeune, peu intellectuelle, elle a épousé un homme supérieur, bien plus âgé, et est allée vivre dans une maison dirigée par les sœurs de ce dernier, ce qui explique que le mariage ne fut pas des plus heureux! Veuve, elle habitait en hiver à Neuchâtel, chez sa fille Rose de Marval, dans l'ancienne maison Rougemont, aux escaliers du Château (à l'époque d'Henri, la maison Fornachon). L'été, elle vivait seule à St-Aubin, dans la maison dite du «Verger», où Henri aimait beaucoup aller la voir et l'aider à dévider ses écheveaux de coton. Elle lui avait appris ce qu'il appelle «la grande patience», celle, dit-il, qu'il préfère toujours (il s'agit d'un jeu solitaire de cartes)! Elle est morte à Neuchâtel en 1851, vingt-sept ans après son mari.

v. tab. 7 N/O, p. 71

v. tab. 16 P, p. 147

³ Voir à ce propos le chapitre «Georges 1758», p. 89.

⁴ Henri de Rougemont, «Jean-Rodolphe Ostervald», *MN*, 1893, pp. 13 ss.

Henri 1839 passe son enfance à St-Aubin, bercé par le bruit du ruisseau, dans la maison dite des « petites Tantes », l'actuel n° 27 de la rue du Temple, où avaient vécu les sœurs célibataires du procureur. Sa préférée, Catherine 1753, dite Caton, y était morte un an avant la naissance d'Henri.

Celui-ci ne nous révèle malheureusement pas où son père et sa mère ont fait connaissance. Est-ce par amour que Philippine s'est convertie au protestantisme, malgré l'opposition farouche de son père, le comte Louis Joseph du Buat ? Ce dernier, de noblesse normande, membre correspondant de l'Académie des sciences et mort en 1839, aurait même mis sa fille aux arrêts quelque temps dans leur château d'Hélesme (ce château du département du Nord a été démoli par l'occupant allemand en 1914-1918). Tout cela n'a pas empêché Philippine d'épouser Henri 1810 pour lequel elle a toujours eu une grande admiration, comme nous le raconte leur fils. Parente des familles de Praroman, Noyant, Mandel et Latour-Maubourg, elle a peut-être trouvé un appui auprès d'eux. Elle pratique fidèlement cette foi réformée qu'elle a choisie, soutenue, nous dit Henri 1839, par la correspondance qu'elle échange avec son amie et future belle-sœur, Sophie de Mimont⁵. Henri accompagne sa mère dans ses visites aux pauvres de St-Aubin.

La sœur de Philippine, Hedwige, est restée catholique ; Henri 1839 la qualifie de « bigote ». Il raconte qu'elle avait, à Neuchâtel, comblé de ses bienfaits l'école catholique et la « Fabrique », avant de partir pour St-Ursanne où elle fut, dit-il, « victime de son aveuglement » et de son confesseur, un certain abbé Blairvac. Il l'entraîna en effet dans une faillite frauduleuse qui la conduisit en prison, d'où elle fut tirée grâce aux 10 000 francs de caution versés par son beau-frère Henri 1810. Elle finit sa vie à Paris misérablement.

Henri 1839 a souvent écouté son père parler de la rude éducation qu'il a reçue, avec son frère Frédéric 1808, sous la férule du précepteur Perret-Gentil. Le procureur, ami et admirateur de Pestalozzi, imposait à ses enfants une discipline sévère, un horaire inflexible et la même promenade par tous les temps, au pas de charge. Henri a aussi entendu son père se plaindre qu'on ne pouvait se mettre à table sans le procureur et comme il était souvent retenu au Château par des affaires urgentes, les enfants n'avaient plus le temps de manger avant l'heure de l'école.

Henri est aussi impressionné par la « cérémonie » de la paie le samedi soir : son père, qui dirige son domaine agricole et viticole, reçoit l'un après l'autre ses ouvriers *parfois fort nombreux, qu'il avait soigneusement surveillés et avec lesquels il avait même travaillé souvent pendant la semaine*.

En 1842, la famille accompagne le père à Thoune, où il fait un « casernement ». Henri 1810 est officier du contingent militaire que Neuchâtel, principauté prussienne et canton suisse, doit à la Confédération. La même année, on emmène Henri 1839 à Neuchâtel pour voir passer le roi de Prusse ; il n'a que 3 ans et n'en garde que le souvenir du jouet reçu ce jour-là.

Ses premières années de scolarité ont lieu à domicile, à St-Aubin, dans la salle à manger transformée en salle d'étude. Il apprend le latin avec son père, alors que les autres leçons, qu'il partage avec sa sœur Hedwige 1838, leur sont données par le régent de St-Aubin, Pigeon.

Pendant les vacances, Henri 1839 retrouve, chez son oncle Frédéric 1808 au Valentin, ses cousins préférés, Albert 1835 et Frédéric 1838. Il pêche avec eux dans le Buron, chasse dans le Grand Marais « où l'espace ne manque pas ». L'automne, les

⁵ L'épouse de Frédéric 1808.

cousins viennent à St-Aubin. Avant les vendanges, les garçons se régalaient librement de raisin, rouge, blanc, malvoisie, muscat. Ils descendent au bord du lac, à Vaumarcus, d'où ils ramènent des poissons dont ils s'amuse.

Autre plaisir des vacances, les visites à Voëns, chez sa tante et marraine Rose 1800, alliée de Marval, fille de Georges 1758. On s'y rend en char, le cheval se reposant pendant un court arrêt pour des courses à St-Blaise avant d'attaquer la montée. Un grand sapin repéré dans la côte de Chaumont annonce qu'on approche de Voëns. L'oncle Louis de Marval laisse toute liberté à ses neveux, sauf celle de jeter des pierres dans l'herbe! On s'amuse de l'œuf qui danse sur le jet d'eau, on profite de la fraîcheur de la nouvelle salle à manger, installée dans l'ancien four banal, on fait des bêtises. Rose de Marval est gaie et enjouée, mais n'a pas dans la famille la réputation d'une intellectuelle. Ainsi, lorsqu'elle retrouve et récite sans hésiter une réponse du catéchisme d'Ostervald, que son frère Fritz, le savant Frédéric 1808, n'était pas parvenu à retrouver, vexé, il lui dit *c'est que tu n'as jamais rien mis par-dessus!* Et Henri 1839 d'ajouter: *Elle en convint de la meilleure grâce du monde.*



Rose 1800 et son mari
Louis de Marval (1798-
1883), huiles sur toile.

Durant l'hiver à St-Aubin, la vie est morne – ce n'est qu'en 1860 que le père d'Henri 1839 achètera sa maison de Neuchâtel, au faubourg de l'Hôpital 66. Les Rougemont n'ont pas de parents à St-Aubin, on se visite donc entre voisins. Il y a M. et M^{me} Cruchaud qui demeurent sur la rive droite du ruisseau; les pasteurs, M. Bersot qui venait des Bayards et M. Alphonse Petitpierre de Mulhouse; les docteurs Castellaz, Morin et Clément, ce dernier *de lacustre mémoire*, très habile médecin mais qui néglige ses patients pour la quête des objets préhistoriques: *sa magnifique collection est maintenant à Copenhague.* Dans ces grandes occasions, Henri et sa sœur ont la permission de regarder les gravures de Constantinople et de l'Inde dans les cinq volumes dorés sur tranche alors qu'ordinairement ils n'ont droit qu'au *Magasin pittoresque.*

Quelquefois, les Rougemont vont passer la soirée au château de Vaumarcus, chez le baron de Buren. Les chemins enneigés sont si mauvais que le traîneau se renverse *avec tout son contenu, sur le chemin du Rafour, pris pour éviter les amoncellements de neige des Chapons sur la vieille route de Sauges.* Le baron est un *homme excellent, mais jamais plus*

belle âme et plus grand cœur ne furent habités par un corps plus exigü. Ancien bailli de Moutier-Grandval, Buren y avait déployé une grande énergie dans des heures d'effervescence et de trouble. Maintenant il ne se sentait plus appelé qu'à déployer tout autour de lui une bonté si grande qu'il se faisait fouler par chacun. Il était aussi un botaniste distingué et un agronome plutôt qu'un agriculteur. Aucun sacrifice ne lui coûtait quand il s'agissait d'innovations plus ou moins hasardeuses. Ses vers à soie lui ont coûté bien cher et ne lui ont jamais rien rapporté.

On ne faisait aux Pourtalès, au château de Gorgier, qu'une ou deux visites par an. Un peu caustique, Henri 1839 écrit: *M. le comte de Pourtalès travaillait à se ruiner à grands coups de bateaux à vapeur. Ses malheureux remorqueurs étaient toujours en réparation dans son chantier d'Yverdon, auquel on donnait malicieusement le nom d'Hôpital Pourtalès.*

L'été est plus animé, les cousins de l'étranger viennent en séjour: il s'agit de Georges Petitpierre de Wesdehlen depuis la Prusse, avec sa femme Hermine, née Waldbourg-Truchsess, de sa sœur, Henriette Petitpierre, vive et enjouée, joueuse d'échecs, et de Madame de Mülinen⁶, qui a perdu son mari et ses enfants et vit à Berne au Petit Soulgenbach.

La mère de Georges Petitpierre, Charlotte 1762, était la sœur cadette de Georges 1758. Son père, Jean-Frédéric Petitpierre, semble avoir été un fameux original⁷. Georges, assez mauvais sujet, célèbre pour ses farces d'étudiant à Heidelberg, se range brusquement, entre dans la diplomatie prussienne, se procure le titre de comte et acquiert la terre de Wesdehlen (apanage de sa femme, comtesse de Waldbourg-Truchsess). Il revient ensuite à Neuchâtel où il devient conseiller d'Etat. En 1834, il demande à la Diète que Neuchâtel cesse d'être un canton suisse et redevienne seulement principauté prussienne avec l'alliance de la Suisse! Quand la révolution de 1848 tranche dans le sens contraire, il ne l'accepte pas et prépare, avec ses amis du «Cabinet Noir», la contre-révolution qui aboutira aux événements de 1856. Il publie en 1849 un *Abrégé de l'histoire des Suisses, vu par un Neuchâtelois*.

En 1844, le séjour de la famille de Francis 1793 (Francis dit Frank), de Londres (voir chapitre «La Banque Rougemont à Londres», p. 135), met beaucoup d'animation à St-Aubin. Henri 1839 admire ces cousins qui parlent indifféremment français et anglais. Viennent aussi en visite l'ancien précepteur des fils du procureur, Perret-Gentil, et ses fils «les petits Perret» ainsi nommés, bien que plus âgés qu'Henri, parce que, hélas, ils sont «simplets». Henri apprécie Perret-Gentil: *Une des plus fortes volontés et des meilleures têtes que l'on puisse imaginer, (...) principes de fer, (...) habitudes d'acier, (...) cœur bouillant mais enseveli sous tant de rigidité qu'on aurait pu le croire mort (...)*. Perret est, avec Wesdehlen, un membre zélé du «Cabinet Noir». Henri dit avoir lu le journal de Perret-Gentil à Trois-Rods: il serait intéressant pour l'histoire du «Cabinet Noir» de retrouver ce document.

Le peintre Léon Berthoud habite près de St-Aubin, à Vaumarcus, chez ses parents «dans la maison du bord du lac». Il vient converser avec la mère d'Henri 1839; les suites d'une grave maladie que Berthoud a contractée en Italie le font paraître beaucoup plus âgé qu'il ne l'est. On lui rend ses visites en allant voir son atelier. Le premier tableau, acquis par le père d'Henri 1839, pour 200 francs, est le *Lac de Wallenstadt*. Il sera suivi de l'achat de plusieurs autres toiles plus chères⁸.

v. tab. 15 P/Q, p. 143

⁶ Sans doute Uranie 1800, fille du banquier Denis 1759, voir chapitre «La Banque Rougemont à Paris», p. 105.

⁷ Voir aux pages 21 et 22 du journal.

⁸ On ignore où se trouvent ces tableaux aujourd'hui. La *Vue de Saint-Aubin* dédiée à Henri de Rougemont, présentement propriété d'Yves 1930, est peut-être l'une de ces toiles.

Henri 1810, habitué à la marche dès son plus jeune âge, entraîne sa famille, mère comprise, dans des randonnées proches ou lointaines. Souvent, on monte au Creux-du-Van, on va en promenade à Soleure, au lac de Brienz. Toepffer a lancé la mode des excursions dans les Alpes: ainsi père, mère, fille et fils montent à la Wengernalp. Le père aime les improvisations et change volontiers d'itinéraire en route. Henri 1839 se prend ainsi d'amour pour les Alpes et particulièrement pour l'Oberland bernois.

Le Sonderbund et la révolution neuchâteloise de 1848

Cette vie paisible va être ébranlée par les événements politiques. Henri 1839 se rappelle avoir entendu tonner le canon de Fribourg le vendredi 12 septembre 1847. C'est la guerre du Sonderbund qu'il résume ainsi: (...) *Ecrasement par la Suisse radicale des 7 cantons de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zoug, Fribourg et Valais qui seuls étaient dans la légalité. De quoi s'agissait-il? Des Jésuites en apparence, mais au fond de la souveraineté des cantons. Les Etats conservateurs prétendaient, au nom du Pacte de 1815, qu'il appartenait aux cantons de chasser les Jésuites, ou de les tolérer, ou même de les protéger. Les radicaux entendaient que la Diète pût sur ce point dicter la loi aux gouvernements cantonaux. C'est le radicalisme autoritaire et unitaire qui a triomphé à Gislikon et à Fribourg.*

Il cite aussi le journal radical de Delémont *Le Patriote Jurassien* de juin 1847: (...) *le peuple suisse veut en finir avec le Sonderbund, les Jésuites et le Pacte de 1815. Si la Diète n'agit pas, lui le fera et balayera « toute cette vermine ».*

A Neuchâtel, les sympathies du gouvernement (et de M. de Wesdehlen) vont au Sonderbund. Mais le gouvernement reçoit l'ordre de placer sans délai le contingent neuchâtelois sous commandement fédéral pour soutenir la majorité radicale contre les cantons conservateurs. Henri 1839 dit à ce propos: *Ma mère passa alors des journées bien pénibles.* Cela confirme l'appartenance du père d'Henri au contingent militaire que Neuchâtel devait fournir à la Confédération.

Pour n'avoir pas répondu aux exigences de la Confédération, la Diète arrête le 9 décembre 1847: *L'Etat de Neuchâtel doit, en réparation de son refus de remplir ses devoirs envers la Confédération, payer jusqu'au 20 de ce mois la somme de 300 000 £ de Suisse en numéraires reconnus valables. Cette somme est destinée à former un fonds de pension, dont les intérêts serviront à donner des secours convenables aux soldats blessés au service de la Confédération, aux veuves et aux orphelins de ceux qui seraient morts pour son service.* Il s'agit d'une *somme plus considérable alors qu'aujourd'hui*, remarque Henri en 1890, ce qui montre la baisse du pouvoir d'achat de la monnaie depuis 1847.

Le 11 décembre 1847, le député de Genève à la Diète déclare: *Ce n'est pas une indemnité seulement que Neuchâtel doit à la Confédération, c'est une garantie qu'à l'avenir il sera un canton et non pas un Etat neutre.* Henri ajoute: *De toute la Suisse radicale montait contre nous une marée hostile. Le 1^{er} mars 1848 nous en fûmes submergés.*

Un arbre de la liberté est planté à St-Aubin, devant la maison Rougemont, gênant fort la circulation. Il est surmonté d'un drapeau fédéral contre lequel Henri dirige ses flèches sans que personne n'y voie autre chose qu'un jeu d'enfant. Bientôt sec, l'arbre est abattu, mais *le radicalisme resta.*

Son père, accusé d'avoir voulu soulever la population de St-Aubin, est arrêté et conduit à Neuchâtel; sa mère emmenant ses enfants avec elle, le ramène, triomphante, le lendemain à la maison: *La révolution n'ayant rencontré aucune résistance armée ne*

Denis François **Henri**
député au Corps législatif
° 24 mars 1810
St-Aubin
† 21 mars 1894
Neuchâtel

∞ novembre 1836
Helsesen (Valenciennes)

DU BUAT
Marie Joséphine **Philippine**
° 1810
Metz
† 9 mai 1850
St-Aubin

∞ 18 mai 1852
Londres

DE ROUGEMONT
Caroline
° 26 avril 1822
† 19 février 1858
St-Aubin
(voir aussi tab. 14 Q)

Hedwige Sophie
° 20 décembre 1838
St-Aubin
† 30 juin 1910
St-Aubin

Tableau 18, page 177

Elisabeth Mathilde Hedwige
° 29 mai 1867
Les Bayards
† 13 septembre 1960
Boudry

Gabrielle Emilie Philippine
° 9 août 1869
Les Bayards
† 9 septembre 1869

Louis Henri Philippe
professeur de langue
aux Daillettes (Pully)
° 14 avril 1871
Les Bayards
† 23 avril 1920
Neuchâtel

∞ 12 octobre 1903
Londres

HEMANS
Edith May
° 18 avril 1880
Londres
† 30 juillet 1950
Epinay s/Orge (F)

Rachel May
° 9 mai 1904
Vandœuvres (GE)

∞ 3 juin 1929
Marseille

MERCIER
Charles Xavier Ernest

Suzanne Mathilde
° 11 février 1906
Vandœuvres

∞ 17 mai 1930

MATHIEU
Gérald Marius Jules

Henri Philippe
fonct. intern. à Genève
° 7 mai 1907
Pully (Les Daillettes)
† 17 janvier 1988
Genève

∞ 4 décembre 1937
Genève

NYDEGGER
Yvonne Louise
° 12 juillet 1907
St-Blaise
† 1953
Genève

Edith Priscilla
(Priscille)
° 15 octobre 1910
Pully (Les Daillettes)

∞ 23 novembre 1957
Genève

GALANTER
Yvonne Sarah
° 16 mai 1909
Genève

ORMANN
Emile Alexandre
° 7 juin 1910
Budapest

Pierre Antoine
employé de banque
à Neuchâtel
° 10 mai 1900
St-Aubin
† 1^{er} mai 1996
Bôle (NE)

∞ 1^{er} juin 1929
Neuchâtel

CLOTTU
Germaine Dina
° 2 mai 1903
Neuchâtel
† 3 août 1985
Neuchâtel

Robert Yves
juge cantonal à Neuchâtel
juge fédéral suppléant
° 16 janvier 1930
Neuchâtel

∞ 2 juin 1955
Neuchâtel

JORDI
Denise Marguerite
conservateur (numismatique)
° 17 septembre 1929
Paris

Alain Bernard André
colonel instructeur
à Colombier (NE)
° 24 juin 1932
Neuchâtel
† 27 décembre 2006
Colombier

∞ 10 juin 1961
Colombier

AGGIO
Yvette Eliane
° 7 mai 1937
Neuchâtel

Anne
° 18 mars 1962
Neuchâtel

∞ 17 juillet 1986
Couvvet

JEANNERET
François Olivier
pharmacien
° 21 novembre 1960
Neuchâtel

Laurence
informatienne
° 24 octobre 1964
Neuchâtel

∞ 12 mai 1989
Provence

BURRI
Jean-Marc
graphiste
° 18 juin 1964
Fleurier

Isabelle
° 20 avril 1968
Neuchâtel

∞ 17 août 1990
Cortailiod

BINDITH
Vincent
viticulteur oenologue
° 19 juillet 1966
Neuchâtel

Branche de St-Aubin
Deuxième rameau

Philippe Henri
pasteur, professeur de
théologie à Neuchâtel
° 10 décembre 1839
St-Aubin
† 4 juillet 1900
Neuchâtel

∞ 10 juillet 1866

DE PIERRE
Mathilde Charlotte
° 24 juillet 1841
† 2 avril 1895
Neuchâtel

Gabrielle
° 7 juillet 1841
St-Aubin
† 1^{er} avril 1842

Paul Georges
° 5 décembre 1842
St-Aubin
† 24 février 1844

Berthe Elisabeth (Elise)
° 3 janvier 1845
St-Aubin
† 18 janvier 1915
Neuchâtel

∞ 4 mai 1870
Neuchâtel

DE MONTMOLLIN
Pierre
pasteur
° 16 avril 1844
Neuchâtel
† 29 juillet 1922
Neuchâtel

Mathilde
° 21 janvier 1846
St-Aubin
† 15 avril 1846

Philippe Albert
professeur de sc. nat.
à l'Académie de Neuchâtel
° 18 avril 1850
St-Aubin
† 27 mai 1881
Neuchâtel

∞ 27 avril 1878
Munich

DE PANNEWITZ
Fanny
° 1856
Neisse (Silésie)
† 1^{er} juin 1929
Cologne

Léopold Alfred
agriculteur à la Nalière
(St-Aubin)
° 20 mai 1873
Les Bayards
† 20 janvier 1941
St-Aubin

∞ 21 juin 1899

DE MONTMOLLIN
Jeanne (Jeanny)
° 1873
† 18 août 1913
Neuchâtel

Georges Arthur
pasteur à Areuse
° 5 mai 1875
Les Bayards
† 14 novembre 1947
Neuchâtel

∞ 2 mai 1901
Boudry

BOVET
Sophie Alice
° 3 avril 1877
Areuse
† 8 octobre 1973
Neuchâtel

Florence Berthe
° 15 juin 1877
† 1974

∞ 20 juin 1900
Neuchâtel

ODIER
Charles
pasteur
° 1871
Genève
† 15 avril 1956

Marthe Marie
° 10 décembre 1880
Les Bayards
† 27 février 1965
Lausanne

∞ 10 février 1906
Neuchâtel

MONVERT
Max
° 13 mai 1881
Rochefort
† 15 décembre 1947
Neuilly s/Seine

Antoinette Hedwige
° 7 mars 1879
Neuchâtel

∞ 17 septembre 1903
Neuchâtel

BERTHOUD
Georges Alex
médecin
° 20 décembre 1877
Neuchâtel
† 16 août 1907
Berne

Marguerite
° 2 mai 1880
Neuchâtel
† 21 mai 1926
Neuchâtel

Jacques Hervé
dessinateur géomètre
à Neuchâtel
° 14 mai 1901
St-Aubin
† 3 septembre 1994
Neuchâtel

∞ 30 juin 1928
Paris

PETROLI
Jeanne Jérôme
° 30 septembre 1901
Sainte-Marie-Sicché (Corse)
† 19 mars 1996
Neuchâtel

Guy Jean Henry
officier de carrière à Lausanne
° 21 octobre 1902
St-Aubin
† 18 février 1998
Lausanne

∞ 10 janvier 1944
La Chaux-de-Fonds

WUILLIEUMIER
Jeanne Edmée
° 26 décembre 1909
Genève
† 22 mars 1985
Lausanne

Alix Yvonne (Cosette)
° 16 août 1904
Dombresson
(Les Planches)
† 14 octobre 1934
Corcelles (NE)

Jacqueline
° 17 décembre 1928
Paris

∞ 14 juillet 1951
Couvvet

BOREL
Pierre-Arnold
° 3 mai 1921
Peseux

Magdeleine
secrétaire à Neuchâtel
° 16 décembre 1931
Paris

∞ 31 octobre 1960
Abidjan

BOURRON
Paul Eugène
° 21 novembre 1937
Ollioules (Var)

Gilbert Dominique
journaliste
° 23 novembre 1934
Paris

∞ 3 septembre 1960
St-Blaise

DE DARDEL
Aymone Marie Louise
° 2 mars 1935
Auvergnier

AKOUMOU
Lucie
° 18 janvier 1943
Nkolmessi (Cameroun)

François Claude
avocat à Lausanne
° 23 février 1945
La Chaux-de-Fonds

∞ 22 août 1979
Lausanne

SCHULZE
Jutta
° 29 novembre 1950
Eutin (D)

Simone
° 9 septembre 1946
Neuchâtel

∞ 29 mai 1974
Lausanne

CHARLET
Eric André
° 11 octobre 1952
Lausanne

Michel Bernard
ingénieur-chimiste
à Kaiseraugst (AG)
° 29 octobre 1947
Neuchâtel

∞ 6 avril 1972
Lausanne

WIEDMER
Dominique Michèle
° 8 novembre 1949
Berne

Delphine
° 12 août 1961
Lausanne

∞ 10 octobre 1985
Genève

GHAFFOUR
Ahmed
° 13 juillet 1952
Tizi Al Ousata (Maroc)

Aline Marie
° 28 janvier 1964
Lausanne

∞ 31 mars 1988
Lausanne

BEKER
Laurent
° 5 octobre 1964
Genève

Guillemette
° 17 juin 1966
Lausanne

∞ 14 mars 1992
Paris

MOSER
Alexandre
° 14 mars 1965
Alger

Cécile Jeanne Inge
° 15 mai 1988
Lausanne

Frédéric
économiste
° 22 août 1977
Binningen (BL)

∞ 29 juin 2007
Rheinfelden

SUKATAR
Dense
° 6 juillet 1981
Smyrne

Olivier
chirurgien
° 7 mars 1979
Binningen (BL)

Henri Denys
° 11 juin 1902
Areuse
† 15 mars 1942
Neuchâtel

Antoinette Elisa
° 10 août 1903
Areuse
† 15 septembre 2002
Genève

∞ 4 avril 1928
Boudry

PETITPIERRE
Max Edouard
avocat et notaire, puis conseiller fédéral
° 26 février 1899
Neuchâtel
† 1994

Denys Louis (Denis)
écrivain
° 8 septembre 1906
Couvvet
† 6 décembre 1985
Genève

∞ 18 juillet 1933
Paris

VION
Simone
° 19 août 1908
Vendôme
† 2010

REPOND
Anaïte Georgine Sartho (Nanik)
° 22 août 1920
Aarau
† 15 juin 2002
Genève

Anne-Marie
° 15 février 1910
Couvvet
† 15 août 2002
Vernier (GE)

∞ 15 septembre 1933
Boudry

BERTHOUD
Pierre
médecin
° 9 septembre 1909
Boudry

BOUVIER
William Jean
° 1921
Vernier (GE)
† 3 mai 2010

Nicolas Louis Antoine
délégué CICR
en Rép. d'Afrique du Sud
° 30 juillet 1935
Paris

∞ 28 décembre 1963
Danderyd (S)

KJELLBERG
Anna Barbara Christina
° 30 juin 1936
Upsala (Suède)

Marie Martine Agnès
professeure d'Université
à Paris
° 8 mars 1940
Berne

∞ 3 novembre 1989
Windhoek (Namibie)

KOBEL
Eveline Myriam
° 3 mai 1946
Bienne

Séverine Soledad
conseillère
en communication
° 15 février 1982
Pampelune (Espagne)

Alexandre Santiago
ingénieur mécanicien
° 26 janvier 1984
Pampelune (Espagne)

Florence Marie Martine
enseignante
° 6 novembre 1965
Paris

∞ 14 août 1993
Saverny (Ain)

CHANEL
Pascal
° 3 novembre 1959
Bourg-en-Bresse

Philippe Georges Denis
écologiste
° 13 mars 1967
Paris

∞ 11 avril 2001
Genève

BALSLEV
Kristine
° 24 mars 1972
Grenaa (Danemark)

Armelle Simone Annie
° 3 juillet 1985
Boudevilliers

Arthur Kay Knut
° 4 octobre 2000
Genève

Karl Charles Nicolas
° 8 novembre 2007
Genève

pouvait en vouloir à des hommes tels que mon père, qui tout en étant très populaire sur le terrain communal ne remplissait aucune charge cantonale.

Henri admire la sérénité – *que donne une bonne conscience et une noble cause* – de son père et de ses oncles dans ce bouleversement. Ils étaient aussi soutenus par l'espoir d'obtenir une restauration par voie diplomatique, qu'ils pensaient mériter, *ayant épargné à leur pays toute lutte sanglante.*

L'adolescence

Pour attrister encore ces années, sa mère, Philippine, meurt le 9 mai 1850, suite à la naissance de son septième enfant, Philippe 1850 (lequel deviendra docteur en philosophie, professeur de sciences naturelles à l'Académie et au Gymnase cantonal de Neuchâtel, auteur de nombreuses publications scientifiques).

En 1851, après les vendanges, Henri entre au gymnase à Neuchâtel. Il parle de ses maîtres, de ses études, de sa pension⁹. (Il supporte bien ce changement, parce que toutes les fins de semaine, il revient à pied à St-Aubin. Partant de Neuchâtel à 4 heures, il arrive dans son village à 7 heures!)

Ce départ à Neuchâtel coïncide avec le remariage de son père, Henri 1810, avec Caroline 1822, fille aînée de son cousin germain de Londres, Georges 1791. Le mariage a lieu à Londres le 18 mai 1852. Henri fait la connaissance de sa belle-mère à St-Aubin quelques semaines plus tard: *Je trouvai ma nouvelle mère seule au salon, dont l'ameublement avait déjà passablement changé. Elle était assez occupée, elle me remit tout de suite quelques objets qu'elle avait apportés pour moi d'Angleterre et la première entrevue se passa fort bien.*

Les enfants doivent s'habituer à leur seconde mère. Henri 1839 et Berthe 1845 ont plus de facilité que l'aînée, Hedwige 1838 et le cadet Philippe 1850. Pour Caroline 1822, comme dit Henri 1839, *il y avait loin de la maison de Regent's Park à Londres à notre antique et simple maison du village... Mais la vive et réelle piété de ma belle-mère fut sa sauvegarde dans sa nouvelle position.* Cette phrase fait penser que la pauvre Caroline ne nageait pas dans le bonheur! Henri rappelle le jugement qu'il a surpris d'amis de son père: *On dit du bien de sa seconde femme mais elle n'est pas à la hauteur de la première.* Pourtant, Caroline 1822 ne manque pas à ses devoirs: Arthur naît en 1853, Alfred en 1854, Marie en 1855, Caroline en 1858.

Henri 1839 passe les années 1852 à 1856 en études, en courses dans les Alpes et en voyages (Milan, lac de Côme, îles Borromées). En 1854, son père a démoli l'ancienne maison de St-Aubin et fait reconstruire celle qui existe toujours, La Reusière, aujourd'hui maison Burgat, «sur les plans de son ancien camarade de collègue, Châtelain». Léo Châtelain est l'un des meilleurs architectes de Neuchâtel: il a bâti le quartier des Beaux-Arts, le Musée d'art et d'histoire, restauré la Collégiale, etc. La propriété des Rougemont est terminée en 1856. Aujourd'hui, nous pensons regretter la vieille demeure que l'on voit sur le dessin de Berthe Bovet.

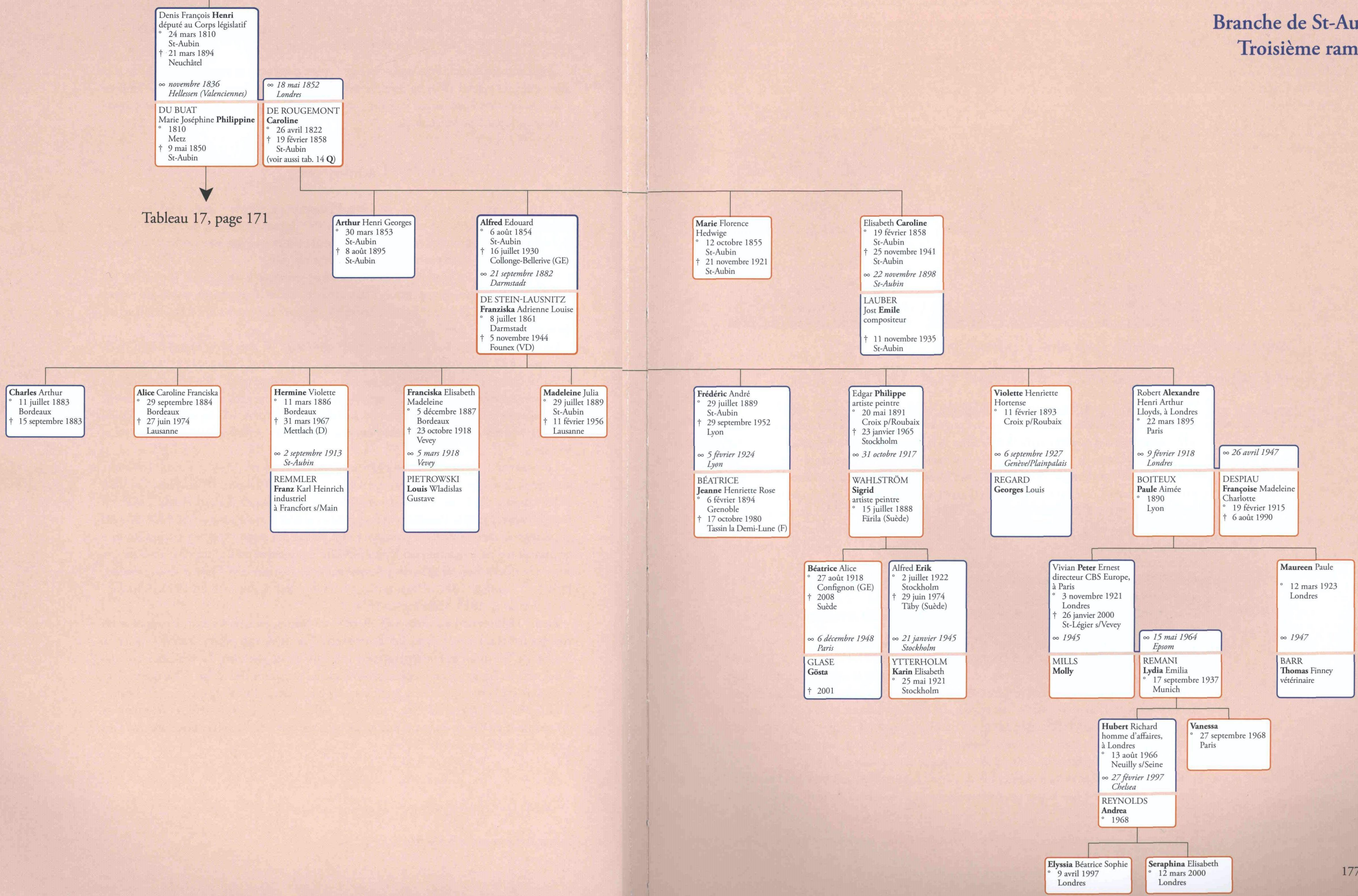
v. tab. 17 P/Q, p. 171
et 18, p. 177

⁹ Pour les détails, voir Léon Montandon, *op. cit.*

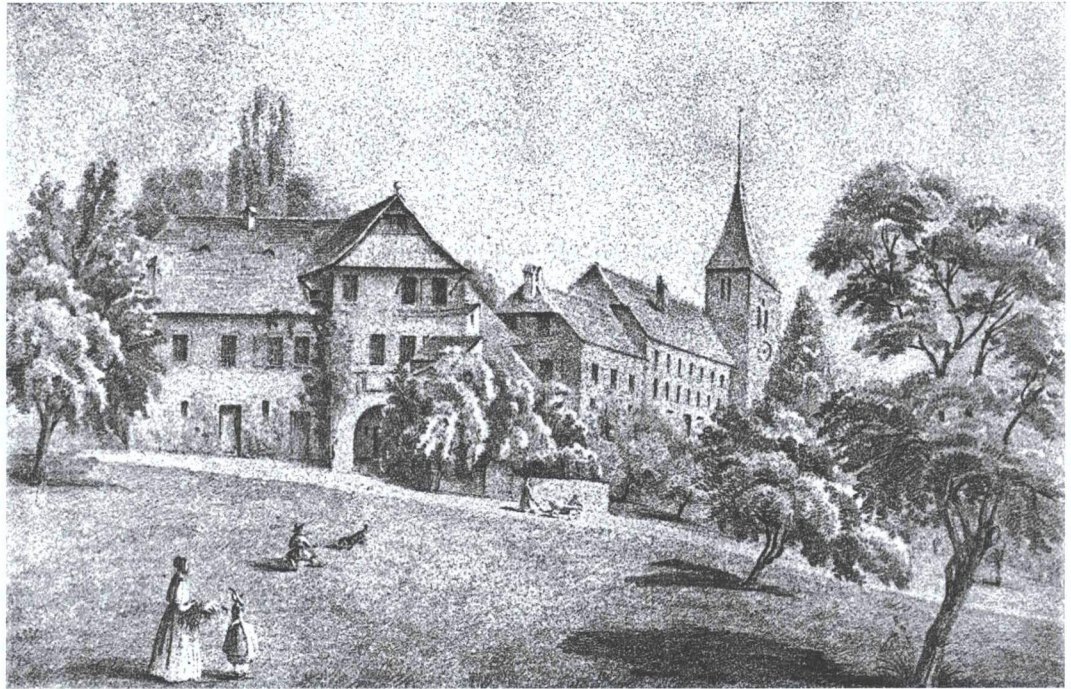
Tableau 18
Branche de St-Aubin
Troisième rameau

Tableau 16, page 147

Tableau 17, page 171



Maison Rougemont à Saint-Aubin en 1846. Au premier plan, Philippine du Buat, mère d'Henri 1839, avec sa fille Hedwige 1838 et Henri qui joue devant elles; dans la poussette, Berthe 1845, dessin de Berthe Bovet (*Musée neuchâtelois*, n° 1 / 1961).



Les événements de 1856

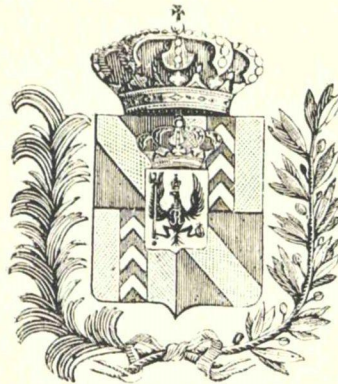
Un feu couve sous cette vie paisible. Résignée en apparence, depuis la révolution de 1848, à abandonner la direction du pays, l'oligarchie royaliste reprend espoir en 1852: avec l'avènement d'un empereur en France et la réaction des gouvernements européens contre les principes de 1848, les royalistes brûlent de revenir au pouvoir. Les membres du « Cabinet Noir » (sont cités Perret-Gentil, Wilhelm DuPasquier, Armand de Perregaux, les pasteurs Guillebert, Matthieu et Gagnebin), dont l'oncle Georges de Wesdehlen est l'âme, n'ont cessé d'espérer. Ils cultivent l'agitation à La Sagne, aux Ponts et au Locle et rêvent d'un coup d'Etat. Henri 1839 résume ainsi leur acte de foi: *Non, la république n'est pas une puissance établie par Dieu! L'odieux radicalisme, voilà ce qui a fait triompher à Neuchâtel le 1^{er} mars 1848 (...) honte aux « Mitous »¹⁰ qui pactisent avec le mal! Dans la nuit du 2 au 3 septembre nous ferons main basse sur les conseillers d'Etat et sur les préfets, nous proclamerons la chute de la république et arborerons sur la plus haute tour du château de nos princes le drapeau orange noir et blanc qui n'y flotte plus depuis huit ans passés. Il faudra bien après cela que Berlin se décide à nous reprendre.*

Henri 1839 vit « en direct » les événements de septembre 1856. Le mercredi 3, l'oncle Wesdehlen et le cousin Louis viennent, *casquette prussienne sur la tête*, lui annoncer « que nous appartenons de nouveau au roi de Prusse ». Lors de l'habituelle séance de Belles-Lettres du mardi, la veille, ceux qui étaient au courant avaient bien gardé le secret, Henri ne s'était douté de rien. Il va à la leçon de religion de M. Godet, mais les étudiants sont intrigués par des coups de canon. Sortant du cours, ils découvrent les *figures triomphantes des royalistes, furieuses des républicains, inquiètes des mitous*.

Emportés par l'élan de la jeunesse, Henri 1839 et son ami Alfred Berthoud décident d'aller voir ce qui se passe et partent courageusement à pied, bien entendu, en direction

Légende page 179:
Proclamation des contre-révolutionnaires de 1856.

¹⁰ « Mitous », parce que « du milieu »: ceux qui regrettent l'Ancien Régime, mais acceptent le nouveau.

*Bulletin.*

Les braves Sagnards, aidés des environniers sont entrés au Locle sans coup férir, à 2^h heures, conduits par le colonel de Pourtalès, commandant en chef. La troupe s'est emparée de l'hôtel-de-ville aux cris de VIVE LE ROI! ce cri a amené les gens du Locle en grand nombre.

La gendarmerie est désarmée, les arrestations sont faites, les canons sont au pouvoir des fidèles.

Dans le moment où partait la dépêche, arrivait de la Brévine et des environs une colonne de 150 hommes.

Château de Neuchâtel, le 3 Septembre 1856.

Pour copie conforme,

DE MEURON, Lieut.-colonel.

de La Vue-des-Alpes. Les républicains tiennent le col; nos deux imprudents sont reconnus par Gorgerat, fils de l'épicier de St-Aubin. Ils arguent de leur bonne foi de curieux, sont appréhendés, mais parviennent assez vite à s'enfuir dans le brouillard à la faveur de l'arrivée d'une troupe républicaine venue de La Chaux-de-Fonds pour écraser l'insurrection. Ils ne font qu'une course jusqu'à Boudevilliers, chez la tante d'Alfred, Madame Berthoud-Coulon, qui fait paisiblement, en pleine révolution, ses confitures d'automne. Elle sait que les choses vont mal, que Valangin est aux mains des républicains et que les garçons ne pourront pas regagner Neuchâtel par la route ordinaire. Elle propose que son domestique les conduise par les sentiers de forêts sur Serroue, d'où, par le Vauseyon et la route de France, ils pourront rentrer en ville. Malheureusement, voyant la colline en face de Vauseyon occupée par les républicains, Henri 1839 et son ami Alfred essaient de passer par les Valangines. Ils se font arrêter et se trouvent entre deux feux: les balles sifflent de toutes parts et nos imprudents pensent mourir. Ils parviennent heureusement à rejoindre les royalistes qu'ils reconnaissent à leur brassard noir et blanc. Pourtalès-Steiger et Bernard de Géliou commandent la troupe. Notre héros revient en ville par la rue de St-Nicolas. Les Sagnards de la troupe royaliste, fatigués, seraient bien rentrés au château par le Jardin du Prince, mais un barrage les en empêche; ils doivent faire le tour par l'Evole. Henri arrive plus directement par les « Zigzags » à son gîte, place du Marché. De sa fenêtre, il voit défiler, deux par deux, la troupe des 510 Sagnards qui prennent la rue du Trésor et montent au Château. *Pendant quelques instants, j'entendis encore le battement de leurs deux tambours. Le lendemain matin à 5 heures, vive fusillade dans les parages du château et le bruit se répand que les affaires vont mal pour nous. Les royalistes se sont rendus et cependant plusieurs sont tués, d'autres blessés, beaucoup prisonniers. La ville se remplit de troupes suisses. Il souffle une bise terrible qui semble emporter toutes nos espérances. A 10 heures je vais au port pour me rendre, par le bateau à vapeur, à St-Aubin où l'on a peut être besoin de moi. Je fais route avec tante Hermine de Wesdehlen et tante de Mülinen tout éplorées qui m'apprennent qu'oncle Georges et Louis sont pris. En quittant Neuchâtel, j'entends de nouveau depuis notre bateau le sifflement des balles, ce sont des soldats qui depuis les quais déchargent leurs armes en l'air dans la direction du lac.*

La bise est si forte qu'Henri 1839 et ses tantes ont de la peine à débarquer au port de Chez-le-Bart. Arrivé à St-Aubin, Henri trouve la demeure remplie de soldats – les royalistes devront loger et nourrir les troupes fédérales durant toute l'occupation. La maîtresse de maison est très inquiète: Henri 1810, ayant en vain cherché à soulever la population de St-Aubin, a été arrêté, conduit à Colombier puis en ville avec Pourtalès-Gorgier, l'avocat Lardy et d'autres. Les troupes restent trois semaines chez les Rougemont.

Henri 1839 retourne à ses études à Neuchâtel. Il fait son instruction religieuse avec le diacre Droz et ratifie au Temple du Bas. Son père ne peut assister à la cérémonie, car il est en prison. Il en sort le 21 janvier 1857, avec les dix-sept prisonniers qui n'avaient pas encore été relâchés. On les fait passer discrètement en France, par le Val-de-Travers, afin d'éviter que des républicains acharnés ne leur fassent un mauvais parti. Pour les tromper sur la destination des prisonniers libérés, on fait même chauffer, au port, un bateau à vapeur. Arrivé sans encombre à Pontarlier, Henri 1810 y passe quelque temps avec sa femme venue le rejoindre. Ils voyagent ensuite en Italie jusqu'à la conclusion du traité de Paris¹¹.

¹¹ Pour le traité de Paris, voir chapitre « Frédéric 1808 », p. 145.

Henri 1839 juge avec clairvoyance l'insurrection de 1856. Si certains pensent qu'elle a été mal conduite, il ne partage pas cet avis. Il sait que le secret de sa longue préparation a été bien gardé. Il regrette qu'une fois le gouvernement légitime proclamé, on ne l'ait pas défendu par les armes plus énergiquement. Il pense aussi que les chefs du mouvement ont été découragés par l'apathie des localités sur lesquelles ils comptaient et qui contrastait avec l'énergie des républicains. Les conjurés savaient qu'en face d'une Suisse résolument hostile, ils ne pourraient se maintenir au pouvoir sans l'appui du roi de Prusse. Ils voulaient l'obliger à reprendre sa principauté de Neuchâtel et Valangin. Comme il n'a pas, disaient-ils, *l'énergie nécessaire pour nous revendiquer, nous voulons nous lancer dans ses bras, il n'aura pas le cœur de nous repousser*. Le « Cabinet Noir » vivait d'illusions et Henri 1839 ne l'ignore pas : *Pour quiconque sait ce qui se passa et se dit dans les diverses entrevues qui eurent lieu entre le roi et les députations royalistes depuis 1848 à 1856, il est de toute évidence qu'à Berlin on ne se souciait nullement de nous, que les royalistes neuchâtelois y étaient admirés tout au plus comme des types de fidélité mais qu'au fond ils étaient regardés comme de dangereux amis. Le roi les avait déliés de leur serment. (...) Il connaissait personnellement et aimait plusieurs d'entre eux, mais au fond ils lui étaient à charge!*

Henri cite une lettre de Lydow, écrite de Baden-Baden le 14 avril 1851, qui donne à Perret-Gentil ce conseil poli : *Oserais-je vous demander, Monsieur le professeur, s'il n'y aurait pas moyen pour vous de vous plonger profondément dans le travail théologique de longue haleine afin de vous absorber complètement pendant ces tristes temps!*

C'est d'une entrevue de Pourtalès avec le roi de Prusse, dont le propos est resté secret, que serait venu l'encouragement aux royalistes. On ne saura jamais ce qui a fait sortir Frédéric-Guillaume IV de sa réserve et partir en guerre. Malheureusement, comme le dit Henri 1839, *la contre-révolution a fait grand mal au pays en arrêtant pour longtemps le travail de rapprochement qui s'opérait entre les partis et en ravivant toutes les divisions. Le souvenir du 3 septembre fait encore aujourd'hui une partie de la force du radicalisme neuchâtelois. Le seul avantage du 3 septembre fut qu'effectivement la question de Neuchâtel fut résolue. Grâce à votre grand-oncle [Frédéric 1808], elle le fut le moins défavorablement possible.*

Pendant ces événements, le père d'Henri 1839, Henri 1810, exilé, voyage en Italie avec sa femme. Deux cousines d'Angleterre, Constance 1838 et Hermine 1844, sont venues pour aider Hedwige 1838 (18 ans) et Berthe 1845 (11 ans), restées seules à St-Aubin avec quatre frères et sœur de 6 à 1 an!

Henri 1839 passe à St-Aubin, en été 1857, les quatre mois de vacances qu'obtiennent les «proposants» qui ont passé avec succès leurs examens d'entrée en théologie. Que penser du sérieux de sa vocation à cette époque, quand il note dans son journal s'être trouvé proposant sans avoir jamais résolu de ses vœux au pastorat et rappelle qu'il n'y a plus eu de pasteur dans la famille depuis François-Antoine I 1613¹², né 226 ans avant lui? Pendant ses vacances, au lieu d'étudier le grec et l'hébreu, il dit qu'il a lu les vingt-sept volumes de Thiers (dix sur la Révolution et dix-sept sur le Consulat et l'Empire)!

En février 1858, sa seconde mère, Caroline 1822, meurt en donnant naissance à la dernière enfant de la famille, Caroline 1858. Henri n'arrive pas à temps pour la revoir consciente. Il écrit à la suite de ce chagrin un poème qu'il lira à une séance de Belles-Lettres et qu'il juge *la moins imparfaite de mes trop nombreuses élucubrations poétiques.*

¹² Voir chapitre «François-Antoine I 1613», p. 57.

v. tab. 15 Q, p. 143
et 17 Q, p. 171



Frédéric-Guillaume IV,
dernier prince de Neuchâtel,
huile sur toile (MAHN).

Les études

Henri 1839 parle longuement de ses trois années «d'auditoire» (lycée). Il regrette les savants professeurs, Agassiz, Guyot, DuBois de Montperreux, Matile, partis après la révolution de 1848 et la fermeture de l'Académie. Il évoque ses deux ans de théologie, ses opinions sur les théories de ses maîtres, trouve absurde de ne reconnaître l'authenticité que de quatre épîtres de saint Paul sur treize, controverse entre les professeurs F. Godet et Baur de l'école de Tubingue. Il a des difficultés à prêcher devant ses maîtres, mais il se rassure après un sermon, en 1859, devant un nombreux auditoire à La Neuveville: *Avec la bénédiction de Dieu et dans certaines circonstances déterminées, je pourrais faire quelque bien*. A la même époque, il reprend, avec son père et son cousin Fritz (Frédéric 1838), les excursions en Suisse et les courses dans les Alpes.

v. tab. 12 Q, p. 109

Il va terminer ses études en Allemagne: *Des glaciers profondément crevassés du Mont Blanc aux plaines de sable du Brandebourg, le contraste fut rude!* De Neuchâtel à Berlin, il voyage avec «M. de Montmollin, qui venait de se fiancer». Il passe une semaine à Berlin, chez Louis de Wesdehlen, et deux mois à Neustadt, logé chez le pasteur Quast. Il rend visite, à deux lieues de Neustadt, à Hohenfinow, à Félix de Bethmann-Hollweg et à sa femme Isabelle 1833, sa lointaine cousine. Leur fils Théobald, qui deviendra chancelier de l'Empire allemand, n'était encore qu'un enfant. Il n'a ensuite jamais revu personne de cette famille, sauf un domestique fidèle, Dessoulavy, épicier du faubourg de l'Hôpital.

La compagnie de dragons, où le cousin Georges de Wesdehlen est lieutenant, prend garnison à Neustadt. C'est la première fois que cette ville reçoit une garnison. Henri rencontre parfois des soldats ivres qui se vantent encore de 1815: *Ich bin in Paris gewesen*. Moins de treize ans plus tard, la compagnie de Wesdehlen sera exterminée à Mars-la-Tour, sous Metz, lors de la guerre de 1870.

Il continue ses études à Halle où le rejoint son cousin germain, Frédéric 1838 (voir chapitre «Frédéric 1838», p. 159): *Halle est une ville de magasins de cercueils qui n'a rien de bien récréatif en hiver surtout. Quand on a visité les salines auxquelles elle doit son nom, les établissements d'Aug. Hermann Francke, un château ruiné depuis la guerre de Trente Ans, et vu en passant la maison où Napoléon a logé après Iéna, on est au bout des curiosités*. Les étudiants sont reçus chez leurs professeurs où, maigre distraction, ils peuvent écouter les discussions théologiques de ces Messieurs. Il rend aussi visite à un Monsieur de Polenz, époux d'une Neuchâteloise, auteur d'une volumineuse histoire de l'Eglise réformée. Il se fait des amis parmi les étudiants (le grand Mecklembourgeois Schmidt, le petit Bindenmann, Simon avec qui il correspond quelques années). Il peut parler du pays avec une demoiselle Monnier, de Marin, et Alexis Roulet qui fait à Halle de la philosophie. Malgré l'hiver, il fait quelques excursions à Wittemberg, à Eisleben, sur les traces de Luther, à Leipzig où le Musée de peinture conserve des Delaroche et des Calame!

Au printemps 1860, il revient à Neuchâtel par Weimar, Erfurt, Eisenach, la Wartbourg, Nuremberg et Erlangen, où il rencontre Henri de Perrot. Il trouve sa famille établie *dans la maison du Faubourg, récemment achetée que je ne connaissais pas encore*.

Puis il repart pour Tubingue et y passe quatre agréables semestres, logé chez un meunier. Il étudie les Pères de l'Eglise, surtout Clément d'Alexandrie et saint Augustin, et visite les environs. Il considère les Souabes comme une *bonne population solide et sans prétention*. Les professeurs ne cherchent pas à en imposer: Oehler était la simplicité même, Beck avait l'air d'un gros épicier; la vie est beaucoup moins chère qu'en Prusse.

Henri 1839 et son cousin Frédéric 1838 sont d'abord les seuls étudiants neuchâtelois, puis Charles Borel, futur pasteur à St-Aubin, et Jâmes Courvoisier les rejoignent, ainsi que d'autres qui se retrouveront plus tard en Suisse. Un Américain, Van Name, ayant assisté à un duel entre étudiants, doit s'enfuir précipitamment pour ne pas trahir les duellistes.

Henri fait quelques excursions à Munich et à Zurich, où réside son oncle Marval. Il va également voir à Männedorf la « Mütterli Dorothée Trudel et un certain Zeller » qui guérissent par l'imposition des mains (!). En 1862, il quitte définitivement l'Allemagne où il ne reviendra que rapidement, en 1878, à Munich pour le mariage de son frère Philippe 1850, et, en 1882, à Darmstadt pour celui de son demi-frère Alfred 1854.

Grâce au professeur Beck, il rapporte d'Allemagne, (...) *une foi complète en la parole de Dieu, mais aussi une couche assez épaisse de pessimisme, car il n'était rien dans la chrétienté évangélique qui trouvât grâce aux yeux de notre cher professeur. Il m'a fallu un certain temps pour m'affranchir de cette influence-là, mais au bout de quelques années au nom même de la parole de Dieu, j'en suis venu à condamner ce misanthropisme chrétien.*

En avril 1862, il quitte Neuchâtel où *les fleurs sont sous un demi pied de neige* pour Paris, chemin de fer jusqu'à Pontarlier, diligence jusqu'à Salins et de nouveau train jusqu'à destination avec arrêt à Dijon où *je courus voir les tombeaux des ducs de Bourgogne.*

Il passe quelques semaines à Paris avec son cousin Fritz (Frédéric 1838). Tous deux assistent aux conférences des grands théologiens (Renan, Guizot, Dombé, de Pressensé, etc.), la controverse portant sur les traductions de la Bible... on refusa celle de Genève de 1835. Puis Fritz revient à Neuchâtel, tandis qu'Henri rencontre pour la première et la dernière fois les de Mandel, ses seuls parents maternels.

Henri continue son voyage d'étude. Pour aller en Angleterre, il prend des routes détournées, moins chères, qui lui permettent de visiter Rouen, qu'il aime tellement qu'il y retournera plus tard avec sa femme. La mer étant clémente, il passe les neuf heures de la traversée sur le pont. Il trouve les Anglais charmants (une dame, voyant qu'il n'a pu changer de l'argent, lui paie le péage d'un sou pour traverser un pont; un monsieur, constatant qu'Henri ne parle pas anglais, se charge de commander son repas). Il visite l'île de Wight, le phare du Niton, admire l'épaisseur du gazon anglais, les maisons couvertes de lierre, la propreté... Il traverse Portsmouth: *Ce port renfermait un certain nombre de bâtiments de guerre en bois qu'on allait abaisser d'un étage et barder de fer à cause de la récente affaire de Merrimas, ce terrible corsaire américain qui avait éventré tant de bateaux ennemis.*

A Southampton, il assiste à son premier culte anglican. Il loge chez une ancienne gouvernante de sa seconde mère, Caroline 1822. Les deux frères de cette dernière, John 1824 et Arthur 1828, le traînent dans toutes les banques de Londres. Il rencontre également Alexandre 1802, Sophie 1797 et Hélène 1805.

Il étudie, fréquente les assemblées religieuses, visite les musées, va voir Albert de Coulon à Friday Hall, prend des leçons chez un rabbin, découvre le théâtre de Shakespeare, visite l'Irlande et l'Ecosse, puis quitte, à Douvres pour Ostende, *cette belle et bonne Angleterre, biblique et sabbatiste, ce pays le plus riche et le plus puissant de notre planète.* Visitant le béguinage de Gand, il s'étonne du contraste entre un dimanche à Londres et un dimanche à Anvers (*où les prêtres pullulent*). Il reste à Amsterdam du 20 août au 5 septembre, chargé par son père, qui s'occupe de la fondation du Devens, d'une enquête sur les fondations de bienfaisance en Hollande. Il est guidé par le pasteur Gagnebin, *l'un des pasteurs les plus compromis dans l'affaire du 3 septembre 1856.* Il dit des Hollandais

v. tab. 14 P/Q, p. 141
et 15 Q, p. 143

qu'ils ont l'amabilité des Français, la profondeur d'esprit des Allemands et le sens pratique des Anglais!

Rentré par Ede (visite des deux instituts de M. Heldring), Düsseldorf (découverte de l'asile de Düsseldorf), Barmen, Cologne, Mayence et Bâle, il retrouve enfin sa famille à St-Aubin: (...) *les deux petites, Marie et Caroline, allant se baigner, Hedwige au fruitier, papa au haut d'un arbre, Philippe aux terrasses. Berthe est à Colombier chez les Rougemont de Boulogne* [descendance de Rougemont-Loewenberg]. *Arthur et Alfred sont probablement au collège à Neuchâtel.*

Aux Bayards

En octobre 1862, Henri 1839 soutient sa thèse et prononce ses sermons d'épreuve. En février 1863, il est consacré à la Collégiale par le pasteur Louis Constant Henriod, assisté de Rollier, Firmin Breguet et Michaud. Il prêche au Temple du Bas le 15 février et le 22 à St-Aubin. Le 27, il va prendre son poste de suffragant aux Bayards: *A la gare des Verrières, mon ami Dubois m'attendait pour me souhaiter la bienvenue et me mettre sur le chemin des Bayards. C'était une belle journée d'hiver, une neige épaisse resplendissait au loin jusqu'aux forêts des Cornées à gauche et de la Côtière à droite, dont je ne connaissais pas encore les noms.*

Arrivé à la cure des Bayards, il trouve la femme du pasteur, Madame Piguet, en larmes. Son mari est malade: un suffragant qui arrive, cela veut dire maladie, retraite prochaine, peut-être mort... Le médecin viendra le lendemain. En attendant, Henri repasse le sermon qu'il a fait à St-Aubin le dimanche précédent. Il s'agit du premier des 770 sermons qu'il prononcera aux Bayards où il prêchera jusqu'au 4 septembre 1881. Le 16 mai, il reçoit du pasteur Piguet *le premier argent que j'aie jamais gagné*, 64.30 francs.

Le journal s'arrête à ce moment-là. Nous savons que pendant les années aux Bayards, où naîtront, entre 1867 et 1880, ses sept enfants, Henri milite pour le maintien de l'indépendance de l'Eglise neuchâteloise par rapport à l'Etat. Henri de Rougemont et Jean Jéquier¹³ représentent le Val-de-Travers au comité central de «L'Union évangélique» (deux députés par district), créée par le pasteur de Meuron pour unifier les opinions de ceux qui souhaitent ou non rester indépendants de l'Etat. Partisans de l'indépendance et partisans du ralliement à l'Etat restant chacun sur leur position, le canton de Neuchâtel aura deux Eglises, l'«indépendante» et la «nationale» avec chacune leur propre faculté de théologie, jusqu'en 1945 où elles fusionneront. L'Eglise indépendante créée, la grande majorité des paroissiens des Bayards y suivent leur pasteur.

Ce dernier les quitte en 1881. Nommé professeur à la Faculté de théologie «indépendante» nouvellement créée à l'Université de Neuchâtel, il habite désormais le chef-lieu, dans la maison acquise par son père au faubourg de l'Hôpital. Il y meurt en 1900.

Henri 1839 épouse en 1866 Mathilde de Pierre qui lui donne sept enfants dont trois fils:

- Louis 1871, officier dans l'armée française, puis professeur de langues en Angleterre et directeur d'écoles de langues à Genève et aux Daillettes-sur-Pully. Sa descendance est éteinte, mais il existe encore des Rougemont de son fait dans la région lémanique,

v. tab. 17 Q/R/S, p. 171

¹³ Voir Ariane Brunko-Méautis, *La maison des souvenirs*, 2008, p. 180.

car son fils Philippe 1907 avait adopté en 1948 un neveu de sa première femme, Allan Nydegger, né en 1933, lequel, conformément au droit d'adoption non plénière alors en vigueur, a pris le nom de famille de son père adoptif, tout en gardant ses propres lieux d'origine, Wahlern et St-Blaise.

- Léopold 1873 reprit et exploita le domaine agricole paternel de La Nalière, au-dessus de St-Aubin. Ses descendants vivent en Suisse.
- Georges 1875, pasteur à Areuse, a eu quatre enfants, dont Antoinette 1903, épouse d'un président de la Confédération, Max Petitpierre, et l'écrivain Denis 1906 (voir chapitre «Denis 1906», p. 187).

Les Rougemont et la Société de Belles-Lettres

De nombreux Rougemont ont été bellettriers pendant leurs études à l'Université de Neuchâtel: Henri 1839, Philippe 1850, Arthur 1853, Louis 1871, Jean 1875, Georges 1875, Fritz 1878, Denis 1906, Jean 1909, Yves 1930.

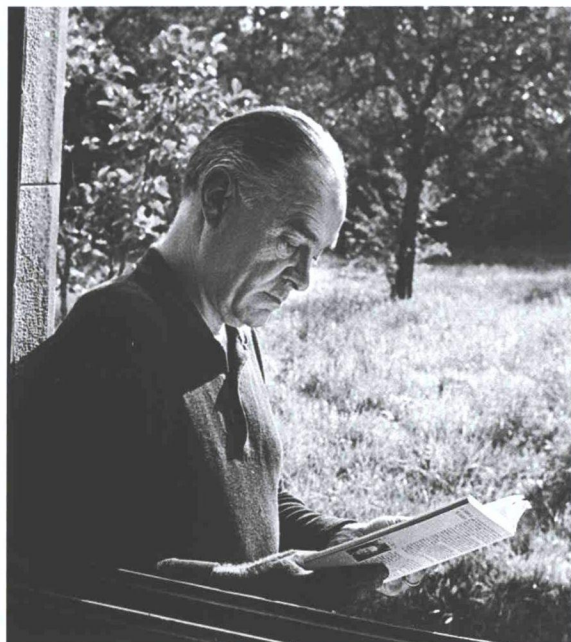


Mathilde de Pierre,
femme d'Henri 1839, photo-
graphie.

La Société de Belles-Lettres
en 1895. On y voit Georges
1875 (2^e debout depuis
la gauche) et Jean 1875
(3^e assis depuis la droite),
photographie.

DENIS 1906

ÉCRIVAIN, CONSTRUCTEUR DE L'EUROPE



Denis 1906 dans sa propriété de Ferney-Voltaire, près de Genève, photographie (BPUN).

Les importantes archives laissées par Denis 1906 sont déposées à la Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel. Elles ne font pas partie du fonds familial qui a fourni la matière de ce livre, mais on ne pouvait écrire un ouvrage sur la famille Rougemont sans parler du plus illustre de ses membres. Si bien des Rougemont ont, en leur temps, connu une certaine notoriété, Denis 1906 est le seul qui a fait connaître le nom de la famille sur le plan international.

La vie et l'œuvre de «Rougemont», si l'on peut oser cette dénomination imprécise dans un livre consacré à des gens qui portent tous ce patronyme, ont fait l'objet de bien des publications. On n'en parlera donc que brièvement, en renvoyant le lecteur à ses œuvres et à ses biographies¹.

Denis 1906 est fils de Georges 1875, pasteur à Couvet, petit-fils d'Henri 1839, pasteur aux Bayards et professeur de théologie à Neuchâtel (voir chapitre «Henri 1839», p. 163). Serait-ce cette hérédité qui l'a poussé à écrire *La Part du Diable*? Denis naît à Couvet, mais très vite son père reprend une paroisse dans la banlieue ouest de Neuchâtel et s'installe durablement à Areuse, où vivent de nombreux membres de la famille de sa femme, Alice Bovet. Denis y cousine avec maints habitants d'Areuse, qu'il nomme plaisamment la «Bovétie», peuplée, de part et d'autre de la voie du tram, de Bovet sanctifiés au sud et de Bovet plus mondains au nord, où lui-même réside!

v. tab. 17 Q/R/S, p. 171

¹ Le présent texte s'est largement inspiré de l'excellent petit livre de François Saint-Ouen, *Denis de Rougemont: introduction à sa vie et son œuvre*. On consultera aussi avec profit l'important ouvrage de Bruno Ackermann, *Denis de Rougemont, une biographie intellectuelle*.

Les Bovet ont fait fortune dans l'indienne, le commerce et l'impression des toiles peintes. Parmi leurs descendants, plusieurs penseurs, Pierre et Félix Bovet, et un prix Nobel de médecine pour ses travaux sur les sulfamides: Daniel Bovet, cousin germain et ami de jeunesse de Denis. La mère de ce dernier, Alice Bovet, a une âme d'artiste, un talent de peintre.

En évoquant la part «Bovet» du génie de Denis 1906, il est temps, en pensant à son hérédité maternelle, de faire amende honorable auprès des génitrices des Rougemont. Malheureusement, elles n'ont laissé que peu de traces dans les archives familiales: quelques lettres de l'une d'elles, Sophie de Mimont, quelques souvenirs dans les écrits d'un fils ou d'un mari et un nom dans l'arbre généalogique qui, sans elles, n'existerait pas! Elles sont pour moitié dans l'hérédité de chaque Rougemont, même si, trop souvent, l'on ne pense qu'à sa transmission par les mâles. Rendons donc ici au «génie» de Denis 1906 la large part Bovet qui lui est due.

Denis fait ses classes et ses études supérieures à la ville toute proche de Neuchâtel. Selon sa lucide et plaisante analyse des racines de l'être humain dans la *Suite neuchâteloise*, il considère le chef-lieu comme sa ville: *Où qu'il soit né, où qu'aient vécu ses ancêtres* [l'homme], *il est du lieu où, adolescent, il a vu son esprit s'ouvrir, particulièrement aux choses de l'amour*. Les édiles de Neuchâtel ont rendu justice à cette analyse puisque Denis y a son établissement scolaire, le Lycée Denis-de-Rougemont, et sa rue Denis-de-Rougemont, dans un quartier en bordure de forêt qui, quoique périphérique et populaire, lui aurait plu, vu l'orientation politique de la fin de sa vie. Cette rue abrite le terminus d'une ligne de trolleybus dont les voitures promènent son nom, illuminé, par toute la ville! Comme quoi il arrive que le dicton mente et qu'on puisse être quelque peu prophète en son pays, ne serait-ce qu'à titre posthume et par lycée et trolleybus interposés!

Ecrivain engagé, souvent peu conformiste, il a parfois choqué ou gêné certains membres de sa famille, ce qui ne les empêchait nullement, bien au contraire, d'admirer ses écrits et d'être fiers de lui! Se référant probablement à la théologie peu orthodoxe de *La Part du Diable*, un proche disait de son pasteur de père, pourtant toujours si bienveillant et charitable, qu'il donnait parfois l'impression de se demander quel genre de canard il avait couvé! A quoi on pourrait répondre que des canards aussi géniaux ne s'engendrent que trop rarement!

Etudiant en lettres à l'Université de Neuchâtel, les cours de Jean Piaget influencent sa pensée. Il obtient sa licence en 1930 avec un mémoire sur *Le Rire* de Bergson. Fils de pasteur, héritier d'une longue lignée de pasteurs, Denis reste toute sa vie profondément marqué par la pensée protestante. La découverte de la théologie de Karl Barth lui fera placer son œuvre sous le signe d'un engagement éthique.

Dès l'âge de 20 ans, Denis 1906 sait qu'il sera écrivain. En 1928 et 1929, il voyage en Europe centrale et en Souabe. *Le Paysan du Danube*, paru en 1932, témoigne de sa rencontre avec la culture de cette partie du monde. Installé à Paris en 1930, il y dirige les éditions «Je sers» et fréquente les cercles protestants et barthiens où naît le personnalisme dont l'expression dans la formule *Ni individualistes, ni collectivistes, nous sommes personnalistes* convient parfaitement à sa pensée. Il soutiendra le mouvement par ses articles dans de nombreuses revues (*L'ordre nouveau, Esprit, Plans*, la revue barthienne *Hic et Nunc*, la NRF) et sera parmi les principales personnalités de cette tendance avec, entre autres, Emmanuel Mounier, Robert Aaron et Henri Daniel-Rops qui publiera chez Plon en 1939 *L'Amour et l'Occident*.

Lecteur de français à l'Université de Francfort en 1938, période de pleine expansion du nazisme, Denis 1906 publie le *Journal d'Allemagne*, analyse d'une rare lucidité qui

ne se révélera qu'après les événements. Il y perçoit un lien entre *l'Etat-nation mis au point par les Jacobins sous la Révolution et le nazisme comme système d'hypercentralisation gouvernant au nom des masses (antagoniste de la Personne) et divinisant la force collective comme fondement d'un pouvoir totalitaire.*

Revenu en Suisse, il compose et fait jouer à Neuchâtel, en 1939, la légende dramatique et patriotique *Nicolas de Flue*, mise en musique par Arthur Honegger. Mobilisé l'année suivante, il rédige un manifeste de résistance à Hitler. Il est suivi par d'autres intellectuels suisses qui créeront la «Ligue du Gothard». Ces activités et un article farouchement anti-hitlérien dans la *Gazette de Lausanne*, lors de l'entrée des troupes du Reich à Paris le rendent gênant pour la neutralité suisse. Il est donc envoyé en mission de «conférences» aux Etats-Unis. Il y collabore à l'émission française «La voix de l'Amérique» et s'intègre au cercle des intellectuels français exilés, André Breton, Alexis Léger, Antoine de Saint-Exupéry, Max Ernst, Henry Seyrig. Il y écrit *La Part du Diable* en 1942 et le *Journal des deux Mondes* en 1946. C'est durant ce séjour en Amérique que la fréquentation des intellectuels exilés lui fait prendre conscience de l'unité profonde de la culture européenne.

Denis 1906 a plus une vocation d'écrivain que de militant, mais son engagement personnel le mène dans les mouvements fédéralistes qui veulent réaliser l'union des Européens. Il est l'un des «pères fondateurs» de l'Europe qu'il a pensée avec quelques autres et que Jean Monnet, Konrad Adenauer et Robert Schumann ont réalisée politiquement. Si sa conception de «l'Europe des régions» n'a pas été retenue, c'est probablement parce qu'elle était futuriste. Il fallait une première étape de l'Europe des pays. La nécessité la fera peut-être se réaliser lorsque les «sentiments nationaux» se seront atténués.

Au premier congrès de l'Union européenne des Fédéralistes, il prononce un magistral discours inaugural, publié plus tard sous le titre *L'attitude fédéraliste*, qui fut un triomphe. Dès lors, il travaille à la réalisation de l'Union européenne. Il est rédacteur de la déclaration finale du Congrès de La Haye en 1948 et du message aux Européens qui réclame *une Europe fédérée, rendue dans toute son étendue à la libre circulation des hommes, des idées et des biens.*

Travaillant dans la Commission du mouvement européen, présidée par Salvador de Madariaga, il crée le Centre européen de la culture à Genève auquel il consacra, jusqu'à sa mort, l'essentiel de ses forces.

En décembre 1950, c'est au Centre européen de la culture que se tiennent les premières rencontres qui déboucheront sur la création du Conseil européen pour la recherche nucléaire (CERN).

Dans les années 1950, Denis 1906 s'intéresse à l'Orient et à ses rapports avec notre culture. De ses réflexions naîtra *L'Aventure occidentale de l'Homme* (Albin Michel, 1957). Il est aussi préoccupé par le mauvais enseignement de l'histoire, déformée pas les préjugés nationalistes. Il entreprend, sous le titre *Vingt-huit siècles d'Europe*, une histoire de l'idée européenne (Payot, 1961). Il lance une campagne «d'éducation civique européenne», assumée pendant treize ans par le Centre européen de la culture, dans le but de former des enseignants pour qu'ils puissent faire de leurs élèves des «Européens».

Vers la fin de sa vie, sous l'influence de sa seconde femme, Nanick Repond, il prend conscience de l'importance de l'écologie et milite désormais pour la sauvegarde de la planète. Dans son dernier grand ouvrage paru en 1977, *L'Avenir est notre affaire* (qui devrait obligatoirement figurer au programme de lecture de tout adolescent!), il veut,



Georges 1875 jeune, père de Denis 1906, photographie.

au-delà de la lutte contre le nucléaire ou la pollution comme au-delà des volontés de puissance des Etats-nations, faire de l'écologie un projet de société centré sur la personne. Dans ce but, il fonde en 1976 l'association Ecoropa, sigle associant l'écologie et l'Europe.

Que pouvons-nous ajouter, nous qui avons eu le privilège de le connaître? S'il était un peu impressionnant au premier abord, avec ses épais sourcils, son regard lucide et légèrement ironique, on était vite conquis par son charme, sa gentillesse et l'intelligence de sa conversation. Ses œuvres reflètent l'importance qu'il attache aux traditions familiales. Installé à Ferney-Voltaire, donc non loin de Neuchâtel, il est assidu aux réunions annuelles de la Caisse de famille où il joue un rôle important. Soucieux de l'avenir de la famille et conscient de l'importance de la formation des jeunes Rougemont, il rédige un règlement pour la distribution des bourses, qui est un modèle du genre. A la fin de sa vie, il suscite l'admiration en continuant à défendre son idéal écologique avec énergie, par ses écrits et ses interviews radiophoniques, malgré sa santé de plus en plus dégradée, jusqu'à sa mort survenue en 1985.

Ce diable d'homme fut aussi un peu un prophète. Dès les débuts du « règne » d'Hitler, séjournant en Allemagne, il pressent et redoute les dérives futures: il ne s'est hélas pas trompé. Après la Seconde Guerre mondiale, il craint le retour fatal des guerres civiles européennes à défaut de la réalisation d'une union politique du continent à laquelle il s'est consacré; cette union, bien que partiellement réalisée, a cependant suffi à maintenir la paix depuis lors. Il a aussi prédit que les pays développés – et les autres à leur suite – allaient empoisonner la Terre avec leurs pollutions: tout le monde en est enfin convaincu, même si la cupidité, l'égoïsme et parfois les nécessités de la survie ne freinent que trop la mise en œuvre des mesures nécessaires. Il a aussi dénoncé les dangers de l'énergie et de l'arme atomiques, le risque de tuer la vie sur notre planète avec les sous-produits radioactifs: espérons que là au moins il ne soit pas trop bon prophète!

Ses descendants vivent en Afrique du Sud, en Ile-de-France et en Suisse. Dans la ligne de ses idéaux, relevons la qualité et le style des nombreuses publications universitaires de sa fille Martine 1940 et le remarquable engagement écologique de son petit-fils Philippe 1967.

v. tab. 17 T/U/V, p. 171

CONCLUSION

L'histoire des Rougemont est liée à celle de Neuchâtel, de même que le lent et long effort d'ascension sociale de ces paysans de la Béroche, taillables puis hommes libres du comte de Neuchâtel, est lié à l'évolution de son économie.

A partir du XVI^e siècle, Neuchâtel ajoute à ses ressources naturelles, agriculture, vigne et pêche dans le lac, celles d'un début d'industrialisation grâce à l'exploitation de la force hydraulique des cours d'eau. Les Rougemont de St-Aubin ont acquis très tôt, et gardé jusqu'au XX^e siècle, le droit d'eau sur le ruisseau de St-Aubin¹. La « Scie », comme on disait en famille et au village, installée sur sa chute, est probablement l'une des origines de leur aisance.

Les ancêtres de Frédéric 1647 deviendront des bourgeois aisés de Neuchâtel par suite du mariage de la veuve du pasteur Claude II avec Simon Iteret, créateur des papeteries de Serrières sur le cours d'eau du même nom, à l'ouest de Neuchâtel.

Frédéric 1647 et son père Jean-Louis sont les seuls Rougemont mercenaires. Les Rougemont sont plutôt pasteurs, charge honorifique et parfois enrichissante selon les paroisses. Ils deviennent conseillers d'Etat, reçoivent des charges lucratives, participent au gouvernement de la principauté. En 1684, Frédéric 1647 acquiert la noblesse. Puis l'économie florissante de la principauté sous le régime prussien demande des hommes d'affaires et des banquiers... Les Rougemont ne ratent pas cette opportunité: la banque Rougemont s'installe à Paris et à Londres.

La révolution neuchâteloise de 1848 les écarte du pouvoir. Ils se consacrent alors en majorité au service de Dieu, à la littérature, au soin de leurs terres, attitude qui amènera un lent déclin de la fortune et de l'importance de la famille.

Pourtant, dans le monde démocratique et républicain qui succède à l'Ancien Régime, la tradition familiale oblige toujours. Comme l'écrit Denis 1906: *Comment ne pas croire à l'influence des professions héréditaires, du rôle social tenu pendant des siècles? Si mon père incarnait à mes yeux jusque dans ses fonctions ecclésiastiques l'idée du serviteur de la Cité, c'est qu'en lui durait toute une race consacrée à la chose publique, préférant la charge à l'honneur, l'autorité réelle au bénéfice, et le respect des principes aux intérêts. Si jamais la noblesse a valu quelque chose, c'est quand elle a dédaigné toutes les « preuves » qui n'étaient pas celles de l'obligation.*² Denis rappelle que beaucoup de membres de la famille se sont tournés vers la vie intellectuelle: il compte ainsi septante-six ouvrages publiés par des Rougemont en Suisse, en France et en Allemagne entre 1830 et 1900³, auxquels il faut ajouter ses nombreuses œuvres et quelques autres, publiées depuis!

Le présent ouvrage fait le point de l'évolution de la famille jusqu'à nos jours. Son avenir est l'affaire des derniers nommés au bas de l'arbre généalogique, les descendants d'aujourd'hui qui seront les ancêtres de demain. Souhaitons à chacun d'eux, comme à ceux qui suivront, de savoir s'inspirer, dans la conduite de leurs vies, de la tradition familiale d'effort et de service du bien public illustrée par tant de prédécesseurs. Cet ouvrage aura rempli sa fonction s'il les aide, en leur faisant mieux connaître le passé de leur famille, à trouver l'envie et la force de lui façonner un avenir différent, puisque les temps changent, mais digne de lui.

¹ AR 230. L'acte en bas latin parle de « ressia », scie ou moulin hydraulique, qui a donné le toponyme « raisse »; voir chapitre « Les origines », p. 19, premier encadré.

² Denis de Rougemont, *Le Paysan du Danube*; suivi de *Quand je me souviens, c'est l'Europe* et de *Suite neuchâteloise*, réédition 1982, p. 144.

³ *Ibidem*, p. 143.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

| | | | |
|------------|---|------|---|
| ACV | Archives cantonales vaudoises | BL | Belles-Lettres |
| AdC | Actes de Chancellerie | ffeu | Fils / fille de feu |
| ADD | Archives du département du Doubs | MBAC | Musée des beaux-arts de La Chaux-de-Fonds |
| AEB | Archives de l'Etat de Berne | MCE | Manuel du Conseil d'Etat |
| AEN | Archives de l'Etat de Neuchâtel | MHNN | Muséum d'histoire naturelle de Neuchâtel |
| AHS | Archives héraldiques suisses | MMC | Musée militaire de Colombier |
| AJR | Anne Jeanneret-de Rougemont, «Le procureur général Georges de Rougemont...», mémoire de licence | MN | Musée neuchâtelois |
| AR | Archives Rougemont | N | Nom ou prénom inconnu |
| Arch. nat. | Archives nationales françaises | not. | Notaire |
| AVN | Archives de la Ville de Neuchâtel | Rec. | Reconnaissance |
| | | SJ | Société du Jardin |
| | | SNG | Société neuchâteloise de généalogie |

PRINCIPALES PROPRIÉTÉS DES ROUGEMONT

| | |
|---|--|
| DuPeyrou, hôtel, à Neuchâtel | p. 120, 122, 123, 126 |
| Hilterfingen, chartreuse d', près de Thoune | p. 134 |
| La Nalière, domaine au-dessus de St-Aubin | p. 30, 185 |
| La Schadau, château, près de Thoune | p. 131, 132, 134 |
| Le Tertre, maison, à Neuchâtel | p. 78 |
| Le Loewenberg, propriété, près de Morat | p. 112, 118, 119, 121, 123, 126, 128, 130, 131 |
| Mattsies, château, en Bavière | p. 155, 156 |

BIBLIOGRAPHIE

- ACKERMANN, Bruno, *Denis de Rougemont, une biographie intellectuelle*, 2 vol., Genève, Labor et Fides, 1996.
- Armorial neuchâtelois*, Léon et Michel Jéquier, 2 vol., Neuchâtel, La Baconnière, 1944.
- BAUER, Eddy, *Les Papeteries de Serrières*, Serrières, 1934.
- BERGERON, Louis, *Banquiers, négociants et manufacturiers parisiens: du Directoire à l'Empire*, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris, Mouton éditeur, 1978.
- BERGERON, Louis, «Pourtalès et C^{ie} (1753-1801): apogée et déclin d'un capitalisme», *Annales: Economies, Sociétés, Civilisations*, 2, mars-avril 1970 (pp. 498-517).
- BERTHOUD, Dorette, *Le général et la romancière: 1792-1798: épisodes de l'émigration française en Suisse d'après les lettres du général de Montesquiou à M^{me} de Montolieu*, Neuchâtel, La Baconnière, 1959.
- BERTHOUD, Gabrielle, «Le marchand Simon Iteret (15..-1590), sa papeterie et son commerce de papier avec Genève», *MN*, 1972.
- Biographies neuchâteloises*, collectif, 5 tomes, Hauterive, G. Attinger, 1996-2008.
- BOUCHARY, Jean, *Les manieurs d'argent à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, 1939-1943.
- BOUCHARY, Jean, *Les compagnies financières à Paris à la fin du XVIII^e siècle*, 3 vol., Paris, 1940-1942.
- BOYVE, Jonas, *Annales historiques du comté de Neuchâtel et Valangin, de Jules César à 1722*, 5 vol., 1858.
- BRUNCO-MÉAUTIS, Ariane, *La maison des souvenirs*, Hauterive, G. Attinger, 2008.
- COMPÈRE, Marie-Madeleine (dir.), *Histoire du temps scolaire en Europe*, Paris, INRP et Economica, 1997.
- CLOTTU, Olivier, *Chronique de la famille Clottu bourgeoise de Neuchâtel, du Moyen Age à la Renaissance, 1360-1560*, Saint-Blaise, 1967.
- COURVOISIER, Jean, *Le maréchal Berthier et sa principauté de Neuchâtel (1806-1814)*, Neuchâtel, P. Attinger, 1959.
- DENIAU, Jean-François, *Mémoires de 7 vies*, Paris, Plon, 1994.
- DU PASQUIER, Jean-Thierry, *La famille Du Pasquier*, 2 vol., Neuchâtel, La Baconnière, 1974.
- GERARD, Max, *Messieurs Hottinguer, banquiers à Paris*, Paris, 1968.
- GODET, Philippe, *Madame de Charrière et ses amis: 1740-1805*, Lausanne, Ed. Spes, 1927.
- GRELLET, Jean, *Chronologie de la famille Grellet comprenant aussi des notices historiques sur les Bovet, Vust, Vushon, Baker et autres familles alliées*, 1885, édité par la Caisse de famille Bovet en 2003.
- GUYE, Alfred, *Le Bataillon de Neuchâtel dit des Canaris au service de Napoléon 1807-1814*, Neuchâtel, La Baconnière, 1964.
- Histoire du Conseil d'Etat neuchâtelois*, SCHEURER, Rémy; ROULET, Louis-Edouard; COURVOISIER, Jean, Neuchâtel/Hauterive, G. Attinger, 1987.
- Histoire du Pays de Neuchâtel*, collectif, 3 vol., Hauterive, G. Attinger, 1989-1991-1993.
- JÉQUIER, Hugues, *Le Val-de-Travers, comté de Neuchâtel, des origines au XIV^e siècle*, Neuchâtel, 1962.
- JÉQUIER, Hugues; HENRIOD, Jacques; PURY, Monique de, *La famille Pury. 21 tableaux généalogiques précédés d'une notice sur la famille et suivis de planches illustrées*, Neuchâtel, 1972.
- KAESER, Marc-Antoine, *L'univers du préhistorien: science, foi et politique dans l'œuvre et la vie d'Edouard Desor (1811-1882)*, Paris-Lausanne, 2004.
- KLAUSER, Eric-André, «Chambrier, Jean-Pierre de (d'Oleyres)», dans *Dictionnaire historique de la Suisse*, t. 3, Hauterive, G. Attinger, 2004.
- LÉVY-LEBOYER, Maurice, *Les banques européennes et l'industrialisation internationale dans la première moitié du XIX^e siècle*, Paris, 1964.
- LÜTHY, Herbert, *La Banque protestante en France: de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution*, 2 vol., thèse de l'Ecole pratique des hautes études, Paris, 1961.
- MATILE, Georges-Auguste, *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, AEN, 1844-1848.
- MONTANDON, Léon, «Le journal d'Henri de Rougemont», *Musée neuchâtelois*, 1961 (pp. 3-15).
- MONTANDON L.; FAESSLER F.; SCHNEGG A.; ROULET E.-L., *Neuchâtel et la Suisse*, Neuchâtel, 1969.
- PETITPIERRE, Georges-Frédéric, *Abrégé de l'histoire des Suisses/ par un Neuchâtelois*, Neuchâtel, 1849.
- PIAGET, Arthur, *Histoire de la Révolution neuchâteloise*, volume II: «Les griefs: 1814 à 1830», Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1913.

- PURY, Jean de, *Nobiliaire du Pays de Neuchâtel*, Archives héraldiques suisses, 1897-1900.
- QUARTIER-LA-TENTE, Edouard, *Les familles bourgeoises de Neuchâtel: essais généalogiques*, Neuchâtel, Attinger, 1903.
- ROUGEMONT(-JEANNERET), Anne de, *Le procureur général Georges de Rougemont: l'homme privé, l'homme public (1817-1821)*, mémoire de licence de l'Université de Neuchâtel, Institut d'histoire, sous la direction du prof. Philippe Henry, 1988, 100 p. photocopiées.
- ROUGEMONT, Denis de, *Le Paysan du Danube; suivi de Quand je me souviens, c'est l'Europe et de Suite neuchâteloise*, Lausanne, L'Age d'Homme, 1982.
- ROUGEMONT, Frédéric de, *Le peuple primitif, sa religion, son histoire et sa civilisation*, 3 vol., Genève/Paris, J. Cherbuliez, 1855-1857.
- ROUGEMONT, Jean de, *Le problème de vivre*, Versailles, Ed. l'Atelier de la Bonne Aventure, 1986.
- ROUGEMONT, Pierre de, «Comment l'alliance de Léopold de Rougemont et de Jeanne de Montmollin réunit les trois signataires neuchâtelois du Pacte fédéral de 1815 dans le sang de leur descendance», *Annuaire de la Société suisse d'études généalogiques*, Bâle, 1979 (pp. 56-80).
- ROULET, Louis-Edouard, *L'établissement de la mairie de La Chaux-de-Fonds en 1656*, La Chaux-de-Fonds, 1956.
- SAINT-OUEN, François, *Denis de Rougemont: introduction à sa vie et son œuvre*, Genève, Georg, 1995.
- SZRAMKIEWICZ, Romuald, *Les régents et censeurs de la Banque de France nommés sous le Consulat et l'Empire*, Genève, Droz, 1974.
- TRIBOLET, Charles-Godefroy de, *Histoire de Neuchâtel et Valangin depuis l'avènement de la maison de Prusse jusqu'en 1806*, Neuchâtel, 1846.
- TRIBOLET, Charles-Godefroy de, *Mémoires sur Neuchâtel, 1806-1811*, [s.l.]: [s.n.], 1902.
- VEYRASSAT-HERREN, Béatrice, «Les investissements suisses en France à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle», dans *La position internationale de la France. Aspects économiques et financiers, XIX^e-XX^e siècles*, textes réunis et présentés par Maurice Lévy-Leboyer, Paris, 1977 (pp. 145-159).
- WACKERNAGEL, Hans-Georg et al., *Die Matrikel der Universität Basel*, t. III, Basel, Universitätsbibliothek, 1962.

INDEX DES NOMS

- A Pioi**
Mau tab. 13 T, p. 111
- Aaron**
Robert p. 188
- Abrahams**
A. L. tab. 14 S, p. 140
- Achée**
baronne d' p. 63
- Adenauer**
Konrad p. 189
- Agassiz**
David Louis, banquier p. 108, 112, 136-138
Louis, naturaliste p. 151, 182
- Aggio**
Yvette Eliane tab. 17 T, p. 169
- Akoumou**
Lucie tab. 17 T, p. 170
- Amiel**
Henri-Frédéric p. 151
- Andrié**
Charles-Frédéric d' p. 84, 86
- Angoulême**
duc et duchesse d' p. 123, 125
- Aubert**
Guillaume tab. 3 H, p. 27
Jean tab. 3 H, p. 27
Pierre tab. 2 H, p. 23 / p. 24
- Audanger**
v. Guy d'Audanger
- Augustin**
saint p. 151, 182
- Bachmann**
Niklaus Franz von, général p. 120, 121
- Baillod**
David p. 63
- Baillods**
Guillaume tab. 3 H, p. 27
- Balslev**
Kristine tab. 17 U, p. 171
- Banderet**
Jean tab. 2 H, p. 22
- Barillier**
Louis p. 38
Margueron tab. 6 I, p. 37 / p. 38
- Barman**
Joseph p. 130
- Barr**
Thomas Finney tab. 18 S, p. 177
- Barral**
Renée tab. 9 T, p. 79
- Barth**
Karl p. 188
- Basevitz**
révolutionnaire p. 153
- Bath**
Louise Amélie tab. 13 Q, p. 111
- Baur**
Christian, professeur p. 182
- Béatrice**
Jeanne Henriette Rose tab. 18 R, p. 177
- Beauharnais**
Joséphine de, impératrice p. 113
marquise de p. 113
- Beaumont fils**
agent de change p. 128
- Bécherraz**
N tab. 1 F, p. 17; tab. 3 p. 27 / p. 32
- Beck**
professeur p. 182, 183
- Béguelin**
Henri de p. 103
- Behrends**
Philippe Frédéric p. 139
- Beker**
Laurent tab. 17 U, p. 170
- Bell**
Nancy Ann tab. 10 R, p. 80
- Bellevaux**
Gérard de p. 15
- Bellhouse**
James Hugh tab. 14 R, p. 141
- Belperon**
Andrey p. 61
Magdeleine p. 61
- Bérard**
Edouard Philippe tab. 12 Q, p. 109
- Bergeron**
Louis p. 113-115
- Bergson**
Henri p. 188
- Bernoulli**
Max Ernst tab. 16 S, p. 146
- Berry**
duc et duchesse de p. 124
- Bersot**
pasteur p. 166
- Berthier**
Alexandre, prince de Neuchâtel p. 68, 81, 82, 84, 86, 90, 91, 96,
98, 103, 117, 122, 124, 148, 164
- Berthoud**
Alfred p. 178, 180
Caroline tab. 16 R, p. 146
Gabrielle p. 36
Georges Alex tab. 17 R, p. 171
Léon p. 25, 167
Pierre tab. 17 S, p. 171
- Berthoud-Coulon**
Madame p. 180

Besson

Arnaud p. 5

Bethmann-Hollweg

Félix Charles Maurice de tab. 12 Q, p. 109 / p. 182
Théobald de p. 182

Béville

Louis Théodore de p. 90, 94, 95

Bille

Edmond p. 159

Bindith

Vincent tab. 17 U, p. 169

Blairvac

abbé p. 165

Blonay

Anne de tab. 13 S, p. 111

Bobillier

sous-lieutenant p. 85, 86

Boiteux

Paule Aimée tab. 18 R, p. 177

Bollanger

Bonne p. 128

Bonaparte

Napoléon p. 84, 86, 95-97, 112, 113, 118-121, 139, 182

Bonespe

David p. 61
Ester p. 61

Bonne

Clauda tab. 3 G, p. 27

Bonstetten

Adélaïde Sophie Marguerite de tab. 12 P, p. 109
Gustave Charles Ferdinand de tab. 13 Q, p. 111

Borel

Charles p. 183
Pierre-Arnold tab. 17 T, p. 170 / p. 134

Borer

Matthias p. 5, 160

Bosset

Jean-Henri de p. 84-86

Botzheim

Ferdinand, baron de tab. 16 Q, p. 147 / p. 155

Bouille

Jeannine tab. 1 F, p. 17 / tab. 4, p. 28

Bourbaki

Charles, général p. 132

Bourbon

Anne-Geneviève de p. 47, 62

Bourgeois

Pierre tab. 6 I, p. 37 / p. 36

Bourquin

Alphonse p. 78
Vuillemettaz tab. 4 I, p. 29

Bourron

Paul Eugène tab. 17 T, p. 170

Bouvier

William Jean tab. 17 S, p. 171

Bovard

Jeanne p. 36

Bovet

Berthe p. 163, 175, 178
Daniel p. 188

Félix p. 188

Françoise tab. 8 P, p. 77 / p. 76

Pierre p. 188

Sophie Alice tab. 17 R, p. 171 / p. 187, 188

Boy

Pierre p. 63

Boyve

Jérémie tab. 6 I, p. 37
Jonas p. 41, 44, 57, 59
Madame de p. 121
Noé p. 38

Braillard

Elisabeth tab. 4 I, p. 28

Breguet

Firmin p. 184

Breton

André p. 189

Bril

Isabelle tab. 9 U, p. 79

Bromley-Davenport

Dorothy tab. 14 R, p. 141

Brondel

Pierre Edouard tab. 9 U, p. 79

Broussais

François, médecin p. 91

Brown de Colstoun

Pierre Daniel Henry tab. 13 T, p. 111

Bruce

Effie tab. 11 U, p. 83

Bruchaux

Abraham p. 38

Brun

lieutenant p. 85

Bruneau

Joseph tab. 13 U, p. 111

Buat

Hedwige du p. 165
Louis Joseph du p. 165
Marie Joséphine Philippine du tab. 16 P, p. 147; tab. 17, p. 169;
tab. 18, p. 176 / p. 163, 165, 175, 178

Bubenberg

seigneurs de p. 132

Bugnon

Elie tab. 7 L, p. 70 / p. 61

Bullet

Lancelot p. 32
Nicolas, notaire p. 32

Bullot

Abraham p. 43-46
David p. 49
Rose tab. 6 L, p. 37 / p. 44, 45, 49, 52, 53

Bulteel

Gladys tab. 14 R, p. 141

Buren

baron de p. 166, 167

Burri

Jean-Marc tab. 17 U, p. 169

Butler

Elizabeth (Libby) tab. 15 T, p. 142

Calame

Alexandre p. 182

- Caplot**
Michel tab. 9 U, p. 79
- Carbonnier**
Paul Louis p. 114
- Caresme**
Jehan tab. 7 K, p. 70
- Carney**
Bob tab. 10 S, p. 80
- Carré**
lithographe p. 149
- Cartier**
banquier p. 105
- Castillaz**
médecin p. 166
- Chambrier**
Benoît tab. 6 J, p. 37
Jonas Pierre tab. 6 J, p. 37
Pierre p. 73, 76
- Chambrier d'Oleyres**
Frédéric de p. 100, 103
Jean-Pierre de p. 90, 91, 100, 101
- Chanel**
Pascal tab. 17 U, p. 171
- Charles le Téméraire**
duc de Bourgogne p. 18
- Charlet**
Eric André tab. 17 T, p. 170
- Charrière**
Isabelle de p. 90
- Chateaubriand**
François René de p. 125
- Châtelain**
Léo p. 175
Rose tab. 3 J, p. 27; tab. 7, p. 71 / p. 33
- Cherbuliez**
Joël p. 151
- Chollet**
Jean Philippe tab. 16 T, p. 146
- Clark**
Miebi tab. 9 U, p. 79
- Clément**
médecin p. 166
- Clément d'Alexandrie**
père de l'Eglise p. 182
- Clerc**
Guy p. 44
- Clerc alias Audanger**
v. Guy d'Audanger
- Clerc dit Guy**
v. Guy
- Clermont**
comtesse de p. 87
- Clottu**
Abraham p. 61
Esaïe p. 61
Jean p. 61
Jeanne Germaine Dina tab. 17 S, p. 169
Louis p. 61
Marguerite p. 61
Olivier p. 7, 60
- Coats**
N tab. 10 R, p. 80
- Colbert**
Jean-Baptiste p. 47
- Colin**
Jules, généalogiste p. 10, 33
- Collier**
Charles et James p. 114, 115
- Colombo**
Christina p. 157
Daniel p. 157
Tito Augusto Maria tab. 16 R, p. 147 / p. 155, 157
- Colon**
Jeanne tab. 4 J, p. 29
Pierre tab. 3 G, p. 27
- Colon alias Rougemont**
Claude V tab. 2 F, p. 23 / p. 24
Hugonin tab. 2 E, p. 22 / p. 15, 20, 21
Jacques I tab. 2 F, p. 23 / p. 21, 24, 35
Jean VII l'Aîné tab. 2 F, p. 22 / p. 21
Jean VIII le Jeune (dit Jeannet) tab. 2 F, p. 22 / p. 21
Marie IV tab. 2 G, p. 23 / p. 24
Pernet tab. 2 F, p. 23 / p. 24
Pierre VII tab. 2 F, p. 22 / p. 21
- Condé**
Anne-Geneviève de (v. Bourbon)
Louis II, dit le Grand Condé p. 47, 49
- Constant-Rebecque**
Mina Justine Anna de tab. 12 Q, p. 109
- Conti**
Maison de p. 47
- Cosandier**
Marie tab. 3 J, p. 27; tab. 7, p. 70 / p. 33, 57
- Cottin**
Jean-Daniel p. 135
- Couëdic de Kergoaler**
Bertrand Jacques Marie du tab. 16 T, p. 146
- Coulon**
Albert de p. 183
- Coursange**
Madeleine tab. 8 S, p. 77; tab. 9, p. 79
- Courtois de Malleville**
Auguste Léon Paul Philippe tab. 13 S, p. 111 / p. 131
Pierre tab. 13 S, p. 111 / p. 131
- Courvoisier**
Jâmes p. 183
Jean p. 5, 16, 92
Louis, conseiller d'Etat p. 98
- Courvoisier-Voisin**
Henri, graveur et dessinateur p. 94
- Cramayel**
Richard Maurice de tab. 13 R, p. 111
- Crisp**
Rebecca tab. 8 Q, p. 77; tab. 10, p. 80
- Cruchaud**
M. et Mme p. 166
- Daniell**
Isabella Louisa tab. 14 Q, p. 141
- Daniel-Rops**
Henri p. 188

Dardel

Aymone Marie Louise de tab. 17 T, p. 170

Davis

Mary tab. 10 R, p. 80

Delaroché

Hippolyte, dit Paul, peintre p. 182

Deniau

Jean-François p. 69

Desor

Edouard p. 151

Despiau

Françoise Madeleine Charlotte tab. 18 R, p. 177

Dessoulavy

épicier p. 182

Dollfuss

Jean-Georges p. 135

Dombré

théologien p. 183

Dompjacques

Françoise tab. 2 H, p. 23 / p. 21, 24

Pierre tab. 2 G, p. 23 / p. 24

Dortch

Lorraine (Corine) 11 T, p. 83

Droz

diacre p. 180

Frédéric-Louis p. 114

Du Barry

Jeanne, comtesse p. 112

DuBois de Montperreux

Frédéric p. 182

Dufour

Guillaume Henri, général p. 150

Dumas de Raully

Olivier tab. 9 U, p. 79

Dumayne

Lucas p. 21

DuPasquier

Wilhelm p. 178

DuPeyrou

Pierre-Alexandre p. 122

Dusillon

Pierre Charles p. 132

Duvoisin

Pierre tab. 4 H, p. 28

Ehlers

Heinrich Wilhelm tab. 12 R, p. 109

Enault

Berthe Octavie tab. 8 R, p. 77

Enghien

Louis Antoine Henri de Bourbon, duc d' p. 47

Erlach

seigneurs d' p. 132

Ernst

Max p. 189

Falconet

Aubert p. 110, 112

Fall

Cheikh Tidiane tab. 9 T, p. 79

Fauche-Borel

Abraham Louis p. 164

Favargier

Esabeau p. 61

ministre p. 61

Favre

Louis tab. 5 G, p. 31

Pierre tab. 5 G, p. 31

Fenner

Kaspar Julius tab. 16 S, p. 147

Fesquet

Casimir p. 107, 112, 138

Findlay

A. tab. 14 R, p. 140

Alexander tab. 14 R, p. 140

Fleury

Jean-Jacques tab. 6 L, p. 37 / p. 39, 49, 52, 53

Forrer

colonel p. 148

Forster

Georges p. 89, 90

Frédéric I^{er}

roi de Prusse p. 67

Frédéric-Guillaume III

roi de Prusse p. 102, 120, 122, 148

Frédéric-Guillaume IV

roi de Prusse p. 150, 181

Frommel

André tab. 16 S, p. 146

Fuessly

M., précepteur p. 128

Gaccond

Jean tab. 7 K, p. 70 / p. 61

N tab. 1 E, p. 17 / p. 25

Gagnebin

Ferdinand-Henri, pasteur p. 178, 183

Gaimard

Martine Marlise tab. 16 T, p. 146

Galanter

Yvonne Sarah tab. 17 S, p. 169

Gallas

Matthias, général autrichien p. 59

Gaudard

Jaquet tab. 2 G, p. 23

Gaudelet

agent de change p. 128

Gausson

James A. C. tab. 14 S, p. 140

Gauthier

Marguerite tab. 3 J, p. 27; tab. 7, p. 70 / p. 33

Géliou

Bernard de p. 180

Gerster

libraire p. 149

Ghaffour

Ahmed tab. 17 U, p. 170

Girardet

Abram-Louis, peintre et graveur p. 95

Charles-Samuel, graveur p. 102

Glase

Gösta tab. 18 S, p. 177

- Glennie**
Jane Grant tab. 14 P, p. 141
Marianne tab. 14 P, p. 140; tab. 15, p. 142
- Godet**
Frédéric, professeur p. 178, 182
Philippe p. 90
- Gonin**
H., pasteur p. 58, 60
Jean tab. 7 L, p. 70
- Gould**
John, ornithologue p. 132
- Graffenried de Vilars**
Frédéric de tab. 12 P, p. 109 / p. 117, 122
- Grandson**
Othon de p. 16
- Gravière-Silver**
Marcel tab. 17 S, p. 169
- Grellet**
Jean p. 76
- Gromard de Mimont**
Félix de p. 149
- Guellerin**
Jean-Louis tab. 9 U, p. 79
- Guérin**
Madame Vve p. 114
- Guilhot**
Françoise tab. 9 U, p. 79
- Guillaume**
Louis, médecin p. 148
- Guillebert**
Alphonse, pasteur p. 153, 178
- Guisant**
journalier p. 40
- Guizot**
théologien p. 183
- Guy**
Abram p. 44
Jacques p. 41, 44
Louis p. 43
Pierre tab. 6 K, p. 37 / p. 40, 41, 44
Suzanne tab. 6 K, p. 37 / p. 40-45
- Guy d'Audanger**
v. Guy
- Guye**
Alfred p. 84
- Guyot**
Arnold p. 182
- Haesler**
Louis p. 30
- Haller**
Albert de p. 101
- Hardenberg**
Karl August, prince de p. 104
- Hardman**
Joseph tab. 14 P, p. 141
- Hargis**
Mary Jane tab. 10 R, p. 80
- Harp**
N tab. 11 U, p. 83
- Hart**
William Matthew, artiste p. 132
- Hatzfeldt**
ministre p. 150
- Hayter**
Janet Emma tab. 15 R, p. 142
- Heinzely**
frère de Julie p. 84
Julie tab. 8 P, p. 77 / p. 76
- Hemans**
Edith May 17 R, p. 169
- Hemes**
Paul Jean Pierre tab. 16 T, p. 146
- Henri IV**
roi de France p. 44
- Henriod**
Louis Constant p. 184
- Henry**
Philippe p. 91
- Henrys**
N tab. 12 R, p. 109
- Herrenschmidt**
Catherine tab. 9 T, p. 79
- Heseltine**
Muriel Evelyn tab. 15 R, p. 142
- Heyne**
Christian Gottlob, professeur p. 89, 145
Thérèse p. 89, 90, 144
- Hitler**
Adolphe p. 189, 190
- Hobson**
Georgina Caroline tab. 14 P, p. 140 / p. 144
William p. 144
- Hochberg**
Rodolphe de p. 18
- Hohenzollern**
Maison de p. 68
- Honegger**
Arthur p. 189
- Hottinger**
Jean Conrad p. 108, 110, 112, 114, 128, 136
- Hottinguer**
v. Hottinger
- Huber**
Louis Ferdinand p. 89, 90
- Huc**
Gaspard p. 38
- Huguenin**
Jean p. 46
- Hull**
Richard Amyatt tab. 14 S, p. 141
- Humbert**
Jean tab. 3 G, p. 27
- Iteret**
Simon p. 36, 38, 191
- Jeanneret**
Charlotte de tab. 7 O, p. 70; tab. 12, p. 109 / p. 108
François p. 114
François Olivier tab. 17 U, p. 169
- Jenner**
Madame p. 121

Jéquier

François Victor tab. 16 S, p. 147
 Hugues p. 16
 Jean p. 184

Joannis

Henri de tab. 8 Q, p. 77

Joly

Claudia tab. 2 G, p. 22

Jordi

Denise Marguerite tab. 17 T, p. 169 / p. 6

Jordis

Joseph Antoine p. 129

Jorss

Céline Tetouanuiteraipoia tab. 13 T, p. 111

Kaesar

Marc-Antoine p. 151

Keel

Warren tab. 10 S, p. 80

Kjellberg

Anna Barbara Christina tab. 17 T, p. 171

Knox

Sandra Anne tab. 9 U, p. 79

Kobel

Eveline Myriam tab. 17 T, p. 171

Kreysa

Marie tab. 16 T, p. 147

Kruse

Frédéric Charles-Herrmann p. 152

La Grandville

Olivier de tab. 16 T, p. 147

Lagerfelt

Louise Agathe tab. 16 S, p. 147

Lambert

taillable p. 16

Lancaster

Frank tab. 10 R, p. 80
 John tab. 10 S, p. 80

Landerset

Xavier de tab. 8 Q, p. 77

Lardy

avocat p. 180

Lauber

Jost Emile tab. 18 Q, p. 177

Laurent de Biozac

Germaine tab. 8 S, p. 77

Lavit

Jean-Jacques p. 129, 130

Léger

Alexis p. 189

Leo

Heinrich p. 152

Leonhardt

Renaud tab. 9 T, p. 79

Lepeltier

N tab. 13 R, p. 111

Lespérut

François de p. 82, 86, 87, 90-92, 96-98, 100, 117, 124, 148

Lieutaud

banquier p. 135, 136

Lindegaard

Henri tab. 13 T, p. 111

Lindsay

Kate tab. 10 S, p. 80; tab. 11, p. 83

Long

William Dickson tab. 15 S, p. 142

Longueville

Charles-Paris de p. 47
 duchesse de (v. Bourbon, Anne-Geneviève de)
 Henri II de p. 47, 59, 62
 Jean-Louis-Charles de p. 47
 Maison de p. 47, 59, 62, 67

Loué

Gabrielle tab. 8 R, p. 77

Louis XIII

roi de France p. 59

Louis XIV

roi de France p. 41, 47

Louis XVI

roi de France p. 112

Louis XVIII

roi de France p. 120

Lowe

Francis Barker tab. 14 S, p. 141

Lozeron

Jean tab. 4 H, p. 28

Luther

Martin p. 182

Lüthy

Herbert p. 105, 135

Luze

Madame de p. 117

Lydow

M. de p. 181

Maclure

William Kenneth tab. 14 R, p. 141

Madariaga

Salvador de p. 189

Mainville

Jacques de tab. 7 O, p. 70

Mallet

Arthur tab. 12 Q, p. 109
 Irène Charlotte Eugénie tab. 13 S, p. 111

Mandel

famille de p. 165, 183

Mannert

Konrad p. 152

Marat

Jean-Paul p. 112

Marguerie

Pierre tab. 1 D, p. 17; tab. 2, p. 22 / p. 15, 20

Marie-Antoinette

reine de France p. 112

Markin

N tab. 11 T, p. 83

Martin

Elisabeth tab. 7 O, p. 71

Marval

Henri de tab. 8 R, p. 77
 Louis de tab. 16 P, p. 146 / p. 35, 166, 183

Masson

Marie Marguerite tab. 7 N, p. 70

Mathieu

Gérald Marius Jules tab. 17 S, p. 169

Matile

Georges-Auguste p. 182

Joël, conseiller d'Etat p. 98

Matthieu

Paul François, pasteur p. 178

May

Constance de p. 155

famille de p. 132, 157

M. de p. 125

Mc Leod Farrington

Claus John tab. 14 Q, p. 141

Meadows

Rebecca tab. 11 T, p. 83

Melié

Elisabeth tab. 4 J, p. 28; tab. 5 I, p. 31

Mendelssohn

Georg Benjamin p. 152

Mengaud

Joseph p. 94, 95

Mercier

Charles Xavier Ernest tab. 17 S, p. 169

Mérian

Matthaeus p. 64

Merveilleux

Anne Marie tab. 7 L, p. 70 / p. 58, 65

David François de p. 11

Isaac tab. 7 L, p. 70 / p. 65

Samuel de tab. 6 L, p. 37 / p. 52, 53

Meuron

Charles-Daniel de p. 107

Georges de p. 155, 157

Gustave de p. 126

pasteur p. 184

Meyenburg

Constance de p. 157

Martha de p. 157, 158

Sophie Mathilde Anna de tab. 16 Q, p. 147 / p. 155, 157, 158

Victor de p. 155

Michaud

Jean-Pierre p. 149

pasteur p. 184

Miller

Rebecca tab. 15 R, p. 142

Milliet

Marie tab. 2 F, p. 23 / p. 24

Mills

Molly tab. 18 S, p. 177

Mimont

Sophie Agathe Charlotte de tab. 16 P, p. 147 / p. 149, 150, 152-154, 159, 165, 188

Monanteuil

Jean-Jacques p. 117

Monbien

Caroline tab. 15 U, p. 142

Monnet

Jean p. 189

Montandon

Léon p. 163

secrétaire p. 91

Montessuy

Adélaïde de tab. 7 O, p. 70; tab. 12, p. 109 / p. 108

Nicolas Marie de p. 108

Montmollin

Frédéric Auguste de, conseiller d'Etat p. 98

Henriette de tab. 7 N, p. 70 / p. 73, 74, 164

Jean-Henri de tab. 7 N, p. 70 / p. 73

Jeanne de tab. 17 R, p. 170

Pierre de tab. 17 Q, p. 170

Montmorency

Charles-François de p. 107

Monvert

Max tab. 17 R, p. 171

Morerod

Jean-Daniel p. 5

Morin

médecin p. 166

Moser

Pierre Alexandre tab. 17 U, p. 170

Motta

Henriod p. 86

Mounier

Emmanuel p. 188

Mourlot

Othenin p. 38

Mülinen

Albert Rodolphe de tab. 12 P, p. 109 / p. 123

Niklaus Friedrich von p. 134

Muralt

Jean de tab. 8 Q, p. 77 / p. 129

N

Saundra tab. 11 V, p. 83

Guillaumaz tab. 4 H, p. 29

Napoléon

v. Bonaparte

Napoléon III

p. 150

Nemours

Marie de p. 47-49, 62, 63

Neuchâtel

Isabelle de p. 18

Louis de, comte p. 7, 15, 16, 18

Neuchâtel-Gorgier

François Antoine de p. 58

Neuchâtel-Vaumarcus

Claude de p. 30, 35

Girard de p. 18

Jean de p. 18, 19

Noyer

Jeanne p. 60

Nydegger

Allan p. 185

Yvonne Louise tab. 17 S, p. 169

Oberkampf

banquier p. 139

Odier

Charles tab. 17 R, p. 171

- Oehler**
professeur p. 182
- Oguey**
Grégoire p. 5
- Opermann**
Constance p. 131
- Orelli**
Hans-Aloys von tab. 16 S, p. 146 / p. 158
- Orléans-Longueville**
v. Longueville
- Ormann**
Emile Alexandre tab. 17 S, p. 169
- Ostervald**
Barbe tab. 7 N, p. 70 / p. 73
Béatrix tab. 7 M, p. 70 / p. 13, 65
Charlotte Louise Albertine tab. 7 O, p. 71; tab. 16, p. 147 / p. 90, 92, 145, 164
Ferdinand tab. 7 O, p. 71; tab. 16, p. 147 / p. 76, 90, 164
frères, banquiers p. 136
Jean-Frédéric (dit le grand Ostervald) tab. 7 N, p. 70 / p. 39, 73, 164, 166
Jean-Jacques tab. 7 M, p. 70 / p. 65
Samuel p. 164
- Oudinot**
Nicolas, général p. 84
- Ouvrard**
Augustin p. 114
- Panchaud**
I. et J. F. p. 106
- Pannewitz**
Fanny de tab. 17 Q, p. 171
- Paris**
Claude p. 32
Jeannette tab. 3 H, p. 27 / p. 32
- Patevaux alias Rougemont**
Jean II tab. 3 H, p. 27
- Pearless**
Kathleen Mary Clifford tab. 14 R, p. 141
- Pernet**
Jean tab. 1 F, p. 17
- Perregaux**
Armand de p. 178
- Perret-Gentil**
Henri-Auguste, précepteur p. 92, 145, 150, 165, 167, 178, 181
- Perrin**
Françoise tab. 3 G, p. 27
Jean p. 30
Juvette tab. 4 G, p. 28 / p. 30
- Perrinjaquet**
Suzanne tab. 7 K, p. 70 / p. 60-62
- Perrot**
Abraham, pasteur p. 46
Charlotte de tab. 7 O, p. 70; tab. 8, p. 77 / p. 75, 76
Frédéric p. 84-86
Henri de p. 182
Jérôme François de tab. 7 O, p. 70; tab. 8, p. 77 / p. 76
Samuel p. 61
Sophie Rose Béatrice de tab. 16 R, p. 146 / p. 157
- Perroud**
Philibert tab. 7 O, p. 70
- Pestalozzi**
Johann Heinrich p. 92, 165
- Petitpierre**
Alphonse p. 166
Charles Louys tab. 7 M, p. 70
Ferdinand p. 114
Henriette p. 167
Jean Frédéric tab. 7 O, p. 71 / p. 167
Max Edouard tab. 17 S, p. 171 / p. 185
Samuel p. 43, 60
- Petitpierre de Wesdehlen**
Georges 1791 p. 125, 150, 167, 168, 178
Georges 1839 p. 182
Louis p. 178, 182
- Pétremand**
justicier p. 52
- Petroli**
Marie Caroline Jérôme tab. 17 S, p. 170
- Pfuel**
Ernest de, gouverneur p. 148
- Piaget**
Arthur p. 92
Jean p. 188
- Pictet**
Henri Eugène tab. 12 R, p. 109
Jeannod p. 19
- Pierre**
Mathilde Charlotte de tab. 17 Q, p. 170 / p. 163, 184, 185
- Pierrehumbert**
Guillaume tab. 4 H, p. 28
Marguerite tab. 4 I, p. 28 et J, p. 29
Pierre tab. 7 L, p. 71
- Pietrowski**
Louis Wladislas Gustave tab. 18 R, p. 176
- Piguet**
Madame p. 184
pasteur p. 184
- Polenz**
M. de p. 182
- Porret**
David p. 62
Nicolas tab. 2 H, p. 22
- Portalès**
Jacques Louis p. 114, 122
Louis de, conseiller d'Etat p. 98, 120, 131, 181
Paul Gabriel p. 114
Sophie de tab. 12 P, p. 109 / p. 131
- Portalès-Gorgier**
Cécile de tab. 12 P, p. 109
Henri de p. 167, 180
- Portalès-Steiger**
Charles-Frédéric de p. 180
- Pressensé de**
théologien p. 183
- Preudhomme**
Jean-Pierre p. 75, 76
- Price**
Mary Rugge tab. 15 Q, p. 142
- Pury**
Adalbert tab. 6 K, p. 37 / p. 38, 41, 43
Adèle de p. 149
David de p. 94
Esther tab. 7 N, p. 70 / p. 106

Pury

Isabeau tab. 6 J, p. 37 / p. 38
 Jonas Antoine tab. 7 N, p. 70
 Judith p. 65
 Louis tab. 6 J, p. 37 / p. 38
 Marie Anne tab. 7 N, p. 70 / p. 106
 Samuel p. 49
 Théodore Guillaume tab. 7 N, p. 70 / p. 106, 135

Quast

pasteur p. 182

Quintoy

N tab. 11 U, p. 83

Ramseyer

Fritz p. 150, 153, 154

Rataz

Borcard tab. 1 E, p. 17

Redouté

Pierre-Joseph p. 126

Regard

Georges Louis tab. 18 R, p. 177

Rehberg

Auguste Wilhelm, philosophe p. 92

Remani

Lydia Emilia tab. 18 S, p. 177

Remmler

Franz Karl Heinrich tab. 18 R, p. 176

Renan

Ernest p. 183

Repond

Anaïte Georgine Satho (dite Nanick) tab. 17 S, p. 171 / p. 189

Reynolds

Andrea tab. 18 T, p. 177

Richard

diacre p. 60

Richardson

A. W. tab. 14 S, p. 140

Risold

Samuel p. 106

Ritter

Carl p. 145, 149, 152
 Erasme p. 122

Rivaz

Françoise Marie Rachel tab. 7 O, p. 71; tab. 14, p. 141 / p. 138, 139

Roberts

Amelia Frances Albinia tab. 15 U, p. 142
 Sir Hugh tab. 15 U, p. 142

Robespierre

Maximilien Marie Isidore de p. 112

Rognon

Béat Jacob tab. 3 J, p. 27 / p. 32, 33
 Daniel de tab. 7 N, p. 71 / p. 65
 François-Antoine p. 57
 Guérard p. 60
 J.-F. p. 61

Rolin

Claude tab. 2 G, p. 23

Rolland

Romain p. 149
 Vve Joseph p. 106

Rollier

pasteur p. 184

Rossel

Jean-Jacques p. 63

Rosselet

Isabeau p. 38
 Jean p. 36
 Louis p. 38
 Marguerite (épouse Bullot) p. 44
 Marguerite (épouse Rougemont) tab. 4 H, p. 28; tab. 6, p. 37 / p. 36

Röthlisberger

Ernest, orfèvre p. 157

Rougemont

Abram 1717 tab. 7 N, p. 71 / p. 6, 12, 13, 65, 68, 75, 105, 106, 136
 Abram Denis Alfred (v. Alfred 1802)
 Abram I <1570 tab. 4 I, p. 28
 Abram II <1644 tab. 4 J, p. 29
 Adèle 1794 tab. 12 P, p. 109 / p. 117, 118, 122-125
 Adèle 1819 tab. 8 Q, p. 77
 Adèle 1824 tab. 16 Q, p. 146
 Adèle 1850 tab. 10 R, p. 80
 Adèle Georgine Frédérique (v. Adèle 1819)
 Adèle Sophie Philippine Louise (v. Adèle 1824)
 Adeline 1835 tab. 15 Q, p. 143
 Adeline Catherine (v. Adeline 1835)
 Adolphe 1805 tab. 12 P, p. 109 / p. 122, 128, 134
 Alain 1932 tab. 17 T, p. 169
 Alain Bernard André (v. Alain 1932)
 Albert 1822 tab. 8 Q, p. 77; tab. 10, p. 80 / p. 8, 14, 78
 Albert 1835 tab. 16 Q, p. 146 / p. 152, 155, 156, 165
 Albert 1837 tab. 12 Q, p. 109 / p. 14, 131
 Albert 1882 tab. 10 S, p. 80; tab. 11, p. 83 / p. 8
 Albert Franklin (v. Albert 1882)
 Albert Frédéric Auguste (v. Albert 1835)
 Alexandre 1802 tab. 14 P, p. 141 / p. 144, 183
 Alexandre 1840 tab. 14 Q, p. 141
 Alexandre 1852 tab. 10 R, p. 80
 Alexandre 1895 tab. 18 R, p. 177 / p. 144
 Alexandre 1984 tab. 17 U, p. 171
 Alexandre Auguste (v. Alexis 1785)
 Alexandre Santiago (v. Alexandre 1984)
 Alexia 1999 tab. 16 U, p. 147
 Alexia Céline (v. Alexia 1999)
 Alexis 1785 tab. 8 P, p. 77 / p. 76, 78, 102, 117
 Alexis 1812 tab. 8 Q, p. 77 / p. 78
 Alexis Georges Edouard (v. Edouard 1881)
 Alfred 1802 tab. 12 P, p. 109 / p. 122, 128, 129, 131, 132, 134, 145
 Alfred 1854 tab. 18 Q, p. 176 / p. 175, 183, 184
 Alfred 1868 tab. 15 R, p. 142
 Alfred 1885 tab. 12 R, p. 109 / p. 132
 Alfred Denis Louis (v. Alfred 1885)
 Alfred Edouard (v. Alfred 1854)
 Alfred Erik (v. Erik 1922)
 Alfred Georges (v. Alfred 1868)
 Alfred Jean Léopold (v. Léopold 1824)
 Alice 1838 tab. 14 Q, p. 141
 Alice 1880 tab. 14 R, p. 140
 Alice 1884 tab. 18 R, p. 176
 Alice 1903 tab. 14 S, p. 141 / p. 144
 Alice Caroline Franciska (v. Alice 1884)
 Alice Laurence (v. Laurence 1882)
 Alice Mary (v. Alice 1880)
 Alice Norna (v. Alice 1903)
 Aline Marie (v. Marie 1964)
 Alix I tab. 1 D, p. 17; tab. 2, p. 22 / p. 8, 15, 20, 21
 Alix II tab. 2 H, p. 22
 Alix III tab. 2 H, p. 22

Rougemont

Alix Yvonne dite Cosette (v. Cosette 1904)
 Allan (v. Nydegger)
 Alphonse 1816 tab. 8 Q, p. 77 / p. 14
 Alphonse Denis Alexandre Georges (v. Georges 1847)
 Amy 1842 tab. 15 Q, p. 143
 André tab. 5 H, p. 31
 Aneyle tab. 5 G, p. 31
 Ann 1947 tab. 16 T, p. 147
 Ann Caroline Agathe (v. Ann 1947)
 Anna 1827 tab. 12 Q, p. 109 / p. 131
 Annabel 1984 tab. 15 U, p. 142
 Annabel Melissa Rose (v. Annabel 1984)
 Anne tab. 7 K, p. 70 / p. 61
 Anne 1677 tab. 7 L, p. 71
 Anne 1760 tab. 7 O, p. 70
 Anne 1883 tab. 13 S, p. 111
 Anne 1952 tab. 9 U, p. 79
 Anne 1962 tab. 17 U, p. 169 / p. 89, 92, 103
 Anne Marie (v. Anne 1677)
 Anne Marie (v. Anne 1883)
 Annele tab. 7 K, p. 70
 Anne-Lucie 1956 tab. 13 U, p. 111
 Anne-Lucie Teheipuarii (v. Anne-Lucie 1956)
 Anne-Marie 1645 tab. 7 L, p. 70 / p. 61
 Anne-Marie 1902 tab. 16 R, p. 147 / p. 155, 157, 158
 Anne-Marie 1910 tab. 17 S, p. 171
 Annie 1888 tab. 10 S, p. 80
 Anselm 1937 tab. 16 S, p. 147
 Anselme 1910 tab. 16 R, p. 147 / p. 155, 158
 Antoine I tab. 1 F, p. 17; tab. 5, p. 31 / p. 9, 25, 26, 30
 Antoine II tab. 5 H, p. 31
 Antoine III tab. 2 G, p. 22
 Antoinette 1879 tab. 17 R, p. 171
 Antoinette 1903 tab. 17 S, p. 171 / p. 185
 Antoinette 1909 tab. 14 S, p. 141
 Antoinette Elisa (v. Antoinette 1903)
 Antoinette Hedwige (v. Antoinette 1879)
 Antoinette Mary Labouchère (v. Antoinette 1909)
 Armelle 1985 tab. 17 U, p. 171
 Armelle Simone Annie (Armelle 1985)
 Arnaud 1925 tab. 13 T, p. 111 / p. 131
 Arthur 1828 tab. 14 Q, p. 140 / p. 183, 184
 Arthur 1853 tab. 18 Q, p. 176 / p. 175, 185
 Arthur 1861 tab. 15 R, p. 142
 Arthur 2000 tab. 17 V, p. 171
 Arthur Francis (v. Arthur 1861)
 Arthur Henri Georges (v. Arthur 1853)
 Arthur Kay Knut (v. Arthur 2000)
 Arthur Mowbray (v. Arthur 1828)
 Audrey 1905 tab. 14 S, p. 140
 Augusta 1814 tab. 8 Q, p. 77
 Aymonet, dit Emenod p. 19
 Barbe Elisabeth (v. Lisette 1740)
 Barbeline 1602 tab. 6 J, p. 37 / p. 38
 Béatrice 1726 tab. 7 N, p. 71 / p. 65
 Béatrice 1891 tab. 15 S, p. 142
 Béatrice 1918 tab. 18 S, p. 177
 Béatrice Alice (v. Béatrice 1918)
 Béatrice Marie (v. Béatrice 1891)
 Béatrix 1920 tab. 13 T, p. 111
 Berthe 1845 tab. 17 Q, p. 170 / p. 163, 175, 178, 181, 184
 Berthe Elisabeth (v. Berthe 1845)
 Billie 1938 tab. 11 U, p. 83
 Billie Frank (v. Billie 1938)
 Blanche 1840 tab. 15 Q, p. 143

Brenda 1942 tab. 11 U, p. 83
 Calvin 1965 tab. 11 V, p. 83
 Calvin Wade (v. Calvin 1965)
 Camille 1987 tab. 9 V, p. 79
 Camille 1993 tab. 16 U, p. 147
 Camille Louise Marie (v. Camille 1993)
 Caroline 1822 tab. 14 Q, p. 140; tab. 16 P, p. 147; tab. 17, p. 169;
 tab. 18, p. 176 / p. 144, 175, 181, 183
 Caroline 1858 tab. 18 Q, p. 177 / p. 19, 175, 181, 184
 Catherine 1753 tab. 7 O, p. 71 / p. 90, 92, 165
 Catherine 1790 tab. 14 P, p. 140
 Catherine Elisabeth (v. Catherine 1790)
 Cecil 1865 tab. 15 R, p. 142
 Cecil Henry (v. Cecil 1865)
 Cécile 1829 tab. 12 Q, p. 109; tab. 13, p. 111 / p. 131
 Cécile 1845 tab. 13 R, p. 111
 Cécile 1853 tab. 8 R, p. 77
 Cécile 1988 tab. 17 U, p. 170
 Cécile Emma (v. Cécile 1845)
 Cécile Jeanne Inge (v. Cécile 1988)
 Charles 1769 tab. 8 P, p. 77 / p. 76, 82, 114, 115, 124
 Charles 1797 tab. 8 Q, p. 77
 Charles 1864 tab. 15 R, p. 142 / p. 144
 Charles 1875 tab. 14 R, p. 141
 Charles 1883 tab. 18 R, p. 176
 Charles 1934 tab. 11 U, p. 83 / p. 14
 Charles 1958 tab. 11 V, p. 83
 Charles Abram (v. Charles 1769)
 Charles Arthur (v. Charles 1883)
 Charles Clayton (v. Charles 1934)
 Charles Edouard (v. Edouard 1798)
 Charles Glennie (v. Charles 1875)
 Charles Irving (v. Charles 1864)
 Charles Jules Alphonse (v. Alphonse 1816)
 Charles Louis (v. Charles 1797)
 Charles Ricky (v. Charles 1958)
 Charlotte 1747 tab. 7 O, p. 71
 Charlotte 1762 tab. 7 O, p. 71 / p. 167
 Christiane 1942 tab. 9 T, p. 79
 Christine 1952 tab. 16 T, p. 146
 Claire 1950 tab. 16 T, p. 146
 Claire 1955 tab. 9 U, p. 79
 Claire Jacqueline (v. Claire 1950)
 Claudia tab. 2 H, p. 22
 Claude 1870 tab. 15 R, p. 142
 Claude I tab. 4 G, p. 28 / p. 26, 32
 Claude II tab. 4 H, p. 28; tab. 6 p. 37 / p. 8, 15, 30, 35, 36, 191
 Claude III tab. 5 H, p. 31
 Claude IV tab. 5 I, p. 31
 Claude V (v. Colon alias Rougemont)
 Claude VI tab. 2 G, p. 22
 Claude VII (v. Rougemont alias Mugnier)
 Claude VIII tab. 2 H, p. 23
 Claude Maurice (v. Claude 1870)
 Clayton 1910 tab. 11 T, p. 83
 Clive 1946 tab. 15 T, p. 142
 Clive Irving (v. Clive 1946)
 Colette I tab. 3 G, p. 27 / p. 32
 Colette II tab. 3 H, p. 27
 Constance 1838 tab. 15 Q, p. 143 / p. 181
 Constant Frédéric Pascal (v. Pascal 1953)
 Cosette 1904 tab. 17 S, p. 170
 Daniel 1647 tab. 7 K, p. 71 / p. 61
 Daniel 1684 tab. 7 L, p. 71
 Daniel 1942 tab. 16 T, p. 146
 Daniel François (v. Daniel 1942)

Rougemont

- David tab. 5 I, p. 31
 David 1644 tab. 7 K, p. 71 / p. 61
 Delphine 1961 tab. 17 U, p. 170
 Denis 1759 tab. 7 O, p. 70; tab. 12, p. 109 / p. 5, 8, 13, 14, 66, 68, 69, 76, 81, 82, 84, 86, 107, 108, 110, 112-122, 124-126, 128, 129, 131, 134, 138, 139
 Denis 1791 tab. 12 P, p. 109; tab. 13, p. 111 / p. 8, 14, 115, 119-123, 128, 129-131
 Denis 1851 tab. 13 R, p. 111 / p. 131
 Denis 1906 tab. 17 S, p. 171 / p. 163, 185, **186-190**, 191
 Denis Alexandre (v. Alexandre 1802)
 Denis François Henri (v. Henri 1810)
 Denis Jean Edmond (v. Edmond 1819)
 Denis Jules Edouard (v. Edouard 1784)
 Denis Louis (v. Denis 1851)
 Denis Marie (v. Denis 1791)
 Denise 1880 tab. 13 S, p. 111
 Denise 1922 tab. 16 S, p. 147
 Denise 1963 tab. 13 U, p. 111
 Denise Ariane (v. Denise 1922)
 Denise Constance Cécile (v. Denise 1880)
 Denise Teehu (v. Denise 1963)
 Denys 1873 tab. 14 R, p. 140
 Denys 1918 tab. 15 S, p. 142
 Denys Adolphe Alexis (v. Alexis 1812)
 Denys Evelyn Roger (v. Denys 1918)
 Denys Lindsay (v. Denys 1873)
 Denys Louis (v. Denis 1906)
 Déodate Françoise (v. Françoise 1748)
 Edgar Philippe (v. Philippe 1891)
 Edith 1837 tab. 15 Q, p. 143
 Edith Glennie (v. Edith 1837)
 Edith Priscilla (v. Priscille 1910)
 Edmond 1819 tab. 13 Q, p. 111 / p. 128-131
 Edouard 1784 tab. 8 P, p. 77 / p. 115
 Edouard 1798 tab. 12 P, p. 109 / p. 128
 Edouard 1831 tab. 14 Q, p. 140
 Edouard 1855 tab. 8 R, p. 77
 Edouard 1881 tab. 8 S, p. 77 / p. 78
 Edouard Marie Alexis (v. Edouard 1855)
 Effie 1876 tab. 10 S, p. 80
 Elisa Denise Laurence (v. Laurence 1831)
 Elisabeth 1681 tab. 7 L, p. 71
 Elisabeth 1801 tab. 14 P, p. 141
 Elisabeth 1867 tab. 17 R, p. 169
 Elisabeth Caroline (v. Caroline 1858)
 Elisabeth Charlotte (v. Elisabeth 1801)
 Elisabeth I tab. 6 I, p. 37 / p. 36
 Elisabeth II 1595 tab. 6 J, p. 37 / p. 38
 Elisabeth III tab. 4 K, p. 28
 Elisabeth IV tab. 4 K, p. 29
 Elisabeth Marguerite (v. Elisabeth 1681)
 Elisabeth Mathilde Hedwige (v. Elisabeth 1867)
 Ellen 1836 tab. 14 Q, p. 141
 Elyssia 1997 tab. 18 U, p. 177
 Elyssia Béatrice Sophie (v. Elyssia 1997)
 Emma tab. 10 S, p. 80
 Emmeline 1855 tab. 10 R, p. 80
 Emmeline Rebecca (v. Emmeline 1855)
 Eric 1965 tab. 13 U, p. 111
 Eric 2002 tab. 16 U, p. 147
 Eric Luca (v. Eric 2002)
 Eric Tetuarii (v. Eric 1965)
 Erik 1922 tab. 18 S, p. 177
 Ernest 1864 tab. 15 R, p. 142
 Ernest 1903 tab. 15 S, p. 142
 Ernest Charles (v. Ernest 1903)
 Ernest Frédéric (v. Ernest 1864)
 Estevenin < 1392 tab. 1 C, p. 17 / p. 15, 16, 18, 19
 Esther tab. 4 K, p. 29
 Esther 1650 tab. 7 L, p. 70 / p. 61
 Esther 1672 tab. 7 M, p. 70
 Esther-Marguerite tab. 6 L, p. 37 / p. 39, 49, 52
 Esther Marguerite (v. Esther 1672)
 Ethel 1863 tab. 15 R, p. 142
 Ethel Mary (v. Ethel 1863)
 Evelyn 1890 tab. 14 R, p. 141
 Evelyn Alice (v. Evelyn 1890)
 Fanny 1829 tab. 15 Q, p. 142
 Fanny Marianne (v. Fanny 1829)
 Florence 1834 tab. 14 Q, p. 141
 Florence 1876 tab. 14 R, p. 141
 Florence 1877 tab. 17 R, p. 171
 Florence 1965 tab. 17 U, p. 171
 Florence Berthe (v. Florence 1877)
 Florence Cathinka (v. Florence 1876)
 Florence Marie Martine (v. Florence 1965)
 Forbes 1834 tab. 15 Q, p. 142
 Frances 1795 tab. 14 P, p. 141
 Francis 1793 tab. 14 P, p. 140; tab. 15, p. 142 / p. 9, 139, 144, 167
 Francis 1827 tab. 15 Q, p. 142
 Francis Frédéric (v. Francis 1793)
 Francis Glennie (v. Francis 1827)
 Franciska 1887 tab. 18 R, p. 176
 Franciska Elisabeth Madeleine (v. Franciska 1887)
 Franck 1858 tab. 10 R, p. 80
 François 1767 tab. 8 P, p. 77 / p. 76
 François 1801 tab. 8 Q, p. 77
 François 1945 tab. 17 T, p. 170
 François I tab. 3 H, p. 27 / p. 15, 32
 François II tab. 2 G, p. 23
 François Claude (v. François 1945)
 François Louis (v. François 1767)
 François Louis (v. François 1801)
 François-Antoine I 1613 tab. 7 K, p. 70 / p. 15, 33, **57-64**, 65, 181
 François-Antoine II 1675 tab. 7 M, p. 70 / p. 10, 13, 19, 60, **65-69**, 73, 74, 76, 105, 107
 François-Antoine III 1713 tab. 7 N, p. 70 / p. 14, 65, 66, 68, **73-74**, 75, 76, 89, 90, 135, 164
 François-Antoine IV 1740 tab. 7 O, p. 70 / p. 75, 106
 François-Antoine V 1751 tab. 7 O, p. 71 / p. 74, 136-138
 Françoise 1748 tab. 7 O, p. 71 / p. 90
 Françoise 1796 tab. 8 Q, p. 77
 Françoise 1801 tab. 16 P, p. 146 / p. 92
 Françoise 1909 tab. 13 T, p. 111
 Françoise 1937 tab. 9 T, p. 79
 Françoise Adélaïde (v. Adèle 1794)
 Françoise Anne, dite Frances (v. Frances 1795)
 Frank 1842 tab. 14 Q, p. 141
 Frank 1881 tab. 14 R, p. 141
 Frank Alexandre (v. Frank 1881)
 Frédéric 1647 tab. 6 L, p. 37 / p. 5, 7, 26, 30, **35-56**, 66, 69, 191
 Frédéric 1808 tab. 16 P, p. 147 / p. 92, **145-154**, 155, 159, 165, 166, 181
 Frédéric 1818 tab. 8 Q, p. 77 / p. 14, 78
 Frédéric 1830 tab. 14 Q, p. 140
 Frédéric 1838 tab. 16 Q, p. 146 / p. 152, **159-162**, 165, 182, 183
 Frédéric 1878 (v. Fritz 1878)
 Frédéric 1889 tab. 18 R, p. 177
 Frédéric 1958 tab. 9 U, p. 79
 Frédéric 1977 tab. 17 U, p. 170

Rougemont

- Frédéric André (v. Frédéric 1889)
 Frédéric Constant (v. Frédéric 1808)
 Frédéric Henri (v. Frédéric 1838)
 Frédéric John (v. Frédéric 1830)
 Frederick 1979 tab. 15 U, p. 142
 Frederick Charles (v. Frederick 1979)
 Frédérique Louise Isabelle (v. Isabelle 1833)
 Fritz 1878 tab. 16 R, p. 146 / p. 14, 158, 160, 185
 G. Clayton (v. Clayton 1910)
 Gabrielle 1841 tab. 17 Q, p. 170
 Gabrielle 1869 tab. 17 R, p. 169
 Gabrielle Emilie Philippine (v. Gabrielle 1869)
 Gédéon tab. 3 I, p. 27
 Geneviève 1948 tab. 13 U, p. 111
 Geneviève Ariitai (v. Geneviève 1948)
 Georges 1758 tab. 7 O, p. 71 / tab. 16, p. 147 / p. 9, 14, 35, 68, 74, 76, 81, 82, 84-87, 88-104, 114, 115, 117, 118, 120-126, 136, 137, 139, 144, 145, 148, 163, 164, 166, 167
 Georges 1778 tab. 8 P, p. 77 / p. 81-87
 Georges 1791 tab. 14 P, p. 140 / p. 139, 144, 175
 Georges 1802 tab. 16 P, p. 146 / p. 92
 Georges 1820 tab. 14 Q, p. 140
 Georges 1831 tab. 14 Q, p. 141
 Georges 1842 tab. 17 Q, p. 170
 Georges 1847 tab. 8 R, p. 77
 Georges 1875 tab. 17 R, p. 171 / p. 185, 187, 189
 Georges Arthur (v. Georges 1875)
 Georges I tab. 5 G, p. 31
 Georges II tab. 4 H, p. 29 / p. 30
 Georges III tab. 4 I, p. 28
 Georges IV tab. 5 I, p. 31
 Georges V tab. 2 G, p. 23
 Gérald 1888 tab. 14 R, p. 140
 Gérald Lisle Alexandre (v. Gérald 1888)
 Germaine Adélaïde Mathilde (v. Mathilde 1823)
 Gilbert 1907 tab. 11 T, p. 83
 Gilbert 1930 tab. 11 U, p. 83
 Gilbert 1934 tab. 17 T, p. 170
 Gilbert Dominique (v. Gilbert 1934)
 Gilberte 1904 tab. 16 S, p. 146 / p. 157, 160
 Gilberte Antoinette (v. Gilberte 1904)
 Guillaume 1994 tab. 16 U, p. 146
 Guillaume I tab. 3 G, p. 27 / p. 32
 Guillaume II tab. 3 I, p. 27 / p. 32
 Guillaume III tab. 3 I, p. 27 / p. 15, 32, 33
 Guillemette 1966 tab. 17 U, p. 170
 Guy 1902 tab. 17 S, p. 170 / p. 14
 Guy Jean Henry (v. Guy 1902)
 Harmonie 1989 tab. 13 V, p. 111
 Harmonie Miki Miki (v. Harmonie 1989)
 Harold 1877 tab. 14 R, p. 141
 Harold Wake (v. Harold 1877)
 Hazel 1934 tab. 11 U, p. 83
 Hedwige 1838 tab. 17 Q, p. 169 / p. 163, 175, 178, 181, 184
 Hedwige Sophie (v. Hedwige 1838)
 Hélène 1805 tab. 14 P, p. 141 / p. 183
 Hélène 1870 tab. 16 R, p. 146
 Hélène 1893 tab. 14 R, p. 141
 Hélène 1913 tab. 16 S, p. 146 / p. 158
 Hélène Anne (v. Hélène 1805)
 Hélène Edith (v. Hélène 1893)
 Hélène Marguerite (v. Hélène 1913)
 Henri 1810 tab. 14 Q, p. 140; tab. 16 P, p. 147; tab. 17, p. 169; tab. 18, p. 176 / p. 9, 14, 92, 144, 145, 163, 165, 168, 175, 180, 181
 Henri 1839 tab. 17 Q, p. 170 / p. 19, 35, 92, 150, 159, 163-185, 187
 Henri 1902 tab. 17 S, p. 171
 Henri I tab. 4 G, p. 28 / p. 15, 26, 30, 35
 Henri II tab. 4 J, p. 28
 Henri III tab. 4 K, p. 29
 Henri Denys (v. Henri 1902)
 Henri Philippe (v. Philippe 1907)
 Henriette < 1558 tab. 2 H, p. 22
 Henriette 1741 tab. 7 O, p. 70
 Henriette 1745 tab. 7 O, p. 71
 Henriette 1756 tab. 7 O, p. 71
 Henriette Louise Uranie (v. Uranie 1800)
 Henry 1642 tab. 7 K, p. 71
 Henry 1799 tab. 14 P, p. 141 / p. 139, 144
 Henry 1830 tab. 15 Q, p. 142
 Henry François (v. Henry 1642)
 Herbert 1833 tab. 14 Q, p. 141
 Herbert 1870 tab. 14 R, p. 140
 Herbert Edouard (v. Herbert 1870)
 Hermine 1844 tab. 15 Q, p. 143 / p. 181
 Hermine 1886 tab. 18 R, p. 176
 Hermine Caroline (v. Hermine 1844)
 Hermine Violette (v. Hermine 1886)
 Hubert 1966 tab. 18 T, p. 177 / p. 144
 Hubert Richard (v. Hubert 1966)
 Hugh 1913 tab. 11 T, p. 83
 Humbert tab. 2 G, p. 22
 Irène Christine (v. Christine 1952)
 Irwing 1828 tab. 15 Q, p. 142
 Irwing Frédéric (v. Irwing 1828)
 Isabé tab. 2 G, p. 23
 Isabeau 1670 tab. 7 L, p. 71
 Isabeau I tab. 6 K, p. 37 / p. 38, 39, 41, 43
 Isabeau II tab. 6 L, p. 37 / p. 39, 49, 52
 Isabella 1871 tab. 14 R, p. 140
 Isabelle 1833 tab. 12 Q, p. 109 / p. 131, 182
 Isabelle 1968 tab. 17 U, p. 169
 Jacob tab. 11 W, p. 83
 Jacob I tab. 4 I, p. 29
 Jacob II tab. 4 J, p. 29
 Jacob III tab. 4 J, p. 29
 Jacoba tab. 4 H, p. 28 / p. 30
 Jacqueline 1902 tab. 16 S, p. 146
 Jacqueline 1928 tab. 17 T, p. 170
 Jacqueline Guillemette (v. Jacqueline 1902)
 Jacques 1672 tab. 7 L, p. 71
 Jacques 1901 tab. 17 S, p. 170
 Jacques 1918 tab. 16 S, p. 147 / p. 160
 Jacques 1922 tab. 9 T, p. 79
 Jacques I (v. Colon alias Rougemont)
 Jacques II tab. 2 G, p. 22
 Jacques III tab. 2 H, p. 23
 Jacques François (v. Jacques 1672)
 Jacques Frédéric (v. Jacques 1918)
 Jacques Gustave Edouard (v. Jacques 1922)
 Jacques Hervé (v. Jacques 1901)
 Jacques Robert Didier (v. Robert 1886)
 James Alexandre (v. Alexandre 1852)
 Jaqua tab. 5 G, p. 31
 Jaquet tab. 3 G, p. 27 / p. 15, 32
 Jaquette I tab. 3 H, p. 27
 Jaquette II tab. 5 H, p. 31
 Jean 1640 tab. 7 K, p. 71
 Jean 1643 tab. 7 L, p. 70 / p. 60, 64, 65
 Jean 1679 tab. 7 L, p. 71

Rougemont

- Jean 1770 tab. 8 P, p. 77 / p. 114, 115
 Jean 1875 tab. 16 R, p. 146 / p. 157, 160, 185
 Jean 1896 tab. 8 S, p. 77; tab. 9, p. 79 / p. 8, 78
 Jean 1909 tab. 16 S, p. 146 / p. 14, 160, 185
 Jean 1993 tab. 9 V, p. 79
 Jean Denis Alexandre Albert (v. Albert 1822)
 Jean François (v. Jean 1679)
 Jean Frédéric Albert (v. Albert 1837)
 Jean Frédéric Edouard (v. Jean 1896)
 Jean Frédéricich (v. Jean 1770)
 Jean Henri Frédéric (v. Jean 1875)
 Jean Henry Frédéric (v. Frédéric 1818)
 Jean Rodolphe tab. 6 K, p. 37 / p. 38-41
 Jean I tab. 1 F, p. 17; tab. 3, p. 27 / p. 8, 15, 26, 30, 32
 Jean II (v. Patevaux alias Rougemont)
 Jean III tab. 5 H, p. 31
 Jean IV tab. 6 I, p. 37 / p. 15, 36, 38
 Jean V tab. 3 J, p. 27; tab. 7, p. 70 / p. 8, 15, 32, 33, 57, 60, 61, 63
 Jean VI tab. 4 J, p. 29
 Jean VII l'Atiné (v. Colon alias Rougemont)
 Jean VIII le Jeune (v. Colon alias Rougemont)
 Jean IX tab. 2 G, p. 22
 Jean-Denis tab. 13 V, p. 111
 Jean-Denis 1912 tab. 13 T, p. 111 / p. 131
 Jean-François 1959 tab. 13 U, p. 111
 Jean-François Teiki (v. Jean-François 1959)
 Jean-Henry 1757 tab. 7 O, p. 71; tab. 14, p. 141 / p. 9, 74, 91, 136-139, 144
 Jean-Jacques < 1644 tab. 4 K, p. 29
 Jean-Jacques 1705 tab. 7 N, p. 70 / p. 65, 68, 75, 105-107, 135
 Jean-Louis > 1616 tab. 6 K, p. 37 / p. 38-42, 191
 Jean-Luc 1947 tab. 16 T, p. 146
 Jeannet (v. Jean VIII)
 Jeannaz tab. 4 J, p. 28
 Jeanne tab. 4 K, p. 28
 Jeanne 1990 tab. 9 V, p. 79
 Jeannette I tab. 1 E, p. 17
 Jeannette II tab. 3 G, p. 27 / p. 32
 Jeannette III tab. 3 H, p. 27
 Jeannette IV tab. 2 E, p. 22 / p. 15, 20, 21
 Joan 1901 tab. 14 S, p. 140
 Joël 2006 tab. 16 U, p. 147
 Joël Matteo (v. Joël 2006)
 John 1824 tab. 14 Q, p. 140 / p. 183
 John Francis (v. John 1824)
 Jonas 1980 tab. 16 U, p. 146
 Jonas I tab. 6 J, p. 37 / p. 35, 38, 39, 41, 45, 66
 Jonas II tab. 4 J, p. 29
 Jonas Olivier (v. Jonas 1980)
 Josué 1709 tab. 7 N, p. 70 / p. 65, 74, 105, 107, 135, 136
 Josué I tab. 6 I, p. 37 / p. 36
 Josué II tab. 4 J, p. 29
 Judith 1722 tab. 7 N, p. 71
 Jules 1781 tab. 8 P, p. 77
 Jules Edouard (v. Jules 1781)
 Julie 1776 tab. 8 P, p. 77
 Julie Caroline Augusta (v. Augusta 1814)
 Julie Françoise (v. Julie 1776)
 Julien 2008 tab. 9 V, p. 79
 Juliette 1963 tab. 9 U, p. 79
 Karine 1962 tab. 9 U, p. 79
 Karl 2007 tab. 17 V, p. 171
 Karl Charles Nicolas (v. Karl 2007)
 Katy 1949 tab. 11 U, p. 83
 Laure 1952 tab. 9 U, p. 79
 Laurence 1831 tab. 12 Q, p. 109 / p. 131
 Laurence 1882 tab. 12 R, p. 109 / p. 132
 Laurence 1964 tab. 17 U, p. 169
 Laurent 1990 tab. 13 V, p. 111
 Léopold 1824 tab. 12 Q, p. 109; tab. 13, p. 111 / p. 128, 130, 131
 Léopold 1873 tab. 17 R, p. 170 / p. 185
 Léopold Alfred (v. Léopold 1873)
 Lisette 1740 tab. 7 O, p. 70 / p. 91, 124
 Louis tab. 2 G, p. 23
 Louis 1743 tab. 7 O, p. 70; tab. 8, p. 77 / p. 8, 13, 14, 68, 75-78, 81, 106, 115, 117
 Louis 1771 tab. 8 P, p. 77 / p. 76
 Louis 1859 tab. 13 R, p. 111
 Louis 1871 tab. 17 R, p. 169 / p. 184, 185
 Louis 2011 tab. 15 V, p. 142
 Louis Auguste (v. Louis 1771)
 Louis Edmond (v. Louis 1859)
 Louis Frederick (v. Louis 2011)
 Louis Henri Philippe (v. Louis 1871)
 Louise 1841 tab. 16 Q, p. 146 / p. 159
 Louise 1852 tab. 13 R, p. 111
 Louise 1856 tab. 13 R, p. 111
 Louise Laurence Adélaïde Cécile (v. Cécile 1829)
 Louise Madeleine Marguerite (v. Louise 1852)
 Louise Marie (v. Louise 1856)
 Louise Rose (v. Louise 1841)
 Lucie Cécile (v. Cécile 1853)
 Lucrèce I tab. 6 J, p. 37 / p. 38
 Lucrèce II tab. 6 K, p. 37 / p. 38, 40
 Lukas 1975 tab. 16 T, p. 147 / p. 155
 Lukas Anselm (v. Lukas 1975)
 Luke 1981 tab. 15 U, p. 142
 Luke Francis (v. Luke 1981)
 Mabel 1875 tab. 14 R, p. 140
 Madeleine tab. 4 I, p. 28
 Madeleine 1889 tab. 18 R, p. 176
 Madeleine 1994 tab. 9 V, p. 79
 Madeleine Julia (v. Madeleine 1889)
 Magdalena 1939 tab. 16 S, p. 147
 Magdelaine tab. 3 J, p. 27 / p. 32, 33
 Magdelaine 1648 tab. 7 L, p. 70 / p. 61
 Magdeleine 1931 tab. 17 T, p. 170 / p. 163
 Maheata 1994 tab. 13 V, p. 111
 Mamie 1908 tab. 11 T, p. 83
 Margrit Yvonne (v. Yvonne 1945)
 Marguerite 1674 tab. 7 L, p. 71
 Marguerite 1877 tab. 14 R, p. 140
 Marguerite 1880 tab. 17 R, p. 171
 Marguerite 1881 tab. 12 R, p. 109
 Marguerite 1906 tab. 16 R, p. 147 / p. 152, 155-157
 Marguerite 1936 tab. 16 T, p. 146
 Marguerite I tab. 4 H, p. 28 / p. 26, 30
 Marguerite II tab. 6 K, p. 37 / p. 38
 Marguerite III tab. 4 K, p. 29
 Marguerite IV tab. 2 G, p. 23
 Marguerite V tab. 2 H, p. 22
 Marguerite Guillemette (v. Marguerite 1936)
 Marguerite Jane (v. Marguerite 1877)
 Marguerite Sophie (v. Marguerite 1906)
 Marguerite Véronique Elisabeth (v. Roni 1904)
 Marianne 1703 tab. 7 N, p. 70
 Marianne 1742 tab. 7 O, p. 70
 Marianne 1754 tab. 7 O, p. 71
 Marie 1788 tab. 12 P, p. 109
 Marie 1855 tab. 18 Q, p. 177 / p. 175, 184
 Marie 1964 tab. 17 U, p. 170

Rougemont

- Marie I tab. 4 K, p. 28
 Marie II tab. 4 K, p. 29
 Marie III tab. 2 G, p. 23
 Marie IV (v. Colon alias Rougemont)
 Marie Florence Hedwige (v. Marie 1855)
 Marie-Françoise 1756 tab. 7 O, p. 70
 Marie Françoise (v. Marie 1788)
 Marie Françoise Henriette (v. Françoise 1801)
 Marie Martine Agnès (v. Martine 1940)
 Marie Mathilde (v. Mathilde 1842)
 Marie Valentine Fanny Octavie (v. Octavie 1883)
 Marthe 1880 tab. 17 R, p. 171
 Marthe Marie (v. Marthe 1880)
 Martine 1940 tab. 17 T, p. 171 / p. 190
 Mary 1826 tab. 14 Q, p. 140
 Mary 1944 tab. 11 U, p. 83
 Mary Anne (v. Mary 1826)
 Mathilde 1823 tab. 13 Q, p. 111 / p. 128
 Mathilde 1842 tab. 13 R, p. 111
 Mathilde 1846 tab. 17 Q, p. 170
 Maureen 1923 tab. 18 S, p. 177
 Maureen Paule (v. Maureen 1923)
 Maurice 1848 tab. 15 Q, p. 143
 Maurice 1889 tab. 15 S, p. 142
 Maurice Henry (v. Maurice 1889)
 Merehau tab. 13 V, p. 111
 Merehau Lucia (v. Merehau)
 Mermier < 1345 tab. 1 B, p. 17 / p. 10, 15, 16, 18-20
 Mertie 1879 tab. 10 S, p. 80
 Michel 1932 tab. 9 T, p. 79
 Michel 1947 tab. 17 T, p. 170
 Michel 1953 tab. 9 U, p. 79
 Michel Bernard (v. Michel 1947)
 Micheline 1922 tab. 13 T, p. 111
 Monique 1914 tab. 13 T, p. 111
 Monique 1941 tab. 16 T, p. 146
 Monique Marguerite Niké (v. Monique 1914)
 Myriam 1982 tab. 16 U, p. 146
 Nicolas 1935 tab. 17 T, p. 171 / p. 163
 Nicolas I tab. 3 G, p. 27 / p. 30, 32
 Nicolas II tab. 3 H, p. 27
 Nicolas III tab. 5 I, p. 31
 Nicolas IV tab. 2 G, p. 23
 Nicolas Louis Antoine (v. Nicolas 1935)
 Nicole 1894 tab. 13 S, p. 111
 Nicole 2003 tab. 16 U, p. 147
 Nicole Anna (v. Nicole 2003)
 Octavie 1883 tab. 8 S, p. 77
 Olivia 1981 tab. 9 V, p. 79
 Olivier 1979 tab. 17 U, p. 170
 Othenin tab. 2 H, p. 22
 Pamela 1932 tab. 15 T, p. 142
 Pamela Sylva (v. Pamela 1932)
 Pascal 1953 tab. 16 T, p. 147
 Paul 1953 tab. 11 V, p. 83
 Paul Georges (v. Georges 1842)
 Perissone tab. 1 F, p. 17
 Perroud I tab. 1 A, p. 17 / p. 7, 8, 10, 15, 16, 18
 Perroud II tab. 1 C, p. 17 / p. 15, 18-21, 24
 Peter 1921 tab. 18 S, p. 177 / p. 78, 144
 Peter 1971 tab. 16 T, p. 147
 Peter (v. Wynne)
 Peter Elieser (v. Peter 1971)
 Peter Richard (v. Richard 1920)
 Philibert tab. 4 J, p. 28 / p. 32
 Philippe 1850 tab. 17 Q, p. 171 / p. 175, 183-185
 Philippe 1891 tab. 18 R, p. 177
 Philippe 1907 tab. 17 S, p. 169 / p. 185
 Philippe 1964 tab. 9 U, p. 79
 Philippe 1967 tab. 17 U, p. 171 / p. 190
 Philippe Albert (v. Philippe 1850)
 Philippe Georges Denis (v. Philippe 1967)
 Philippe Henri (v. Henri 1839)
 Pierre 1882 tab. 13 S, p. 111 / p. 131
 Pierre 1900 tab. 17 S, p. 169
 Pierre 1960 tab. 13 U, p. 111
 Pierre I (v. Rougemont alias Gaccond)
 Pierre II (v. Rougemont alias Gaccond)
 Pierre III tab. 1 F, p. 17; tab. 4, p. 28 / p. 8, 10, 15, 26, 30
 Pierre IV l'Aîné tab. 4 H, p. 28 / p. 30, 32
 Pierre V le Jeune tab. 4 H, p. 29 / p. 30
 Pierre VI tab. 4 I, p. 29
 Pierre VII (v. Colon alias Rougemont)
 Pierre VIII tab. 2 G, p. 22 / p. 21
 Pierre IX tab. 2 G, p. 23
 Pierre X tab. 2 H, p. 22
 Pierre Antoine (v. Pierre 1900)
 Pierre Edouard Adolphe (v. Pierre 1882)
 Pierre Edouard Manuiva (v. Pierre 1960)
 Priscille 1910 tab. 17 S, p. 169
 Quentin 1949 tab. 16 T, p. 147
 Quentin Frédéric (v. Quentin 1949)
 Rachel 1904 tab. 17 S, p. 169
 Rachel May (v. Rachel 1904)
 Rahel 1968 tab. 16 T, p. 147
 Renée 1903 tab. 14 S, p. 140
 Renée Valentine (v. Renée 1903)
 Richard 1920 tab. 15 S, p. 142
 Robert 1886 tab. 13 S, p. 111 / p. 131
 Robert Alexandre Henri Arthur (v. Alexandre 1895)
 Robert Yves (v. Yves 1930)
 Rodolphe Emile Adolphe (v. Adolphe 1805)
 Roger 1952 tab. 11 V, p. 83
 Roni 1904 tab. 16 R, p. 147 / p. 155, 157
 Ronnie 1959 tab. 11 V, p. 83
 Ronnie Patrick (v. Ronnie 1959)
 Rose I tab. 7 K, p. 70
 Rose II tab. 6 L, p. 37 / p. 39
 Rose III tab. 7 L, p. 71
 Rose 1800 tab. 16 P, p. 146 / p. 35, 92, 164, 166
 Rose Frédérique (v. Rose 1800)
 Salomé tab. 7 M, p. 70
 Salomé 1743 tab. 7 O, p. 70
 Samuel tab. 4 I, p. 28 / p. 32
 Samuel 1967 tab. 16 T, p. 147
 Samuel 1978 tab. 16 U, p. 146
 Sarah tab. 4 I, p. 28
 Seraphina 2000 tab. 18 U, p. 177
 Seraphina Elisabeth (v. Seraphina 2000)
 Séverine 1982 tab. 17 U, p. 171
 Séverine Soledad (v. Séverine 1982)
 Simone 1946 tab. 17 T, p. 170
 Sophia 1832 tab. 15 Q, p. 142
 Sophia Jane (v. Sophia 1832)
 Sophie 1797 tab. 14 P, p. 141 / p. 183
 Sophie 1845 tab. 16 Q, p. 147 / p. 155
 Sophie Clara Marguerite (v. Marguerite 1881)
 Sophie Denise Anna (v. Anna 1827)
 Sophie Henriette Agathe (v. Sophie 1845)
 Sophie Wilhelmine Louise (v. Sophie 1797)
 Stacey 1965 tab. 11 V, p. 83

Rougemont

- Stacey Lynne (v. Stacey 1965)
 Stefan 1983 tab. 9 V, p. 79
 Suzanne 1668 tab. 7 L, p. 71
 Suzanne 1906 tab. 17 S, p. 169
 Suzanne 1910 tab. 16 S, p. 146
 Suzanne 1938 tab. 16 T, p. 146
 Suzanne I tab. 4 J, p. 28
 Suzanne II tab. 4 K, p. 28
 Suzanne Antoinette (v. Suzanne 1910)
 Suzanne Béatrice (v. Suzanne 1938)
 Suzanne Mathilde (v. Suzanne 1906)
 Sybil E. 1878 tab. 14 R, p. 140
 Sybil Emma (v. Sybil E. 1878)
 Sybil N. 1878 tab. 14 R, p. 141
 Sybil Norna (v. Sybil N. 1878)
 Tabea 1973 tab. 16 T, p. 147
 Tabea Frieda (v. Tabea 1973)
 Tea 1993 tab. 13 V, p. 111
 Tea Gwennaëlle (v. Tea 1993)
 Uranie 1800 tab. 12 P, p. 109 / p. 120, 123, 125, 167, 180
 Vaihere 1986 tab. 13 V, p. 111
 Vanessa 1968 tab. 18 T, p. 177
 Violette 1893 tab. 18 R, p. 177
 Violette Henriette Hortense (v. Violette 1893)
 Vivian Peter Ernest (v. Peter 1921)
 Vuillerme tab. 2 G, p. 22
 Walther 1873 tab. 16 Q, p. 147 / p. 152, 155-158
 Walther 1902 tab. 16 R, p. 147 / p. 155, 157
 Walther Henri Sylvestre (v. Walther 1902)
 William 1878 tab. 10 S, p. 80
 William 1905 tab. 11 T, p. 83
 William Albert (v. William 1878)
 William Francis, dit Franck (v. Franck 1858)
 William Franklin (v. William 1905)
 Yves 1926 tab. 9 T, p. 79
 Yves 1930 tab. 17 T, p. 169 / p. 6, 14, 163, 185
 Yvonne 1945 tab. 16 S, p. 147
 Zélie Françoise (v. Françoise 1796)

Rougemont alias Gaccond

- Pierre I tab. 1 D, p. 17 / p. 7, 10, 15, 16, 19, 25
 Pierre II tab. 1 E, p. 17 / p. 10, 15, 16, 21, 25, 26, 30

Rougemont alias Mugnier

- Claude VII tab. 2 G, p. 22

Roulet

- Alexis p. 182

Rousseau

- Jean-Jacques p. 107, 122

Routchenko

- Vladimir tab. 13 T, p. 111

Roux

- François tab. 7 L, p. 70

Saanen

- Anne van p. 138

Saegesser

- Frieda tab. 16 S, p. 147

Saint-Exupéry

- Antoine de p. 189

Saint-Micaud

- marquis de p. 47, 63

Sandberg

- Rosina M. tab. 15 S, p. 142

Sandoz

- Daniel tab. 6 L, p. 37 / p. 39, 49, 62
 Daniel (allié du Terreaux) p. 62

Saunders

- Edith Caroline tab. 14 R, p. 140

Schauenburg

- Balthazar de, général p. 95

Schérer

- Daniel Henri p. 113

Schnegg

- Alfred p. 5, 16

Schranz

- Elisabeth tab. 16 T, p. 147

Schulthess-Rechberg

- Antoinette Emma de tab. 16 Q, p. 146 / p. 160

Schulze

- Jutta tab. 17 T, p. 170

Schumann

- Robert p. 189

Seyrig

- Catherine Marie tab. 9 T, p. 79
 Henry p. 189

Shakespeare

- William p. 183

Shemwell

- N. Rice tab. 10 R, p. 80

Shepherd

- Dorothy tab. 11 U, p. 83

Sluyterman van Loo

- Antoinette Gertrude tab. 16 S, p. 146

Smith

- Matilda Emma Harriet tab. 14 Q, p. 141
 Norma Frances Clémentine tab. 14 Q, p. 141

Sobieski

- Jean p. 64

Socquet

- François tab. 9 U, p. 79

Staël

- Madame de p. 134

Steiner

- Andreas tab. 16 T, p. 147

Stein-Lausnitz

- Ferdinand de p. 152
 Franziska Adrienne Louise de tab. 18 Q, p. 176
 Marie Anne Joséphine de tab. 16 P, p. 147 / p. 152, 155, 156

Steinmann

- Erica tab. 15 S, p. 142

Stimson

- Allie tab. 11 T, p. 83
 Geneva tab. 11 T, p. 83

Stoskopf

- Nicolas p. 113

Strättlingen

- seigneurs de p. 131

Sukatar

- Demet tab. 17 U, p. 170

Swaine

- Carl Alexander von tab. 12 R, p. 109
 Henri von p. 132

Tavaud de Lavigerie

Maurice tab. 13 R, p. 111
Olivier tab. 13 R, p. 111

Terraux

Marguerite du tab. 7 K, p. 70 / p. 62

Tessé

comte de p. 125

Thellusson

banquier p. 110, 122
Jeanne Hersillie de tab. 12 P, p. 109; tab. 13, p. 111 / p. 122, 123, 128

Tissot

Jacques p. 61
Simon p. 61

Tissot-dit-Sanfin

N p. 41

Toepffer

Rodolphe p. 168

Tournier

médecin p. 78

Trenbath

Brian Rahr tab. 16 T, p. 146

Tribolet

Abram tab. 6 J, p. 37
Anne-Marie p. 61
Charles Lancelot Godefroy de p. 76, 93
Guillaume tab. 6 J, p. 37 / p. 61
Henri tab. 6 K, p. 37 / p. 38, 40, 47
Marie tab. 6 I, p. 37

Trudel

Dorothée p. 183

Valenzon

Perenet tab. 1 F, p. 17

Vaucher-DuPasquier

indienneur p. 114

Vaumarcus

Claude de (v. Neuchâtel-Vaumarcus)

Verdonnet

Franz tab. 7 K, p. 70

Vinet

Alexandre p. 151

Vintimille

comtesse de p. 123

Violet

Christine Nicole tab. 16 T, p. 146

Vion

Simone tab. 17 S, p. 171

Visconti

Madame p. 117

Volnay

comte de p. 97

Vuarambon

Marie tab. 4 I, p. 29

Vuillème

Jacques tab. 7 K, p. 71
Jeanne tab. 7 K, p. 71

Wagram

prince de (v. Berthier)

Wahlström

Sigrid tab. 18 R, p. 177

Waldbourg-Truchsess

Hermine p. 167, 180

Walewik

Armand tab. 17 S, p. 169

Wallace

George tab. 11 U, p. 83

Warnod

Charlotte Henriette tab. 8 Q, p. 77
Emma Aglaé tab. 8 Q, p. 77 / p. 78

Wellington

général p. 125

Welz

Michael tab. 16 T, p. 147

Wesdehlen

v. Petitpierre

Wettstein

Frieda tab. 16 R, p. 147

White

Lilian Stella tab. 15 R, p. 142

Wiedmer

Dominique Michèle tab. 17 T, p. 170

Williams

Mary Frances tab. 11 U, p. 83

Winn

Henry John tab. 15 T, p. 142

Wolfrath

Henri p. 149

Woodbridge

W.-C. p. 152

Wuillieumier

Jeanne Edmée tab. 17 S, p. 170

Wuillomier

Salomon p. 60

Wurtz

Louis p. 131
Lucie Louise Sophie tab. 13 R, p. 111 / p. 131

Wynne

Peter p. 144
Robert Henry Skeffington tab. 14 S, p. 141

Ytterholm

Karin Elisabeth tab. 18 S, p. 177

Zayonsckich

général p. 82

Zeller

guérisseur p. 183

Zumbach

Anne Sélin tab. 16 T, p. 147

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| PRÉFACE | 5 |
| PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE | 7 |
| Tableau récapitulatif | 9 |
| LA CAISSE DE FAMILLE | 13 |
| LES ORIGINES | 15 |
| Tableau 1 – Souche | 17 |
| Les Rougemont de Provence | 20 |
| Tableau 2 – Rougemont de Provence | 23 |
| Les Rougemont de St-Aubin | 25 |
| Tableau 3 – Rougemont de St-Aubin | 27 |
| Tableau 4 – Rougemont de St-Aubin | 29 |
| Tableau 5 – Rougemont de St-Aubin | 31 |
| FRÉDÉRIC 1647 | |
| MAIRE DE LA CHAUX-DE-FONDS | 35 |
| Les ancêtres de Frédéric | 35 |
| Tableau 6 – Branche du Maire | 37 |
| La vie de Frédéric | 44 |
| Le partage des biens de Frédéric | 49 |
| FRANÇOIS-ANTOINE I 1613 | |
| UN PASTEUR À ST-AUBIN AU XVII ^E SIÈCLE | 57 |
| L'Histoire ou heurs et malheurs du temps | 62 |
| FRANÇOIS-ANTOINE II 1675 | |
| CONSEILLER D'ÉTAT, CONTRÔLEUR DES FINANCES DU ROI | 65 |
| Tableau 7 – Branche de la Caisse de famille | 71 |
| FRANÇOIS-ANTOINE III 1713 | |
| CONSEILLER D'ÉTAT, COMMISSAIRE GÉNÉRAL | 73 |
| LOUIS 1743 | |
| CONSEILLER D'ÉTAT, MAIRE DE COLOMBIER | 75 |
| Tableau 8 – Branche du Tertre | 77 |
| Tableau 9 – Branche du Tertre (rameau français) | 79 |
| Tableau 10 – Branche du Tertre (rameau américain) | 80 |
| GEORGES 1778 | |
| CAPITAINE AU BATAILLON DES CANARIS | 81 |
| Tableau 11 – Branche du Tertre (rameau américain) | 83 |

| | |
|---|------------|
| GEORGES 1758 | |
| CONSEILLER D'ÉTAT, PROCUREUR GÉNÉRAL | 89 |
| «Notice sur ma vie comme homme public» | 93 |
| LA BANQUE ROUGEMONT À PARIS | 105 |
| Au XVIII ^e siècle «Rougemont frères» | 105 |
| Tableau 12 – Branche du Loewenberg et rameau de la Schadau | 109 |
| Tableau 13 – Branche du Loewenberg | 111 |
| Au XIX ^e siècle «Rougemont de Loewenberg» | 114 |
| APRÈS LA BANQUE | 131 |
| LA BANQUE ROUGEMONT À LONDRES | 135 |
| Tableau 14 – Branche anglaise | 141 |
| Tableau 15 – Branche anglaise (suite) | 143 |
| FRÉDÉRIC 1808 | |
| CONSEILLER D'ÉTAT, SAVANT ET ÉCRIVAIN | 145 |
| Tableau 16 – Branche de St-Aubin, premier rameau | 147 |
| WALTHER 1873 | |
| Chronique de famille de Marguerite | 155 |
| FRÉDÉRIC 1838 | |
| UN PASTEUR AMATEUR DE PAPILLONS | 159 |
| HENRI 1839 | |
| JOURNAL DE JEUNESSE | 163 |
| L'enfance et la famille | 164 |
| Le Sonderbund et la révolution neuchâteloise de 1848 | 168 |
| Tableau 17 – Branche de St-Aubin, deuxième rameau | 171 |
| L'adolescence | 175 |
| Tableau 18 – Branche de St-Aubin, troisième rameau | 177 |
| Les événements de 1856 | 178 |
| Les études | 182 |
| Aux Bayards | 184 |
| Les Rougemont et la Société de Belles-Lettres | 185 |
| DENIS 1906 | |
| ÉCRIVAIN, CONSTRUCTEUR DE L'EUROPE | 187 |
| CONCLUSION | 191 |
| LISTE DES ABRÉVIATIONS ET PRINCIPALES PROPRIÉTÉS DES ROUGEMONT | 192 |
| BIBLIOGRAPHIE | 193 |
| INDEX DES NOMS | 195 |

Achévé d'imprimer en mars 2012
par Juillerat Chervet
pour le compte de Gessler.Zwahlen Imprimeries, Saint-Blaise

Conception graphique et mise en page: Gilles Attinger, Hauterive
Composition: TransfoTexte SA, Lausanne
Prises de vues et photolithos: Villars Graphic SA, Neuchâtel
Reliure: Schumacher SA, Schmitten/FR